

RECUEIL
DE
CHANTS HISTORIQUES
FRANÇAIS.

BIBLIOTHÈQUE D'ÉLITE PUBLIÉE PAR CHARLES GOSSELIN.

<i>Histoire de Napoléon et de la Grande-Armée en 1812</i> , par le lieutenant-général comte Philippe de Segur, 4 vol.	3 50
<i>Le Caravansérail, contes nouveaux et nouvelles nouvelles</i> , par A. de Sarrazin, 1 vol.	3 50
<i>Impressions de voyage</i> , par A. Dumas, 2 séries, à	3 50
<i>Voyage en Orient</i> , par A. de Lamartine, 2 séries, à	3 50
<i>Les deux Cadavres</i> , par Frédéric Soulié, 1 vol.	3 50
<i>Gabrielle</i> , par madame Ancelet, 1 vol.	2 50
<i>Œuvres en prose d'André Chénier</i> , édition complète, 1 vol.	3 50
<i>Struensee</i> , par Arnoold et Fournier, 1 vol.	3 50
<i>Plick et Plock</i> , et autres romans maritimes, par Eugène Sue, 1 vol.	3 50
<i>Le Conseiller d'état</i> , par Frédéric Soulié, 1 vol.	3 50
<i>Recueil de Chants français du XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècle</i> , avec des Notes et Notices historiques et littéraires et une Introduction générale, par Leroux de Lincy, 2 séries, à	3 50
<i>Boms souterraine</i> , par Charles Didier, 1 vol.	3 50
<i>La Salamandre</i> , par Eugène Sue, 1 vol.	3 50
<i>Picciola</i> , par X.-B. Saintin, 1 vol.	3 50
<i>Le comte de Toulouse</i> , par Frédéric Soulié, 1 vol.	3 50
<i>Théâtre complet d'Alex. Dumas</i> , 3 séries, à	3 50
<i>Théâtre complet de madame Ancelet</i> , 1 vol.	3 50
<i>Atar-Gull</i> , et autres romans maritimes, par Eugène Sue, 1 vol.	3 50
<i>Le vicomte de Béziers</i> , par Fréd. Soulié, 1 vol.	3 50
<i>Marie ou l'Esclavage aux États-Unis</i> , par Gustave de Beaumont, 1 vol.	3 50
<i>Arthur</i> , par Eugène Sue, 2 séries, à	3 50
<i>Proverbes et Nouvelles de Scribe</i> , 1 vol.	3 50
<i>Mémoires du Diable</i> , par F. Soulié, 3 séries, à	3 50
<i>La Coucaratcha</i> , par Eugène Sue, 2 séries, à	3 50
<i>Les Contes de l'atelier</i> (Daniel le Lapidaire), par Michel Masson, 2 séries, à	3 50
<i>Des Améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté</i> . Introduction à l'étude de l'économie sociale et politique, par C. Focqueur, 1 vol.	3 50
<i>L'Heptameron, ou Histoire des Amants fortunés</i> . Nouvelles de la reine Marguerite de Navarre avec des Notes et une Notice par le bibliophile Jacob, 1 vol.	3 50
<i>Des Intérêts matériels en France</i> , par M. Chevalier, 4 ^e édit., ornée d'une carte, 1 vol.	3 50
<i>La Vigie de Kout-Fen</i> , par Eugène Sue, 3 séries, à	3 50
<i>Le Moyen de parvenir</i> , par Béroalde de Verville, avec une Table analytique par Lenglet du Fresnoy; un Commentaire littéraire et une Notice biographique, 1 vol.	3 50
<i>Réfutation de l'Éclectisme</i> , par Pierre Leroux, 2 ^e édition, 1 vol.	3 50
<i>Les Écrivains modernes de la France</i> , par J. Chaudes-Aignes, 1 vol.	3 50
<i>La Célestine</i> , traduit de l'espagnol par G. Delavigne, 1 vol.	3 50
<i>Inductions morales et physiologiques</i> , par M. de Kératry, 3 ^e édit., 1 vol.	3 50
<i>Lettres d'Héloïse et d'Abélard</i> , trad. par le bibliophile Jacob, et un travail historique et littéraire par Villenave, 1 vol.	3 50
<i>Contes et Nouvelles de LaFontaine</i> , avec une Introduction littér. par le bibl. Jacob, 4 v. <i>Les Contes, ou les Nouvelles récréations et joyeux devis</i> , par Bonaventure des Periers, valet de chambre de la reine de Navarre, avec des Notes et une Préface par Ch. Nodier, 1 vol.	2 50
<i>L'Illiade et l'Odyssée d'Homère</i> , traduction du prince Le Brun, 1 vol.	3 50
<i>Le Paradis perdu de Milton</i> , traduction de M. de Châteaubriand, précédé d'une étude sur Milton et son temps.	3 50
<i>La Divine comédie de Dante</i> , traduction par Pier-Angelo Fiorentino, 3 ^e tirage, 1 vol.	3 50
<i>La Araucana</i> , par don Alonso de Ercilla, poème national espagnol, tr. par J. Levallois, 1 v. <i>Don Quichotte de Cervantes</i> , traduction nouvelle, 2 séries, à	3 50
<i>Les Lusitades de Camoëns</i> , trad. nouvelle par M. M. O. Fournier et Dessales; suivies d'un Choix de Poésies diverses de Camoëns, traduites par F. Denis, et d'une Notice, 1 vol.	3 50
<i>La Jérusalem délivrée du Tasse</i> , trad. du prince Le Brun, avec Notice par Suard, 1 vol.	3 50
<i>Les deux Faust</i> , Ballades et Poésies de Goethe.— Choix de Ballades et Poésies de Schiller, Bürger, Klopstock, Schubert, Körner, Uhland; traduction nouvelle, par Gérard, 1 vol.	3 50
<i>Ballades historiques et Chans populaires de l'Allemagne</i> , avec Introduction historique, par Sébastien Albin, 1 vol.	3 50
<i>Mémoires complets, œuvres morales et littéraires de Franklin</i> , trad. par S. Albin, 4 vol.	3 50
<i>Le Vicaire de Wakefield</i> , par Goldsmith, trad. nouvelle par Charles Nodier; suivi du <i>Voyage sentimental et Œuvres choisies de Sterne</i> ; trad. nouvelle, 1 vol.	3 50
<i>Eugène Aram</i> , par Bulwer; traduit par A.-J.-B. Defauconpret, 1 vol.	3 50
<i>Shakspeare</i> , traduction de Benjamin Laroche, en plusieurs séries. Chaque série.	3 50
<i>Anastase, ou Mémoires d'un Grec à la fin du XVIII^e siècle</i> , par Thomas Hope; traduit par Defauconpret, 1 vol.	3 50
<i>Mœurs domestiques des Américains</i> , par mistress Trollope; trad. nouv., 3 ^e édit., 1 vol.	3 50
<i>Peigham</i> , par Bulwer; trad. par Defauconpret, 1 vol.	3 50
<i>Œuvres complètes de Sheridan</i> , trad. nouv. par Benjamin Laroche, 1 vol.	3 50
<i>Théâtre de Calderon</i> , 1 ^{re} série des chefs-d'œuvre du théâtre espagnol, trad. nouvelle par M. Damas-Binard, 2 séries, à	3 50
<i>Théâtre anglais</i> , 1 ^{re} série, rassemblant les chefs-d'œuvre des auteurs contemporains de Shakspeare, rec des Notices biographiques et littér. par A. Pichot, 2 vol. Chaque vol.	3 50
<i>Chefs-d'œuvre poétiques de Thomas Moore</i> , trad. par madame L. Belloc, 1 vol.	3 50

V

RECUEIL
DE
CHANTS HISTORIQUES FRANÇAIS

DEPUIS
LE XII^e JUSQU'AU XVIII^e SIÈCLE.
AVEC DES NOTICES ET UNE INTRODUCTION,

PAR
LEROUX DE LINCY,
ANCIEN ÉLÈVE PENSIONNAIRE A L'ÉCOLE ROYALE DES CHARTES.

PREMIÈRE SÉRIE.
XII^e, XIII^e, XIV^e ET XV^e SIÈCLES.



PARIS.
LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,
ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉLITE,
9, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.
MDCCCXLI.

Music

M

1730

.L 62

1841

v. 1

INTRODUCTION.

Chez tous les peuples et à toutes les époques de l'histoire on a chanté. C'est par des chants que se sont traduits d'abord les sentiments et les souvenirs des hommes. Puis, à mesure que les littératures se sont formées, le chant est devenu un accessoire moins nécessaire de la poésie; il a fini par ne plus accompagner que le genre de monumens auxquels ce recueil est consacré. Il ne se compose en effet que de chansons, mais toutes se recommandent sinon par le talent de ceux qui les ont écrites, du moins par le fait historique auquel chacune d'elles a rapport. L'usagé de conserver ainsi la mémoire de toutes les actions remarquables remontent à la plus haute antiquité, et Tacite a dit que les Germains n'avaient pas d'autres annales.

La chanson historique en France se divise en deux genres bien distincts : la chanson en langue latine, cultivée par les clercs, reste dégénéré de la poésie lyrique des anciens; la chanson en langue vulgaire, destinée au peuple, et qui a donné naissance à ce qu'on appelait autrefois la *chanson de geste*. Hildegaire, évêque de Meaux sous Charles-le-Chauve, auteur d'une vie de saint Faron, nous a conservé un exemple de ces chants populaires. Ce sont deux couplets d'un poème dans lequel on exaltait la victoire que Clotaire II remporta sur les Saxons en 625, et la charité de saint Faron, évêque de Meaux, qui sauva de la mort les députés vaincus.

Hildegaire cite deux strophes de ce chant populaire en vers latins rimés (1). Son témoignage est formel, il nous dit :

- (1) De Clotario est canere rege Francorum
 Qui ivit pugnare contra Saxonum;
 Quam graviter provenisset missis Saxonum
 Si non fuisset inclitus Faro de gente Burgundiorum.

Quando veniunt missi Saxonum in terram Francorum,
 Faro ubi erat princeps,
 Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
 Ne interficiantur à rege Francorum.

(Recueil des Historiens de France, t. MI, p. 505.)

« On composa sur cette victoire un chant vulgaire qui, à cause de sa rusticité, se trouvait dans toutes les bouches, et que les femmes chantaient en dansant et en battant des mains (1). »

Quant aux chansons composées en vers latins par des clercs, il en existe plusieurs relatives à notre histoire depuis le ix^e jusqu'au xiii^e siècle.

L'abbé Lebeuf a recueilli trois pièces de ce genre ; deux ont rapport au règne de Charlemagne, une à celui des fils de Louis-le-Débonnaire. La première est l'œuvre de saint Paulin, patriarche d'Aquilée, contemporain de Charlemagne ; c'est une hymne funèbre en l'honneur d'Éric, duc de Frioul, qui se distingua dans les années 796 ou 797, par plusieurs expéditions contre les Huns ou les Avars, sur lesquels il remporta de grands avantages. La seconde est un poème du même genre, écrit dans le ix^e siècle, pour célébrer la mort de l'abbé Hugues que l'on doit, suivant toutes les probabilités historiques, compter au nombre des fils illégitimes de Charlemagne. Quant à la troisième, c'est une ode sur la bataille de Fontenay, composée par un certain Angelbert, qui paraît avoir assisté à cette sanglante journée. Cette ode importante par quelques points historiques qu'elle éclaire, sans être d'une latinité bien correcte ni bien pure, n'en reste pas moins l'œuvre d'un homme instruit, qui avait étudié les bons modèles, et qui ne manquait pas d'une certaine connaissance des auteurs classiques auxquels il mêlait les expressions bibliques (2).

Les mêmes remarques conviennent aux deux autres poèmes écrits sous le règne de Charlemagne.

(1) Ex quâ victoriâ carmen publicum juxtâ rusticitatem per omnium penè volltabat ora, itâ canentium fœminæ que choros indè plaudendo componebant.

On retrouve dans les légendaires et dans les anciennes gestes latines, dans le *Gesta Dagoberti* entre autres, des traces de chants semblables à celui sur la victoire de Clotaire II. On peut consulter à ce sujet un travail que M. Lenormant a publié dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 1, p. 321.

(2) Lebeuf, Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissemens à l'histoire de France, etc. Paris, 1738, 2 vol. in-12 ; t. 1, p. 333, *Monumens historiques concernant nos rois, du viii^e au ix^e siècle*, etc.

Le second de ces poèmes se distingue par quelques passages auxquels on ne peut appliquer tout à fait le mot de poésie, mais où l'on retrouve avec plaisir une grande simplicité d'expressions. C'est l'ode sur la mort de Hugues, fils de Charlemagne, dans laquelle on lit cette strophe :

*Nam rex Pipinnus lacrymassè dicitur,
Cùm te vidisset ullis absque vestibus,
Nudum jacere turpiter in medio
Pulvere campì (1).*

« Car on dit que le roi Pépin versa des larmes, lorsqu'il te vit dépouillé de vêtemens, couché nu au milieu de la poussière. »

Il existe encore plusieurs documens qui prouvent que des chansons sur des sujets moins graves étaient en usage et couraient la ville; ainsi dans les dernières années du XI^e siècle, des satires en vers étaient répétées dans les carrefours et les rues de Tours contre Jean, favori de l'archevêque.

Ce Jean était un jeune archidiacre que ses mœurs dépravées avaient fait accuser de relations criminelles avec l'archevêque. Ce dernier voulut placer son favori sur le siège épiscopal d'Orléans; il s'adressa au roi Robert alors excommunié. Bravant les ordres du saint-siège, il vint trouver le roi de France aux fêtes de Pâques de l'année 1099, et lui plaça la couronne sur la tête (2); puis ayant séduit par des présens Bertrade de Montfort, concubine de ce prince, il obtint ce qu'il désirait. Ives de Chartres, alors légat du saint-siège, nous a conservé ces détails dans deux lettres, l'une au pape, l'autre au primate des Gaules, archevêque de Lyon : Le roi lui-même, écrit-il à ce dernier, m'a dit, non en secret, mais publiquement, que Jeah avait été le compagnon de débauches de celui qu'il remplace. Ce fait est si avéré dans tout l'évêché d'Orléans et dans les villes voisines, que les chanoines ses confrères ne lui donnent plus que le surnom de *Flore la courtisane*? Ives de Chartres, dans sa lettre

(1) Lebeuf, Recueil de divers écrits, etc., t. 1, p. 349.

(2) Voyez à ce sujet : Monnaies inconnues des évêques, des innocens, des fous, etc., etc., recueillies et décrites par M. J.-R. d'Amlens, avec des notes et une introduction sur les espèces de plomb, etc., par C.-L. Paris, 1837 (par M. Leber), in-8°, p. 144.

au pape, dit encore : « Ses compagnons qui l'appellent *Flore* ont composé sur lui des chansons que l'on chante sur les places publiques des villes de France : lui-même n'a pas honte de répéter ces chansons avec eux. J'en ai arraché une à l'un de ces jeunes gens et je l'ai envoyée en témoignage au primat de Lyon (1). » Malgré les plaintes du légat, Jean fut nommé évêque d'Orléans et sacré le jour des Saints-Innocents ; à cette occasion on fit ces deux vers :

Eligimus puerum, puerorum festa colentes,
Non nostrum morem sed regis iussa sequentes (2).

Vers la même époque à peu près, c'est-à-dire dans la première moitié du XI^e siècle, une autre chanson satirique du même genre avait été célèbre dans les états du roi de France. Elle flétrissait la conduite de Landri, comte d'Auxerre, qui par ses intrigues causa le divorce du roi Robert et de la reine Constance, et rapprocha de ce prince Berthe sa parente, scandale qui fit grand bruit à cette époque et qui fut cause de l'excommunication que le pape lança contre la France. Cette satire est l'œuvre du clergé auquel cette excommunication causait de grandes douleurs. Elle est remplie d'allusions empruntées à la Bible et aux histoires romaines ; les noms d'*Achitophel*, d'*Absalon*, de *Catiline*, de *Jugurtha* y sont donnés au comte Landri ; on l'accuse d'un commerce adultère avec Berthe, et de scandaleuses débauches avec cette princesse, débauches qui déplurent beaucoup aux habitants de Provins, obligés de subvenir aux dépenses qu'elles entraînaient (3).

(1) Ivonis episcopi Carnotensis Epistolæ, etc., etc., editio secunda, Parisiis M D C X, in-8°. Epistolæ LXVI et LXVII.

(2) Ivonis Carnotensis, Epistola LXVII, ad finem.

(3) On y remarque ces vers :

« Architophel Burgundia ætati nostræ reddidit,
Multum crinitus Absalon cujus sprevit consilium
Intrat sæpè palatia versipellis regalla,
Occultat nasum pellibus, pectus subdendo fraudibus.
Jam Catlinâ nequior amicis præbet occultum,
Sed prætendit decipulas sapore fellis ebrias ;
Alter Jugurtha loquitur, non ex fide, sed de fide. »

Et à la fin :

Heriodladas nuptias renovavit illicitas :
Incesta propter hasia sperat Pruvini mœntia.

Cette satire, dans laquelle on trouve des détails intéressants pour l'histoire, ne fut pas la seule que la perversité du comte Landri inspira, on en composa plusieurs, peut-être même les traduisit-on en langue vulgaire; elles eurent dans tous les cas une vogue assez longue, car, un siècle plus tard, les jongleurs les répétaient encore sur les places publiques (1).

Les chansons héroïques et les satires n'ont pas été les seuls genres de composition en usage dans les premiers siècles de notre ère. Il faut citer encore des pièces amoureuses auxquelles les Gaulois donnaient le nom de *Vallemachie*. Elles étaient, dit-on, fort libres, et peut-être faut-il mettre au nombre de ces compositions celles que chantaient parfois les jeunes filles jusque dans les églises, et qui furent expressément défendues par le concile tenu à Auxerre en 578.

Dans les siècles qui suivirent, on trouve beaucoup de ces chansons d'amour, et, s'il faut en croire l'apologiste Bérenger, saint Bernard en composa dans sa jeunesse. Rien n'est plus célèbre que celle d'Abélard pour Héloïse; elle-même a écrit :

« Quand pour vous délasser des travaux de la philosophie
» vous composez en rimes des chansons amoureuses, tout le
» monde voulait les chanter à cause de la douceur de leur
» mélodie. Par eux mon nom se trouvait dans toutes les bou-
» ches, les places publiques retentissaient du nom d'Hé-
» loïse (2). »

On a demandé dans quelle langue étaient ces poèmes qui rendaient si populaires le nom d'Héloïse? Il est probable qu'ils étaient en latin.

Architriclinus implus gavisus est pro mœnibus;
Potentiorum fieri se credidit pro nuptiis.
Dormivit rex in lectulo Landrici pontificio,
Dormit Bertæ promissio, irascitur Burgundio.
Eglon noster novissimus cujus ut non turpissimus;
Multis est fastus dapibus, non placet Pruvinsibus,
Secundum lunam patitur, spe variâ confrigitur,
Pruvinum nunquam perdidit, quod habere non potuit.

(Historiens de France, t. x, p. 94. Voir à ce sujet l'ouvrage de M. Bourquelot sur la ville de Provins, t. 1, p. 85.)

(1) Voyez plus bas, p. VIII.

(2) Petri Abælardi opera, Epist. II, p. 46. Voyez aussi, dans la bibliothèque d'élite, les Lettres d'Héloïse et d'Abélard, traduction nouvelle du bibliophile Jacob, p. 131.

Abélard parle avec un trop grand dédain des dialectes vulgaires pour supposer qu'il ait renoncé, en cette occasion, à la langue de Virgile et d'Ovide pour se servir du français encore au berceau. Il faut voir dans les paroles d'Héloïse quelque peu d'une exagération bien pardonnable sans doute; et quand elle dit que les chansons d'Abélard étaient dans toutes les bouches, elle veut désigner les clercs, les écoliers, les hommes de cour et d'église, qui presque tous alors comprenaient encore le latin (1).

(1) On a pu lire dans différens journaux, il y a environ un an, qu'on venait de découvrir en Italie, dans un manuscrit du Vatican, les chansons qu'Abélard avait composées pour Héloïse. On a voulu parler probablement de six complaintes en vers latins (*Planctus*) qui sont dans le manuscrit n° LXXXV de la Bibliothèque du Vatican, et qui portent le nom d'Abélard. Ces chants latins, accompagnés de la musique, se trouvent dans un manuscrit sur parchemin du XIII^e siècle, et ont tous rapport à des sujets bibliques; on pourra en juger par les titres suivans : I. *Petri Abælardi Planctus Dinæ filiæ Jacob*; II. *Planctus Jacob super filios suos*; III. *Planctus virginum Israelis super filia Jephthæ Galaditæ*; IV. *Planctus Israel super Samson*; V. *Planctus David super Abner*; VI. *Planctus David super Saül et Jonathan*. Tous ces chants latins, d'une longue étendue, sont en vers de neuf syllabes. Ils riment presque toujours. Ces rimes se suivent tantôt pendant toute une strophe, tantôt elles sont entrelacées.

Voici par exemple le début du troisième chant, celui des filles d'Israël sur la fille de Jephthé :

Ad festas choreas cœlibes
Ex more venite, Virgines!
Ex more sint hodie febiles
Et planctus ut cantus celebres.
Incultæ sint mœtæ facies
Plangentum et fientum similes;
Auratæ sint longæ Ciclades
Et cultus sint procul divites.

voici le début du second chant :

Infelices filii
Patre nati misero,
Novo meo scelere!
Talis datur ultio.

M. Grevth, qui a publié en 1838 ces chants latins, les considère comme des allégories faites par Abélard sur ses amours avec Héloïse; cette interprétation me paraît un peu forcée. Du reste, ces poésies, que le nom de leur auteur et leur composition, qui n'est pas sans mérite, rendent remarquables, viennent à l'appui de ce que j'ai dit précédemment au sujet du langage employé par Abélard

Cette langue commençait cependant à ne pas être employée seule même par les clercs, dans les compositions qu'il faut leur attribuer. Je citerai comme preuve la chanson placée en tête de ce recueil, qui est l'œuvre d'un lettré, d'Hilaire, disciple d'Abélard. Il nous reste du même auteur plusieurs autres pièces dans lesquelles le français est ainsi mêlé au latin (1).

J'ai dit que l'ancienne coutume germanique donna naissance à une sorte de chansons qui reçut le nom particulier de *chanson de Geste*. Je crois nécessaire de fixer l'attention de mes lecteurs sur ces poèmes qu'on ne doit pas confondre avec la chanson proprement dite.

Fidèle aux habitudes des peuples du nord, Charlemagne eut toujours en grande vénération les anciens chants populaires, et il prit soin d'en perpétuer le souvenir; on lit à

dans ses chansons d'amour. Voici le titre de l'ouvrage qui contient ces poésies sacrées d'Abélard : *Spiellegium Vaticanum*, beiträge zur nähern Kenntniss der Vatikanischen Bibliothek, für deutsche Poésie des Mittelalters. Von Carl Greith. Franenfeld, 1836. In-8°.

(1) Par exemple, dans un jeu sur saint Nicolas, chaque strophe se termine par deux vers français, ou bien les deux langues sont employées alternativement :

Gravis sub mala cura.

Hic reliqui plura

Sed sub mala cura

Des! quel domage

Qui perit la sue chose purque n'enrage.

Et plus bas :

Nisi visus fallitur

Jo en at.

Tesaurus hic cernitur,

De si grant merveüe en at.

Hilaril Versus et Ludi. Lutetiae Parisiorum, 1836, in-8°, p. 34.

Il existe plusieurs pièces antérieures aux poésies composées par Hilaire, où l'on trouve la langue vulgaire et le latin mêlés l'un à l'autre. Je citerai un mystère du XI^e siècle, les vierges sages et les vierges folles, qui, publié par M. Raynouard dans le premier volume de son *Choix des poésies originales des troubadours*, a été plusieurs fois réimprimé. Je citerai encore des vers sur le martyre de saint Etienne, qui remontent à la dernière moitié du X^e siècle. Voyez le *Choix des poésies originales des troubadours*, par M. Raynouard, t. II, pages CXLV et CXLVI, 139-146.

ce sujet dans Éginhard : « Les poèmes antiques et barbares » dans lesquels les actions et les guerres des anciens » rois étaient célébrées, furent également écrits par son » ordre pour être transmis à la postérité (1). »

Ce fait nous est confirmé par *Thegan*, historien de Louis-le-Débonnaire, et par le *Poète saxon*; c'était probablement des chants de ce genre qu'*Albéric*, moine des Trois-Fontaines, qui écrivait dans le XIII^e siècle, avait vus, et qu'il cite dans sa chronique sous le titre de *Herotcæ cantilenæ* (chants héroïques), et d'après lesquels il fait mention des victoires remportées par Charles-le-Chauve en 866, sur Gérard de Vienne, duc des deux Bourgognes. Il ne faut pas non plus oublier le témoignage d'*Orderic Vital*, mort vers 1142, et qui, dans son histoire ecclésiastique, parle des chants populaires que l'on répétait sur Guillaume au court nez. Enfin je citerai ce passage de Pierre, chantre de la cathédrale de Paris, au commencement du XII^e siècle. Dans le vingt-septième chapitre de son *Verbum abbreviatum*, en parlant des prêtres qui disaient une messe jusqu'au temps de l'offrande, et voyant que personne ne venait rien apporter, recommençaient une autre messe et ainsi jusqu'à trois et quatre fois, il ajoute :

« Ils ressemblent aux chanteurs de fables et de gestes qui, » voyant la chanson de Landri mal reçue de leurs auditeurs, » commencent aussitôt celle de Narcisse, et puis une autre, » s'ils s'aperçoivent qu'ils n'ont pas réussi (2). »

On trouve encore, parmi le petit nombre des monuments écrits en langue franque que le temps a laissé venir jusqu'à nous, une ode qui se rapporte à l'année 883; elle célèbre la

(1) Item barbara et antiquissima carmina quibus veterum regum actus et bella canebantur scripsit, memoriarum mandavit. Vita Karoli Imperatoris, cap. xxviii. Page 87, t. 1 des Oeuvres complètes d'Éginhard, réunies pour la première fois et traduites en français, etc., par A. Teulet, ancien élève pensionnaire de l'École royale des Chartres. Paris, 1840, 1 vol in-8°. (Publié par la Société de l'histoire de France.)

(2) Et similes sunt cantantibus fabulas et gesta, qui videntes cantilenam de Landrico non placere auditoribus, statim incipiunt de Narcisso cantare: quod si nec placuerit cantant de alio.

Cité par Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. II, p. cxxxvii.

victoire que Louis, fils de Louis-le-Bègue, remporta sur les Normands. C'est une véritable chanson de Geste composée de cent quinze vers, avec les proportions que ce poème avait dans l'origine. Il contient le récit des calamités que les Normands faisaient éprouver à la France, il exalte le courage que déploya Louis pour en tirer vengeance (1).

On peut juger par ces différens témoignages que la *chanson de Geste* exista en France à toutes les époques. Voyons ce qu'elle devint dans les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles et la forme qu'elle a reçue à cette époque qui fut celle de son triomphe et de sa fin. La chanson de Geste est un récit en vers de dix ou de douze syllabes, rangés en longs couplets monorimes. Ce récit est consacré à faire connaître les querelles que les vassaux de la couronne avalent entre eux, les combats qui en résultaient. Un des sujets les plus communs de ces poèmes, ce sont les grandes expéditions fabuleuses ou véritables de Charlemagne, ou des fameux paladins dont il était entouré. Ces poèmes ont presque toujours pour base des actions véritables et dont le héros principal a existé. Seulement ces actions ou ces héros se trouvent confondus avec des hommes et des événements d'un autre siècle. Quelquefois tous les faits d'une époque et les grands souvenirs qu'elle a laissés composent la vie d'un seul personnage. C'est ainsi, pour donner un exemple, que toutes les actions qui appartiennent aux différens *Charles*, depuis Charles-Martel jusqu'au dernier des Carlovingiens, sont attribuées à Charlemagne, le seul de toute la race qui soit bien connu de ces historiens héroïques. Dans l'origine, la chanson de Geste était courte et pouvait être récitée soit dans une marche militaire, soit en attendant l'heure de livrer bataille, ou bien même au moment où elle commençait; peu à peu elle s'est accrue, et sous la plume des trouvères du XIII^e siècle est devenue un long poème. Des changemens qui ne sont pas sans importance ont signalé ces rédactions différentes de la même chanson de Geste. Des traditions étrangères aux grands événemens dont elle était destinée à perpétuer le souvenir, sont venues se mêler au

(1) Gley, Langue et littérature des anciens Français, 1814, in-8°, p. 231.

récit primitif, et presque toujours elles en ont altéré l'éclat.

C'est ainsi que la chanson de Roland dont M. Francisque Michel a publié, il y a peu d'années, une rédaction du XIII^e siècle (1) et qui n'a que dix-huit cents vers environ, se retrouve dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi avec des développemens qui donnent à ce poème une étendue de plus de dix mille vers. Au sujet de la chanson de Roland, une erreur assez grave a été répandue : comment se fait-il, a-t-on dit, qu'une chanson aussi célèbre, que les soldats français répétaient encore sous le règne du roi Jean (2), soit aujourd'hui perdue ? et l'on s'est obstiné à rechercher dans les manuscrits une chanson très-courte comme celle de Richard Cœur-de-Lion sur sa captivité, par exemple (3). Si l'on avait su ce que l'on entendait aux XIII^e et XIV^e siècles par une chanson de Geste, c'est parmi les poèmes qu'on aurait cherché la chanson de Roland, ainsi que l'a fait M. F. Michel qui est parvenu à en retrouver l'une des rédactions primitives. Le peu d'étendue de ce poème, la division en couplets monorimes, ce cri *Aoi* qui revient à de courts intervalles, tout concourt à faire reconnaître que c'est là un des textes originaux de ce chant de guerre si fameux, comme le prouve ce dernier vers :

Ci fait la geste que Turoldus declinoit (4).

L'importance que l'on attribua à ces poèmes, le succès populaire dont ils jouirent, multiplièrent le nombre des *chansons de Geste* et en accrurent l'étendue. Aux XIII^e et XIV^e siècles cette étendue varie depuis dix mille, jusqu'à vingt, trente, quarante mille vers et au-delà. Malgré la longueur de ces poèmes, on ne peut douter qu'ils ne fussent chantés par les jongleurs ; ils se servaient pour cet usage de la vielle, ou violon à plusieurs cordes, appelée aussi une symphonie dans

(1) La chanson de Roland ou de Roncevaux du XII^e siècle, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Bodléenne à Oxford, par Fr. Michel. Paris, Sylvestre, 1837, in-8°.

(2) Roquefort, Etat de la poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles, p. 208. Fr. Michel, Chanson de Roland, p. xv.

(3) Voyez dans ce volume, p. 56.

(4) Chanson de Roland, p. 155.

un auteur du XIV^e siècle, qui dit à ce sujet : « On appelle en France une symphonie l'instrument dont les aveugles jouent en chantant les chansons de Geste (1). » La grande étendue de ces poèmes semble rendre inadmissible cette proposition ; mais on a dit, et avec raison, qu'ils étaient divisés en branches, lesquelles étaient elles-mêmes partagées en couplets, et on a cité le passage du roman de la Violette dans lequel Gérard déguisé en jongleur chante, en s'accompagnant d'une vielle, les premiers vers d'une des branches de Guillaume au court nez (2), dont l'ensemble compose plus de soixante mille vers.

C'est au système féodal qui gouvernait l'Europe au moment où les chansons de Geste étaient le plus admirées qu'elles doivent les grands développemens qu'elles ont reçus.

Les trouvères, ainsi qu'on le verra plus bas, s'en allaient de château en château répétant ces longs poèmes, et, pour plaire à leurs auditeurs et aux maîtres qui les récompensaient, ils mêlaient aux grands souvenirs laissés par Charles-Martel, Charlemagne, ou leurs compagnons d'armes, le récit d'actions plus récentes ; par exemple, les querelles que les grands vasseaux avaient avec leur suzerain, ou bien celles qui éclataient entre eux. Voilà pourquoi dans un grand nombre de chansons de Geste, Charlemagne ou Pepin jouent un rôle inférieur, quelquefois même ridicule, et sont toujours sacrifiés à un héros de convention, hardi, noble, généreux, qui sert de souche à l'arbre généalogique de quelque chef féodal. Charles-Martel et les rois de sa race ne contribuèrent pas seuls à repousser les Sarrasins, qui, déjà maîtres de l'Espagne, menaçaient l'Europe d'une invasion complète. Plusieurs grands feudataires doivent re-

(1) *Le propriétaire en francs, traduit en 1372 de frère Barthélémy de Glanville par frère Jehan Corbichon. Paris, Verard, sans date, in-fol. Goth, l. XIX, ch. cxl. Cité par M. Fr. Michel, préface de la Chanson de Roland, p. XII.*

(2) Voyez cette scène dans l'édition du Roman de la Violette publiée par M. Fr. Michel en 1834 : *Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, en vers du XIII^e siècle, par Gilbert de Montereuil, etc., etc. Paris, Silvestre, in-8°, p. 70 à 75. Voyez le même fait, préface de Berte aus grans piés, etc., publiée par M. Paulin Paris. Paris, Teche-mer, 1 vol. in-12, p. xxvii.*

vendiquer une part dans la lutte héroïque que les chrétiens soutinrent contre les infidèles. Aussi le grand fait des chansons de Geste, c'est toujours l'invasion des Sarrasins, soit en Provence, soit en Bourgogne, ou même dans l'Île de France. Cette invasion, mêlée avec les souvenirs terribles que laissèrent les différentes expéditions des Normands, forme le sujet principal du poème, auquel viennent se joindre des épisodes plus ou moins romanesques empruntés aux sanglantes querelles que les seigneurs féodaux avaient entre eux. Rarement, dans ces longs poèmes, l'amour joue un rôle important, il ne forme qu'un récit épisodique. La manière dont il est traité rappelle bien plutôt les mœurs des conquérans que celles de la chevalerie ; c'est tout franchement une passion physique, brutalement satisfaite, et qui n'occupe le héros que peu d'instans ; ou bien encore c'est un simple mariage, rapidement célébré et raconté en quelques vers. Il est bon d'observer que toutes les chansons de Geste qui ont conservé des traits de leur rédaction primitive, nous peignent des mœurs plus rudes, plus grossières, que celles de l'époque où furent écrites les versions parvenues jusqu'à nous. Ce n'est pas l'art qu'il faut chercher dans ces grandes compositions, mais de précieux détails sur l'histoire, la géographie, les mœurs, les coutumes et la vie privée des temps féodaux ; ce sont principalement des traditions importantes cachées sous des faits obscurs, altérés, et des détails mensongers. Les trouvères, qui consacraient leur vie à recueillir ces longs poèmes, à les arranger dans la langue et au goût de leur époque, croyaient plutôt écrire une histoire qu'un roman de chevalerie. Sans doute quelques-uns d'entre eux avaient des prétentions à une œuvre littéraire, mais la pensée de conserver la mémoire d'actions vraiment accomplies était presque toujours dominante, principalement quand le poète prenait pour base de son récit les anciennes chroniques latines.

A peu près à la même époque où la langue vulgaire commençait à être employée parmi nous, il s'élevait dans plusieurs provinces de l'ancienne Gaule, située au midi de la Loire, des poètes qui employaient un langage vulgaire aussi, mais moins grossier que celui du nord, et qu'ils devaient amener

très-vite à un degré de perfection remarquable, surtout pour l'époque où ils ont vécu. Ils chantaient la guerre, les combats et principalement les peines et les plaisirs de l'amour. Un grand nombre d'entre eux étaient chevaliers, quelques-uns même seigneurs ou princes suzerains.

Sans prétendre, comme ont cherché à le prouver différens écrivains, que les troubadours aient été les maîtres en poésie d'une partie de l'Europe et de la France en particulier, il est certain que leurs chansons, variées et nombreuses, ont servi de modèles aux trouvères.

Diverses circonstances politiques, le mariage d'Éléonore de Guyenne avec Louis VIII, par exemple, amenèrent en France les troubadours, qui avaient déjà beaucoup d'éclat au commencement du XIII^e siècle. Ils apprirent aux seigneurs encore grossiers l'art de composer en musique, et de faire, à l'honneur de leurs dames, des complaintes amoureuses. De cette époque, commence à s'établir dans le centre de la France l'usage déjà commun en Provence, en Guyenne, en Gascogne et dans tous les pays du Languedoc, de faire des chansons amoureuses. La supériorité des troubadours en ce genre est constatée par plusieurs témoignages, tandis que celle des trouvères pour les *romans* et les pastourelles est reconnue par les contemporains eux-mêmes. Ainsi Raymond Vidal, qui écrivit au XIII^e siècle une grammaire, a dit : « Le parler françois vaut mieux et est plus agréable pour faire *romans* » et *pastourelles* ; mais celui de Limousin est préférable pour faire *vers*, chansons et sirventes. Dans tous les pays où l'on parle notre langage, les chants en langue limousine jouissent d'une plus grande autorité que ceux d'aucun autre idiome (1). »

Ce fut donc à l'imitation des troubadours, que la chanson prit au XIII^e siècle, en France, le double caractère que je viens

(1) La parladura francesca val mais et (es) plus avinenz à far *romanz* et *pastourelas* : mas cella de Lemosin val mais per far *vers* et *cansons* et *serventes* : et per totas las terras de nostre lengage so de maior autoritat li cantar de la lenga lemosina que de neguna altra parladura, etc. (Grammaire de Raimonz Vidal, publiée pour la première fois par M. F. Guessard, t. I, p. 125 et suiv. de la Bibliothèque de l'École des Chartes.)

de signaler. A ces récits populaires, naturels au génie de la nation et qui se retrouvent soit en langue latine, soit en langue vulgaire, à toutes les époques, vient se mêler un grand nombre de chansons dont l'intérêt est bien inférieur sans-doute, mais qui ne manquent pas d'un certain degré de curiosité. Toutes ces chansons, consacrées à l'amour, varient peu et dans la forme et dans le langage; c'est toujours une maîtresse insensible aux tourmens cruels mais pleins de douceurs que ses charmes ont inspirés; ou bien encore c'est un éloge exagéré des plaisirs qu'on éprouve à supporter les peines et les sacrifices imposés par l'amour. La métaphysique la plus abstraite et quelquefois la plus obscure, règne dans ce genre de composition; on y trouve assez rarement les élans d'une passion véritable. L'allégorie, qui depuis le XIV^e siècle jusqu'au XVI^e joue un si grand rôle dans notre poésie, commence déjà à être employée dans ces chansons. Ainsi l'amour est une prison dont la belle ténébreuse tient la clef. Le roi de Navarre s'écrie :

Amour, quant vous m'avez mis
Lié en votre prison,
Mieux amerole estre ocis
Que j'eusse raencen.

Et plus loin :

De la Charte a les clefs amors
Et si j' a mis trois portiers :
Biau semblant a nom le premier,
Et blauté en est fait signors.
Dangiers ont mis à l'uis devant,
Un ord félon, vilain, puant..... (1)

Il dit encore que les coureurs de l'amour ont fait de son cœur leur chemin ferré (2). L'on pourrait recueillir d'autres exemples de recherche et d'affectation dans le langage. Hâtons-nous d'ajouter cependant que parmi les chansons amoureuses, parmi les plus anciennes surtout, il y en a de remarquables et d'inspirées par un vrai sentiment poétique (3).

Ce genre de poésie a été principalement cultivé par les sei-

(1) Poésies du roi de Navarre, t. II, p. 56 et 71.

(2) T. II, p. 13.

(3) Voyez dans ce recueil la *Reine d'Avril*, page 79; *Flore et Blanchefleur*, page 133, et l'Appendice à la fin de cette introduction.

gneurs de différentes cours féodales. Des princes suzerains, eux-mêmes, n'ont pas dédaigné de se livrer à cette occupation ; ainsi Charles d'Anjou, roi de Sicile, frère de saint Louis ; Pierre Mauclerc, comte de Bretagne ; Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, furent en ce genre les successeurs et les émules d'un grand nombre de seigneurs, qui chantèrent des amours véritables ou feintes, et les tourmens qu'ils éprouvaient pendant leur expédition en Terre-Sainte. Sans prétendre faire connaître avec détails cette école poétique, je citerai les plus célèbres d'entre ceux qui l'ont composée ; on y retrouvera avec plaisir des noms illustres et par la noblesse et par les exploits de ceux qui les ont portés, et l'on comprendra facilement qu'il y avait moins d'ignorance, moins de grossièreté parmi ces guerriers du moyen âge qu'on ne l'a cru généralement jusqu'ici :

xii^e siècle. Quènes de Bethune, Thibaut, comte de Bar, Gilles de Beaumont, Hugues de Bressy, le châtelain de Coucy, Hugues de la Ferté, Hues d'Oisy, Robert de Mauvoisin, Raoul de Ferrières.

xiii^e siècle. Gautiers d'Argis, Richard de Semilly, Auboin de Sezanne, Gillebert de Berneville, Thibaut de Blazon, le duc de Brabant, Jean de Brienne, le vidame de Chartres, Jacques de Chison, Maurice et Pierre de Craon, Jean Erars seigneur de Valery, Raoul de Ferrières, Gace Brulé, Bouchard de Mailly, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Raoul de Soissons, Roger d'Andely, Jean et Gilles des Maisons, Pierre de Viesmaisons.

Je pourrais facilement augmenter cette liste, car il existe à la Bibliothèque royale plusieurs recueils manuscrits dans lesquels les œuvres poétiques de tous ces nobles châtelains sont conservées, avec les noms de chacun d'eux ; on y trouve encore la représentation de leurs armes (1). Toutes ces compositions, qui n'ont à vrai dire qu'une bien petite valeur littéraire, ne méritent pas cependant de rester dans un entier oubli. L'histoire peut y recueillir des documens précieux et l'on y rencontre aussi quelquefois le sentiment de la vraie

(1) Voyez, entre autres, le manuscrit n° 7222.

poésie. Voici comment le seigneur Gace Brulé, l'un des amis du roi de Navarre, exilé en Bretagne, chante le regret qu'il éprouve d'être éloigné de son pays :

Les oisillons de mon pays
Ai oï en Bretagne,
A leur chant m'estoit il aviz
Qu'en la douce Champaigne
Les oï jadis.
Se g'l ai mespris,
Il m'ont en si doux penser mis
Qu'à chanson faire me suis pris,
Tant que je parataigne
Ce qu'amor m'ont longtemps promis.

J'ai cité précédemment quelques vers du roi de Navarre dans lesquels on peut reprendre l'affectation et l'allégorie forcée; ce défaut n'empêche pas que les vers du roi chansonnier ne soient souvent très-remarquables. Il est facile de signaler dans ses œuvres plusieurs passages qui justifient la grande réputation dont il a joui.

Ainsi ce premier couplet de la première chanson :

Amours me fait comencier
Une chanson novèle;
Et me vuet enseigner
A amer la plus belle
Qui soit el mont vivant.
C'est la bèle au cors gent,
C'est cele dont je chant.
Diex m'en doint tele novèle
Qui soit à mon talent,
Que menu et souvent
Mes cuers por li sautele.

Cet autre encore qui commence la quinzième de ses chansons :

Li rossignols chante tant
Ke mors chlet de l'arbre jus;
Si belle mort ne vit nus,
Tant douce ne si plaisant.
Autresi muir en chantant à hauts cris;
Et si ne puis de ma dame estre ois,
N'ele de mol pitié avoir ne dalgne.

Enfin la pastourelle dont je vais citer le début est une œuvre pleine de grâce et de poésie :

J'alole l'autrier errant
Sans compaignons,

Sor mon palefroi pensant
A faire une chanson,
Quant je OI, ne sai comment,
Lès un buisson,
La vois du plus bel enfançon
C'onques véist nus hom.
Et n'estoit pas enfés si
N'eust quinze ans et demi.
Onques nule rien ne vi
De si gente façon.

Ces citations prouvent suffisamment que Thibaut doit être considéré comme l'un des premiers de cette école de nobles chansonniers qui a brillé en France pendant les XII^e et XIII^e siècles. Rien de plus remarquable, en effet, que ce talent poétique chez un prince du sang royal qui passa toute sa jeunesse au milieu des factions politiques et des guerres, dont il fut l'un des chefs principaux.

Il est arrivé que ces nobles poètes, interrompant leurs plaintes amoureuses, ont célébré dans leurs vers les événemens contemporains. Ainsi le châtelain de Coucy, Quènes de Béthune, Hues d'Oisy, le roi de Navarre et plusieurs autres, ont laissé des chansons sur les croisades; ils ont encore composé des satires relatives aux querelles de la minorité de saint Louis, ou à d'autres faits du même temps. Ces pièces, qui n'existent aujourd'hui qu'en très-petit nombre, doivent être recueillies avec le plus grand soin.

Les seigneurs n'étaient pas seuls à cultiver la poésie, il y avait à côté d'eux d'autres hommes, sortis du peuple presque tous, qui composaient aussi quelquefois des chansons amoureuses, mais qui, le plus souvent, consacraient leur vie à répéter ces chansons de Geste dont j'ai parlé précédemment, et d'autres poésies plus courtes et moins graves qu'ils avaient le talent de varier suivant la composition de leur auditoire; je veux parler des *jongleurs* et des *trouvères*. L'origine de ces chanteurs de profession remonte aux bardes et aux scaldes. On sait que chez les anciens habitans de la Gaule, comme chez les peuples du nord qui du IV^e au V^e siècle envahirent l'empire romain, le poète, sous ces noms de barde ou de scalde, avait un caractère sacré. Sans prétendre, comme ont essayé de le prouver certains antiquaires, qu'il y ait entre eux une

complète ressemblance, il est certain que nos jongleurs ont emprunté à ces anciens poètes l'usage de chanter l'histoire héroïque de nos guerriers illustres.

C'est ainsi que l'un des premiers monumens littéraires relatifs aux trouvères nous représente un homme qui ressemble bien plus aux scaldes du nord qu'à ces baladins poètes qui égayaient les cours féodales. Je veux parler de Taillefer, jongleur normand, qui marchait au premier rang de l'armée de Guillaume, le jour de la célèbre bataille d'Haſtings :

Taillefer, qui moult bien cantoit,
Sor un cheval qui tost aloit,
Devant as s'en aloit cantant
De Carlemane et de Rolant,
Et d'Olivier et des vassaus
Qui moururent à Hainſœvauz (1).

(1) *Roman de Rou*, t. II, p. 214.

A ces vers écrits par Wace, poète français du XII^e siècle, nous ajouterons ceux-ci, que Galmar, poète anglo-normand, avait composés peut-être un demi-siècle auparavant.

Un des François donc se hata,
Devant les autres chevaucha.
Taillefer ert cil appellez,
Juglere hardi estoit assez;
Armes avoit et bon cheval,
Si ert hardi et noble vassal.
Devant les autres cil se mist,
Devant Engleis merveilles fist :
Sa lance pris par le tuet
Si com ceo fust un hastonet;
Encontremont halt l'en getta,
Et par le fer recoeus l'a.
III fois lasi jetta sa lance,
La quarte foiz puis s'avance,
Entre les Englois la launça,
Par mi le cors un en navra;
Puis traist s'espée, arere vint
Et getta l'espée qu'il tint,
Encontremont hault le recelt.
L'un dit à l'autre, q' ceo veit,
Que ceo estoit enchantement.
Cil se fiert devant la gent,
Quant III foiz ont getté l'espée,
Le cheval ad la goule baée,
Vers les Engleis vint cleslé;
Auquanz quideht estre mangé

On pourrait encore citer le nom de quelques jongleurs guerriers attachés à la personne des princes suzerains. Ainsi Berdic remplaça Taillefer près de Guillaume-le-Conquérant ; et en parlant plus haut de la chanson de Roland, j'ai cité le nom de *Turold*.

Voilà donc un point de contact entre les scaldes du nord, les bardes de l'ancienne Gaule et les trouvères-jongleurs du moyen âge. Ces derniers, on peut le croire, apprirent des scaldes, et même de ces bardes dégénérés dont parle Posidonius, à chanter les actions des hommes illustres, et donnèrent ainsi les modèles de ces longues chansons de Geste qui ont si souvent occupé la muse de nos trouvères. J'observerai que ce point de contact entre les scaldes et les premiers jongleurs du nord est de plus un point de dissemblance entre ces derniers et les troubadours et leurs jongleurs.

Par le cheval q'issi baout.
Li jugleour en près venout,
Del espée fier Engleis,
Le poign li fet voler maneis ;
Un autre fêrit tant cum il pout
Mau guerdon le jour en vût ;
Car li Engleis de totes pars
Li launcent gavelocz et darz,
Si l'ocelstrent et son destrier,
Mar demanda le coup premier.

(Geoffroy Gaimar, t. I, p. 9 et 9 des *Chroniques anglo-normandes*, publiées par Fr. Michel. Rouen, 1836, in-8°.)

« Un des Français, se hâtant, chevaucha devant les autres. On l'appela Taillefer; c'était un jongleur hardi. Il avait des armes, un bon cheval; il était vassal noble et audacieux: il se mit devant les autres et fit merveilles devant les Anglais: il prit sa lance par le bout, comme si ce fût un bâtonnet; l'ayant jetée en l'air, il la reçut par le fer; trois fois ainsi il jeta sa lance; puis à la quatrième, s'étant avancé, il la lança contre les Anglais. L'un d'eux tomba frappé au milieu du corps. Alors Taillefer tira son épée, puis il jeta en l'air et la reçut droite par la pointe. Les assistants se disaient les uns aux autres que c'était un enchantement. Il s'élança contre l'ennemi après avoir ainsi joué avec son épée. Son cheval, la bouche ouverte, se précipita contre les Anglais, qui craignaient d'être dévorés. Le jongleur, s'avancant aussitôt, frappa un Anglais de son épée et lui coupa le poing: il en frappa encore un autre; mais il fut mal récompensé, car les Anglais l'assaillirent de tous côtés et lui lancèrent javelots et dards; ils le tuèrent, ainsi que son cheval. Malheur à lui; qui demanda à frapper le premier côté. »

Les troubadours ont pu écrire quelques chansons de Geste ; mais ni eux ni les jongleurs qui les accompagnaient ne chantaient avant le combat, comme Berdic et Taillefer. C'est là un usage qui appartient aux anciennes populations du nord de la France, et qui les sépare de celles du midi.

Il faut distinguer parmi les trouvères ceux qui étaient jongleurs, conteurs et ménestrels, c'est-à-dire qui, au double talent de composer des vers et de les chanter en s'accompagnant d'un instrument de musique, joignaient encore celui de faire des tours d'adresse et d'amuser les yeux, en même temps qu'ils cherchaient à flatter les oreilles. Rarement le même homme possédait toutes ces industries, et c'est au désir de pouvoir les exercer ensemble qu'il faut attribuer l'origine des associations que ces hommes faisaient entre eux, associations que les mœurs dissolues, l'esprit railleur, indépendant et hardi de ceux qui les composaient, rendirent dangereuses, et qui furent, à différentes époques, poursuivies par les lois ecclésiastiques et civiles.

Ces associations paraissent avoir existé dès les premiers temps de la monarchie. Sidoine-Apollinaire en parle dans la description qu'il fait de la table de Théodoric II, et loue beaucoup le monarque de ce qu'il se donne rarement ce plaisir. Quant aux lois portées contre les jongleurs, on en trouve dans les conciles des premiers siècles, et Charlemagne, dans l'article 44 du premier capitulaire d'Aix-la-Chapelle de l'année 789, en parle comme de gens notés d'infamie, auxquels il refuse le droit d'accuser, adoptant à cet égard la décision d'un concile antérieur.

L'article 15 du troisième capitulaire de la même année 789, défend aux évêques, abbés et abbesses de recevoir chez eux des jongleurs. Sous le même empereur, trois conciles renouvelèrent ces défenses, qui furent encore réitérées dans un concile tenu à Paris, en 829, sous le règne de Louis-le-Débonnaire.

Toutes ces lois étaient mal observées : Agobard, archevêque de Lyon, mort en 840, se plaint que des jongleurs sont admis dans tous les repas ; les évêques et abbés en avaient à leur service ; des prêtres et des moines faisaient eux-

mêmes ce métier. Plus tard, jusqu'à Philippe-Auguste, qui bannit les jongleurs de son royaume, les lois civiles et religieuses furent impuissantes à ce sujet. Et même après cette époque, malgré les différens arrêts de proscription lancés contre elles, ces troupes furent toujours bien accueillies. Depuis le x^e siècle jusqu'au xvi^e, il n'est pas de bonne cour plénière sans eux, pas une seule cérémonie chevaleresque, un seul grand repas dans lesquels ne figurent ces amis de la joie, ces grands colporteurs de poésie; car c'est aujourd'hui leur premier titre à notre reconnaissance: c'est la poésie française, vulgaire, traditionnelle, dont ils furent les interprètes et qu'ils cultivèrent eux-mêmes, qui leur donne de l'importance à nos yeux, qui les grandit, qui les rend dignes de fixer les regards de la postérité!

Combien de fois n'a-t-on pas vu ces poètes ambulans, assis à la porte des églises des cités ou des villages, assembler les fidèles après l'office du dimanche ou des fêtes, puis chanter, dans un langage compris de tous, les actions pleines de miracles du saint dont on venait de célébrer la mémoire; car le trouvère-jongleur, au nombre des poésies qu'il devait savoir, comptait de pieuses légendes qu'il réservait pour ces jours consacrés.

Ce n'était pas le seul genre de poésie que ces hommes récitassent aux bourgeois des villes ou aux manans assemblés. Après la pieuse légende venait le fabliau malin, satirique et toujours quelque peu grivois; venaient encore les grandes et remarquables compositions dont maître Renard était le héros. Ces poèmes, qui composent un ensemble de plus de vingt mille vers, et dont nous n'avons pas toutes les branches, ont dû souvent provoquer le rire de l'assemblée populaire à laquelle ils s'adressaient. Les jongleurs avaient encore des chants plus nobles, plus élevés, qui contenaient l'histoire des paladins dont le nom, resté dans toutes les mémoires, était mêlé à des actions fabuleuses toujours héroïques et grandes, souvent même impossibles; c'est ainsi que, d'après le témoignage de graves historiens, on chantait dans les carrefours, sur les places des villes (*in plateis*), les faits hardis ou miraculeux d'Ogier-le-Danois et du marquis Guillaume-au-court-nez.

Mais c'est principalement pour l'habitant des châteaux que les jongleurs réservaient les récits de cette nature, non pas qu'on les y débitât à l'exclusion des autres, mais parce qu'ils flattaient singulièrement les oreilles des barons féodaux; car presque toujours leurs ancêtres, ou bien les fondateurs des principautés qu'ils occupaient étaient célébrés dans ces poèmes. Il faut voir avec quelle munificence on traitait ces historiens poètes, toujours assez habiles à chatouiller l'orgueil de ceux qui les écoutaient. Une chaîne d'or, une coupe précieuse, un cheval de prix et plus souvent la robe d'étoffe d'or ou de soie, garnie de riches fourrures dont le châtelain était revêtu, devenaient la récompense du trouvère-jongleur qui avait su le flatter. A son exemple, la noble compagnie, qui ordinairement ne manquait pas chez les seigneurs suzerains, comptait aussi de riches cadeaux l'enfant de la gale science.

Au matin, quand il fut grand jor,
Furent palé li jongléor;
Li un orent un blax palefrois,
Beles robes et blax agrois (bijoux).
Li autre selonc ce qu'ils estoient,
Tuit robes et deniers avoient;
Tuit furent payé à lor gré,
Li plus povre ore à plenté. (eurent beaucoup) (1)

Molt ot à la cor jogléor;

Menestrel i ot de grant pris,
Tant son rice, tant i ont pris;
Robes orent tot à orfrois
Et bien garni (2).

Le début de quelques-unes de nos chansons de Geste, de celles principalement qui rappellent de grands souvenirs historiques, peut faire croire que les jongleurs, pour les réciter, choisissaient principalement les occasions dans lesquelles ils s'adressaient à ces nobles compagnies.

« Seigneurs, écoutez une chanson dont les vers doivent vous plaire; ce n'est pas la fable d'Ancelet et de Tristan, d'Arthur, de Gauvain dont on parle tant, mais c'est de l'un des

(1) *Roman de l'Aire périll*. Ms. du roi, 7989-2, fol. 44, v°.

(2) *Roman de Cristal et de Clarie*. (Voyez encore Muratori, *Dissertat.* XXIX, t. 2.)

» plus hardis guerriers que jamais Dieu ait créés ; c'est d'Ogier
» de Danemarck , qui eut le cœur vaillant et guerroya si long-
» temps le riche roi Charles... Seigneurs , or entendez , che-
» valiers et sergens !... »

Seigneurs, oiez chançon dont les vers sont plaisans ;
N'est mie de la fable Ancelot et Tristant,
D'Artour, ne de Gauvin, dont on parole tant,
Ains est du plus hardi et du mieulx combattant
Que oncques Dieu forma en ce secle vivant ;
Ogier de Danemarck qui ot le cuer vaillant,
Qui tant guerroya Charles le riche roi puissant.
Seigneurs, or entendez chevaliers et sergent....

(Roman d'Ogier-le-Danois.)

Les jongleurs avaient parfois assez d'adresse pour faire entendre aux nobles compagnies des fabliaux mallins dans lesquels la décence était quelque peu sacrifiée à l'esprit et au piquant de l'action ; alors ils avaient soin de faire précéder leur conte de quelque précaution oratoire ainsi conçue :

» Les rois, les princes, les courtisans, comtes, barons ou
» vavasseurs, aiment les contes, les chansons, les fables et
» les bons dits qui sont agréables ; car ils empêchent de penser
» et font oublier le chagrin, etc.... »

Le roi, le prince, li courtur,
Comte, baron et vavasseur,
Aiment contes, chansons et fables,
Et bons dits qui sont délitables ;
Car ils oestent et jectent penser,
Doel, ennui font oublier.

(Denys Pyramus.)

C'est principalement dans un petit poème du XIII^e siècle que l'on trouve des détails qui peuvent éclaircir nos recherches sur ces anciens poètes. Cette pièce, intitulée *les deux Bordéors ou Trovères ribaux* (1), nous fait connaître tous les talens physiques et toutes les connaissances qu'un bon trou-

(1) Ce petit poème, analysé par Legrand-d'Aussy, t. II de ses *Fabliaux*, a été publié par Roquefort, p. 290 de son *État de la Poésie française dans les XII^e et XIII^e siècles*. Paris, 1815, in-8°. M. Robert l'a réimprimé, p. 16 d'une brochure intitulée : *Fabliaux inédits*, tiré du manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 1230 ou 1829, etc. Paris, 1834, in-8°.

vère devait posséder. C'est une querelle entre deux de ces hommes, dans laquelle chacun s'efforce de prouver sa supériorité sur son adversaire. Le premier commence ainsi :

» Diable! laisse donc là ta jonglerie, et va t'asseoir dans
» ce coin ; car nous n'avons cure de toi, et il faut que celui
» qui ne sait rien dire d'agréable garde le silence. Tu ne sais
» pas vaillant deux fétus! Voyez comme il est vêtu avec le
» gage d'une année! Voyez quels souliers de Cordoue, les
» belles chausses de Bruges! Voyez comme il
» est enveloppé dans de méchans habits!
» Tu n'es pas ménestrel ni ouvrier de bonne œuvre. Tu res-
» sembles à un vilain bouvier aussi contrefait qu'un bœuf, ou
» bien à un meneur d'aveugles
» Moi, au contraire, je sais aussi bien conter en français qu'en
» latin, la nuit comme le jour, devant les comtes et les ducs ;
» et je sais faire bien plus : quand je suls à une cour et dans
» une fête, je sais bien des chansons de Geste; il n'y a pas un
» conteur tel que moi.... »

Diva! quar lai ester ta jangle
Si te va séoir en cel angle ;
Nos n'avons de ta jangle cure ,
Qar bien est raison et droiture
En toz les lieus se taise
Qui riens ne set dire qui plese.
Tu ne sez vaillant deux festuz.
Vez comme es ore bien vestuz
De son gaalge d'oan!
Volz quex soliers de Cordouan,
Et com beles chauce de Bruges!

.....
Vez or en quel hiraudle
Il s'est iluec entortilliez!

.....
Tu n'es mle menesterex
Ne de nule bone œuvre ovriels.
Tu sanble un vilain bouviels
Aussi contrefez com un hugles.
Tu sanbles meneur d'avugles.

.....
Mals ge sai assi bien conter
Et en roumanz et en latin,
Aussi au soir com au matin,
Devant contes et devant dus.

Et si resal bien faire plus ;
Quant je suis à cort ou à feste ,
Quar ge sai de chanson de geste ;
Canteres sui quel monde n'a tel.

Et le jongleur fait ici une longue énumération de toutes les chansons de Geste, de tous les poèmes qu'il connaît. A ces détails il ajoute une foule de traits facétieux, burlesques, destinés à exciter le rire de ceux qui assistaient à ce combat :

« Je suis un bon saigneur de chats et ventouseur de bœufs.
» Je sais très-bien cercler un œuf, et je sais faire frein à
» vaches, gants à chiens, colffes à chèvres, hauberts à lièvres,
» et si bons, qu'ils n'ont plus peur des chiens.... »

Je suis bon seignerres de chaz,
Et bons ventoussleres de bués ;
Si sui bons rellerres d'ués.
.....
Si sai bien faire frains à vaches,
Et ganz à chiens, colffes à chèvres ;
Si sai faire haubert à lièvres
Si fors, qu'il n'ont garde de chiens.

Le jongleur se vante encore de ses talens en cuisine et en musique, et de toutes les bonnes connaissances qu'il a parmi ses compagnons.

Son adversaire ne fait pas attendre sa réponse : « Tu nous
» a bien dit tout ce que tu as voulu, reprend-il, mais je feral
» apercevoir que j'en sais bien plus que toi, et que je sui un
» meilleur ménestrel. :

« Je te dirai ce que je sais faire : Je suis joueur de vielle,
» de cornemuse, de flûte, de violon, de harpe, de symphonie,
» de psaltérion, et je connais mainte chanson... Je peux bien
» faire un enchantement, et j'en sais plus long que l'on ne
» pense. Quand je veux m'y appliquer, je lis, je chante comme
» un clerc, je parle de chevalerie, des hommes braves, et je
» sais bien dire quelles sont leurs armoiries. »

Tu m'as bien dit tot ton voloir ;
Or te feral apercevoir
Que ge sai plus de toi assez,
Et ci sui mieidres menestrez...
.....
Ce te dirai que je sai faire.

Ge suls jugleres de viele,
Si sai de muse et de frestele,
Et de harpe et de chifonie,
De la gigue, de l'armonie ;
Et el salteire et en la rote,
Sai ge bien chanter une note.

Bien sai un enchantement faire,
Je sai mult plus que l'en ne cuide,
Quand g'y veuille mestre mon estulde,
Et lire et chauter de clergie,
Et parler de chevalerie,
Et les pseudomes raviser
Et les armes bien deviser.

Il nomme, ainsi que son adversaire, tous les poèmes, tous les fabliaux qu'il peut raconter, et termine en disant à l'assemblée :

A toz ge vos requier et prie.
Que le metes fors de ceanz,
Qui bien pert que c'est un noleuz.

« Je vous requiers, et prie tous que le mettez dehors, car il est certain que c'est un homme inutile. »

On le voit, au talent de chanter des vers et de réciter des histoires de tout genre, les jongleurs joignaient le rôle de bouffon et de plaisant. Généralement ils avaient une réputation d'esprit comparable à celle que nous accordons encore volontiers aux bossus. De mordantes satires, des réponses hardies leur étaient permises et pardonnées. Un poème anglo-normand de la fin du XIII^e siècle nous donne à ce sujet de curieux détails. Il est intitulé : *Le dit du jongleur de Ely et de mon seignour le roi de Engleterre* (1) ; en voici le début :

« Seigneur, écoutez un petit, vous entendrez un très-bon jeu d'un ménestrel qui voyagea pour chercher merveilles et aventüres. Il vint en deçà Londres, en un pré où il rencontra le roi et sa cour. Il portait au cou son lambour, peint en or et couvert de riches ornemens. Le roi demande avec bonté : « Qui êtes-vous, sire jongleur ? » Et il répond sans crainte :

(1) Ce petit poème a été publié par M. l'abbé de La Rue, t. 1, p. 185, de ses *Recherches sur les bardes, jongleurs et trouvères*. Il a été donné une seconde fois, la même année, par M. Francisque Michel, avec *la Riote du monde*. Paris, Sirey, 1834, in-8°.

« Je suis d'où est mon seigneur. — Qui est ton seigneur ? dit le roi. — Le baron à ma dame, par ma foi. — Qui est ta dame ? — Sire, la femme mon seigneur. — Comment vous appelle-t-on ? — Comme mon parrain. — Et ton parrain, quel nom a-t-il ? — Comme le mien, sire, probablement. — Où vas-tu ? — Je vais là. — D'où viens-tu ? — Je viens de çà. — D'où es-tu ? — Sire, je suis de notre ville. — Où est votre ville, maître jongleur ? — Sire, entour l'église. — Où est l'église, bel ami ? — Sire, en la ville de Ély. — Où est Ély ? — Sire, sur l'eau. — Comment appelle-t-on l'eau ? — On ne l'appelle pas, mais elle vient toujours. »

seignours, escotez un petit,
si orrez ue très bon desduit
De un menestrel que passa la terre
Pur merveille e aventure querre ;
si vint de sà Londres, en un prés,
Encontra le roi e sa meisnée ;
Entour son col porta soun tabour
Depeynt de or e riche atour.

Le roi demaund par amour :

« A qui estes vous, sire Joglour ? »

Et li respount sauntz pour :

« Sire, je sui où mon seigneur. »

« Qui est toun seigneur ? » fait le roy.

« Le baroun à ma dame, par ma foy. »

« Qui est ta dame, par amour ? »

« Sire, la femme mon seigneur. »

« Comment estes vous appelée ? »

« Sire, comme cely qui m'ad levée. »

« Cestli qui te leva quel noun aveit ? »

« Itel com je, sire, tot dreit. »

« Où vas-tu ? » « Je vois là. »

« D'où vien tu ? » « Je viens de sà. »

« Dont estes vus ? sanz gyle. »

« Sire, ge sui de nostre vile. »

« Où est vostre vile, daunx jogler ? »

« Sire, entoure le moster. »

« Où est le moster, bel ami ? »

« Sire, en la vile de Ely. »

« Où est Ely, qy siet ? »

« Sire, sur l'evve estiet. »

« Quel est le evve apelé, par amour ? »

« L'em ne l'apele pas, eyns vient tous jours. »

.....

Le dialogue continue long-temps ainsi, et le jongleur, après avoir dit au roi comment il menait joyeuse vie, cherche à lui

prouver qu'il est plus sage que les autres hommes, puisque, dit-il, on vous blâme toujours, quelle que soit votre conduite.

Il faut chercher quel point de contact ou bien quelle différence il a existé entre les jongleurs et les trouvères. Ces derniers sont principalement désignés comme les véritables inventeurs de toutes les poésies chantées par les jongleurs, conteurs ou ménestrels. Les trouvères, a-t-on prétendu, retirés pour la plupart dans le silence du cloître, consacraient leur loisir à la composition de nos longues chansons de Geste. Cela peut être vrai pour quelques-unes d'entre elles. Quant à ce principe que les trouvères ne furent pas toujours des jongleurs, joueurs d'instrumens ou chanteurs, cela est vrai pour plusieurs de nos vieux poètes, qui, dévoués à un seigneur puissant, attachés à sa maison, ont généralement écrit de longs poèmes historiques dont le sujet plaisait à leurs maîtres, ou leur rappelait la gloire de leurs aïeux ou de leurs prédécesseurs. Après tout, ces clercs lisans, comme l'un d'eux se désigne, quittaient souvent la plume pour réciter et même chanter l'œuvre qu'ils avaient composée. Le roi Adenès, ménestrel du duc de Brabant, auteur de plusieurs poèmes, en est un exemple. Ce sont principalement ces trouvères de noble compagnie qui se plaignent de l'ignorance et de la mauvaise foi des jongleurs indépendants : ils s'emparent, disent-ils, des antiques récits sans bien les connaître, et y ajoutent des circonstances mensongères. Ainsi Adenès, que j'ai nommé plus haut, critique ces jongleurs dans les premiers vers d'*Ogier-le-Danois* :

« Ces jongleurs, qui ne savent pas rimer, ont altéré le
» poème en plusieurs endroits; ils ne surent pas bien mettre
» en ordre les récits d'amour, d'armes et d'honneur, ni en dis-
» tribuer convenablement la matière; car celui qui veut mettre
» l'histoire en rimes doit accorder la mesure avec le sens. »

ClI Jugléor, qui ne sorent rimer,
Firent l'usage en plusieurs lieus fausser.
D'amour et d'armes et d'honneur mesurer,
Ne sorent pas les points ne compasser,
Ne les paroles à leur endroit placer :
Car qui l'histolre veut par rime ordener,
Il doit son sens à mesure accorder.

Des reproches semblables à ceux-là se trouvent fréquemment au début de nos anciens poèmes. Nos rimeurs, qu'ils soient trouvères, jongleurs, conteurs ou ménestrels, employaient ce moyen pour donner à l'œuvre qu'ils avaient composée ou empruntée, un air de nouveauté. Ceux qui étaient clercs principalement ne manquaient pas d'annoncer à leurs lecteurs ou auditeurs qu'ils avaient été à Saint-Denis, en France, consulter les gestes latines de nos rois, qu'on y conservait.

D'autres encore, pour donner plus de crédit à la légende qu'ils débitaient, accusaient de mensonge ceux qui, avant eux, s'étaient exercés sur le même sujet. Ainsi un jongleur qui a refait, vers la fin du XIII^e siècle, le poème de Wace sur la conception de la Vierge, accuse de mensonge un autre jongleur.

Suivant nous, c'est pousser un peu loin l'esprit de système et de recherches, que d'établir entre les jongleurs et les trouvères une différence bien marquée, et d'attacher exclusivement au plus grand nombre de nos vieux poètes l'une ou l'autre dénomination. Les citations que M. l'abbé de La Rue a réunies dans ce but ne prouvent rien, excepté une rivalité entre des hommes de même condition qui cherchaient à faire valoir leurs œuvres aux dépens de celles de leurs prédécesseurs ou de leurs rivaux; et en effet, si les trouvères peuvent être considérés comme les principaux auteurs de nos grandes chansons de Geste, de tous nos poèmes héroïques, didactiques et moraux, les jongleurs, de leur côté, peuvent réclamer les contes, les fabliaux, les satires et toutes ces petites pièces dans lesquelles brillent au plus haut degré l'esprit et la gaieté française.

Les jongleurs, dans différentes parties de la France, paraissent avoir formé une confrérie puissante et dont l'origine remonte à une époque reculée.

Ainsi j'ai publié pour la première fois une charte relative à une confrérie que les jongleurs de la Normandie avaient fondée à la Sainte-Trinité de Fécamp et dont je reproduirai ici les principales dispositions.

Après avoir dit que le bienheureux Guillaume, qui gouverna

l'abbaye jusqu'en 1031, autorisa cette confrérie, et que Henri, cinquième abbé, renouvela cette autorisation, Raoul d'Argens, son successeur, qui vécut de 1190 à 1220, s'exprime ainsi :

« Donc, moi, Raoul, abbé, ne voulant pas changer les usages établis par mes illustres prédécesseurs, j'ai approuvé l'association de ces hommes et je les ai admis à jouir de tous les bienfaits que Dieu pourra nous accorder en faveur de nos messes, de nos veilles, de nos jeûnes, de nos aumônes et de nos prières. C'est pourquoi, soutenus par une charité mutuelle et nous réunissant avec joie et plaisir pour chanter en chœur, aux sons de l'orgue, du psaltérion, du tambour, tenant dans nos mains l'encensoir rempli de parfums et la lyre, nous oserons nous présenter devant le roi des cieux. Tant pour nous, tant pour le reste de nos frères, nous célébrerons trois messes à des jours indiqués.

« Voici l'ordre dans lequel doivent avoir lieu les réunions de la confrérie : chaque année, le jour de Saint-Martin, se réunissent non-seulement les jongleurs, mais tous ceux qui font partie de cette confrérie; et, après une procession solennelle de tous les moines et de tous les jongleurs, chacun des jongleurs paiera cinq deniers dont l'emploi est ainsi fixé : Deux pour l'entretien des léproseries de Fécamp, un pour les pauvres, un pour le luminaire, un autre sera donné, avec le legs des morts, à la fabrique de la dite église. Chaque membre de la confrérie laissera en mourant, pour les besoins de notre église, quand il le pourra, trois sous; quand il sera pauvre, deux sous; quand il sera très-pauvre, deux deniers. Tout ce que les membres de la confrérie, jongleur, chevalier ou autre, laisseront en mourant, pourra être employé aux besoins de l'église (1).

Vers la fin du XIII^e siècle, les jongleurs et ménestrels furent soumis à un règlement de police qui, promulgué sous saint Louis, fait partie des établissements de Paris, que l'on doit à Estienne Boileau, prévôt de cette ville de 1258 à 1268. Ces statuts, qui sont empreints de toute la modération du saint

(1) Voyez le texte de cette chartre, page 378 de l'Essai historique, critique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp, que j'ai publié l'année dernière. Rouen, Ed. Frère, 1840, in-8°.

roi sous les yeux duquel ils furent rédigés, règlent avec une sage sévérité la conduite que ces hommes doivent mener dans Paris. Du reste, quelques privilèges s'y trouvent en leur faveur : ainsi ils sont exempts du droit de péage qu'il fallait acquitter, en entrant dans la ville par le petit Châtelet. L'un des articles porte que le marchand qui amènera un singe pour le vendre, paiera quatre deniers ; que, si le singe appartient à un homme qui l'a acheté pour son plaisir, il ne donnera rien ; que s'il est à un jongleur, il le fera jouer devant le péager, et que, par ce jeu, il sera quitte du péage tant du singe que de tout ce qu'il aurait acheté pour son usage. De même les jongleurs sont exempts du droit, en chantant une chanson (1).

Ces ordonnances furent plusieurs fois renouvelées dans le XIV^e et le XV^e siècle ; mais, vers la fin du XIV^e, les noms de trouvère et de jongleur disparurent peu à peu, celui de ménestrel, ménestriax, et enfin ménestrier prévalut. A cette époque aussi, la poésie devint le privilège des clercs et de quelques laïques lettrés qui, se confiant à la générosité des grands seigneurs, se déclarèrent leur poète, leur domestique. Quant aux ménestrels ou ménestriers, ils se bornèrent à jouer des instruments par la ville, et à chanter de vieilles légendes dont ils rajeunirent le langage.

Comme toutes les corporations de cette époque, ils eurent leurs chefs qui portaient le titre de roi (2). Leur nombre à Paris fut limité, et seulement à ceux qui étaient de la confrérie appartenant le droit de jouer des instrumens et de chanter par la

(1) « Li singes au marchand doit quatre deniers, se il pour vendre le porte ; et se il singes est à home qui l'a acheté por son desduit, et est quites, et se il singes est au joueur, jouer en doit devant le paagier, et par son gieu doit estre quites de toute la chose qu'il acheté à son usage ; et ausi tot li jongleur sont quite por un ver de chanson. » (*Établissement des mestiers de Paris. Ms. du roi, fds. Sorbonne. f^o 204, recto.*) Cet article des *établissements* doit être l'origine du proverbe : *Payer en gambades, en monnaie de singe.*

(2) Jean Portevin, *roi des ménestriers* du royaume de France, et ses compagnons reçoivent le prix des esbatemens qu'ils firent en l'hôtel du duc d'Orléans devant le roy et les ducs de Berry et de Bourgogne, année 1392. Pièce originale citée p. 139, t. 1 du Catalogue des archives du baron de Joursanvault. Paris, 2 vol. in-8^o,

ville. Il paraît que cette condition était assez lucrative, puis, que deux de ces ménestriers purent fonder un hôpital. Nous lisons à ce sujet dans un vieil historien de Paris (1) :

« En l'an de grâce 1328, le mardi devant la Sainte-Croix, »
» en septembre, il y avait en la rue de Saint-Martin-des- »
» Champs deux compagnons ménestriers, lesquels s'entr'ai- »
» moient parfaitement et estoient toujours ensemble. Si es- »
» toit de Lombardie, et avoit nom *Jacques Grare de Pistoye*, »
» autrement dit *Lappe* : l'autre estoit de Lorraine, et avoit »
» nom *Huet le Guette*, du palais du roy. Or avint que le »
» jour susdits, après disner, ces deux compagnons estans assis »
» sur le siège de la maison du dit *Lappe* et parlant de leur »
» besogne, virent de l'autre part de la voie une pauvre femme »
» appelée *Fleurie de Chartres*, laquelle estoit en une petite »
» charrette, et n'en bougeoit jour et nuict, comme entre- »
» prise d'une partie de ses membres; et là vivoit des aumosnes »
» des bonnes gens. Ces deux, esmus de pitié, s'enquerrèrent à »
» qui appartenoit la place, désirant l'achepter et y bastir quel- »
» que petit hospital. Et après avoir entendu que c'estoit à l'a- »
» besse de Montmartre, ils l'allèrent trouver : et pour le faire »
» court, elle leur quitta le lieu à perpétuité, à la charge de »
» payer par chacun an cent solz de rente et huit livres d'a- »
» mendement, dedans six ans seulement...

» Le lendemain les dits *Lappe* et *Huet* prindrent posses- »
» sion dudit lieu, et pour la mémoire et souvenance firent »
» festin à leurs amis. Peu après ils firent faire un mur, et sur »
» l'entrée une belle chambre, et au dessous des bancs à lits... »
» Au premier desquels fut couchée la pauvre femme paraliti- »
» que et n'en bougea jamais jusqu'à son décès. Ils ordonnèrent »
» aussi que ce lieu serait dorénavant appelé *l'Hospital de »
» Saint-Julian et de Saint-Genois*. (Saint-Genet.) »

On trouve, page 223 de ce volume, une chanson de Colin Muset, dans laquelle il donne sur la vie d'un jongleur, dans les premières années du XIV^e siècle, des détails assez piquans et qui font penser que cette profession était quelquefois exercée par des gens honnêtes, ayant un intérieur, et qui savaient tirer

(1) Du Breul, le Théâtre des antiquités du Paris, etc. Paris, 1612, in-4°, p. 998.

quelque profit de leur art. La fortune assez considérable des deux fondateurs de l'hospice Saint-Julien et celle que la tradition attribue à Coffin Muset le prouvent suffisamment.

Pendant le xiv^e et le xv^e siècle, les princes et les seigneurs suzerains avaient encore un ou même plusieurs ménestrels à leur service. Ainsi Robert d'Artois, beau-frère du roi de France Philippe de Valois, que son procès avec Mahaut, comtesse de Flandre, a rendu si fameux, avait parmi les gens de sa maison un *ménestrel*. « Le deuxième jour de novembre 1331, Pierre d'Auxerre et Michel de Paris, huissiers du parlement, se rendirent au château de Conches pour assigner Robert d'Artois. Ne l'ayant pas trouvé, ils demandèrent à parler à la comtesse et s'adressèrent à LURIN MENESTREL *du dit monsieur Robert, car autre ne trouvèrent de ses dras* (1). De même dans l'inventaire des livres du roi Charles V, après l'article n^o 269, je lis ce qui suit : Une guitere à une teste de lyon, en un estuy de cuir. — Une guitere à une teste de dame. — Un lut. — Une guitere à une teste d'angelot d'ivoire, etc... En marge est la note suivante : Le roy les a rebaillez à ses PETITS MENESTRELS à qui il estoit corrossié quant il leur fiat oster (2).

Je trouve dans un catalogue (3) de pièces originales relatives à l'histoire de France les indications suivantes. Année 1340 : gages de *Guillot*, ménestrel du comte de Blois ; gages payés à *Colinet le Bourg*, *Jobin*, son frère, et *Colin Maquedante*, ménestrels du duc d'Orléans, 1389. Pension à *Colinet*, ménestrel du duc d'Orléans, 1396. Ménestrels des ducs de Savoie et de Bavière, du comte de Nevers et de M. de Trazegnies, 1395-1396. Le duc d'Orléans fait payer 150 livres tournois à *Colinet*, *Bourgeois* et *Albelin*, ses ménestriers, 1406 ; gages de *Jehan Petit-Gai*, harpeur du duc Charles d'Orléans, 1415.

(1) Procès de Robert d'Artois. (Voyez la Revue de Paris, livraisons des 21 juillet et 4 août 1839.)

(2) Inventaire ou catalogue de l'ancienne bibliothèque du Louvre, etc., etc. Paris, 1836, in-8^o, page 58.

(3) Catalogue analytique des archives de mons. le baron de Joursanvault, etc., etc. Paris, 1838, 2 vol. in-8^o, t. 1, pages 139-140 ; t. II, p. 262.

Vers la fin du xv^e siècle disparaissent tout à fait, non-seulement les jongleurs et les trouvères, mais encore les ménestrels ou ménestriers qui leur succédèrent. Ils sont remplacés par des poètes proprement dits qui se donnaient quelquefois le nom d'*acteurs* (*auteurs*) ou de *clerks lisants*. Attachés à la fortune et à la maison des princes du sang royal ou des ducs et des comtes qui avaient encore conservé l'appareil d'une cour, ils composent dans le silence des ouvrages, et mettent en prose ou abrègent les longues chansons de Geste de leurs devanciers. Ce sont pour la plupart des clerks qui ont étudié dans leur jeunesse et qui appliquent à la poésie la science confuse et insuffisante des écoles. L'allégorie, ce genre de littérature si froid, si faux, si ennuyeux et dont j'ai signalé des exemples dans les chansons du roi de Navarre, triomphe et produit de longs poèmes qui sont tous oubliés aujourd'hui.

Au xv^e siècle la chanson change aussi sinon de sujet, au moins de forme et de langage; on retrouve la chanson historique et la chanson d'amour, mais l'une et l'autre affectent un genre de poésie et se plient aux règles qu'elle impose.

La *ballade* est presque toujours employée principalement dans les pièces historiques.

- » Ballades se font de huyt lignes pour clause, dit un auteur du xv^e siècle (1), et huyt syllabes, en masculin pour
- » ligne; et doivent estre trois clauses de semblable lysièrre ou
- » rythme, et semblable refrain pour dernière ligne, lequel
- » doit estre masculin, avec demys clause de semblable ou
- » autre lysièrre aux quatre dernières lignes qui s'appelle
- » l'*envoy* ou le prince, pour ce que en tenant le puy de ballades, voulentiers le diet *envoy* se adresse ou envoie au
- » prince.
- »
- »
- » Aucuns font ballades en lignes de dix syllabes en masculin, et les autres prennent deux lignes pour refrain, et se

(1) Le grand et vray Art de pleine Béthorique, etc., compilé et composé par très expert scientifique et vray orateur maistre Pierre Fabry, en son vivant curé de Meray, etc. 1 vol. petit in-8°, goth., 1532. — Seconde partie, feuillet XLII, v^o.

» peuvent layer retrograder en tant de manières que l'acteur
» trouvera de suavité en son ordonnance, mais s'il excède
» huyt lignes et huyt syllabes, se n'est plus ballade. »

Après avoir ainsi fixé les règles de ce genre de poème, le bon curé de Meray cite comme exemple la ballade de Fougères qu'on trouve page 531 de notre volume, et celle contre Louis XI, page 356, qu'il appelle une *ballade antique de dix syllabes en masculin*. Dans l'origine, c'est-à-dire dans la seconde moitié du *xiv^e* siècle, la ballade fut employée à des sujets graves, élevés; elle était généralement adressée aux rois et aux princes. Eustache Deschamps, Christine de Pisan, Alain Chartier et d'autres l'appliquèrent à cet usage: « Avec » le temps empireur de toutes choses, dit Sibilet dans son art » poétique (1), les poètes français l'ont adoptée à matières » plus légères et facétieuses, en sorte qu'aujourd'huy la ma- » tière de la ballade est toute telle qu'il plaist à celuy qui en » est l'auteur. » Dès le commencement du *xv^e* siècle cependant, on voit la ballade employée à chanter l'amour, et dans ce genre Charles d'Orléans, dont j'ai publié plusieurs pièces historiques si remarquables, nous a laissé de véritables chefs-d'œuvre; Christine de Pisan elle-même a composé quelques ballades amoureuses qui ne manquent pas de poésie.

Dans les premières années du *xv^e* siècle vécut un poète normand, foulon de son métier, qui eut la gloire de donner le nom du pays où il était né au genre qu'il cultiva.

C'est en effet à Olivier Basselin que l'on doit attribuer sinon l'origine, au moins le développement du *Vaux de Vire*, nommé plus tard *Vaudeville*. Tous ceux qui ont parlé de Basselin le regardent comme le premier qui ait composé en France des chansons à boire, c'est là une erreur qu'il est facile de dissiper en citant deux pièces bachiques remontant au *xiii^e* siècle, qui se trouve dans un manuscrit du musée Britannique.

La première appelée *Letabundus*, commence ainsi :

Or hi parra,
La cerveyse vos chantera :
Alletuia!

(1) Art poétique français pour l'instruction des étudiants, etc., etc. Lyon, 1576, in-32, p. 97.

Qui que aukes en beyt,
Si tel seynt com estre doit,
Res m'randra (1)!

Les six couplets qui composent cette chanson sont ainsi coupés par deux vers latins.

La seconde pièce est un éloge du vin dont le poète exhorte chacun à boire pour fêter Noël. Le caractère historique de cette chanson m'engage à la reproduire ici :

Seignors, ore entendez à nus :
De loinz sumes venuz à wous
Pur quère Noël,
Car l'em nus dit que en cest hostel
soleit tenir sa feste anuel

A hïcest jur.
Deu doint à tus icels joie d'amurs
Qui à danz Noël ferunt honors!

Seignors, jo vus di por veïr
Ke danz Noël ne velt aveïr
Si jole non,
E repleni sa maison
De payn, de char et de pelson
Por faire honor.
Deu doint à tuz ces joie d'amur, etc.

Seignors, il est crié en l'ost
Qe cil qui despent bien e tost
E largement,
E fet les granz honors sovent,
Deu li duble quanque il despent
Por faire honor.
Deu doint, etc.

Seignors, escriez les malveis,
Car vus ne l'troverez jamels
De bone part.
Botun, batun, ferun gruinard,
Car tos dis a le quer cuuard
Por feïre honor.
Deu doint, etc.

Noël beyt bien le vin engleis,
E li Gascoln et li Franceys
E l'Angevin;
Noël fait beïvere son velsin
Si qu'il se dort le chief enclin,
Sovent le jor.
Deu doint, etc.

(1) *Rapports de M. Franc. Michel au ministre de l'instruction publique*, p. 58.

Seignors, jo vus di par Noël
E par li sires de cest hostel,
Car bevez ben ;
E jo primes beveral le men ,
E pois après chascun le soen
Par mon conseil ;
Si jo vus dis trestoz : Wesseyl,
Dehalz eit qui ne dira Drincheyl (1).

Ces deux chansons ne sont pas les seuls exemples de pièces bachiques que les manuscrits du siècle antérieur à Basselin pourraient fournir. Si on les trouve en petit nombre, c'est qu'on négligea de les recueillir, mais elles furent en usage à toutes les époques. Le mérite d'Ollvier Basselin n'est donc pas d'avoir inventé la chanson bachique, mais d'en avoir composé qui sont pleines de gaieté et même de poésie.

Il est malheureux qu'un manuscrit authentique des œuvres de Basselin ne soit pas parvenu jusqu'à nous. Si l'on en peut juger par les vaudevires que ses successeurs nous ont laissés, les vers de Basselin étaient remarquables à plus d'un titre.

Je citerai trois couplets d'une pièce intitulée les Périls de mer. On l'attribue au maître foulon, mais elle a été retouchée au XVI^e siècle.

Compagnon marinier,
Grande et pleine est la mer.
Le flot bat le rivage,
Il faut prendre ce bord,
Car le vent est trop fort ;
Ne perdons pas courage.

Las ! je crains bien que l'eau
N'ait dedans ce bateau
Entré durant l'orage.
Sus ! compagnons, thrans
La pompe et la vidons ;
Ne perdons point courage.

Compagnon marinier,
N'allons plus sur la mer,
Car je crains le naufrage.
Mals si le bateau plain,
Fait trafic de ce vin,
Ne perdons point courage.

(1) Rapports de M. Fr. Michel, p. 59.

Après avoir essayé de faire connaître l'histoire de la chanson en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du xv^e siècle, il me reste à dire comment j'ai composé le recueil qui va suivre et quelle méthode j'ai adoptée. Je mêlerai à cet exposé de mon travail plusieurs indications qui le compléteront et serviront à expliquer les grandes lacunes qu'on y pourra signaler.

Relativement à la première époque antérieure au xii^e siècle et aux monumens connus de la langue française, je n'ai rien à ajouter aux recherches placées en tête de cette introduction.

Je commencerai donc avec le xii^e siècle. J'ai pu réunir sur cette première époque onze pièces. La première dont le refrain seul est en langue vulgaire, outre l'importance du fait historique auquel elle se rattache, avait encore l'avantage de fixer l'époque à laquelle la langue française commença à être employée dans les compositions de différente nature. Ce n'est pas là, si l'on veut, de l'histoire proprement dite, mais dans le plan que je me suis tracé, non-seulement l'histoire politique, mais l'histoire littéraire, celle des mœurs et des anciennes croyances devaient trouver place. Tel a été mon but en faisant entrer dans ce recueil la *chanson d'Audefrois-le-Bâtard*, sur les *Francs de France*, la *Gatte de la tour*, *Flore et Blanche-Fleur*, la *chanson de Colin Muset sur sa vie de ménestrel*, et les deux cantiques de la *secte des flagellans*.

Après le xii^e siècle et avant le xiii^e, j'ai dû mettre les chansons relatives aux *croisades*. L'importance qu'ont eue ces expéditions m'a engagé à recueillir toutes les pièces composées sur ce sujet et à en faire entrer dans ce recueil un assez grand nombre pour que mes lecteurs puissent juger des impressions diverses produites par les guerres saintes. C'est une lacune qui a existé jusqu'à ce jour dans l'histoire de cette grande époque et qu'il était facile de combler en classant dans l'ordre chronologique ces différentes chansons. Comme on a pu en juger dans les recherches précédentes, le xiii^e siècle a été très-favorable au développement de la chanson ; au milieu de toutes les pièces d'amour composées à cette époque, on en trouve plusieurs qui ont rapport à des événemens contempo-

rains, j'ai réuni quinze pièces de cette nature et j'ai le regret de n'avoir pu en rassembler davantage.

En effet, à partir du XIII^e siècle, on trouve, soit dans les chroniqueurs, soit dans d'autres historiens, une série d'indications de chansons ou populaires, ou poétiques, relatives aux événemens de notre histoire. Le texte de ces chansons n'étant pas parvenu jusqu'à nous, j'ai dû m'appliquer à recueillir ces indications dont quelques-unes m'ont causé de bien vifs regrets. Ainsi je n'ai pu découvrir certaines pièces relatives à Philippe-Auguste ; j'en dirai autant d'une autre chanson sur la bataille de Taillebourg gagnée par saint Louis, et l'on ne comprendra pas la légèreté de Légrand d'Aussy, qui ayant eu entre les mains plusieurs poésies de ce genre, les trouva trop *niaises* et trop *plates* pour les rapporter (1).

Jusqu'à la fin du XIII^e siècle une traduction que je me suis efforcé de rendre très-fidèle se trouve au bas de chaque chanson. Cette traduction était nécessaire pour faire comprendre à tous mes lecteurs les documens historiques que je publiais. Quant aux documens du XIV^e et du XV^e siècle, elle devenait inutile ; le langage de cette époque étant très-rapproché du nôtre.

Depuis l'année 1349 jusqu'à l'année 1393, je n'ai pu recueillir que sept pièces qui toutes ont de l'importance, mais il n'en existe pas moins dans mon travail une lacune d'un demi-siècle environ. Ainsi le règne de Philippe-le-Hardi, ceux de Philippe-le-Bel et de ses trois fils ne m'ont fourni aucun document ; soit hasard, soit tout autre motif, ni sur les vèpres siciliennes, ni sur les guerres de Flandre, ni sur les événemens remarquables de ces cinq règnes, je n'ai pas trouvé une seule chanson ; je ne connais même dans les historiens originaux de ce temps aucune indication de monument de ce genre. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, ces monumens, quoiqu'assez rares encore, se rencontrent cependant quelquefois. Je puis signaler aussi plusieurs indications : en 1355, l'on composa à Paris des chansons sur la captivité du roi de Navarre Charles-le-Mau-

(1) Recueil de fabliaux et contes, 3^e édit., t. II, p. 377.

vais; elles étaient en faveur du prisonnier. De même en 1369 il y en eut de faites sur l'inaction de l'armée française en Artois (1).

En 1380, diverses ballades déplorèrent la mort de Bertrand Duguesclin, et Froissard cite les quatre vers suivans comme extraits d'une chanson dite à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, par deux anges qui lui mirent, en descendant du ciel, une couronne sur sa tête, lorsqu'elle passa à la seconde porte Saint-Denis.

Dame enclose entre fleur de lys,
Reyne estes vous de Paradis
De France et de tout le pays.
Nous en r'allons en Paradis (2).

J'ai signalé quelques pages plus haut le changement qui s'opéra dans la forme de la chanson au xv^e siècle, et la supériorité que prit la ballade sur les autres genres. En effet, parmi les pièces qui composent le xv^e siècle, on trouve quatorze ballades. A cette époque les chansons historiques, complaints, ballades et vaudevires, deviennent d'un usage assez fréquent. Parmi celles qui ont trouvé place dans mon recueil, il faut remarquer différents Vaux de Vires relatifs à la grande lutte que la France soutint contre l'Angleterre. Ils sont tous composés dans le but de ranimer le patriotisme et de soutenir le courage des vaincus. On ne lira pas non plus sans quelque satisfaction les ballades gracieuses et poétiques que

(1) Dans ses études historiques, M. de Châteaubriand dit, en parlant de l'année 1358 : Nous avons encore les complaints latines que l'on chantait sur les malheurs de ces temps, et ce couplet pour les bonshommes :

Jacques Bonshommes,
Cessez, cessez, gens d'armes et pletons
De piller et manger le bonhomme
Qui de long-temps Jacques Bonhomme
Se nomme.

Ces vers me paraissent bien altérés, du moins quant au langage. On trouve, page 432 du tome III des Dissertations de l'abbé Lehenf sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, deux des complaints latines dont parle M. de Châteaubriand.

(2) Froissart, liv. IV, t. 3, p. 4, édit. du *Panthéon Littéraire*.

Charles d'Orléans, frère du roi de France, a écrites sur sa captivité et sa délivrance. Ici l'art ajoute encore à l'intérêt de l'histoire.

Je regrette de n'avoir pas retrouvé le texte d'une chanson populaire que répétait le peuple de Paris et qui commençait par ce vers :

Duc de Bourgogne Dieu le remaint en joie....

L'auteur d'un journal du bourgeois de Paris dit, sous l'année 1413 : Et même les petits enfans qui chantoient aucune fois une chanson qu'on avoit faite de lui estoient foulez aux pieds et navrez villainement (1). C'est ainsi que de 1405 à 1419 les rues de la capitale retentirent tour à tour de vœux pour le duc de Bourgogne ou pour Louis d'Orléans, et l'on répétait la chanson dont je viens de citer le premier vers, après avoir chanté des complaintes sur l'assassinat du dernier de ces princes (2). L'année 1413 fut une des plus malheureuses de cette époque de funeste mémoire; ainsi aux fureurs de la guerre civile vinrent se mêler les désastres d'une épidémie. Parmi les détails que le bourgeois de Paris nous a conservés dans son journal, se trouve l'indication d'une chanson populaire qui faisait allusion à ce fléau dévastateur. Le passage est curieux à lire en entier : « Item, en icelluy temps, chantoient les petits » enfens au soir, en allant au vin, ou à la moustarde, tous » communément : vostre C... a la toux, commère, vostre C... » a la toux. Si advient par le plaisir de Dieu qu'ung mauvais » air corrompu chut sur le monde, qui plus de cent mille » personnes à Paris mist en tel, qu'ils perdirent le bolre et le » menger, le repouser; et avolent très forte fiebvre deux ou » trois fois le jour. Et espécialement touttefois qu'ils men- » geolent, et leur sembloient toutes choses quelxconques » amères et très-mauvaises et puantes. Et toujours trembloient

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, page 19 du volume intitulé : Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, etc. Paris, 1729, in-4°.

(2) On trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 9881, une complainte en vers latins avec une traduction française sur la mort violente de ce prince.

• où qu'ils fussent, et avec ce qui pis estoit on perdoit tout
• le povair de son corps que on n'osoit toucher à soy de
• nulle part que ce fust, tant estoient grevez ceulz qui de
• ce mal estoient atteints; et duroit bien sans cesser trois
• semaines, ou plus. Et commença à bon ascient à
• l'entrée du mois de mars ou dit an, et le nommoit
• on le *Tac* ou le *Horion*, et ceux qui point n'en avoient,
• ou qui en estoient guéris, disoient par esbattemens :
• En as tu? Par ma foy tu as chanté vostre C... à la
• toux, commère; car avec tout le mal devant dit, on avoit
• la toux si fort et la rume et l'enrouedre. On ne chantoit
• qui rien fut de haultes messes à Paris; mais sur tous les
• maux la toux estoit la cruelle à tous, jour et nuyt, qu'au-
• cuns hommes par force de toussir, estoient rompus par les
• génitoires toute leur vie, et aucunes femmes qui estoient
• grosses, qui n'estoient pas à termes, orent leurs enfans
• sans compaignie de personne par force de tousser, qu'il con-
• venoit mourir à grant martyre et mère et enfant. Et quant
• ce venoit sur la garison, ils jettoient grand foison de sanc
• hête par la bouche et par le nez et par dessous, qui moult
• les ébaysoit. Et néanmoins personne ne mouroit, mais à
• peine en pouvoit personne estre guarý : car depuis que l'ap-
• petiz de manger fast aux personnes revenu, si fust-il plus
• de six semaines après, avant qu'on fust nettement guarý.
• Ne faisien nul ne sçavoit dire quel mal c'estoit (1). »

En 1422, on composa sur les malheurs du temps une com-
plainte dans laquelle était exposée avec hardiesse la misère
du pays. Monstrelet qui la cite en entier sans réflexions au-
cunes l'intitule : *La complainte du pauvre commun et des pau-
vres labourers de France* (2). De même, en 1446, le roi Char-
les VII, en revenant de la messe, trouva sur son lit un dic-
tier dont la teneur s'ensuit, pour me servir des expressions
du chroniqueur :

Le mal payé, faux conseillers,
Les discors d'aucuns chevaliers,

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, page 21 du volume intitulé :
Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, 1h. 4°.

(2) Liv. 1, page 525.

Impositions et gabelles
Ont élevés guerres nouvelles
Qui jamais jour ne finiront ;
Tant que tels choses dureront ;
Car malns servent le roi François
Qui pourtant sont de cœur anglois ;
Et service fait contre cœur
Ne profite à nul seigneur.
Le sage se dit et retorde
A qui de tout je bien m'accorde,
Que prince hal en sa terre
Ne peut vivre sans avoir guerre.
Mais peu en chault à ces haults hommes,
Qui du roi ont ses grosses sommes,
L'or, l'argent et les grandes terres.
Par iceux sont menés les guerres,
Au recevoir sont les premiers,
Et à besoigner les derniers.
Virez-vous ici, ducs et rois !
En la fin oyez le sourdois ;
Et si toujours allés telle erre,
Soyez surs que vous perdrez terre ;
Car bien payer acquerre amis,
Mal payer acquerre ennemis,
Laissez les bois et les rivières.
Pressez lances, levez hannières ;
Fuyez les faux, sultez les sages,
Allez aux champs, laissez les chaiges,
Où vous avez honneur perdue.
Hélas ! France ton nom se mue ;
Et je vous dis bien sûr ma tête,
Qu'on vous tiendra trestous pour hôte.
Je parle aux ducs, je parle au roi,
Et je suis meü de bonne foi (1).

De même, en 1465, on répandit dans la ville d'Arras des vers satiriques sur les affaires du temps. Jacques Duclercq, qui les rapporte, dit en finissant : « Sur le dos des dits » breffes et rolles de papiers estoit en escript ce qui s'ensuist :

Qui ce breffet recouellera
Garde se bien qu'il ne le monstre,
Ou de le dire tout en oultre
Fort à tous ceux qu'il trouvera.
Et s'ainey fait il gagna
Plein un sac de pardons à ploutre ;
Soit seur qu'à ce point ne fauldra,
Feust chapelain, curé ou coustre (2).

(1) *Continuateurs de Monstrelet.*

(2) *Chroniques de Jacques Duclercq, liv. IV, ch. 17.*

Bien que j'aie publié un certain nombre de ballades et de chansons relatives au règne de Louis XI, on trouve encore, dans les mémoires du temps, l'indication d'autres pièces du même genre dont le texte complet est aujourd'hui perdu.

Ainsi la chanson sur le départ de Charles, duc de Berry, au commencement de la ligue dite du bien public (1), plusieurs ballades faites contre les serviteurs du roi, en 1465, au sujet desquelles on lit dans la chronique scandaleuse :

» Au dict temps les dictz ennemis ainsi logés devant Paris,
» firent plusieurs ballades, rondeaux, libelles diffamatoires
» et autres choses pour diffamer aucuns bons serviteurs estant
» autour du roy, affin qu'à ceste cause le roy les prist en sa
» malveillance et les deschassast de son service (2). »

De même, en 1468, on chanta la disgrâce du cardinal de la Balue, que le roi fit enfermer, comme chacun sait, dans une cage de fer ; l'année suivante ce fut le tour du comte de Dammartin, dont on célébra les victoires en Armagnac (3) et ailleurs ; enfin, pendant ce règne si fertile en crime de tout genre, pas un fait important n'échappa à la verve satirique de l'esprit français, déjà en pleine activité.

Ici se terminent les observations préliminaires de cette première partie de mon travail ; en commençant la seconde, j'examinerai quelle a été la fortune de la chanson historique aux XVI^e et XVII^e siècles. Comme on le verra, je me suis

(1) Page 351 de ce volume.

(2) Commine de Lenglet-Dufrenoy, t. II, page 42.

(3)
Maistre Jean Ballue
A perdu la veue
De ses éveschez ;
Monsieur de verdun
N'en a plus pas un,
Tous sont despeschez.
.....

Le grand maistre réduisit tout le pays d'Armagnac en l'obéissance du roy et lors fut faicte une chanson qui commençoit :

Canaille d'Armagnac, comme a pogné souffrir
La venue de France du comte Dammartin.

Cabinet du roy Louis XI, tome II, page 231 et 234
du Commine de Lenglet-Dufresnoy.

appliqué à faire connaître dans une courte notice chacune des pièces que j'ai publiées. J'ai tâché de trouver dans les chroniques contemporaines les détails nécessaires à mes explications.

C'est donc un monument que j'ai tâché d'élever à l'histoire de notre pays. J'ai cherché à ressaisir les émotions passagères que les grands événemens ont fait naître tantôt parmi le peuple, tantôt parmi les hommes que ces événemens touchaient davantage. Mon but principal a été de prouver que la France avait aussi son recueil de chansons historiques et populaires, et que sous ce rapport elle n'avait rien à envier aux romanceros de l'Espagne et du Portugal, aux ballades de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de l'Irlande.

L'art et la poésie manquent quelquefois dans le recueil que j'ai pu former, mais ce qui ne manque jamais, ce sont des sentimens remplis d'élévation, d'audace et de fierté, c'est l'instinct de ce qui est bon, grand et généreux.

Je dois dire en finissant toute la part que M. Jules Quicherat, un de mes condisciples à l'école des Chartres, a bien voulu prendre à mon travail; versé depuis plusieurs années dans l'étude des documens originaux relatifs au xv^e siècle, il s'est chargé d'écrire toutes les notices des pièces sur cette époque.

Il a mis dans l'exécution de ce travail toute l'habileté qui le distingue; grâce à lui je puis compter dans mon livre quelques pages remarquables; je suis heureux de pouvoir l'en remercier.



APPENDICES.

TROIS CHANSONS D'AMOUR INÉDITES.

Manusc. de la Biblioth. Roy., 1989, S. Germ., f° cxliii v°.

1.

An halte tour se siet belle Izabel,
Son hial chief blanc mist fuers par .1. crenel;
De larmes moillent li lais de son mantel.
E Amins! por medissans
Seus fors de mon país.

2.

Elle se plaint la belle an sospirant :
Laise! fait-elle or m'i vat malemant;
Livrée seus à une estrainge gent,
De mes amis nus secors n'en atant.
E Amins, etc.

3.

Laise! fait-elle, com si ait grant dolour!
Or m'apeleivet fille d'anparéor
Et on ait fait d'un vilain mon signor.
E Amins, etc.

4.

Sa damoiselle devant li vient esteir :
La moie dame, c'avés ke ci ploreis?
C'est à boen droit ne degniez ameir.
E Amins, etc.

5.

Se je savois .1. cortois chivellier
Ke de ses armes fust loeiz et prisiez,
Je l'amerois de greit et volentiers.
E Amins, etc.

6.

La moie dame, je sai .1. chivellier
Ke de ses armes est loeiz et prisiez,
Ameroit vos cui c'an poist, ne cul griet,
E Amins! por medissans
Seus fors de mon país.

Manusc. de la Biblioth. Roy., 1989, S. Germ, f° CXLVII r°.

1.

Lou samedi à soir, fat la semaine,
Gaiete et Oriour serors germainne,
Main et main vont bagner à la fontaine.
Vante l'oré et li rainme crollet,
Kl s'entraïnmet soweit dormet.

2.

L'anfès Gerairs revlent de la cuitainue,
S'ait chosit Orior sor la fontaine,
Autre ses bras l'ait pris, soueif l'a strainte.
Vante l'oré, etc.

3.

Quant aurés, Oriour, de l'ague prise,
Reva toi au arrière, bien seis la ville;
Je remainrai Gerairt ke bien me prisei.
Vante l'oré, etc.

4.

Or s'an va Orious sciute et marrie,
Des euls s'en vat plorant, de cuer sospire,
Cant Gaiete sa suer n'annoinet mie.
Vante l'oré, etc.

5.

Laise! fait Oriour, com mar sui née,
Ja laixiet ma serour en la vallée,
L'anfès Gerairs l'anmoine an sa contrée.
Vante l'oré, etc.

6.

L'anfès Gerairs et Gaiete s'an sont tornelt
Lor droit chemin ont pris vers sa citeit
Tantost com il i viat l'ait espouseit.
Vante l'oré et li rainme crollet
Kl s'antraïnme soueif dormet.

Manusc. du Roi, 1989, S. Germ., f° xxxiiij r°.

1.

Qui bien vuet Amors descriure :
Amors est et male et bone ,
Lo plus mesurable enjure
Et lo plus sage abriçone.
Les emprisonnez delivre ,
Les delivrez emprisonne ;
Chascun fait morir et vivre ,
Et à chascun tot et done.

2.

Amors est large et avère ,
S'li est qui voir en retraie ,
Amors est dolce et amère
A celui qui bien l'essaie.
Amors est marrastre et mère ,
Qu'ele bat et puis rapaie ;
Mais cil qui plus la compère
C'est cil qui mains s'en esmaie.

3.

Sovent rit et sovent plore
Qui bien l met son corage ,
Biens et mals li corrent sore ,
Son prou quert et son damage.
Se la joie l'eu demore ,
De ce r'at grant avantage
Que li biens d'une soule hore
Les mals d'un an rasoage.

4.

La *Chievre* dit, senz faintise
D'amors a la defnaille ,
Que tel com il la devise
La trueve chascuns, sans faille.
Mais cil cui amors jostize
De chose qui auques vaille ,
Ne porroit, en nule guise ,
Lo grain coillir senz la paille.

XII^E SIÈCLE.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and cannot be transcribed accurately.]

I.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

CHANSON LATINE-FRANÇAISE

ADRESSÉE À ABÉLARD PAR HILAIRE, SON DISCIPLE.

J'ai peu d'observations à faire au sujet de cette chanson : la vie d'Abélard est trop connue pour que j'essaie de la raconter ici, même en abrégé. Je me contenterai donc de dire à quelle occasion ce cantilène latin-français a été composé.

Peu de temps après avoir éprouvé le malheur qui l'a rendu si fameux, Abélard, persécuté à cause de certaines opinions théologiques qu'il avait émises, voulut quitter l'abbaye de Saint-Denis dans laquelle il s'était fait moine. Il eut à souffrir à cette occasion des persécutions de tout genre. Après de longs débats auxquels l'autorité du roi de France put seule mettre un terme, Abélard obtint, par grâce, de vivre dans la solitude : « Je » me retirerai donc près de Provins, dit-il à ce sujet, » dans un désert que j'avais déjà visité ; et là, sur » un terrain dont la concession me fut faite par ses » possesseurs, je construisis, avec le consentement » de l'évêque, un oratoire fait de roseaux et de » chaume, que j'appelai l'Oratoire de la Trinité. » Je n'avais qu'un seul clerc avec moi, et je pouvais

» chanter avec le prophète : J'ai fui, je me suis
» éloigné et j'ai habité dans la solitude (1). »

Abélard ne tarda pas à être rejoint dans le désert qu'il avait choisi pour demeure par une jeunesse ardente, toujours empressée à venir entendre la parole éloquente et hardie du philosophe. « On les » vit, dit Abélard lui-même à ce sujet, abandonner » des couches de duvet pour des lits de feuillage, » les tables où ils étaient assis pour des tertres » de gazon, et des mets délicats pour de grossiers » herbages (2). » La solitude du Paraclet cessa bientôt, et plusieurs milliers de jeunes clercs vinrent fixer leur demeure auprès de celle du maître qu'ils chérissaient.

Quelques désordres eurent lieu parmi ces jeunes gens. Héloïse, persécutée au sujet de celui qui fut autrefois son époux, s'était aussi retirée au Paraclet avec plusieurs autres femmes, et y avait établi une communauté religieuse. S'il faut en croire le savant auteur de *l'Histoire de l'Université de Paris*, Egasse du Boulay (3), des bruits diffamans furent répandus à propos d'Héloïse, de ses compagnes et

(1) Petri Abælardi epistola ad amicum scripta, page 28. Opera Petri Abælardi. 1616, in-fol'.

(2) Petri Abælardi epistola, page 28.

(3) Tom. II, page 759, on lit : Nec diu ibi commoratus quia monachorum vitam insolentiam que ferre non poterat, Heloissam cum quibusdam aliis sororibus ex Argentollensi canobio à Sugero abbate san-Dyonisiano ejectam, et errantem, ad oratorium suum invitavit, suam que ibi Heloissam primam constituit abatissam. Sed quia frequentius et indecentius quam pateretur monachalis austeritas cum Heloïssa et sororibus versabatur, multorum linguis appetitus est.

des écoliers d'Abélard. Un serf, attaché à la personne de ce dernier, fit part au maître des désordres qui avaient lieu. Abélard, craignant d'attirer sur lui de nouvelles persécutions, donna aussitôt l'ordre à ses nombreux disciples de quitter le Paraclet et de se rendre au Quincey; il déclara en outre qu'il cessait son enseignement. La désolation fut grande parmi cette foule qui se privait presque des premières nécessités de la vie pour écouter la parole du maître. L'un des disciples se fit l'interprète de cette douleur, et composa la chanson qui va suivre. Outre l'intérêt que la grande renommée d'Abélard donne à cette pièce, elle se recommande encore par la manière dont elle est composée. Écrite en latin, avec un refrain en langue vulgaire, cette chanson peut servir à marquer l'époque où cette langue, devenue peu à peu moins grossière, commençait à être employée dans les ouvrages destinés à la foule. J'ai traduit en français, pour la première fois, cette chanson qui avait déjà été imprimée.

Elle se trouve, avec d'autres poésies du même auteur, dans un manuscrit du *xii^e* siècle, que la Bibliothèque royale a acheté depuis quelques années. D'Amboise l'avait publiée en partie, page 243 de l'édition in-4^o qu'il a donnée des Oeuvres d'Abélard. Du Boulay l'avait aussi imprimée, tome II, page 739 de son Histoire de l'Université. Enfin elle a été reproduite d'après le manuscrit, page 14 d'un volume édité en 1838, et dont voici l'indication : *Hilarii versus et Ludi. Lutetiæ Parisiorum, 1838. Petit in-8^o de 76 pages.*

AD PETRUM ABELARDUM.

1.

Lingua servi, lingua perfidie,
Rixe motus, semen discordie,
Quam sit prava sentibus hodie (sentimus),
Subjacendo gravi sentencie :

Tort a vers nos li mestre.

2.

Lingua servi, nostrum discidium,
In nos Petri commovit odium.
Quam inereur ultorem gladium,
Quia nostrum extinxit studium !

Tort a vers nos li mestre.

1. Langue d'esclave, langue perfide, cause de rixes, semence de discorde, nous sentons aujourd'hui comblé tu es mauvaise, soumis que nous sommes à un arrêt sévère.

Le maître a tort envers nous.

2. Langue d'esclave, cause de nos dissensions, tu as soulevé contre nous la haine de Pierre; combien tu mériterais le glaive vengeur pour avoir arrêté nos études.

Le maître a tort envers nous.

3.

Detestandus est ille rusticus ;
Per quem cessat à scola clericus ;
Gravis dolor ! quòd quidam publicus
Id effecit ut cesset logicus !

Tort a vers nos li mestre.

4.

Est dolendum quod lingua servuli ,
Magni nobis causa periculi ,
Susurravit in aurem creduli ,
Per quod ejus cessant discipuli !

Tort a vers nos li mestre.

3. Il faut détester ce rustre qui éloigne les écoliers de leur maître. Douleur amère ! un homme du peuple a eu le pouvoir de suspendre l'enseignement de la logique.

Le maître a tort envers nous.

4. On doit gémir quand on voit que la langue d'un méchant serviteur, cause d'un grand malheur pour nous, a rencontré une oreille crédule et est parvenue à séparer les disciples.

Le maître a tort envers nous.

5.

O! quam durum magistrum sencio,
Si pro sui bubulci nuncio,
Qui vilis est et sine precio,
Sua nobis negetur lectio.

Tort a vers nos li mestre.

6.

Heu! quam crudelis est iste nuncius
Dicens : « Fratres, exite cicius;
Habitetur vobis Quinciaus :
Alioquin non leget monachus. »

Tort a vers nos li mestre.

5. O combien est dur notre maître, si sur le rapport de son bouvier, homme vil et sans valeur, il nous refuse ses leçons.

Le maître a tort envers nous.

6. Hélas! combien fut cruel ce messager qui nous a dit : « Frères, éloignez-vous au plus tôt, le Quincey sera votre demeure ; sans quoi le moine ne professera plus. »

Le maître a tort envers nous.

7.

Quid, Hilari, quid ergo dubitas?
Cur non abis et villam abitas?
Sed te tenet diei brevitās,
Iter lungum et tua gravitas.

Tort a vers nos li mestre.

8.

Ex diversò multi convenimus,
Quo logices funs erat plurimus;
Sed discedat summus et minimus,
Nam negatur quod hic quesivimus.

Tort a vers nos li mestre.

7. Hé bien, Hilaire, pourquoi donc hésites-tu? pourquoi ne vas-tu pas habiter la ville? Mais la brièveté du jour te retient, la longueur du chemin et ta vieillesse.

Le maître a tort envers nous.

8. Nous sommes venus en foule de divers pays, là où se trouvait la source de philosophie; mais, petits et grands, nous n'avons plus qu'à nous éloigner, car on nous refuse ce que nous étions venus chercher.

Le maître a tort envers nous.

9.

Nos in unum passim et publice
Traxit aura torrentis logice,
Desolatos, magister, respice
Spem que nostram, que languet refice.

Tort a vers nos li mestre.

10.

Per inpostum, per deceptorium,
Si negare vis adjutorium,
Hujus loci non oratorium
Nomen erit, sed ploratorium.

Tort a vers nos li mestre.

9. L'entraînement de la logique nous pousse et nous rassemble. Regarde, ô maître ! notre douleur, et ranime notre espérance qui languit.

Le maître a tort envers nous.

10. Si, à cause d'un imposteur qui te trompe, tu veux nous refuser ton appui, ce lieu ne doit plus être appelé un séjour de prières, mais bien un séjour de pleurs.

Le maître a tort envers nous.

II ET III.

CHANSONS.

(XII^e SIÈCLE.)

Des deux chansons suivantes, la seconde est l'œuvre d'un poète qui florissait dans les dernières années du XII^e siècle. Il est désigné dans les différens manuscrits sous le nom d'Audefroy-le-Bâtard. C'est malheureusement tout ce que l'on peut dire de certain sur ce trouvère dont la vie doit être sans doute à jamais inconnue. Les différens petits poèmes qui portent son nom restèrent inédits jusqu'en 1833, époque à laquelle M. P. Paris les publia dans son recueil intitulé : *Romancero français* (1). M. Paris, en déplorant, comme moi, l'absence de tout renseignement sur la vie d'Audefroy-le-Bâtard, observe que ses compositions sont ordinairement placées parmi celles des poètes de l'Artois, ce qui pourrait faire présumer qu'Audefroy était né dans cette province. Le même critique ajoute : « Plusieurs des » chansons amoureuses d'Audefroy le Bastard sont » envoyées au seigneur de *Nesles*; je croirais volontiers que ce chevalier était Jean de Nesle,

(1) *Romancero français. Histoire de quelques anciens trouvères, etc.*, par M. P. Paris. Paris, 1833, in-12.

» châtelain de Bruges , qui se croisa le 23 février » 1200..... (1). » Si Audefroy-le-Bâtard n'était qu'un chansonnier ordinaire, des détails sur sa vie ne présenteraient qu'un intérêt secondaire ; mais il se fait remarquer, au contraire, par un certain talent poétique appliqué à un genre particulier. En effet, la plus grande partie de ses œuvres se compose de romances semblables aux deux pièces que je donne ici. Toutes ces romances contiennent le récit d'une aventure amoureuse dont la fin est généralement triste. Elles ont beaucoup d'analogie avec les ballades allemandes et anglaises, si nombreuses pendant le moyen-âge et même jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Ce genre de poésie, qui paraît avoir été fort en usage dans le xii^e siècle, a servi de modèle à nos grands romans en vers ; et plusieurs de nos chansons de geste n'étaient, dans leur rédaction primitive, que des romances à peu près pareilles au récit que fait Audefroy-le-Bâtard des malheurs de la belle Argentine. C'est à tort que Legrand d'Aussy a confondu les romances d'Audefroy avec les lais, et qu'il lui a attribué l'invention de ce genre de poésie. Le *lai breton* n'est pas sans quelque rapport avec la romance héroïque si habilement mise en œuvre par Audefroy ; mais il ne faut pas confondre ces deux sortes de poèmes. Les romances héroïques qui portent le nom d'Audefroy sont au nombre de cinq. On en trouve dix autres du même genre dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi ; quelques-unes sont altérées, mais toutes paraissent anté-

(1) Romancero français, p. 3.

rieures à celles d'Audefroy. De ces quinze romances, publiées pour la première fois par M. Paulin Paris, j'en ai choisi trois qui, au mérite d'une belle composition, joignent celui d'un intérêt historique. La première, qui est la plus remarquable, sans contredit, fait allusion à l'un des plus anciens usages de notre pays, elle désigne d'une manière incontestable le nom qui fut long-temps affecté aux conquérans : les *Francs de France*, c'est-à-dire les hommes libres de cette partie de la Gaule, ayant reçu le nom de France, et qui avaient le droit d'assister aux assemblées que les rois tenaient dans leur palais. « On appelait *francs*, dit une ancienne » coutume du parlement, citée par Ducange dans » son *Glossaire*, ceux qui assistaient aux assises » publiques ou aux grands jours tenus par les » pairs (1). »

Il faut encore remarquer dans cette romance la proposition que fait à son amant la belle Erembors, de se justifier, en conduisant avec elle trente dames et cent pucelles. Cette proposition semble rappeler une coutume qui mérite d'être signalée. La chanson

(1) Glossaire de Ducange, au mot *Franci*, n° 2. On trouve dans la chanson de Roland, en vers français du XII^e siècle, publiée par M. Fr. Michel, ces vers :

« Li quens Rollans Galter del luin apelet.
Perez mil *Francs de France* nostre terre
Si purpernez les deserz et les tertres. »

(*Chanson de Roland, coup. LXIII.*)

Les francs de France sont ici les mêmes que ceux de la chanson de Belle Erembors.

des francs de France est, je crois, la plus ancienne de toutes celles publiées par M. P. Paris.

Ce n'est pas sans quelque fondement que le même critique a supposé que, dans la romance de la belle Argentine, Audefroy-le-Bâtard a pu faire allusion aux malheurs des deux reines Isemberge et Agnès de Méranie, femmes de Philippe-Auguste, répudiées par lui tour à tour. L'époque à laquelle ces événements se sont accomplis s'accorde parfaitement avec celle où Audefroy-le-Bâtard a vécu. Bien qu'il soit facile de contester une pareille supposition, il faut dire cependant qu'aucun fait n'en détruit complètement la probabilité.

J'ai choisi la troisième romance entre celles d'Audefroy, parce qu'il y est parlé des voyages d'outre-mer. Je l'ai jointe aux autres pièces relatives aux croisades.

II.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

BELLE EREMBORS.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 1989. — S. Germ. f^o LXVI, v^o.
— Romançero français de M. P. Paris, p. 29.

1.

Quant vient en mai, que l'on dit as lons jors,
Que Franc de France repairent de roi cort,
Reynauz repairt devant; el premier front.
Si s'en passa lez lo meis Arembor;
Ainz n'en dengna le chief drecier à mont.
E Raynaut, amis !

1. Au mois de mai, que l'on appelle aux loings jours,
quand les Francs de France reviennent de la cour du roi,
Renaud marche devant au premier rang. Et il passe au
pied de la maison d'Erembors, mais il ne daigne lever la
tête.

Eh ! Renaud, ami !

2.

Bele Erembors à la fenestre, au jor,
Sor ses genoz tient paille de color ;
Voit Frans de France qui repairent de cort
Et voit Raynaut devant, el premier front.
En haut parole, si a dit sa raison.
E Raynaut, amis !

3.

« Amis Raynaut, j'ai ja véu cel jor ,
» Se passisoiz selon mon père tor,
» Dolanz fussiez se ne parlasse à vos. —
» Je l' mesfaistes, fille d'emperéor,
» Autrui amastes, si obliastes nos.
» E Raynaut, amis !

2. Belle Erembors à la fenêtre, au jour, tient sur ses genoux une étoffe de couleur ; elle voit les Francs de France qui reviennent de la cour ; elle voit Renaud devant au premier rang. Elle veut se justifier, elle s'écrie :

Eh ! Renaud, ami !

3. « Ami Renaud, j'ai autrefois vu le jour où, quand vous passiez près de la tour de mon père, vous eussiez été bien dolent si je ne vous eusse pas parlé. » — « Vous avez mal agi, fille d'empereur, vous en avez aimé un autre, vous m'avez oublié. »

Eh ! Renaud, ami !

4.

» Sire Raynaut , je m'en escondirai ;
» A cent puicèles , sor sainz , vos jurerai ,
» A xxx dames que avuec moi menrai ,
» C'onques nul hom fors vostre cor n'amai .
» Prennez l'emmende et je vos baiseraï . »

E Raynaut , amis !

5.

Li cuens Raynaut en monta lo degré ;
Gros par espauls , greles par lo baudré ;
Blonde ot lo poil , menu , recercelé ;
En nul terre n'ot si biau bacheler .
Voit l'Erembors , si commence à plorer .

E Raynaut , amis !

4. « Sire Renaud, je m'en disculperai; je vous jurerai sur les saintes reliques avec cent demoiselles et trente dames que je conduirai avec moi, qu'oncques nul homme excepté vous je n'aimai. Prenez la satisfaction que je vous offre et je vous embrasserai. »

Eh ! Renaud , ami !

5. Le comte Renaud a monté les degrés : il est gros des épaules et mince de la ceinture; son poil est blond, menu et bouclé; en nulle terre il n'y eut si beau bachelier. Quand Erembors le voit, elle commence à pleurer.

Eh ! Renaud , ami !

6.

Li cuens Raynaut est montez en la tōr,
Si s'est assis en .1. lit point à flors,
Dejoste lui sē siet bele Erembors;
Lors recommencē lor premières amors.
E Raynaut, amis!

6. Le comte Renaud est monté dans la tour: il s'est assis sur un lit peint à fleur; la belle Erembors s'est assise à côté de lui; alors recommencent leurs premières amours.

Eh! Renaud, ami!

III.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

BELLE ARGENTINE.

PAR LE TROUVÈRE AUDEFROY-LE-BATARD.

Manusc. de la Bibl. Roy. 7222. — S. Germ. 1989. f^o LXIII, v^o.
— Romancero français, p. 21.

1.

Au novel tens Pâscor que florist l'aube spine,
Esposa li cuens Guis la bien faite Argentine.
Tant furent bonement, braz à braz, soz cortine,
Que vi bels fiz en out. Puis li monstra haïne,
Poïtr cœd tûe melz âma sâ piucèle Sabine.

Qui covent a à mal mari
Sovent en a lo cuer marri.

1. Au temps nouveau de Pâques, quand fleurit l'aubépine,
le comte Gui épousa la bien faite Argentine. Ils furent
tant de fois ensemble dans le même lit que le comte Gui
eut six beaux fils. Puis il la prit en haine, parce qu'il ai-
mait mieux Sabine, sa fille de chambre.

Qui a méchant mari
Souvent en a le cœur marri.

2.

Li cuens por sa beauté l'aime tant et tient chière
Que de li ne se puet partir ne traire arrière.
Tant li semont ses cuers que s'amor li requière,
Que par devant li vient por faire sa proière.
Mais à icelle fois la vit cruel et fière.

Qui covent, etc.

3.

« Sabine, dist li cuens, vos gent cors m'atalente.
» Vostre amor vous requiers, la moie vous présente;
» Et se vos m'en failliez, mis m'avez en tormente. »
La belle li respont : « Jà Dex ne lo consente,
» Qu'en soignantage soit useie ma jovente. »

Qui covent, etc.

2. Le comte, pour sa beauté, l'aime tant et l'a si chère qu'il ne peut jamais se résoudre à l'oublier. Son cœur le presse tellement qu'il demande à Sabine son amour, et qu'il s'en vient vers elle lui adresser sa prière. Mais cette fois il la trouva fière et cruelle.

Qui a, etc.

3. « Sabine, dit le comte, votre gentil corps me plait. Je vous demande votre amour et je vous offre le mien. Si vous me refusez, vous me préparez de bien grands tourments. » La belle lui répond : « A Dieu ne plaise que dans le concubinage soit usée ma jeunesse. »

Qui a, etc.

4.

— « Sabine, tant vos voi courtoise et débonaire
» Que de vos ne me puis partir n'arrière traire.
» Se vos ma volonté et mon bon volez faire,
» N'a hom en mon pooir, s'il en voloit retraire
» Vilain mot, que les euz ne li fésse traire. »

Qui covent, etc.

5.

Tant a li cuens promis et doné à la bèle ;
Que il li a tolu lo douz nom de pucèle ;
Son bon et son plaisir fait de la damoisèle.
Argente s'aperçoit, son seignor en apèle ;
A pou que ne li part li cuers soz la mainèle.

Qui covent, etc.

4. « Sabine, je vous vois si courtoise, si avenante, que je ne puis me séparer de vous. Si vous voulez me céder et combler mes vœux, tout homme soumis à mon pouvoir qui oserait tenir à ce sujet vilains propos, je lui ferais crever les yeux. »

Qui a, etc.

5. Le comte a tant promis, tant donné à la belle qu'il lui a ravi le doux nom de pucelle. Il en a fait son plaisir et sa volonté. Argentine s'en aperçoit, elle appelle son seigneur; son cœur est près de s'échapper de sa poitrine.

Qui a, etc.

6.

La dame en sospirant a mostré son corage :

- » Sire, por Dieu merci, trop m'avez en viltage,
- » Quant devant moi tenez amie en soignantage ;
- » Si me mervoil por coi me faites tel hontage
- » Kar onqués en inoi n'out folie ne outrage. »

Qui covent, etc.

7.

— « Argente, bien avez votre raison mostrée :

- » Sur les euz vos cōmant que vuidiez ma contrée,
- » Si que jamès nul jour ne revoiez l'entrée ;
- » Kar se vous i estiez véne, n'entcontrée,
- » Tout maintenant seroit la vostre vie outrée. »

Qui covent, etc.

6. La dame, en soupirant, a fait connaître sa pensée :
« Sire, pour Dieu merci, vous m'avez en trop grand mépris, quand devant moi tenez une maîtresse en concubinage. Et je suis bien émerveillée de ce que vous me faites une telle honte, car jamais je n'ai commis ni légèreté ni faute. »

Qui a, etc.

7. « Argente, vous avez bien fait connaître votre pensée. Mais je vous commande sur les yeux de quitter ma terre et que jamais vous n'en revoyez l'entrée; car si l'on vous y rencontra, tout aussitôt vous perdriez la vie.

Qui a, etc.

8.

Argente s'est en piez, vossist ou non, drécie,
En plorant prent congié, dolante et correcie,
De ses anfanz aidier tos les barons en prie;
Puis les baise en plorant, et il l'ont embracie.
Quant partir l'en covient par pou n'est enragie.
Qui covent, etc.

9.

Tant à la dame erré et sa voie tenue,
Qu'en Alemaigne droit est la hèle venue.
Tant fait qu'en la cour est l'emperéor véue,
Devant l'empereris s'est si bel maintenue
Qu'à son service l'a volentiers retenue.
Qui covent, etc.

8. Argente se lève ainsi contrainte; tout en pleurant, elle fait ses adieux, dolante et courroucée. Elle recommande à tous les barons de venir en aide à ses enfans; puis elle les baise en pleurant, et ils l'ont embrassée. Quand elle se voit forcée de partir, il s'en faut de peu qu'elle n'enrage.

Qui a, etc.

9. La dame a marché si long-temps, qu'elle arrive enfin en Allemagne. Elle a tant fait qu'elle a été remarquée à la cour de l'empereur. Elle est si bien parvenue à plaire à l'impératrice que celle-ci lui a demandé si elle voulait rester près d'elle pour la servir.

Qui a, etc.

10.

Argente la cortoise est de si haut servise
Que pour sa grant valour l'aime chascuns et prise;
De toutes œuvres est la belle si esprise
Que de seur toutes ot la dame la maistrise,
Si qu'ele n'est de riens blasmée ne reprise.

Qui covent, etc.

- 11.

Illuecques servi tant Argente la sénéé,
Que Dix à ses biaux fils grant honor a donée,
Qu'il furent chevalier de haute renommée.
Quant Dix i ot valor et bonté assénée,
Adès ont mauvaistié haïe et refusée.

Qui covent, etc.

10. Argente la courtoise remplit si bien son devoir que sa grande vertu la fait aimer et respecter de chacun. Elle est si habile en toutes sortes d'ouvrages, qu'elle devient la première de ses compagnes sans que personne en soit offensé.

Qui a, etc.

11. Argente sert à la cour pendant si long-temps, que Dieu a donné à ses beaux fils de grands honneurs : ils sont devenus des chevaliers de haute renommée. Quand Dieu a mis en eux valeur et courage, alors ils ont fui et méprisé toute action mauvaise.

Qui a, etc.

12.

Plain sunt de grant bonté, d'onor et de largesse,
Valor qui lor defent malvestic et paresse
Les semont et conduit et aprent et adresse,
Tant qu'à l'emperécour servent par lor proesce.
Or lor defuit tristors et approche liesce.

Qui covent, etc.

13.

Tant sunt vaillant et preu et bien servant li frère,
Que mout les aime et croit et prise l'emperère.
Et Diex qui des bien faits et gent guerredonnère
Lor fist connoistre illuec qu'Argentine est lor mère,
Et que il sunt si fis et li quens Guis lor père.

Qui covent, etc.

12. Ils sont pleins de loyauté, d'honneur et de largesse; valeur qui leur défend paresse et lâcheté, les guide, les instruit et les protège, si bien que par leur prouesse ils ont rendu de grands services à l'empereur. La tristesse s'en va et le bonheur est auprès d'eux.

Qui a, etc.

13. Les frères sont si vaillans, si bons, si utiles, que l'empereur les aime beaucoup, les écoute et suit leurs conseils. Dieu, qui récompense toujours les bonnes actions, leur a fait connaitre qu'Argentine est leur mère, qu'ils sont ses fils, et que le comte Gui est leur père.

Qui a, etc.

14.

Quant reconnés a ses biaux enfans la dame ,
'Tel joie en a son cuer qu'à pou que ne se pâme.
Ne déist un seul mot pour trestout un roiaime ;
Ensement se maintient que s'en allast li ame.
Lez li sunt li enfant assis seur un escame.

Qui covent, etc.

15.

Mout ont fait li enfant de lor mère grant joie ,
Puis demandent congié, pour exploitier lor voie ;
Mais mout envi lors done l'emperère et otroie.
L'empereris d'or fin deus somiers lor envoie
Et l'emperère autant, ains que partir les voie.

Qui covent, etc.

14. Quand la dame a reconnu ses beaux enfans, elle a tant de joie dans son cœur qu'elle est prête de perdre le sens. Elle ne peut dire une parole quand on lui donnerait un royaume ; à la voir on dirait que son âme va la quitter. Ses enfans sont assis près d'elle sur un banc.

Qui a, etc.

15. Les enfans couvrent leur mère de caresses, puis ils demandent la permission de s'en aller. L'empereur la leur accorde, mais bien à regret, et leur envoie, ainsi que l'impératrice, deux somniers chargés d'or, au moment de leur départ.

Qui a, etc.

16.

Lors se mit en chemin Argente et sa maisnie ;
Tant fit qu'en son pais vint o sa baronie.
La pais ont li enfant entr'aus faite et furnie,
Si c'onques plus n'i ot descort ne félonie ;
Et Sabine à toujours de la terre est bante.

Qui covent a à mal mari
Sovent en a ló tuer marri.

16. Alors se mettent en chemin Argente et sa famille ;
ils marchent tant qu'ils arrivent dans leur pays. Les en-
fans ont fait entre eux un si loyal partage que depuis il
n'y eut jamais ni débat ni félonie ; et Sabine est pour tou-
jours bannie de la contrée.

Qui a méchant mari
Souvent en a le cœur marri.

IV.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

CHANSON DE QUÈNES DE BÉTHUNE

CONTRE L'IMPOLITIQUE DES SEIGNEURS DE LA COUR DE FRANCE
QUI S'ÉTAIENT MOQUÉS DE SON LANGAGE.

ANNÉE 1180.

Parmi les seigneurs français qui se réunirent dans les dernières années du XII^e siècle pour marcher à la délivrance de la Terre-Sainte, Quènes de Béthune est un des plus illustres. Né dans la première moitié du XII^e siècle, il n'existait plus en 1224, puisque Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée*, regarde la mort de ce chevalier comme une des calamités de cette année (1). Ainsi qu'on le verra plus bas dans les chansons consacrées aux croisades, Quènes joua un grand rôle dans ces expéditions, dans celle principalement qui donna aux alliés l'empire de Constantinople. A la gloire des armes, Quènes de Béthune joignit encore celle de la poésie; et l'on peut dire, sans exagération, qu'il mania aussi bien la lyre que l'épée. Vers 1180, Quènes vint à la cour de France, où sa réputation

(1) Dont la tière fu pis en l'an
Quar li vious Quènes estoit mors.

(*Chronique en vers de Philippe Mouskes*, t. I, p. 408.)

de trouvere l'avait précédé. La régente, veuve de Louis VII, Alix de Champagne, et son jeune fils, qui, depuis, fut le roi Philippe-Auguste, demandèrent au comte de vouloir bien leur faire entendre quelques-unes de ses chansons. Quènes de Béthune récita des vers écrits en dialecte de Picardie. Il ne fut pas écouté avec indulgence, et les seigneurs de France se moquèrent de lui. La reine et son jeune fils lui firent même comprendre que son langage n'était pas le meilleur. Le pauvre Artésien eut encore à essuyer les railleries d'une certaine comtesse qu'il ne nomme pas, mais dont il aspirait à captiver l'amour. Piqué au vif, Quènes de Béthune composa une autre chanson, mais en dialecte de l'*Ile de France*, dans laquelle il reproche aux Français leur peu de courtoisie. Tel est le sujet de la pièce suivante. « Cette chanson, dit avec raison » M. P. Paris qui le premier l'a fait connaître, où » quelques mots sentent encore un peu l'artésien, » comme *defois* pour *défait*, *encoir* pour *encor*, » *flex* pour *filz*, est d'ailleurs pleine de malice et » de sensibilité... Quènes nous y laisse clairement » voir que l'objet de son amour était la belle com- » tesse de Champagne (1). » Cette chanson peut encore donner lieu à plusieurs observations intéressantes. Elle prouve, sans réplique, l'existence des dialectes différens qui divisaient notre langue à la fin du XII^e siècle; elle prouve aussi que ces dialectes n'étaient pas assez étrangers les uns aux autres pour empêcher ceux qui les parlaient de se comprendre entre eux.

(1) Romancero français, p. 84.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 7222. — S. F. 154.
— Romanero français, p. 83.

1.

Mout me semont amours que je m'envoisé,
Quant je plus dois de chanter estre cois.
Mais j'ai plus grant talent que je me coise,
Pör çou, j'ai mis mon chanter en defois;
Que mon langage ont blasmi li François,
Et mes chançotés; oyant les Champetois,
Et la contesse encor, dont plus me poisé.

2.

La roïne ne fit pas que courtoise
Qui me reprist, elle et ses fiex li rois;
Encoir ne soit ma parole françoise,
Si la puet-on bien entendre en François.
Ne cil ne sont bien appris ne cortois
Qui m'ont repris, se j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

1. Amour me force de chanter quand je devrais me garder de le faire; mais j'ai le plus grand besoin de me taire, aussi ai-je pris la résolution de ne plus chanter. Car les Français ont blâmé mon langage et mes chansons devant les Champenois et la comtesse encore, dont plus me pèse.

2. La reine ne fit pas que courtoise quand elle me reprit, elle et son fils le roi. Encore que ma parole ne soit pas française, on peut bien la comprendre en français; et ceux-là ne sont ni bien appris ni courtois qui m'ont repris si j'ai dit mot d'Artois, car je ne fus pas nourri Pontoise.

3.

Diex ! que ferai ? dirai-ll mon cōraige ?
Irai-je li dont s'amor demander ?
Oil, par Dieu, car tel sont li usaige
Qu'on nē puet mais, sans demant, flēn trover.
Et se je sui outraigex del trover,
Ne s'en doit pas ma dame à moi irer,
Mais vers amors qui me fait dire outraige.

3. Dieu ! que ferai-jē ? lui découvrirai-je mon cœut ? ou bien irai-je lui demander son amout ? Oui ; de par Dieu ! car ainsi va le monde, qu'on ne peut rien avoir sans demander. Et si je suis mal inspiré, ma dame ne doit pas se fâcher contre moi, mais contre amour qui me fait dire outrage.

V.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

CHANSON DE QUÈNES DE BÉTHUNE

CONTRE UNE DAME.

C'est encore à Quènes de Béthune que l'on doit la chanson suivante ; elle prouve, sans réplique, que je n'ai pas trop loué ce seigneur en disant que son talent poétique égalait sa bravoure. En effet, on peut reconnaître que, relativement au temps où il écrivait et à l'idiome peu avancé dont il se servait, Quènes, heureusement inspiré, a touché à la perfection. Rien n'est plus spirituel que la raillerie moqueuse dont il fait usage ; rien ne peut mieux nous faire connaître le langage poli, mais déjà caustique, des hommes de la cour en France à la fin du XII^e siècle.

Il n'est pas non plus sans intérêt pour nous de voir comment l'un de ces chevaliers audacieux du moyen-âge, celui qui le premier planta l'étendard de la croix sur les murs de Constantinople, maniait l'arme de la plaisanterie, et comment il se raillait d'une femme ou trop sévère ou trop coquette, qui s'était jouée de son amour. Ceux qui s'obstinent à ne voir dans les hommes du moyen-âge que des barbares grossiers et farouches, seront étrangement

surpris, en lisant ces vers dans lesquels respire une plaisanterie moqueuse et incisive, mais aussi une grande urbanité.

Le quatrième couplet se termine par deux vers assez curieux et qui donnent à cette chanson déjà importante un intérêt historique : la belle, répondant au chevalier, lui dit : Il n'y a pas encore deux mois

Que li *marchis* m'envoya son message
Et li *Barrois* a por m'amour jousté.

Évidemment il est ici question de deux chevaliers renommés par leur vaillance. Quant au premier, M. Paris a deviné juste en reconnaissant Boniface II, marquis de Montferrat, qui fut choisi, en 1204, pour chef de la croisade (1), et qui remplit avec tant de bravoure et d'équité les fonctions de général d'armée.

Quant au second, c'est Guillaume des Barres, l'un des chevaliers, fidèle compagnon du roi Philippe-Auguste. Tous les chroniqueurs se plaisent à vanter sa force prodigieuse et son courage, et ce fut lui qui, à la bataille de Bouvines, prit deux fois par le cou l'empereur Othon, et l'eût fait prisonnier, si les seigneurs allemands n'étaient pas parvenus à tuer son cheval et à renverser ce terrible guerrier (2).

Mais ce qui contribua le plus à établir la grande

(1) Art de vérifier les dates, chronologie historique des marquis de Montferrat. Edit. in-8°, t. xvii, p. 219.

(2) Chroniques de Saint-Denis, publiées par M. P. Paris, t. iv, p. 184.

réputation de Guillaume des Barres comme hardi chevalier, ce fut une joute que, dans sa jeunesse, il soutint contre le roi Richard-Cœur-de-Lion, et dont il sortit vainqueur. Voici le fait comme on le trouve raconté dans la *Chronique de Rains* : « Or » vous dirons dou roi Ricart qui estoit en Cypre... » Si avint un jour que Messire Guillaume des » Barres chevaugoit parmi Acre et li rois Ricars » aussi, et s'entrentrecontrèrent. Li rois Ricars » tenoit en sa main 1 tronchon d'une lance; et » méut au Barrois et le quida porter fors des ar- » chons. Li Barrois se tint bien, car il estoit chevalier » esmerés : et au passer que li rois englois quida » faire, li Barrois le saisit par le col et féri le cheval » des esperons, et le trait par force de bras des ar- » çons; puis laska les bras, et li rois chéi sour le » pavement si rudement que à poi que li cuers ne li » parti; et jut enki une grant pieche pasmés que on » n'i senti poux ne aleins (1). »

Jean Brompton, abbé de Jorval, contemporain du chroniqueur de Reims, rapporte le même fait; seulement il place la scène à Messine, et varie sur les détails (2).

(1) *Chronique de Rains*, publiée sur le manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, par Louis Paris. 1837, in-42, page 41.

(2) Obviaverunt cuidam rustico cum asello arundinibus onusto quas cannas vocant. De quibus rex Angliæ et cæteri qui cum eo erant, ceperunt, et unusquisque illorum alter adversus alterum est congressus. Et contigit quod rex Angliæ et quidam strenuus miles de familia regis Franciæ, Willelmus de Bares nomine, ad invicem congre-

Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que l'honneur qui rejaillit sur Guillaume des Barres d'être sorti vainqueur d'une pareille lutte, ne lui ait valu la distinction dont il est ici l'objet.

dientes, arundines suas fregerunt; capa regis ex percussione Willelmi fracta est. Et rex inde iratus cum vehementi impetu ipsum Willelmum et equum suum titubare fecit: et dum intenderet ipsum in terram dejicere, sella regis declinavit, descenditque celerius rex et altum equum fortiozem protinus ascendens impetum in eodem Willelmum iterum fecit, sed ipsum dejicere non valuit; Willelmus enim collo equi sui adhæsit. Unde rege ei comminato cum Robertus filius Roberti comitis Lancastriæ defuncti... manum in dictum Willelmum ut regem juvaret injecissent, ait rex: Sustine te et dimitte me et illum solum. Cum que rex et Willelmus dictis et factis ita diutius contendissent, rex prorumpens ait illi: Fuge hinc et cave tibi ne amplius coram me compareas....

*(Historiæ Angliæ scriptores. Chronicon Joh.
Bromton, t. 1, p. 1192.)*

C'est à M. P. Paris que je dois le curieux rapprochement du passage de la Chronique de Reims et des deux vers de la chanson de Quènes de Béthune.

Manusc. de la Biblioth. Roy. S. F. 184. — Cangé 66. —
S. Germ. 1989. — Romancero français, p. 107.

1.

L'autrier avint en cel autre païs,
Qu'uns chevaliers ot une dame amée.
La dame tant que fust en son bon pris
Li a s'amor escondite et vée.
Puis fust un jor qu'ele li dit : « Amis,
» Par paroles vos ai mené mains dis,
» Or est l'amors couéue et provée
» D'orenavant serai à vos devis. »

2.

Li chevaliers la regarda el vis,
Si la vist moult palle et descolorée.

1. Jadis il arriva dans un certain pays qu'un chevalier
aima une dame. La dame, tant qu'elle fut jeune et belle,
ne voulut pas répondre à cet amour. Puis vint un jour
où elle dit au chevalier : « Ami, je vous ai payé en pa-
roles maints jours. Or est votre amour connu et éprouvé,
dorénavant je consentirai à vos désirs. »

2. Le chevalier la regarda au visage ; il la trouva pâle et
fanée. « Dame, dit-il, certainement je suis bien malheu-

« Dame, fait-il, certes mal sui baillis,
» Quant dès l'autrier n'oï vostre pensée.
» Vostre clers vis, qui sembloit flor de lis,
» Est si alés ore de mal en pis,
» Qu'il m'est avis que me soïés emblée.
» A tart avés, dame, ce conseil pris. »

3.

Quant la dame s'olt si ramposner,
Vergoigne en ot; si dit par félonnie :
« Par Dieu, vassal, je l' dis por vous gaber,
» Cuidiés-vous dont qu'à certes le vos die ?
» Certes nenil; ne me vint en penser
» Qu'onques nul jor je vos deignasse amer.
» Que vos avés, par Dieu, meillor envie
» D'un bel valet baisier et accoler. »

reux de n'avoir pas su plus tôt votre pensée. Votre beau visage, qui ressemblait à une fleur de lys, s'en est allé de mal en pis, à un tel point qu'il me semblerait presque que vous n'existez plus. Dame, vous avez pris trop tard cette résolution.

3. Quand la dame s'entendit ainsi mépriser, elle en eut honte, et dit en colère : « Par Dieu, vassal, ce que j'ai dit c'était pour me moquer de vous. Vous avez cru que je parlais sérieusement ? certainement non. Il ne me vint jamais à la pensée de daigner vous accorder mon amour. Et vous avez, par Dieu, meilleure envie de caresser un beau garçon. »

4.

— « Dame, fait-il, j'ai bien oï parler
» De vostre pris, mais ce n'est ore mie :
» Et de Troie s'ai-je oï costier
» Qu'ele fu ja de moult grant seignorie;
» Or n'i puet-on que la place trover.
» Por ce, dame, vos loe à escuser,
» Que cil ne soient atains de l'irésie
» Qui désormais ne vos vorront amer. »

5.

— « Par Dieu, vassal, mar vos vint en pensé,
» Quant vos m'avez reproché mon éage,
» Se j'avoie mon jouvent tot usé,
» Si sui-je riche et de mout haut parage
» Qu'on m'ameroit, à petit de biauté.

4. — « Dame, dit l'autre, j'ai bien entendu parler de votre prix, mais ce n'est pas à l'heure qu'il est; et de Troie j'ai aussi entendu raconter qu'elle fut jadis de bien grande seigneurie; aujourd'hui on n'en peut trouver que la place. Aussi, madame, je vous supplie que ceux-là qui ne voudront plus vous aimer ne soient pas pour cette raison accusés d'hérésie. »

5. — « Par Dieu, vassal, vous avez eu une mauvaise pensée quand vous m'avez reproché mon âge. Quand Dieu même toute ma jeunesse serait passée, je suis assez riche et d'assez haut parage pour être aimée sans une grande

» Certes encor n'a pas deus mois passé
» Que li marchis m'envoia son messaige,
» Et li Barrois a por m'amour jousté. »

6.

— « Dame, fait-il, ce vos puet moult grever
» Que vos fiés en vostre signorage;
» Mais tel cent ont por vostre amour ploré,
» Que, se estiez fille à roi de Cartage,
» Jamais nul jor n'en aroient volenté.
» On n'aime pas dame por parenté,
» Ains quant ele est bele, courtoise et sage;
» Vous en saurez par tens la vérité. »

beauté. En vérité, il n'y a pas deux mois que le marquis m'envoia son message, et que le Barrois a jouté pour mon amour. »

4. — « Dame, dit l'autre, il pourra vous mesadvanir de vous fier dans votre seigneurie. Mais sur cent qui ont pleuré pour votre amour, aucun n'en voudrait plus, fussiez-vous fille du roi de Carthage : on n'aime pas une dame à cause de sa parenté, mais parce qu'elle est belle, courtoise et sage; vous en saurez bientôt la vérité. »

VI ET VII.

CHANSONS.

(XII^e SIÈCLE.)

DEUX AUTRES CHANSONS

PAR QUÈNES DE BÉTHUNE.

Les deux chansons qui suivent ne pouvaient pas être séparées de la précédente, puisqu'elles ont été composées par le même poète et sur le même sujet. La satire que fit Quènes de Béthune contre la dame inconnue eut quelque retentissement, et les amis du comte eux-mêmes lui reprochèrent d'avoir attaqué le sexe en général. Obligé de se défendre, Quènes explique, dans la première de ces deux pièces, qu'il n'a voulu que se venger d'une personne dont la dureté avait été grande à son égard.

Dans la seconde, il semble regretter l'amour d'une autre maîtresse, et va même jusqu'à consentir à délaissier le paradis pour elle. Mais il termine en lui reprochant d'être fausse, coquette, ambitieuse, et d'avoir exigé son voyage en Syrie.

En réunissant ces deux pièces à celles que l'on trouvera plus bas, parmi les chansons relatives aux croisades, on pourrait en tirer de piquantes révélations sur la vie de Quènes de Béthune.

Manusc. de la Bibl. Roy. 184, suppl. — 1989, S. Germ.
— Romancero français, p. 89.

1.

L'autrier, un jor après la saint Denise,
Fui à Bétune où j'ai esté sovent ;
Là me souvint des gens de mal guise
Qui m'ont mis sus mensoigne, à esciant,
Que j'ai chanté des dames laidement.
Mais il n'ont pas ma chanson bien aprise,
Ains ne chantai fors d'une seulement,
Qui tant forfist que vengeance en fu prise.

2.

Il n'est pas droit que l'on me desconfise
Et si dirai bien la raison comment :
S'on prent, par droit, d'un larron la justise,
Doit-on desplaire as loiaus, de néant ?

1. Naguère, un jour après la Saint-Denis, j'étais à Béthune, où je réside souvent. Là, je me souvins de gens mal appris qui m'ont faussement accusé en prétendant que j'ai chanté vilainement contre les dames. Mais ils n'ont pas bien compris ma chanson, car j'ai chanté seulement contre une dont les outrages demandaient vengeance.

2. Il n'est pas juste de me blâmer, et j'en dirai bien la raison : si l'on fait justice d'un larron, aux termes de la loi, doit-on par là déplaire en rien aux gens de bien ?

Nénil, par Dieu, qui raison i entend.
Mais la raison est si arrière mise,
Que ce qu'on doit loer blame la gent,
Et loie ce que li saiges desprise.

3.

Dame, lonc tems al fait vostre sèrvice,
La merci Dieu; c'or n'en al mais talent:
Si m'est au cors une autre amor emprise
Qui me requiert et allume et esprent;
Et me semont d'amer si haltement,
Que je l'ferai, ne peut estre autrement.
En li n'y a ne orgueil ne faintise
Si me mettral del tout à son cõmmant.

Non, de par Dieu, pour qui entend raison. Mais la raison est si bien mise en oubli, que l'on blâme ce qu'il faudrait louer, et qu'on approuve ce que les gens sensés condamnent.

3. Dame, je vous ai long-temps servie, Dieu merci ! Aujourd'hui, l'envie m'en est passée; car j'ai au cœur un autre amour qui me requiert, m'embryase et m'anime, et me convie à aimer si instamment que j'obéirai à toute force. Il n'y a en celle-ci ni orgueil ni mensonge; je m'abandonnerai tout entier à son commandement.

Manusc. de la Biblioth, Roy, 7222, — 184 suppl. —
Romancepo français, p, 88.

1.

Bele, doce, dame chière,
Vostre grant beautés entière
M'a si surpris,
Que se j'ere en Paradis
S'en revenspis arrière,
Par covant que ma proière
M'èust là mis
Que fuisse vostre ami
N'à moi ne fùissiez fière.
Car ainc en nule manière
Ne forfis,
Que fuissiez ma guerrière.

2.

Por une qu'en ai haïe,
Ai dit aux autres folie

1. Belle dame, douce et chère, votre grande beauté m'a si bien séduit que si j'étais en Paradis j'en reviendrais, à condition que vous consentiriez à me prendre pour votre ami, et que vous ne me tiendriez plus rigueur. Car je n'ai rien fait pour que vous me fassiez la guerre.

2. Pour une que j'ai haïe, j'ai follement parlé des

Come irous.
Mal ait vos cuers convoitous
Qui m'envoia en Surie !
Fausse estes , voir plus que pie ,
Ne mais por vous
N'averai ja iex plorours.
Vos estes de l'abbaïe
As s'offre-à-tous ;
Si ne vos nommerai mie,

autres, comme un homme emporté. Fil de votre cœur ambitieux qui m'a envoyé en Syrie ! Vous êtes plus fausse qu'une pie et je n'aurai plus pour vous les yeux larmoyans. Vous êtes de la congrégation des *s'offre à tous*. Je ne vous nommerai pas.

VIII.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

CHANSON DU COMTE DE BAR

SUR SA CAPTIVITÉ.

Il est probable que le comte de Bar, auteur de cette chanson, est Henri I^{er}, mort, sans enfant, au siège d'Acre, en 1191. Dans une des expéditions qu'il entreprit pendant les années 1188 et 1189, ayant été fait prisonnier par quelques princes allemands, il demanda du secours au duc de Brabant, qui était à cette époque Godefroi III^e du nom; au comte d'Alost (Philippe), second fils de Baudouin, comte de Hainaut, mort en 1212. Il s'adressa aussi à ses sujets et à son frère le marquis, Thibaut I^{er}, qui lui succéda en 1191. Or, notre chanson est précisément un appel fait par un prisonnier à ses parens et à ses amis. A la fin du premier couplet, il est question du comte Othon, dans lequel notre prisonnier a beaucoup d'espoir. Ce comte doit être Othon de Brunswick, fils de Henri, duc de Saxe, qui devint empereur en

1198. Quant à la belle-mère du comte, à laquelle tout le troisième couplet de la chanson est consacré, elle ne nous est pas connue.

Cette pièce, imprimée pour la première fois en 1780 par Labordg, a été reproduite en 1824 par M. Auguis, dans son ouvrage sur les *Poètes français* (1), et tout récemment M. Arthur Dinaux l'a insérée, t. II, p. 38 des *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France, etc.*, Paris, 1859, in-8°.

(1) Essai sur la musique ancienne et moderne. Paris, 1780. 4 vol. in-4°, t. II, p. 161.

Auguis, les Poètes français depuis le XII^e siècle jusqu'à Malherbe. Paris, 1824. 6 vol. in-8°, t. II, p. 19.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 1009. — S. Germ., f° cxli r.

1.

De nos barons que vós est-il avis,
Compains Erars? Dites vostre sanblance :
An nos parans ni an toz nos amis
Avez-i-vós nule bone atendance?
Par coi lusiens hors du Thyois país
Où nos n'avons joie, solaz, ne ris?
Ou comte Othon ai mout grant atendance.

2.

Dus de Braiban, je fui já vostre amis.
Tant con je fui en délivre poissance,
Se vos fussiez de rien nule entrepris,
En moi puisiez avoir mult grant fiance.

1. Qué pensez-vous de nos seigneurs? compagnon Erars; dites-moi votre avis? Devois-nous fonder quelque bon espoir sur nos parens et sur tous nos amis? Serons-nous tirés par eux hors du pays d'Allemagne, où nous n'avons joie, ni soulas, ni gatté? J'ai grande espérance dans le comte Othon.

2. Duc de Brabant, j'ai toujours été votre ami. Tant qu'on m'a vu libre et puissant, si vous eussiez été atteint de quelque malheur, vous auriez pu compter sur moi.

Por Deu vos pri ne mi soiez eschis.
 Fortune fait maint prince et maint marchis
 Millors de moi avenir meschéance.

3.

Belle-meire, ainc rienz ne vos meffis
 Por coi éusse vostre malle voillance.
 Dès celui jor que vostre fille pris
 Vos ai servi loiaument, dès m'enfance ;
 Or sui por vos ici loiez et pris
 Entre les mains mes morteus auentis.
 S'avez bon cuer ; bien en prendrez vengeance.

4.

Bons cuens d'Alost, se par vos sui hors mis
 De la prison où je sui en doutance,
 Où chacun jor me vient de mal en-pis ;
 Toz jors i sui de la mort en baance.

Au nom de Dieu, ne m'abandonnez pas. Fortune a fait tomber dans le malheur maint prince et maint marquis meilleurs que moi.

3. Belle-mère, je ne vous ai manqué en rien pour mériter votre malveillance. De ce jour où j'ai pris votre fille, je vous ai loyalement servie, et même depuis mon enfance. A présent, je suis à cause de vous prisonnier entre les mains de mes ennemis mortels. Si vous avez bon cœur, vous en tirerez vengeance.

4. Bon comte d'Alost, si par vous je suis délivré de la prison où je suis dans l'inquiétude, où chaque jour je vais de mal en pis, où à chaque instant je suis en

Sachiez por voir, se vos m'estes aidis,
Vostres serai de bon cuer toz dis,
Et mes pooir, sanz nule retenance.

5.

Chançon, va, di mon frère lou marchiz
Et mes homes, ne me facent faillance;
Et si diras à ceus de mon país
Que loiautez mains pseudomes avance.
Or verrai-je qui sera mes amis,
Et connoistrai trestoz mes anemis :
Encor aurai, se Dieu plaist, recouvrance.

transe de la mort, soyez sûr que si vous me venez en aide, je serai vôtre de bon cœur et toujours et mes fiels aussi, sans réserve.

5. Chanson, va : dis à mon frère le marquis et à mes hommes qu'ils ne me fassent pas défaut. Et tu diras aussi à ceux de mon pays que la loyauté a servi plus d'une fois les hommes courageux. Je vais voir quels seront mes amis et je connaîtrai mes ennemis. J'aurai encore, s'il platt à Dieu, ma délivrance.

IX.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

CHANSON DU ROI RICHARD CŒUR-DE-LIŒN

SUR SA CAPTIVITÉ.

ANNÉE 1192-1194.

Voici encore un prisonnier qui chante son malheur et qui s'adresse à ses amis et à ses sujets pour qu'ils lui viennent en aide ; mais celui-ci est un des princes les plus célèbres du moyen-âge ; c'est un de ceux dont la vie donne à l'histoire de cette époque le plus de mouvement et d'intérêt. En effet, Richard I^{er}, roi d'Angleterre, eut un règne assez court, mais dont chaque année fut signalée par des évènements remarquables. L'un des plus connus, c'est la captivité que Richard eut à souffrir en Autriche dans les prisons du duc Léopold, dont il avait outrageusement foulé aux pieds l'étendard pendant la croisade qui venait de finir.

La captivité du roi Richard dura près de deux ans. Arrêté à Vienne le 21 décembre de l'année 1192, il fut mis en liberté le 4 février 1194, moyennant une rançon énorme qu'on le força de

payer. C'est avec raison que Richard, dans les vers qu'on va lire, se plaint de ses sujets et de ses amis qui ne cherchaient pas à le délivrer.

On sait de quelle manière fut découverte la prison au fond de laquelle le malheureux roi d'Angleterre était caché. Blondel, son poëte et son serviteur fidèle, étant parvenu à pénétrer dans le château de Léopold, duc d'Autriche, s'assura de la présence de son maître dans ce lieu, en chantant un air qu'ils avaient coutume de dire ensemble et que Richard répéta de son côté. Ce fait a paru suspect au plus grand nombre des historiens : les uns, peu familiers avec les mœurs du XII^e siècle, ont trouvé extraordinaire que le roi Richard eût faire des vers et les chanter; les autres n'ont pas trouvé suffisantes les autorités sur lesquelles un pareil fait était appuyé. Parmi ces derniers, ceux qui ont raconté cette aventure comme une tradition populaire ont ajouté que le plus ancien auteur qui la citait vivait à la fin du XVI^e siècle. Cela était vrai sous un rapport; mais le président Fauchet rapportait cette histoire d'après une ancienne chronique écrite au plus tard à la fin du XIII^e siècle. Or, cette ancienne chronique, récemment découverte parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, a été publiée, et l'on y trouve le récit de la délivrance de Richard, que je crois devoir reproduire ici.

« Desoremais vous dirons del roi Richart que li
» duc d'Osterriche tenoit en prison; et ne savoit
» nus nuyiels de lui, fors seulement li dus et es
» consaus. Si avint qu'il avoit longuement tenu .1.
» ménestrel, qui nés estoit de viers Artois, et avoit

» à nom Blondiaus. Cius afferma en soi qu'il quer-
» roit son signeur par toutes terres tant qu'il l'au-
» roit trové ou qu'il en oroit novières. Et se mist en
» chemin et tant erra l'un jour et l'autre, par laid et
» par biel, qu'il ot demouré an et demi, n'onques
» ne pot oïr novière del roi. Et tant aventura qu'il
» entra en Osterriche ensi come aventures le menoit.
» Et vint droit au castiel où li rois estoit en prison ;
» et se hiebrege ciès une vaine feme, et li demanda
» à cui cis castiau estoit, qui tant estoit biaux et fors
» et séans ? Li ostesse respondi, et dist qu'il estoit
» au dus d'Osterriche. — O bièle ostesse, dist
» Blondiaus, a-il ore nul prisonier dedens ? —
» Ciertes, dist-elle, oil, un qui jà estoit bien a
» .1111. ans : mais nous ne poons savoir qui il est
» ciertainement. Mais on le garde moult sougneu-
» sement, et bien espérons qu'il est gentius hom et
» grant sires. Et quant Blondiaus entendit ces pa-
» roles, si fu merveilles liés, et li sembla en son cuer
» qu'il avoit trouvé çou qu'il queroit. Mais ains ne
» fist samblant al ostesse. La nuit dormi et fu aise
» et quant il oï le gaiter corner le jour, si se leva et
» ala à l'église proier Dieu qu'il li aidast. Et puis
» vint au castiel et s'accointa au castelain de laiens,
» et dist qu'il estoit inenestreul de vièle, et volon-
» tiers demouroit avec lui, s'il lui plaisoit. Li cas-
» telains estoit jouenes chevaliers et jolis ; et dist
» qu'il le retenroit volentiers. Adonc fu liés Blon-
» diaus et alla querre sa vièle et ses estrumens ; et
» tant servi le castelain qu'il fu moult bien de
» laiens, et de toute la maisnie, et moult plot ses sier-
» vices. Ensi demoura laiens tout l'iver, onques ne

» pot savoir qui li prisonier estoit, et tant qu'il aloit
» .1. jour, es fièstes de Pasques, par le jardin qui
» estoit lés la tour, et regarda en tour, savoir se par
» aventure poroit veoir le prisonier. Ensi come il
» estoit en cette pensée, li rois regarde et vit Blon-
» diel ; et pensa coment il se feroit à lui conoistre, et
» li souvint d'une canchon qu'il avoient fait entre
» eux deux, que nus ne savoit fors que eux deux. Si
» comença haut et clèrement à canter le premier
» vier, car il cantoit très bien. Et quant Blondiaus
» l'oï, si sot certainement que c'estoit ses sires. Si
» ot à cuer le plus grant joie qu'il ot onques mès à
» nul jour. Et se parti maintenant dou vergier et
» entra en sa chambre où il gisoit, et prist sa vièle
» et comença à viéler une note, et en violant se dé-
» liçoit de son signeur qu'il avoit trouvé. Ensi de-
» moura Blondiaus deschi à Pentecouste, et si bien
» se couvri que nus ne se pierchut de son affaire.
» Adont vint Blondiaus au castelain et li dist :
« Sire, s'il vous plaist, je me irois volentiers en mon
» pays, car lonc tans a que je n'i fui. — Blondi-
» biau frère, ce dist li castelains, ce ne ferez vous
» mie, se vous m'en créés. Mais demorés encore et
» je vous ferai grant bien. — Ciertes, sire, dist
» Blondiaus, je ne demouroie en nule manière. »

» Quant li castelains vit qu'il ne le pooit retenir,
» si li octria le congier et li donna boine ronchi
» noëve. A tant se parti Blondiaus dou castelain, et
» ala tant par ses journées qu'il vint en Engletère et
» dist as amis le roi et as barons, où il avoit le roi
» trouvé et coment. Quant il orent entendu ces nou-
» vièles si en furent moult liés, car li rois estoit le

« plus larges chevalier qui enques caugast espe-
« pon (1). »

La prison du roi Richard une fois découverte, il ne fut plus possible au duc d'Autriche ni à l'empereur de le retenir dans les fers ; c'est pourquoi les barons allemands convoqués forcèrent ces deux princes à rendre Richard à la liberté.

Quand on apprit la délivrance du Coeur-de-Lion, il y eut beaucoup de mouvement dans les différens états féodaux de l'Europe. Chacun s'agitait, mais en sens divers. Ceux qui l'avaient trahi s'inquiétèrent, tout en se préparant à la guerre. Ses amis et ceux qui lui étaient restés fidèles se réjouirent, et l'on entendit Bertrand de Born, ce troubadour si fameux, pousser un long cri d'allégresse. Dans une des pièces de poésie qu'il composa à ce sujet, il s'écria : « Voici la belle saison et
« notre temps est revenu. Voici venir le roi vaillant
« et preux, le roi Richard, qui jamais ne valut tant.
« Nous allons voir l'or et l'argent se répandre ;
« les pierriers vont se défendre et jouer ; les murs
« vont crouler, les tours vont baisser et descandra
« et les ennemis faits prisonniers seront jetés dans
« les fers (2). »

La chanson que Richard a composée sur sa capti-

(1) Chronique de Rains, publiée par Louis FÂRS, p. 55.

(2) Ar ven la colndeta saxos
Que arlhapan nastras naus.
E venra 'l reie gallartz e pros,
C'anc lo reis Richartz non fo taus ;
Adoncs velrem aur e argent despendre,
Beiretraç far destrepar e destandra,

tivité est remarquable sous plus d'un rapport. La poésie en est belle; ce refrain :

Et pourtant je suis prisonnier.

ne manque ni d'élévation ni de mélancolie.

On trouve, dans les manuscrits, cette chanson écrite en provençal et en français. Il me parait assez difficile de décider dans lequel des deux idiomes Richard l'a composée. Il est certain qu'il les parlait tous deux, et l'on pourrait croire que le royal prisonnier est l'auteur des deux versions, car il avait également besoin de ranimer le zèle de ses sujets du nord et du midi.

Cette chanson a été plusieurs fois imprimée, mais d'une manière très-fautive (1). Je la publie ici d'après un manuscrit des premières années du XIII^e siècle qui se trouve à la Bibliothèque du Roi.

Murs esondrar tor balassar, e descaendre
E'ls enemics encadenar a prendre.

Bertrand de Born, Poésies.

Raynouard, *Lexique Roman*, t. 1, p. 338.

(1) En 1772, par Sinner, dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Berne*, t. III, p. 370.

En 1774, par Millot, dans son *Histoire littéraire des Troubadours*, t. 1, p. 60.

En 1819, par Sismondi, *Littérature du midi de l'Europe*, t. 1, p. 154.

Raynouard, t. IV, p. 183 du *Choix des poésies originales des Troubadours*, a publié le texte provençal.

Manusc. de la Biblioth. Roy. — S. Germ. 1989. f° cii, r°.

1.

Jà nus hons pris ne dirat sa raison
Adroitement s'ansi com dolans hons,
Mais par confort puet-il faire chanson.
Moult ai d'amins, mais povre sont li don ;
Honte en auront se por ma réançon
Suix ces .II. yvers pris.

2.

Ceu sevent bien mi home et mi baron ,
Englois, Normant, Poitevin et Gascon ,
Ke je n'avois si povre compaignon
Cui je laissasse por avoir an pixon.
Je no di pas por nulle retraison,
Mais ancor suix-je pris.

1. Nul prisonnier ne parlera bien de son sort qu'avec l'accent d'un homme malheureux. Mais, pour se consoler, il peut faire une chanson. J'ai beaucoup d'amis, mais pauvres sont leurs dons. Honte sur eux si à défaut de rançon je suis prisonnier deux hivers.

2. Ils le savent bien, mes barons et mes hommes, Anglais, Normands, Poitevins et Gascons, que je n'avais si pauvre compagnon que je laissasse en prison faute d'argent. Je ne le dis pas pour faire un reproche, mais encore suis-je prisonnier.

3.

Or sai-ge bien de voir certainement,
Ke mors ne priset ne amins ne parent
Cant on mæ lait por or ne por argent.
Moult m'est de moi, mais plus, m'est de ma gent,
C'après ma mort auront reprochier grant
Se longement suis pris.

4.

N'est pas merveille se j'ai lo cuer dolant
Cant mes sires tient ma terre en tornaut.
S'or li manbroit de nostre sairement
Ke nos feïmes andui comunament.
Bien sai de voir ke séans longemant
Ne seroie pas pris.

3. Mais je commence à voir combien il est vrai qu'un mort ou un prisonnier n'a ni parens ni amis, puisqu'on me laisse ici faute d'or ou d'argent. Je suis inquiet pour moi, mais bien plus pour mes sujets qui, après ma mort, auront de si grands reproches à se faire, si je reste plus long-temps prisonnier.

4. Ce n'est pas merveille si j'ai le cœur dolent quand mon seigneur tient ma terre en souffrance. S'il lui souvenait du serement que nous fîmes tous les deux ensemble, bien sûr je ne serais pas ici long-temps prisonnier.

5.

Mes compaignons cui j'amoie et cui j'aim
Ces dou Cahiel et ces dou Porcherain ,
Me di chanson, qui ne sont pas certain,
C'onques vers aus n'an oi cuer faus ne vain.
Cil me guerroient, il font moult que vilain
Tant com je serai pris.

6.

Or se vent hïen Angevin et Torain ,
Cil bachelier ki or sont fort et sain ,
C'ancombreis suïx, lors d'aus, en autrui main.
Forment m'adaissent mais il n'i voient grain ;
De belles armes sont ores vout cil plain,
Por tant ke je suis pris.

5. Mes compaignons que j'aimais et que j'aime encore, ceux de Cahors et ceux du Perche, on m'apprend, par des chansons, qu'ils ne sont pas fidèles, et cependant je suis toujours pour eux franc et loyal. S'ils me guerroient, ils agissent bien mal pendant que je suis prisonnier.

6. He le savent bien les Angevins et les Tourangeaux, ces bacheliers à présent riches et tranquilles, que je suis loin d'eux prisonnier en des mains étrangères. Ils pourraient m'aider, mais ils n'y voient nul profit. He sont puissans sous les armes, et pourtant je suis prisonnier.

7.

Comtesse, suer, vostre pris souverain
Vos sat et gart cil à cui je me claim
Et par cui je suis pris.
Je nou di pas de celi de Chartain
La meire Löweils.

7. Comtesse, ma sœur, votre roi prisonnier prie Dieu qu'il vous garde et vous conserve; ce Dieu, à qui j'adresse mes vœux, et par la volonté duquel je suis captif. Je ne parle pas de celle qui est à Chartres, de la mère de Louis.

X.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

SIRVENTE FRANÇAIS

DU ROI RICHARD CŒUR-DE-LION

ADRESSÉ AU DAUPHIN D'Auvergne.

ANNÉE 1199.

Le troubadour Bertrand de Born avait été bon prophète ; Richard ne fut pas plutôt rendu à la liberté qu'il s'empessa de faire la guerre à ceux qui avaient cherché à lui nuire pendant sa captivité. Le plus acharné d'entre ses ennemis et le plus puissant était le roi de France Philippe-Auguste ; aussi fut-ce contre lui que le Cœur-de-Lion dirigea tous ses efforts. C'est à cette occasion et dans ce but que Richard composa la chanson suivante. Pour mieux la faire comprendre, je traduirai le préambule historique dont elle est précédée dans les manuscrits originaux : « Quand la paix fut faite » entre le roi de France et le roi d'Angleterre, les » deux princes firent l'échange de l'Auvergne et » du Quercy. L'Auvergne, qui avait appartenu au

» roi Richard, passa sous la domination du roi de
» France, et le Quercy devint la propriété de mon-
» seigneur Richard. Le dauphin d'Auvergne et le
» comte Gui, son cousin, seigneurs de cette pro-
» vince, furent bien tristes et irrités de cet échange,
» car le roi de France était trop près d'eux. Il le
» savait dur, avare et de mauvaise seigneurie. Aus-
» sitôt qu'il fut en possession de l'Auvergne, le roi
» de France se rendit maître d'un château-fort qui
» a nom Novedre, et d'Issoire, ville assez impor-
» tante, appartenant au dauphin. La guerre ayant
» éclaté entre le roi de France et le roi Richard,
» ce dernier envoya un message au dauphin d'Au-
» vergne et au comte Gui, son cousin. Il leur rap-
» pela les torts que le roi de France avait à leur
» égard, et proposa de les soutenir s'ils consentaient
» à se révolter contre lui, et de leur fournir cava-
» liers, machines de guerre et argent. Le dauphin
» d'Auvergne et son cousin acceptèrent les propo-
» sitions de Richard et saillirent en guerre contre
» le roi de France. Quand Richard eut appris que
» le dauphin d'Auvergne et le comte Gui avaient
» attaqué son rival, il fit une trêve avec lui et s'en
» retourna en Angleterre. Le roi de France porta
» ses forces en Auvergne, mit à feu et à sang la
» terre du dauphin et du comte Gui, s'empara de
» leurs bourgs, de leurs villes et de leurs châteaux.
» Et, comme ils virent qu'ils ne pouvaient résister
» au roi de France, ils firent avec lui une trêve de
» cinq mois, et décidèrent que le comte Gui irait
» en Angleterre savoir du roi Richard s'il voulait
» venir à leur secours, comme il l'avait juré et pro-

» ins. Le comte Gui passa la mer avec dix che-
» liers ; mais Richard lui fit mauvais accueil, lui
» refusa cavaliers, sergens, machines de guerre et
» argent, et le comte Gui revint seul, triste et hön-
» teux. Aussitôt qu'il fut de retour en Auvergne,
» lui et le dauphin d'Auvergne se rendirent auprès
» du roi de France et s'accordèrent avec lui. Et
» quand ils eurent fait cela, la trêve du roi de
» France et de monseigneur Richard expira, et le
» roi de France réunit sa grande armée, et, en-
» trant dans la terre du roi Richard, il s'empara des
» villes et brûla bourgs et châteaux. Quand mon-
» seigneur Richard eut connaissance de ce fait, il
» accourut et passa la mer. A peine arrivé, il manda
» au dauphin et au comte Gui de venir à son aide ;
» que la trêve était finie et qu'il fallait saltir en
» guerre contre le roi de France. Mais ceux-ci n'en
» firent rien, et le roi Richard, quand il apprit
» qu'ils ne voulaient pas l'aider, composa un sir-
» vente contre le dauphin d'Auvergne et contre le
» comte Gui, dans lequel il rappelait les sermens
» que ceux-ci lui avait faits. »

Le dauphin se garda bien de laisser sans réponse le manifeste que Richard lança contre lui. Dans un sirvente en vers provençaux, il renvoya au roi d'Angleterre le reproche de lâcheté et de trahison que ce dernier lui avait adressé. Voici cette pièce :

Roi, puisque contre moi vous chantez, vous trouverez aussi un chanteur. Vous me faites si peur que je suis forcé de vous obéir et de suivre vos caprices. Mais, je vous en préviens, si vous abandonnez jamais vos fiefs, ne venez pas prendre les miens.

Je ne suis pas roi couronné, ni homme de tant de richesse, qu'il me soit possible de défendre mon héritage contre mon redoutable seigneur. Mais vous, que le Turc félon craignait autant qu'un lion, roi, duc, comte d'Anjou, comment souffrez-vous qu'on vous garde Gisors?

Je ne fus pas plutôt votre allié que je reconnus ma folie, vous qui avez donné à moi et au comte Gui tant de chevaux, tant de soldats et tant d'argent. Bien disent nos compagnons qu'ils ne suivront votre étrier qu'autant que vous serez généreux.

Et quand vous disiez que j'étais brave et courageux, vous ne me trahissiez pas moins. Mais Dieu m'a fait assez preux pour qu'entre La Puy et Aubusson je puisse rester au milieu des miens, qui ne sont ni des serfs ni des juifs.

Seigneur vaillant et honoré, qui autrefois m'avez aidé, si vous n'ayiez pas changé, je me serais tourné vers vous. Mais notre roi d'à-présent nous rend Issoire et laisse Usson. Et ce qui me plaît davantage, c'est qu'il m'en a délivré la charte.

Bien que je sois très-désireux de vous et de votre amour, le comte d'Angoulême, à qui vous avez fait tant d'honneur, n'en est pas si bien récompensé.

Roi, maintenant vous me verrez preux, car une dame m'y encourage; elle est si belle que je lui appartiens tout entier et que j'obéis à tous ses désirs.

Comme on le voit, ce sirvente du dauphin d'Auvergne est une longue ironie dans laquelle il répond victorieusement aux reproches que le roi d'Angleterre lui adressait. Ce dauphin s'appelait Robert; il était fils de Guillaume-le-Vieux, et lui succéda

en 1169 dans la possession du comté de Clermont et d'une partie de l'Auvergne. Les événemens rapportés dans le récit précédent se passèrent des années 1198 à 1199 ; et Richard doit avoir composé sa chanson après le 30 septembre 1199 (1). Elle est écrite en français dans le dialecte poitevin, langage naturel au roi Richard, puisqu'il était né et avait passé toute sa jeunesse dans le pays où ce dialecte était parlé. C'est à peu près le même idiome que celui de la chanson sur la mort du roi Richard qui vient après celle-ci. Il était en usage dans le Poitou, dans le Maine et l'Anjou, et avait beaucoup de rapport avec le provençal. Mais, à mesure qu'on s'éloignait du midi et qu'on se rapprochait de la Bourgogne et de la Champagne, ce dialecte perdait ses formes méridionales, et ressemblait davantage au français usité dans ces dernières provinces. Cet idiome est d'autant plus curieux à étudier qu'il semble le point de jonction entre les deux romanes du midi et du nord.

(1) Voyez sur ces événemens le livre onzième de la Conquête de l'Angleterre, par M. Augustin Thierry, t. vi, p. 106, 5^e édit.

Manusc de la Biblioth. Roy. 7608 - 7322. — Rohegude,
Parnasse occitanien, t. 1, p. 13.

1.

Dalhin, jeus voill déresnier,
Vos e le comte Guion,
Que an en ceste seison
Vos féistes bon guerrier
E vos jurastes ou moi;
E m'en portastes tiel foi
Com n'Aengris à Rainart;
Et semblés dou poil liart.

2.

Vos me laïstes aidier
Por treive de guierdon,
E car saviés qu'à Chinon
Non a argent ni denier;

1. Dauphin, je veux vous interroger, vous et le comte Guy. Qu'avez-vous fait en cette saison qui sente le bon guerrier? Vous m'avez donné votre foi, et vous y êtes resté fidèle comme Isengrin l'est à Renard. Vous êtes du poil des lièvres.

2. Vous cessâtes de m'aider quand je cessai de vous payer; vous saviez pourtant bien qu'à Chinon il n'y avait ni argent, ni cuivre. Vous me préférez un roi riche, eoura

Et vos voletz riche roi,
Bon d'armes, qui vos port foi.
Et je suis chiche, coart,
Si vos viretz de l'autre part.

3.

Encor vos voill demandier
D'Ussoire s'il vos siet bon ;
Ni s'in prendretz venjeison,
Ni logaretz soudadier.
Mas une rien vos outroi,
Si beus faussastes la loi,
Bon guerrier à l'estendart
Trovaretz le roi Richart.

4.

Je vos vi au comensier
Large de grant mession ;

geux, fidèle à sa parole ; et moi je suis un avare, un poltron. Et alors vous vous tournez de l'autre parti.

3. Je vous demanderai aussi s'il vous souvient d'Ussoire ? En tirerez-vous vengeance ? Assembleriez-vous des soldats ? Mais je vous affirme une chose : si vous faussez vos sermens, vous trouverez le roi Richard bon guerrier sous l'étendard.

4. Je vous ai connu autrefois généreux, aimant la dépense ; mais depuis on vous a vu, pour élever des

Mais puis trovetz ochoison
Que por fortz castels levier
Laissastes don e donoi ,
E cortz e segre tornoi :
Mais nos çal avoir regart
Que Franssois son Longobart.

5.

Vai, Sirventes, je t'envoï
En Auvergne, e di moi
As deus comtes de ma part
S'ui més font pès, Dieu les gart.
Que chaut si garz ment sa foi?
Q'escuiers n'a point de loi :
Mais dès or avant se gart
Que n'ait en peior sa part.

châteaux-forts, oublier la galanterie ; abandonner cours
et tournois. Mais nous aurions dû nous rappeler que les
Français sont des Lombards.

5. Va, Sirvente, je t'envoie en Auvergne ; va dire aux
deux comtes, de ma part, que s'ils veulent rester en paix,
Dieu les conserve ! Qu'importe qu'un gars manque à sa
foi ? écuier n'a point de loi : mais, dorénavant, qu'il
prenne garde d'en être mal récompensé.

XI.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

CHANSON FRANÇAISE ET PROVENÇALE

SUR LA MORT

DU ROI D'ANGLETERRE RICHARD CŒUR-DE-LION.

ANNÉE 1199.

Tandis que le roi Richard était occupé à guerroyer dans le Poitou et l'Auvergne, et qu'il cherchait à réparer le dommage que lui causaient les attaques réitérées du roi de France, il apprit qu'un de ses vassaux, Aimar, vicomte de Limoges, avait trouvé dans ses terres un trésor assez considérable. En sa qualité de suzerain, Richard prétendit que ce trésor lui appartenait; il ne voulut même pas se contenter d'une forte part qu'Aimar lui envoya. C'est pourquoi il déclara la guerre au comte de Limoges, et vint l'assiéger dans son château de Chalus, où ce dernier était venu s'enfermer, et où, dit-on, le trésor avait été découvert. Mais le Cœur-de-Lion s'étant approché trop près du rempart, un arbalétrier, nommé Gordon, le visa et lui décocha une flèche qui le frappa

à l'épaule. La blessure du roi n'était pas mortelle ; mais le chirurgien chargé d'extraire la flèche s'y prit avec tant de maladresse que la gangrène ne tarda pas à se mettre à la plaie, qui devint bientôt mortelle. Voici comment la Cronique de Rains, que j'ai déjà citée plus haut, raconte les derniers momens du Cœur-de-Lion :

« Quant li rois se sentit navré, si se traist arriere,
» et furent li mire appareilliet qui li traissent le
» quariel hors de l'espaule tout entier ; et li cier-
» cièrent la plaie, et li disent que il n'auoit garde,
» se il voloit bien se garder. Mais li rois qui estoit
» de grant cuer, ne prisa riens la plaie, ne le con-
» selg des mires ; si but et manga tant come lui plot,
» et jut à femme. Et sa plaie commença à foursanner,
» et li feus i féri ; et en poi d'eure en fu tous pouris
» li costés et li bras. Et quant li rois vit qu'il ardoit
» tout, et que morir le convenoit , si comença à
» plaindre soy meymie et à regretter, et disoit ensi :
» « Ha ! rois Richard morras tu donc ! haa ! Mors
» come iès hardie quant tu ores assaillir le roi Ri-
» chard ! Hée chevalerie, come ore iras à déclin ?
» Hé povres dames et povre chevalier que deven-
» rés vous ? Hée Diex ! qui retenra mais chevalerie,
» larghèce ne courtoisie ? » (Page 80.)

Ces paroles du chroniqueur, dont quelques-unes semblent empruntées à la chanson qui va suivre ; sont l'expression fidèle des sentimens qu'excita la mort du roi Richard. Elle fut regardée par tous ses sujets comme un grand malheur ; plus même, l'Europe entière s'en émut. C'est que le Cœur-de-Lion, avec sa valeur à toute épreuve, son

audace aventureuse et ses sauvages colères, qui touchaient encore à la barbarie, représentait bien l'esprit de son époque.

Les poètes célébrèrent à l'envi ce grand événement ; et parmi les chansons qu'ils composèrent, celle du troubadour Gaucelm Faidit est parvenue jusqu'à nous.

Fils d'un bourgeois d'Uzerche, Gaucelm Faidit, après avoir dépensé au jeu tout ce qu'il possédait, se fit jongleur et troubadour ; il devint célèbre par ses chants et ses aventures galantes. Le roi Richard, n'étant que comte de Poitou, accueillit Gaucelm, et ce dernier compta bientôt parmi les troubadours et les trouvères dont Richard aimait à s'entourer. Après la mort de son protecteur, Gaucelm consacra à sa mémoire un chant qui fut bientôt traduit dans le dialecte français en usage dans le Poitou et sur la lisière du Maine et de l'Anjou. Il était juste que troubadours et trouvères chantassent la mort de Richard qui cultiva lui-même la poésie et composa plusieurs chansons. A défaut d'autres titres, celui de roi-troubadour eût suffi pour lui acquiescir de nombreux panégyristes.

La complainte que Gaucelm Faidit composa en langue provençale a déjà été imprimée (1), mais j'ai pensé que ce serait offrir à mes lecteurs une curieuse étude philologique, que de la reproduire en regard du texte français.

(1) Raynouard, Poésies originales des Troubadours, t. iv, page 54.

Manusc. de la Bibl. Roy. 1980. — S. Germ. f. LXXXIII r°.

1.

Greu chose es que tot lo maior dan
Et greignor dol que onques mais auguez,
Et tot qan c'on devoit plaindre en plorant,
Covent oïr en chantant et retraire,
Qan cil q'estoit de valor chiès e paire,
Li rich valens Richars, reis des Engleis,
Es morz. He Diex ! qals dons et qals perte !
Con es estreins moz, salvages a oïr !
Molt a dur cuer nus hom qel pot soffrir.

Fortz chaus es que tot lo maior dan
El maior dol, las ! qu'ieu ane mais auguez,
E se don dei totz temps plaindre ploran,
M'aven a dire en chantan e retraire ;
Que selh qu'era de valor caps e paire
Lo rics valens Richartz reys dels Englès ;
Es mortz. Ai Dieus ! quals perd'e quals dans es !
Quant estrang mot et quant greu per atzir !
Ben a dur cor totz hom quil pot soffrir.

« C'est chose cruelle qu'il faille entendre et retraire en chantant le plus grand malheur et la plus grande douleur que vous puissiez jamais avoir, et ce qu'il faudroit à tout jamais déplorer lamentablement. Celui qui était le chef et le père de valeur, le puissant et le vaillant roi des Anglais, Richard est mort. Hélas ! mort Dieu, quel deuil et quelle perte ! Quelle étrange nouvelle ! qu'elle est pénible à entendre ! Il a le cœur bien dur l'homme qui peut la supporter ! »

2.

Mor es lo reis, et sont passat mil an
Non morut hom don tals perte vienguez;
Ne jamais nus non ert de son samblan,
Tan lars, tant prouz, tan hardiz, tals donaire.
Alexandres, lo reis qui conquist Daire,
Non dona tan onques autant ne mais.
Non cuit Charles ni Artus lo valgues;
Par tot lo mon se fist, qui veir volt dir,
As uns doutar et as autres grazir.

Mortz es lo reys, e son passat mil an
Qu'anc tan pros hom ho fo; ni no vi res,
Ni ja non fo mais hom del sieu semblan,
Tan larcs, tan pros, tant arditz, tals donaire.
Qu'Alixandres, lo reys que venquet Daire,
No cre que tan dones ni tan messes;
Ni anc Charles ni Artus tan valgues;
Qu'a tot lo mon se fes, quin vol ver dir,
Als us doptar e als autres grazir.

« Le roi est mort, et mille ans se sont passés sans qu'il mourût un homme dont la perte fût aussi grande. Jamais il n'a eu son pareil! Jamais personne ne fut aussi loyal, aussi preux, aussi hardi, aussi généreux! Alexandre, ce roi qui vainquit Darius, ne donna jamais davantage, ni même autant. Je ne crois pas que Charlemagne ni Arthur le valussent. Pour dire la vérité, il se fit, par tout le monde, redouter des uns et chérir des autres. »

5.

Molt me merveil q'en cest siecle truant
Non pot esser larges hom ni corteis ;
Et kan non valt bons diz ni faiz pervanz ,
Adon por qei s'efforcent poi ne gaire ?
Tot a mostré mors lo pis que pot faire
K'à un cop a tot lo pris del mont preis ,
Tote l'onor, tot lo sen , tot lo jois.
Et cant on veit ke rens non pot gandir
S'en deit-on ben meins detar à morir.

Meravil me qu'el fals seegle truan
Auza estar savis hom ni cortes ,
Pus ren no i val belh ditz , ni fait prezan ;
E donc per que s'effors' om pauc ni guayre ?
Qu'era nos a mostrat mortz que pot faire,
Qn'a un sol colp a lo mielh del men preis ,
Tota l'onor, tot lo pretz, tot lo bes ;
E pus vezem que res no i pot guandir,
Ben devriant meizs duptar al murir.

« Voilà qui m'étonne bien ; c'est qu'en ce monde
si pervers ne puisse subsister un homme libéral
et courtois ! Mais si tout ce qu'on dit de beau , si
tout ce qu'on fait de bien est inutile , pourquoi
done s'efforcer peu ou beaucoup ? La mort vient
de nous montrer ce qu'elle peut faire de pis , en
nous enlevant d'un seul coup tout le mérite , toute
la gloire , tout l'esprit , toute la joie de ce siècle.
Ah ! quand on voit que rien ne peut en garantir ;
on doit bien moins la redouter. »

4.

Ha ! seigneur rois vaillanz, et que ferant
Beles armes et fort tornei espais,
Et hautes cors et rich don bel et grant,
Qant vos n'i es q'estiez chandelaire ?
Et que ferant, li livra à mal traire,
Qui s'esteient en vostre servir meis,
K'atendeient que guerredons vengnois ?
Ke ferant cil, qui devriert aucir,
K'aviaz fait à grant richor venir ?

Ai ! senher roys valens, e que faran
Hueimais armas ni gran tornei espes,
Ni ricas cortz, ni belh donar ni gran,
Pus vos no i etz qu'en eras capdelaire ?
Ni que faran, li livrat à maltraire,
Silh que s'esan en vostre servir mes,
Qu'atendion quel guazardon vengues ?
Ni que faran seis ques degnan aucir,
Qu'aviaz faits en gran richor venir ?

« Hélas ! vaillant seigneur et roi, que deviendront désormais les belles passes d'armes et les grands tournois à l'épaisse mêlée, et les brillantes cours, et les belles et grandes largesses, maintenant que vous n'êtes plus là, vous qui en étiez le chef et la source ? Que deviendront, abandonnés au malheur, ceux qui s'étaient mis à votre service, et qui attendaient que la récompense arrivât ? Que deviendront, réduits à se donner la mort, ceux que vous aviez fait parvenir au faite de la richesse ? »

5.

Longue a ennoi et male vide arant
Et sovent dol, car aiço lor est près.
Et Sarrazin, Turc, Paien et Persant,
Q'eu dotavent mais home n'a de maire.
Vertiront mult en orgoil lor affaire.
Et mais ert tart lo sepulcres conques,
Que Dex non vol, et se il lo vulgues
Que vos seigner vesquisaz, senz faillir,
Ses convenguez de Surie foïr.

Avol vida e piez de mort auran
E tos temps dol, qu'en aussi lor es pres.
E Sarrazi, Turc, Payan e Persan,
Que us deptavon mais que hom n'at de maire,
Creiasseran tan d'orgueil tot lor affaire.
Que plus greu n'er lo sepulcres conques;
E Dieus o vol, quar sil non o volgues
E vos, senher, visquessetz, ses mentir,
De Suria los avengra a fugir.

« Ils traiteront dans de longs ennuis une pénible existence, et toujours la douleur sera présente; car telle est leur destinée. Et les Sarrasins, et les Turcs, et les Païens, et les Persans, qui vous redoutaient plus que personne au monde, ils changeront leur crainte en orgueil, et le saint sépulcre sera conquis plus tard que Dieu ne veut. Cependant, s'il vous eût permis de vivre, sans doute les infidèles eussent été contraints de fuir la Syrie. »

XII.

CHANSON.

(XII^e SIÈCLE.)

LA REINE D'AVRIL.

CHANSON EN DIALECTE POITEVIN.

Voici un exemple curieux du dialecte poitevin, que je publie aujourd'hui pour la première fois; c'est aussi l'un des plus anciens, puisque cette chanson fut composée dans les vingt dernières années du XII^e siècle. Voici comment je suis parvenu à fixer cette date : dans une des chansons écrites à la même époque et sans doute par le même auteur, qui se trouve quelques feuillets plus loin, dans le même manuscrit, au dernier couplet, le poète, faisant l'éloge des trois sœurs qui sont au château de Montauri, dit qu'il préfère une demoiselle avenante de Castille, à deux chameaux chargés d'or, et à tout l'empire d'Emmanuel (1). Des deux empereurs d'Orient qui ont porté

(1) Chançons, va à Montauri;
O les trois belles serors;
Que tant mi plaist lor valors,
Car en mon cuer les escri
Et faz donnes et seignors.

ce nom, un seul peut être celui que l'on désigne ici, Emmanuel Comnène, qui commença à régner en 1143 et mourut en 1180. Or, quand notre chanson fut faite, ou cet empereur vivait encore, ou il était mort depuis peu d'années, et son souvenir était dans la mémoire des poètes. De plus, la chanson précédente sur la mort du roi Richard se trouve et dans le même manuscrit et sur le même feuillet. Elle est écrite dans le même dialecte et peut-être par le même auteur. Or, comme Richard mourut en 1199, il en résulte que ces chansons furent composées dans les vingt dernières années du XII^e siècle.

Il est bien peu de pièces qui portent le caractère de celle qu'on va lire; c'est une ronde avec refrain dont la composition est vraiment remarquable. L'expression que l'auteur emploie pour désigner la jeune reine est remplie de charmes: il l'appelle la *regine avri-louise*, littéralement la reine d'avril. Le petit drame qu'il met en action, la reine qui s'ennuie et fait appeler garçons et filles pour venir danser, le vieux roi qui s'oppose à la joie, mais auquel on préfère un jeune bachelier, tout cela est plein de fraîcheur et de grâce. Il y a dans cette œuvre un véritable sentiment poétique.

Je dois à mes lecteurs, au sujet du dialecte poitevin, une courte explication. Au commencement du XIII^e siècle, ce dialecte était parlé dans le Maine,

Mais meuz me plaist de Castele
Une avinanz damesele,
Que d'or cargait .II. camel
Ou l'empire Emmanuel.

(Manusc. de la Bibl. Roy. 1989. S. Germ. f^o LXXXV, r^o.)

l'Anjou et une grande partie du Poitou. Situées sur les deux rives de la Loire, ces provinces, par leur position, appartenaient à la langue d'oc plutôt qu'à la langue d'oïl, usitée dans le pays au nord du fleuve. Malgré tout, le voisinage de ces pays avec la Normandie d'un côté, la Touraine et le Berry de l'autre, la domination française, qui s'y établit partiellement d'abord et finit par y régner seule, furent cause que la langue d'oc, originairement parlée dans ces provinces, s'altéra. La langue d'oïl s'y répandit au contraire, mais elle conserva beaucoup de traces de sa primitive origine. Tel est le caractère distinctif du dialecte poitevin formé avec le français usité en Normandie et le provençal très-cultivé à la cour des comtes de Poitou.

Manusc. de la Bibl. Roy. 1989. — S. Germ. f. LXXIX v°.

1.

Al entrade del tens clar,
Eya!
Pir joie recomençar
Eya!
Et pir jalous irriter
Eya!
Vol la regine mostrar
K'ele est si amoureuse.
Alavi, alavie, jalous,
Laissez nos, laissez nos
Ballar entre nos, entre nos.

2.

Ele a fait par tout mandar
Eya!
Non sie jusq'à la mar,
Eya!
Pucele ni bachelor,
Eya!

1. A l'entrée du beau temps, Eya! pour ramener la joie et pour irriter les jaloux, la reine veut montrer qu'elle est bien amoureuse.

Allez, allez, jaloux, laissez-nous, laissez-nous danser entre nous, entre nous.

2. Elle a fait partout mander Eya! qu'il n'y ait jusqu'à

Que tuit non venguent dançar
En la dance joieuse.

Alavi, alavie, jalous, etc.

3.

Lo reis i vent d'autre part,

Eya!

Pir la dance destorbar

Eya!

Que il est en cremétar

Eya!

Que on li vuelle amblar

La regine Avrillouse.

Alavi, alavie, jalous, etc.

4.

Mais por neient li vol far

Eya!

K'ele n'a soig de viellart

Eya!

la mer, jeune fille ni bachelier qui ne vienne danser en
la danse joyeuse.

Allez, allez, jaloux, etc.

3. Le roi y vient d'autre part, Eya! pour la danse
troubler, car il est dans la crainte qu'on ne lui veuille
enlever la reine d'avril.

Allez, allez, jaloux, etc.

4. Mais elle refus d'obéir, Eya! Car elle n'a pas souci

Mais d'un legeir bachelar ,
Eya !
Ki ben sache solaçar
La donne savoureuse.
Alavi , alavie , jalous , etc.

5.

Qui dont la véist dançar
Eya !
Et son gent cors deportar
Eya !
Ben puist dire de vertar
Eya !
K'el mont non sie sa par
La regine joieuse.
Alavi , alavie , jalous ,
Lassaz nos , lassaz nos
Ballar entre nos , entre nos.

d'un vieillard , mais d'un gentil bachelier qui sache bien
divertir la dame savoureuse.

Allez , allez , jaloux , etc.

5. Qui donc la vit danser , Eya ! et balancer son gentil
corps , peut bien dire en vérité que dans le monde il n'y
a pas sa pareille , à la reine joyeuse.

Allez , allez , jaloux , laissez-nous , laissez-nous danser
entre nous , entre nous.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

2. The second part of the document focuses on the implementation of robust risk management strategies. It outlines various risk assessment techniques and provides guidance on how to identify, measure, and mitigate potential risks. The text stresses the need for a proactive approach to risk management to protect the organization's assets and reputation.

3. The third part of the document addresses the importance of effective communication and reporting. It discusses the need for clear and concise communication channels and the role of regular reporting in keeping stakeholders informed. This section also touches upon the importance of maintaining accurate financial statements and the role of external auditors in verifying the accuracy of these reports.

4. The fourth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

5. The fifth part of the document focuses on the implementation of robust risk management strategies. It outlines various risk assessment techniques and provides guidance on how to identify, measure, and mitigate potential risks. The text stresses the need for a proactive approach to risk management to protect the organization's assets and reputation.

6. The sixth part of the document addresses the importance of effective communication and reporting. It discusses the need for clear and concise communication channels and the role of regular reporting in keeping stakeholders informed. This section also touches upon the importance of maintaining accurate financial statements and the role of external auditors in verifying the accuracy of these reports.

7. The seventh part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

8. The eighth part of the document focuses on the implementation of robust risk management strategies. It outlines various risk assessment techniques and provides guidance on how to identify, measure, and mitigate potential risks. The text stresses the need for a proactive approach to risk management to protect the organization's assets and reputation.

9. The ninth part of the document addresses the importance of effective communication and reporting. It discusses the need for clear and concise communication channels and the role of regular reporting in keeping stakeholders informed. This section also touches upon the importance of maintaining accurate financial statements and the role of external auditors in verifying the accuracy of these reports.

10. The tenth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

CHANSONS
SUR
LES CROISADES.
XII^e ET XIII^e SIÈCLES.

1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050
2051
2052
2053
2054
2055
2056
2057
2058
2059
2060
2061
2062
2063
2064
2065
2066
2067
2068
2069
2070
2071
2072
2073
2074
2075
2076
2077
2078
2079
2080
2081
2082
2083
2084
2085
2086
2087
2088
2089
2090
2091
2092
2093
2094
2095
2096
2097
2098
2099
2100

I A XI.

CHANSONS

SUR LES CROISADES.

XII^e ET XIII^e SIÈCLES.

On ne doit pas être surpris que les croisades aient donné lieu à des chants nombreux. En effet, si un événement mérita jamais d'être célébré par les poètes, ce sont bien les expéditions d'outre-mer. Ces expéditions, qui durèrent plusieurs siècles et qui précipitèrent sur l'Orient toute la fleur des enfans de l'Europe, ne pouvaient pas manquer d'inspirer la muse féconde des trouvères et des troubadours. L'enthousiasme qui anima les premières croisades, les victoires ou les revers qui les ont signalées, les inquiétudes, les souffrances, les regrets des chevaliers éloignés de la mère-patrie, la tiédeur, la lassitude et le dégoût dont les dernières expéditions ne furent pas exemptes, devaient nécessairement se retrouver dans ces poésies, qui exprimaient avec franchise les différentes impressions du moment. Toute cette partie si intéressante de l'histoire des croisades nous est ré-

velée par les chansons de l'époque ; on pourra en juger par celle que je reproduis ici.

Comme on le pense bien, toutes les compositions de ce genre ne peuvent pas être parvenues jusqu'à nous ; elles ont dû se perdre pour la plupart, ainsi écrites au bruit des armes, dans le tumulte d'une victoire ou d'une défaite et au milieu de peuples ennemis. Néanmoins, le nombre de celles qui se sont conservées dans les manuscrits est considérable. M. Raynouard, dans son travail sur les poésies des troubadours, en a donné vingt-cinq (1), et il en a négligé plusieurs autres encore inédites. J'ai pu aussi, parmi les compositions des trouvères sur ce sujet, choisir celles qui m'ont paru avoir le plus d'intérêt et dans lesquelles on trouvait des détails historiques.

Voici quelques observations sur chacune des pièces que je reproduis.

La première d'entre elles se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque harleienne, à Londres, à la fin du grand poème du trouvère Benoit dit de Sainte-More, sur l'histoire des ducs de Normandie. Elle commence par une strophe notée, et, comme l'a remarqué M. Gervais de la Rue, qui le premier a publié cette chanson, c'est une des plus anciennes en ce genre. Le même critique l'attribue, mais sans fondement, à Benoit dit de Sainte-More. Elle est de la seconde moitié du XII^e siècle, et fut composée au moment où Louis-le-Jeune se croisa.

(1) Raynouard, *Choix de poésies originales des Troubadours*. Paris, 1819 ; in-8°, t. iv, page 83.

Les trois chansons qui viennent ensuite sont postérieures de quelque temps à la précédente, c'est-à-dire des dernières années du XII^e siècle. Bien qu'elles aient été composées par des auteurs différens, je les ai réunies, parce qu'elles expriment des sentimens analogues, c'est-à-dire les plaisirs et les souffrances de l'amour.

Dans l'une, Gérard, délaissé par sa maîtresse, vient lui apprendre son départ pour la Terre-Sainte et obtient aussitôt l'objet de tous ses vœux. Cette romance est l'œuvre d'Audefroy-le-Bâtard dont j'ai parlé précédemment, en essayant de caractériser le genre de ses compositions. Dans les deux autres, le châtelain de Coucy et la dame de Fayel chantent les souffrances que leur fait éprouver une longue séparation. Les noms de ces deux personnages rappellent à l'esprit de nos lecteurs l'un des drames domestiques les plus célèbres du moyen âge. On sait qu'après une longue absence, le châtelain de Coucy, étant parvenu à rejoindre l'objet de ses amours, reçut un accueil favorable, mais que, surpris par le mari offensé, il fut traîtreusement assassiné, et que son cœur, arraché de sa poitrine, fut servi sur la table de l'épouse infidèle. Cette histoire, racontée avec des circonstances différentes, a, pendant plusieurs siècles, fait le sujet d'ouvrages de nature diverse. Le châtelain de Coucy auquel cette aventure arriva est probablement le même qui composa un certain nombre de chansons amoureuses. Il vivait, dit-on, vers la fin du XII^e siècle, et fut tué en Palestine. La seconde de nos chansons est de lui; quant au

Lay de la dame de Fayel, on le trouve sans nom d'auteur dans les manuscrits qui renferment les chansons du châtelain ; ces deux pièces ont été imprimées pour la première fois dans l'ouvrage de M. Fr. Michel, intitulé : *Chansons du châtelain de Coucy, revues sur tous les manuscrits, suivies de l'ancienne musique, par M. Perne*, 1850, in-8°, p. 89 et 93.

Des trois chansons qui viennent après, les deux premières sont l'œuvre de Quènes de Béthune, et l'autre a été composée contre lui. J'ai donné précédemment quatre pièces très-remarquables de ce guerrier illustre que le ministre d'Henry-le-Grand se vantait de pouvoir placer au nombre de ses aïeux (1). Aux circonstances curieuses qu'elles nous ont fait déjà connaître de la vie et du caractère de Quènes de Béthune, les trois pièces suivantes ajoutent encore de nouveaux détails. Ainsi nous voyons Quènes de Béthune, obligé de quitter la dame dont il était épris, prêcher la croisade à tous venans, et adresser à ceux qui ne tenaient pas leur serment les plus sanglans reproches. Il attaque ces grands de la terre qui osaient toucher l'argent destiné pour la croisade et l'employer à des usages profanes. Les plaintes et les satires qu'il fit à

(1) Antoine et Coesnes de Béthune, marchant sur les pas de leurs ancêtres, arborèrent les premiers l'étendard sur les murailles de Constantinople, lorsque Baudouin, comte de Flandres, emporta cette capitale sur Alexis Comnène, et Coesne en obtint le gouvernement. Quand on a de pareils exemples domestiques, on ne saurait se les rappeler trop souvent pour s'animer à les suivre.

cette occasion hâtèrent, sans aucun doute, le départ des rois de France et d'Angleterre, et contribuèrent à cette brillante, mais trop courte expédition dont le résultat fut la prise de Ptolémaïs. On sait que Philippe-Auguste, impatient de rentrer dans ses états et de continuer les conquêtes qu'il avait commencées, quitta beaucoup trop tôt pour son honneur l'armée des princes confédérés. Soit fatigue, soit tout autre motif, Quènes de Béthune quitta aussi l'Orient et revint dans son domaine. C'est alors que Hues de la Ferté, l'un des seigneurs les plus satiriques de cette époque et l'un des plus habiles dans l'art de rimer lança contre Quènes et le roi Philippe-Auguste la violente satire que l'on trouvera ici. Quènes de Béthune fut sensible à cette attaque, car nous le voyons, en 1198, faire partie de la nouvelle croisade. Il y joua le principal rôle, et arbora l'un des premiers son étendard sur les murs de Constantinople. On peut lire dans Villehardouin le récit des grandes actions de ce chevalier. C'est M. Paris qui le premier a fait connaître ces trois pièces dans son *Romancero* ; on peut les regarder comme l'expression des sentimens qui animaient les esprits lors de la troisième croisade, au moment où l'enthousiasme pour les expéditions d'outre-mer n'existait plus, où les sacrifices que les deux pouvoirs temporel et spirituel voulaient imposer pour ces expéditions devenaient à charge, où l'esprit d'examen et des pensées d'intérêt particulier avaient remplacé l'élan guerrier et religieux. Quoi qu'il en soit, on obéissait encore à l'appel des prêtres, aux chants des trouvères, et ce ne fut qu'un siècle plus

tard que l'on disputait longuement s'il valait mieux ou se croiser ou rester en Europe (1).

La chanson qui vient après celles de Quènes de Béthune et de Hues de la Ferté est inédite. Elle contient des reproches adressés au roi Philippe-Auguste sur son départ trop précipité de l'Orient pour retourner dans ses états. Elle doit avoir été composée par quelques seigneurs croisés, au moment où Philippe se préparait à retourner en France, et abandonnait, comme le dit le chansonnier, la ville sainte aux mains de l'infidèle. C'est une protestation respectueuse, mais sévère, contre la retraite du chef de la croisade.

Les trois dernières pièces appartiennent à la seconde moitié du XIII^e siècle, au moment où l'enthousiasme pour les guerres saintes avait cessé complètement. L'une est de Hues de Saint-Quentin, trouvère dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous ; les deux autres sont de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, dont j'aurai occasion de parler plus tard.

(1) Voyez à ce sujet dans les Œuvres du trouvère Rutebeuf, t. I, page 124, la pièce intitulée : *La disputation du croisé et du décroisé*.

I.

De la Rue, Essais hist. sur les Jongleurs, etc., t. II, p. 197.

1.

Pati de mal e à bien aturné,
Voil ma chançon à la gent faire oïr,
K'à sun besuing nus ad Deus apelé ;
Si ne li deit nul prosdome faillir,
Kar en la cruix deïgnat pur nus murir ;
Mult li deit bien estre guerdoné
Kar par sa mort sumes tuz rachaté.

2.

Cunte, ne duc, ne li roi çoruné
Ne se poent de la mort destolir,
Kar quant il unt grant trésor amassé ;
Plus lur convient à grant dolor guerpîr.
Miels lur venist en bon vis départir,
Kar quant il unt en la terre buté,
Ne lur valt plus ne chastel ne cité.

1. Éloigné du mal et au bien disposé, je veux faire entendre ma chanson au peuple. Dieu, qui a besoin de nous, nous a tous appelés. Nul homme de bien ne doit lui faillir; car il a daigné mourir pour nous sur la croix. On doit faire beaucoup pour lui, puisque c'est par sa mort que nous sommes tous rachetés.

2. Comte ni duc, ni roi couronné, ne peuvent échapper à la mort. Et quand ils ont amassé un grand trésor, ils éprouvent une douleur d'autant plus grande à les abandonner. Mieux leur vaudrait partir de bonne grâce, car, du moment où ils ont été mis en terre, plus ne leur vaut ni château, ni cité.

3.

Allas ! cheitif, tant nus sumes péné
Pur les déliz de nos corps acumplir,
Ki mult sunt tost failli et trépassé,
Kar adès vois le plus joesne envielir;
Pur ço fet bon Paraïs deservir,
Kar là sunt tuit li gueredon dublé;
Mult en fait mal estre deshérité.

4.

Mult ad le quoeur de bien enluminé
Ki la cruiz prent pur aler Deu servir,
K'al jugement ki tant ier reduté,
U Deus vendrat les bons des mals partir,
Dunt tut le mund e trembler e frémir,
Mult iert huni ki serat rebuté,
Si ne verard Deu en sa maesté.

3. Hélas ! chétifs, nous nous donnons tant de mal pour satisfaire les plaisirs de la chair, qui sont sitôt épuisés et passés, car on voit vite le plus jeune devenir vieux. C'est pourquoi l'on fait bien de mériter le Paradis ; là toutes les récompenses sont doublées, et l'on fait mal d'en être déshérité.

4. Celui qui prend la croix pour aller servir Dieu a le cœur bien inspiré ; car au jour du jugement, qui sera si terrible, quand Dieu viendra séparer les bons d'avec les mauvais, et que le monde entier doit trembler et frémir, bien sera honni celui qui sera repoussé. Il ne verra pas Dieu dans sa majesté.

5.

Jà m'ait Deus ! trop avons demuré
D'aler à Deu pur la terre seisir,
Dunt li Turc l'unt eissilié e geté
Pur nos péchiez ke trop devons hair.
Là deit chascun avoir tut sun désir,
Kar ke pur lui serad la richeté !
Pur voir auras Paraïs conquesté.

6.

Mult iert celui en cest siècle honoré
Ki Deus dorat ke il puisse revenir ;
Ki bien aurad en son païs amé
Par tut l'en deit membrer e souvenir.
E Deus me doinst de la meilleur joir,
Que jo la truisse en vie e en santé,
Quant Deus aurad sun affaire achevé.

5. Déjà, vraiment, nous avons trop tardé d'aller à Dieu pour enlever la terre dont les Turcs l'ont exilé et chassé, à cause de nos péchés, que nous devons avoir en horreur. Chacun doit mettre là toute sa pensée, car de quelle valeur peut être la richesse quand il s'agit de conquérir le Paradis !

6. Celui-là sera bien honoré en ce monde, à qui Dieu accordera de revenir. Et, s'il laisse dans son pays un amour véritable, il doit en garder partout le souvenir. Dieu m'accorde de jouir de la plus belle ; et de la trouver en joie et en santé, quand j'aurai achevé de servir le Seigneur.

II.

Manusc. de la Biblot. Roy. 7222. — S, F. 182.
Romancero français, p. 1.

1.

Bele Isabaus, pucèle bien aprise,
Ama Gérars et il li, en tel guise
Qu'ainc de folour par li ne fu requisite;
Ains l'ama de si bonne amour
Que mieus de li garda s'onour.
Et joie atent Gérars.

2.

Quant plus se fut bone amour entr'eus mise
Par loiauté affermée et reprise,
En cèle amour la damoisele ont prise
Si parent, et donné seignour
Contre son gré un vavassour.
Et joie atent Gérars.

1. Belle Isabeau, pucelle bien apprise, aime Gérard, et lui l'aima de telle sorte qu'il ne demanda jamais rien contre l'honneur. Mais il l'aima d'un si grand amour que bien mieux qu'elle-même il protégea son innocence.

Et Gérard attend joie.

2. Pendant que ce loyal amour, encore accru par un inviolable serment, régnait entre eux, les parens de la demoiselle la prirent et la donnèrent à un mari contre son gré; c'était un vavasseur.

Et Gérard attend joie.

3.

Quant sot Gérars cui fine amors justise,
Que la bele fust à seigneur tramise,
Grains et mariz, fist tant par sa maïtrise
Que à sa dame en un destour
A fait sa plainte et sa clamour.
Et joie atent Gérars.

4.

— « Amis Gérars, n'aiez jà convoitise
» De ce vouloir dont ainc ne fui requise ;
» Puisque je ai seigneur qui m'aime et prise,
» Bien doi estre de tel valour
» Que je ne dois penser folour. »
Et joie atent Gérars.

3. Quand Gérard, qu'un tendre amour dévore, sut que la belle avait un mari, triste et chagrin, il fit tant que par adresse il eut avec sa dame une entrevue, et qu'il lui exprima sa plainte et sa douleur.

Et Gérard attend joie.

4. — Ami Gérard, n'ayez pas le désir de vouloir ce que jamais vous ne m'avez demandé. Puisque j'ai un mari qui m'aime et me considère, je dois être assez vertueuse pour ne pas penser à mal.

Et Gérard attend joie.

5.

« Amis Gérars, n'aiez jà convoitise
» R'alez-vous en, si ferez grant franchise.
» Morte m'auriez s'od vous estoie prise ;
» Mais metez vous tost el retour :
» Je vous commant au créatour. »
Et joie atend Gérars.

6.

— « Dame, l'amour, qu'aillours avez assise,
» Déusse avoir par loiauté conquise.
» Mais plus vous truis dure que pierre bise ;
» J'en ai au cuer si grant dolour
» Qu'à biau semblant souspir et plour. »
Et joie atent Gérars.

5. Ami Gérard, n'ayez pas de mauvaise pensée; allez-vous-en, vous ferez une bonne action; car je mourrais si j'étais surprise avec vous. Mais éloignez-vous au plus vite, je vous recommande à Dieu.

Et Gérard attend joie.

6. — Dame, l'amour que vous avez pour un autre; je devais l'avoir conquis par ma loyauté. Mais je vous trouve plus dure que pierre bise; j'en éprouve au cœur une douleur si grande, qu'abondamment je pleure et je soupire.

Et Gérard attend joie.

7.

« Dame, por Dieu, fait Gérars, sans faintise,
» Aiez de moi merci, par vo franchise :
» La vostre amors me destraint et atise,
» Et par vous sui en tel errour
» Que nus ne peut estre en greignour. »
Et joie atent Gérars.

8.

Quant voit Gérars, cui fine amors justise,
Que sa dolors de noient n'apetise,
Lors se croisa de deul et d'ire esprise ;
Et pourquiert ensi son atour
Que il puist movoir à brief jour.
Et joie atent Gérars.

7. Dame, pour Dieu, dit Gérard, sans mentir, ayez pitié de moi par bonté. L'amour que j'ai pour vous me brûle, me dévore, et par vous je suis en telle souffrance, qu'il ne peut pas en exister de plus grandes.

Et Gérard attend joie.

8. Quand Gérard, qu'un tendre amour anime, voit que rien ne peut calmer sa douleur, il se croise, l'âme pleine de rage et de souffrance. Il hâte ses préparatifs de manière à partir au bout de quelques jours.

Et Gérard attend joie.

9.

Tost muet Gérars, tost a sa voie quise
Avant, tramet son esquier Denise
A sa dame parler, par sa franchise.
La dame est ja par la verdour,
En un vergier, cueillant la fleur.
Et joie atent Gérars.

10.

Vestus fu la dame par cointise ;
Mout est bele, graile, gente et alise,
Le vis avoit vermeil come cerise.
« Dame, dit-il, que très bon jour
» Vous doint eil que j'aime et aour. »
Et joie atent Gérars.

9. Gérard a bientôt préparé son voyage, mais il envoie, avant de partir, son écuyer Denise pour demander à sa dame une entrevue. La dame est sur la verdure, dans un jardin, cueillant la fleur.

Et Gérard attend joie.

10. La dame était vêtue avec élégance; elle est belle, élancée, gracieuse et polie; son visage est vermeil comme une cerise: Dame, dit-il, puisse Dieu que j'aime et que j'adore vous donner le bonheur.

Et Gérard attend joie.

11.

« Dame, por Dieu, fait Gérars sans faintise,
» D'outremer ai por vous la voie emprise. »
La dame l'ot, mieus vauilst estre ocise.
Si s'entrebaissent par doçour,
Qu'andui chairent en l'erbour.
Et joie atent Gérars.

12.

Ses maris voit la folour entreprise ;
Pour voir, cuida la dame morte gise
Lès son ami ; tant se het et desprise
Qu'il pert sa force et sa vigour
Et muert de deul en tel erreur.
Et joie atent Gérars.

11. Dame, pour Dieu, dit Gérard, il est vrai que j'ai résolu, à cause de vous, de m'en aller outre mer. La dame l'entend ; elle eût mieux aimé être morte. Ils s'embrasent tendrement, ils tombent tous les deux sur la verdure.

Et Gérard attend joie.

12. Son mari vit de loin leur chute à tous les deux ; il crut vraiment que la dame était morte auprès de son ami. Il ressent pour lui-même tant de haine et de mépris qu'il expire de deuil en cette erreur.

Et Gérard attend joie.

13.

De pamison lievent, par tel devise
Qu'il firent faire au mort tot son servise.
Li deus remaint, Gérars par sainte église
A fait de sa dame s'oissour,
Ce tesmoignent li ancissour.
Or ait joie Gérars.

13. Ils reviennent de leur pamoison et font faire au mort un service. Quand le deuil est passé, Gérard conduit son amie à l'église, et il en fait sa femme, comme l'affirment les anciens.

Que Gérard ait joie.

III.

CHANSON DU CHATELAIN DE COUCY.

Page 89 du Recueil publié par M. F. Michel.

1.

S'onques nus hons por dure départie
Ot cuer dolant, je l'aurai par raison :
Onques tuertre qui pert son conpaignon
Ne fut un jour de moi plus esbahie.
Chascun pleure sa terre et son pais,
Quant il se part de ses coraus amis ;
Mès nul partir, sachiez, queque nus die,
N'est dolereus que d'ami et d'amie.

2.

Se séusse, de premiers à l'enprendre,
Que li congiez me tormentast ensi,
J'eusse mis ma vie en vostre merci,
J'alasse à Dieu grâces et merciz rendre

1. Si jamais nul homme eut le cœur navré d'une séparation cruelle, c'est avec raison que je l'ai. Jamais tourterelle qui perd son compagnon ne fut plus malheureuse que moi. Chacun pleure sa terre et son pays quand il quitte les amis de son cœur. Mais aucune séparation, sachez-le bien, n'est plus douloureuse que celle d'un amant et de sa maîtresse.

2. Si j'avais su, avant de l'entreprendre, que la séparation me tourmentât ainsi, j'aurais abandonné ma vie à votre merci, et je serais allé rendre à Dieu des actions de

De ce que ainz souffrites à nul jor
Que je fusse baanz à vostre amor ;
Mès je m'en tieng bien paieiz à l'attendre,
Puis que chacun vos aime si sanz prendre.

3.

Li revoier m'a mis en la folie
Dont je m'ierre gardez mainte saison.
D'aler à li or ai quis l'achaison
Dont je morrai ; et si je vif, ma vie
Vaudra bien mort ; car cil qui m'a apris
A estre liez, renvoisiez et jolis,
A assez pis, quant sa joie est faillie,
Que s'il moroit tout à une haschie.

4.

Tout a croisiés amoureux à contendre
D'aler à Dieu ou de remanoir chi ;
Car nès uns hom, puis k'amours l'a saisi,

grâces de ce que vous avez souffert que j'aspirasse à votre amour. Mais je me tiens pour heureux d'attendre, puisque chacun vous aime sans récompense.

3. Le revoir m'a mis dans la folie dont je m'étais préservé pendant long-temps. J'ai cherché l'occasion d'aller vers elle et j'en mourrai ; et si j'existe, ma vie vaudra bien la mort, car celui qui sait être joyeux, agréable et gracieux, est plus malheureux quand son bonheur lui manque, que s'il mourait dans une mêlée.

4. Tout croisé amoureux doit choisir d'aller à Dieu ou de rester ici. Nul homme, quand amour l'a saisi, ne

Ne devroit jà si grief fais entreprendre.
On ne puet pas servir à tant seignour.
Proet que fins cuers qui bat à haut honour
Ne se porroit de tel cose desfendre,
Pour ce, dame, ne m'en devés reprendre.

5.

Un confort voi en vostre désevrance,
Que je n'aurai à Dieu que reprochier ;
Mès quant por li me convient vos.laisser,
Onques ne vi si dure désevrance ;
Car cil qui voit tel amor désevrer,
Et n'a povoir qu'il puisse recouvrer,
A assez plus de duel et de pésance
Que n'auroit jà li rois, s'il perdoit France.

6.

Par Dieu, amors, tout sui hors de balance,
Partir m'estuet de vous sanz demorer ;

devrait entreprendre une affaire aussi grave ; on ne peut pas servir tant de maîtres. Mais aussi, puisqu'un cœur généreux qui aspire à l'honneur ne saurait se dérober à cette belle entreprise, dame, ne me blamez pas.

5. Je vois une consolation à me séparer de vous ; c'est qu'à Dieu seul je pourrai me plaindre. Mais encore que je vous quitte pour lui, je ne vis jamais une séparation si dure ; car celui qui perd un tel amour sans espoir de le retrouver jamais doit éprouver plus de douleur et de souffrance que le roi n'en aurait s'il perdait la France.

6. Par Dieu, amour, je n'hésite plus. Il faut me sépa-

Tant en ai fait, ne puis plus arester ;
Et s'il ne fust de remanoir viltance
Et reproche, j'alasse demander
A ma dame congié de demorer ;
Mais ma dame est de si très grant vaillance
Qu'à son ami ne doit faire failance.

rer de vous sans retard ; j'en ai tant fait, je ne puis plus m'arrêter. Et s'il n'y avait pas de honte à demeurer, j'irais demander à ma dame la permission de rester ; mais ma dame est de si haute vertu, qu'à son ami elle ne doit jamais faire faute.

IV.

LAI DE LA DAME DE FAYEL.

Page 95 du Recueil publié par M. F. Michel.

1.

Chanterai par mon corage
Que je vueill reconforter;
Car avec mon grant damage
Ne vueill morir, n'afoler,
Quant de la terre sauvage
Ne voi nului retourner,
Où cil est qui m'assoage
Le cuer, quant j'en oi parler.

Dex! quant crieront outrée,
Sire, aidiés à pèlerin
Por qui sui espoentée :
Car félon sont Sarrazin.

1. Je chanterai pour reconforter mon cœur, et je ne veux pas que mon grand malheur me fasse mourir ni me rende folle. Et pourtant je ne vois personne revenir de la terre barbare où est celui qui fait battre mon cœur, quand j'entends parler de lui.

Dieu, quand ils pousseront le cri d'alarme, Seigneur, aidez au pèlerin pour qui je suis dans l'épouvante, car les Sarrasins sont cruels.

2.

Je souffrirai mon damage
Tant que le verrai passer,
Il est en pèlerinage ;
Mult atent son retourner,
Et maugré tot mon lignage
Ne quier ochoison trover.
D'autre face mariage :
Folz est qui j'en oi parler.
Dex ! etc.

3.

De ce sui au cuer dolente
Que cil n'est en cest pais,
Que si sovent me tormente
Ke je n'ai ne jeu ne ris.
Il est biaux et je suis gente :

2. Je souffrirai mon malheur jusqu'à ce que l'année soit passée. Il est en pèlerinage, et j'attends impatiemment son retour; et malgré toute ma famille je ne veux pas chercher d'autre parti. Qu'un autre fasse mariage; fol est qui m'en veut parler.

Dieu, quand, etc.

3. Ce qui rend mon cœur malheureux, c'est que celui-là est hors du pays; et j'en suis si tourmentée, que je ne puis ni jouer ni rire. Il est beau, je suis jolle. Seigneur

Sire Dex! por que l'feis
Quant l'uns à l'autre atalente,
Por coi n'as despartis!
Dex! etc.

4.

De ce sui en bone atente,
Que je son homage pris;
Et quant l'alaine douce vente
Qui vient de cel douz pais
Où cil est qui m'atalente,
Volentiers i tour mon vis;
Adonc m'est vis que je l'sente
Par desoux mon mantiau gris.
Dex! etc.

5.

De ce sui mult déçue
Que ne fui au convoier.

Dieu, pour quelle raison, quand l'un convient tant à
l'autre, nous avoir séparés.

Dieu, quand, etc.

4. Ce qui me donne du courage, c'est qu'il m'a engagé
sa foi, et, quand la douce haleine vente qui vient du
doux pays où est celui qui tant me plait, j'y tourne vo-
lontiers mon visage; alors je crois le sentir par-dessous
mon manteau gris.

Dieu, quand, etc.

5. J'ai été bien trompée de n'avoir pu le reconduire;

Sa chemise qu'ot vestue
M'envoia por embracier.
La nuit, quant s'amor m'argue,
La met delez moi couchier
Toute nuit à ma char nue,
Por mes malz assoagier.

Dex ! quant crieront outrée,
Sire, aidiés à pèlerin
Por qui sui espoentée :
Car félon sont Sarrazin.

la chemise qu'il avait, il me l'envoya pour que je la tinsse dans mes bras. La nuit, quand son amour me brûle, je la mets coucher près de moi, toute la nuit, sur ma chair nue, pour adoucir mon mal.

Dieu, quand ils pousseront le cri d'alarme, Seigneur, aidez au pèlerin pour qui je suis dans l'épouvante, car les Sarrasins sont cruels.

V.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 1989. S. G.— S. F. 182.
— Romanço français, p. 95.

1.

Bien me déusse targier .
De chanson faire et de dis et de chans,
Quant il m'estuet alongnier
De la millour de toutes les vaillans.
Et si puis bien faire voire ventance
Que je fais plus por Dieu que nus amans.
Si en sui moult, en droit l'ame, joians,
Mais el cors ai e pitiéés et pésance.

2.

Chacuns se doit enforcier
De Dieu servir, jà n'i soit li talens;
Et la chair vaincre et plagier,
Que tousjours est de péchié désirans;

1. Je devrais m'empreser de faire chanson, et paroles et musique, puisqu'il faut que je m'éloigne de la meilleure des meilleures. Et je puis bien me vanter que je fais plus pour Dieu que nul amant. Au fond de l'âme, j'en suis très-joyeux, mais j'en ai au cœur souffrance et douleur.

2. Chacun doit s'efforcer de servir Dieu, bien qu'il ait une autre pensée. Il faut vaincre et mortifier la chair, qui toujours est disposée au péché; Dieu reçoit alors le

Et lors voit Diex la doble pénitence.
Hélas ! se nus se doit sauver dolans,
Dont doit par droit ma mérite estre grans,
Quar plus dolans ne s'en part nus de France

3.

Vous qui robés les Croisiés,
Ne despendés mie l'avoir ainsi,
Annemis de Dieu seriés.
Et que porront dire si annemi,
Là où li saint trembleront de doutance
Davant celui qui onques ne menti ?
A icel jor serés tuit mal bailli,
Se sa pitié ne cuevre sa puissance.

4.

Ne jà por nul désirier,
Ne remainrai avecques ces tyrans

double sacrifices. Hélas ! si quelqu'un doit être sauvé par le malheur, mes mérites seront bien grands ; car personne de plus malheureux ne quitte France.

3. Vous qui volez les Croisés, ne dépensez pas l'argent ainsi, car vous seriez les ennemis de Dieu ; et que pourront dire les ennemis de Dieu, là où les saints trembleront de peur devant celui qui ne mentit jamais ? Dans ce jour-là vous serez tous mal venus si sa bonté ne sauve sa puissance.

4. Non, pour rien au monde, je ne resterai avec ces brigands qui se sont croisés pour de l'argent, pour

Qui sont croisiés à loier,
Por dimer clers et borjois et sergens.
Plus en croisa envie qu'encréance,
Et quant la crois n'en pût estre garans,
A tex Croisiés sera Diex trop souffrans,
Se ne s'en venge à pou de demorance.

5.

Nostre sires est jà vengiés
Des haus barons qui or li sont faillis.
Or les vosist empirier !
Que sont plus vil qu'onques mais ne vi si.
Dahait li bers qui est de tel semblance
Com li oisel qui couchie son nit !
Pou en i a n'ait son règne honni,
Por tant qu'il ait sor ses homes poissance.

6.

Qui les barons empiriés
Sert sans aeur, jà tant n'ara servi

dimer clerks, bourgeois et sergents; la convoitise en a croisé plus que la foi. Et quand la croix n'a pu les retenir, Dieu sera trop indulgent à leur égard s'il ne se venge d'eux au plus vite.

5. Notre seigneur est déjà vengé des hauts barons qui lui ont refusé leurs secours. Puisse-t-il encore les abaisser; car ils sont les plus vils que j'aie jamais vus. Maudit soit le baron semblable à l'oiseau qui souille son nid. Il en est peu d'entre eux qui n'aient déshonoré leur maison, autant du moins qu'ils en ont eu le pouvoir.

6. Quiconque sert ces barons abâtardis sans condition,

Que leur en preigne pitiés.
Pour ce vaut miés Dieu servir, je vos di,
Qu'en lui n'affiert ne aeur ne chevance,
Mais qui mieus sert et mieus li est méri.
Pléust à Dieu qu'amors féist ainsi,
Envers tos ceus qui en li ont fiance !

Or vos ai dit des barons ma semblance :
Si lor poise de ceu que vos ai di,
Si s'en preignent à mon maistre d'Oisi
Qui m'a appris à chanter des enfance.

ne les servira pas qu'il n'ait lieu de s'en repentir. C'est pourquoi il vaut mieux servir Dieu, je vous le dis, parce qu'avec lui il n'est besoin ni d'arrhes ni de caution. Qui mieux le sert mieux est récompensé. Plût à Dieu qu'amour agisse ainsi envers tous ceux qui sont sous ses lois !

Je vous ai dit mon opinion à l'égard des barons ; s'ils sont offensés de mes discours, qu'ils s'en prennent à mon matre d'Oisy, qui m'a appris à chanter dès mon enfance.

VI.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 184. 8. F. — 7222.

— Romancero français, p. 93.

1.

Ahi ! amors, com dure departie
Me convenra faire de la meillour
Qui onques fust amée ne servie !
Diex me ramaine à li par sa douçour
Si voirement, que m'en pars à dolour.
Las ! qu'ai-je dit ? ja ne m'en pars-je mie :
Se li cors va servir nostre Signour,
Li cuers remaint del tout en sa baillie.

2.

Pour li m'en vois , sospirant, en Surie,
Quar je ne doi faillir mon créatour.
Qui li faudra à cest besoin d'aïe
Sachiés que il li faudra à greignour.

1. Hélas ! amour, combien elle sera dure la séparation que je vais être obligé de faire de la meilleure qui fut jamais aimée ou servie. Dieu me ramène à lui par sa douceur et voilà que je pars malheureux. Hélas ! qu'ai-je dit ! je ne m'éloigne pas, si de corps je vais servir notre Seigneur, le cœur reste tout entier sous sa puissance.

2. Pour elle, je m'en vais en soupirant dans la Syrie, car je ne dois pas faillir à mon créateur. Qui lui manquera, quand il a besoin d'aide, ne le trouvera pas dans

Et saichent bien li grant et li menour
Que là doit-on faire chevalerie,
Où on conquiert Paradis et honour,
Et pris et los, et l'amour de sa mie.

3.

Diex est assis en son saint iretage :
Or i parra se cil le secourront
Cui il jeta de la prison ombrage,
Quant il fu mors en la crois que Turc ont.
Sachiés cil sont trop honni qui n'iront,
S'il n'ont poverte ou vieillesse ou malage :
Et cil qui sain et joene et riche sont
Ne poevent pas demourer sans hontage.

4.

Tous li clergiés et li home d'âge
Qui en aumosne et en bienfais menront

une circonstance plus grave. Et sachent bien les grands et les petits que c'est là qu'il faut faire chevalerie. L'on y gagne le Paradis, louange, honneur et l'amour de sa maltresse.

3. Dieu est assiéé dans son saint héritage. Or, on verra s'ils viendront à son secours ceux qu'il racheta de l'Enfer, quand il mourut sur la crois qui est entre les mains des Turcs. Sachez que ceux qui n'iront pas seront mépriés, à molus qu'ils ne soient trop pauvres, trop vieux ou malades. Ceux qui sont jeunes, sains et riches, ne peuvent pas demeurer sans honte.

4. Les prêtres et les hommes d'âge qui resteront en faisant beaucoup d'aumônes, profiteront tous de ce saint

Partiront tout à cest pèlerinage,
Et les dames qui chastement vivront,
Se loiauté font à ceus qui iront.
Et s'eles font par mal conseil, folage,
A lasches gens et mauvais le feront,
Quar tuit li bon iront en cest voiage.

5.

Diex ! tant avons été preus par huiseuse,
Or verra-on qui à certes iert preus,
S'irons vengier la honte dolereuse
Dont chascuns doit estre triés et honteus ;
Car à nos tens est perdu li saint lieus
Où Diex soffri por nous mort glorieuse ;
S'or i laissons nos ennemis mortfeus
A tousjours mais iert nostre vie honteuse.

pèlerinage ; les dames aussi qui vivront chastement et garderont fidélité à ceux qui s'en iront. Si par mauvais conseil elles sont infidèles, c'est avec des lâches qu'elles pécheront ; car tous les bons iront à ce voyage.

5. Dieu ! assez long-temps nous avons été courageux en paroles, or on va voir ceux qui le sont en effet ; nous irons venger la honte douloureuse dont chacun doit rougir et s'irriter, car de nos jours est perdu le lieu saint où Dieu souffrit pour nous une mort glorieuse. Si nous y laissons nos ennemis mortels, notre vie sera déshonorée à tout jamais.

VII.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 7222. — Suppl. fr. 184.
— Romancero français, p. 103.

1.

Maugré tous sains et maugré Dieu aussi,
Revient Quenes, et mal soit-il vegnans !
Honis soit-il et ses préechemens,
Et honnis soit qui de lui ne dit fi !
Quant Diex verra que ses besoins est grans,
Il li faudra, quar il li a failli.

2.

Ne chantés mais, Quenes, je vous en pri,
Quar vos chanson ne sont mès avenans ;
Or menrez vos honteuse vie ci,
Ne vouldistes por Dieu morir joians.

1. En dépit de tous les saints et aussi malgré Dieu, Quènes revient ; puisse-t-il être mal accueilli ! et honni soit qui ne dit pas de lui : Fi ! Lorsque Dieu le verra dans un pressant besoin, il lui fera défaut, car il a été abandonné par lui.

2. Ne chantez plus, Quènes, je vous en prie, car vos chansons ne sont plus à propos. — Vous mènerez ici une vie honteuse. Vous n'avez pas voulu mourir de bonne grâce pour Dieu ; vous êtes compté au nombre des mé-

Si vos conte-on avoec les récréans,
Et remanrés, avoec vos roi, failli.
Jà dame Diex, qui seur tous est puissans,
Du roi avant et de vous n'ait merci.

3.

Mout fu Quenes preus, quant il s'en alla,
De sermoner et la gent prééchier ;
Et quant un seus en remanoit de ça,
Il li disoit et honte et reprouvier.
Or est venus son lieu reconchier,
Et s'est plus ords que quant il s'en ala ;
Bien puet ses crois garder et estoier
Qu'encor la-il tele qu'il l'emporta.

créans, vous resterez parjure comme votre roi. Que le seigneur Dieu, qui sur tous a puissance, n'ait merci ni du roi d'abord, ni de vous.

3. Quènes fut bien hardi quand il s'en alla pour sermoner et prêcher les gens. Quand un seul voulait rester de ça, il l'accablait de honte et de reproche. Or, il est venu salir sa maison; il est plus vil que quand il s'en alla. Il peut bien garder sa croix et la montrer, car il l'a encore telle qu'il l'emporta.

VIII.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 1989. S. Germ. f° cxv r°.

1.

Nuns ne poroit de mavaise raison
Bone chanson ne faire ne chanteir,
Por ceu n'i veul matre m'antansion,
Car j'ai asseis atre chose à panseir.
Et non porcant la terre d'outre meir
Voi en si très grant balance
C'an chantant voil preier lou roi de France
Ke ne croiet cowairt ne losangier
De la honte nostre Signor vangier.

2.

Ai! gentis rois, cant Deus vos fist creusier,
Toute Egipte doutoit vostre renon;
Or perdés tous cant vos volés laisier

1. Nul ne pourrait faire ni chanter une bonne chanson pour une mauvaise cause. Aussi n'est-ce pas à cela que je m'applique aujourd'hui, car j'ai autre chose à penser; cependant je vois la terre d'outre-mer en si grand péril, que je veux par mes chants prier le roi de France qu'il n'écoute ni les lâches ni les traitres pour venger les affronts faits à notre Seigneur.

2. Hélas! gentil roi, quand Dieu vous fit croiser, toute l'Égypte redoutait votre renom. Or, vous perdez tout

Jherusalem estre en chativesous,
Kar cant Deus fist de vos election
Et signor de sa vanjance,
Bien déusiez monstreir votre pousance
De revangier les mors et les chaitis
Ke por vos sont et por s'amour occis.

3.

Rois, s'an teil point vos meteis à retour,
France dirait, Champagne et toutes gens,
Ke vostre los aveis mis an tristour
Et ke guingniet aveiz moins ke niant.
Et des prisons ki vivent à torment
Déusiez avoir pésance,
Bien déusiez querre lour délivrance.
Ke por vos sont et por s'amour occis,
C'est grant pechiez s'es i laxiés morir.

quand vous laissez Jérusalem en captivité. Car, puisque Dieu vous a choisi comme seigneur de sa vengeance, vous eussiez dû montrer votre puissance en vengeant les morts et les malheureux qui ont péri pour son amour et pour vous.

3. Roi, si vous retournez dans cette circonstance, la France, la Champagne et tout le monde dira que vous avez compromis notre cause et que vous avez gagné moins que rien. Vous devriez avoir pitié des prisonniers qui vivent dans le tourment; vous devriez travailler à leur délivrance. C'est pour vous et pour Dieu qu'ils sont dans cet état; c'est un grand péché si vous les laissez mourir.

4.

Rois, vos aveis trésor d'or et d'argent
Plus que nus rois n'ot oukes, ce m'est viz,
Si an deveis doneir plus largemant
Et demoreir por gardeir cest païs;
Kar vos avez plus perdu ke konkis.

Se seroit trop grant vitance
De retourner à tout la meschéance;
Mais demoreis, si fereis grant vigour,
Tant ke France ait recovrée s'onour.

5.

Rois, vos savez que Deus ait poc d'amis
N'en oukemaïs n'an ot si boen mestier,
Car por nos est ces pueples mors et pris
Ne nus fors vos ne l'an puet bien aidier.
Ke povre sont li atre chivelier

4. Roi, vous avez des trésors en or et en argent plus qu'aucun roi n'en eut jamais, je pense; aussi devez-vous en donner plus largement et demeurer pour rester maître de ce pays, car jusqu'ici vous avez plus perdu que gagné. Il y aurait trop de honte à retourner après tous ces échecs; restez plutôt jusqu'à ce que la France ait reconqué son honneur, et vous ferez preuve de bravoure.

5. Roi, vous savez que Dieu a peu d'amis, et jamais il n'en eut si grand besoin, car nous voyons son peuple réduit en esclavage et frappé de mort; personne excepté vous ne peut lui venir en aide: les autres chevaliers

Si crient la demorance,
Et s'ans teil point lor féisiez faillance,
Saint et martyr, apostre et inocent
Se plainderoient de vos à jugemant.

sont pauvres et craignent l'exil. Si dans ce moment vous venez à leur manquer, les saints, les martyrs, les apôtres, les innocens, se plaindraient de vous au jour du jugement.

IX.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 154. — S. F. f° XLII, v°.

1.

Jerusalem se plaint et li païs
U dame l'Diex sousfri mort doucement,
Que de çà mer a poi de ses amis
Ki de son cors li facent mais nient.
S'il sovenist cascun del jugement
Et del saint liu ù il souffri torment,
Quant il pardon fist de sa mort Longis,
Le descroisier fesissent mout envis :
Car ki pour Dieu prent le crois purement,
Il le renie au jor que il le rent,
Et com Judas faura à Paradis.

1. Jérusalem et le pays où notre Seigneur Dieu a souffert la mort avec résignation, se plaignent qu'en deçà des mers il y ait si peu de leurs amis qui veulent exposer leur corps pour les défendre. Si chacun d'eux se souvenait du jugement et des lieux saints où Dieu souffrit torment, quand il pardonna sa mort à Longis, ils n'auraient garde de se décroiser ; car celui qui a pris la croix pour Dieu purement, le renie du jour où il la rend, et comme Judas s'exclut du Paradis.

2.

Nostre pastour gardent mal leur berbis,
Quant pour déniers cascuns al leu les vent ;
Mais que péchiés les a si tous souspris
K'il ont mis Dieu en oubli pour l'argent.
Que devenront li riche garniment,
K'il aqûièrent assés vilainement
Des faus loiers k'il ont des croisiés pris ?
Se loiautés et Dius et fois ne ment,
Retolu ont et Achre et Belleem
Ce que cascuns avoit à Diu pramis.

3.

Ki osera jamais, en nul sermon,
De Dieu parler, en place n'em moustier,
Ne anoncier ne bienfait ne pardon,
Chose qui puist nostre Seigneur aidier
A la terre conquerre et gaaignier

2. Nos pasteurs gardent mal leurs brebis quand ils les vendent au loup à beaux deniers. Le péché s'est emparé d'eux tous à un tel point qu'ils ont oublié Dieu pour l'argent. Que deviendront les riches parures qu'ils acquièrent si honteusement avec l'or qu'ils ont pris aux croisés? Si Dieu, loyauté et bonne foi ne mentent pas, ceux-ci ont repris Acre et Bethléem, suivant la promesse qu'ils avaient faite à Dieu.

3. Qui osera jamais parler de Dieu dans un sermon fait en place publique ou dans une église, ou annoncer bienfait, pardon, ou quelque chose qui puisse aider notre Seigneur à conquérir la terre sur laquelle il paye notre

U de son sang paia no raençon ?
Seigneur prélat, ce n'est ne bel ne bon,
Qui son secors faites si detriier :
Vos avés fait, ce poet-on tesmoignier,
De Deu Rolant et de vos Guenelon.

4.

En celui n'a mesure ne raison
K'il se çou n'oist s'il vai à vengier
Ceuls ki pour Dieu sont de là en prison
E pour oster lor ames de dangier.
Puis c'on muert ci, on ne doit resoignier
Paine n'anui, honte ne destorbier.
Pour Dieu est tout quanc'on fait en son nom,
Ki en rendra cascun tel guerredon
Que cuers d'ome ne l'poroit esprisier,
Car Paradis en ara de loier :
N'ainc por si deu n'ot nus si riche don.

rançon de son sang ? Seigneurs prélats, il n'est ni beau ni honnête de retenir le prix des secours destinés au Seigneur. Vous avez fait, ce peut-on témoigner, de Dieu Rolans et de vous Ganelon.

4. Il n'y a ni sens ni raison dans celui qui n'écoute pas cela et refuse d'aller venger ceux qui sont en prison à cause de Dieu et de sauver leurs âmes du danger. Puisqu'ici l'on meurt, on ne doit redouter ni peine, ni ennui, ni honte, ni dommage. Tout ce que l'on fait pour lui est au nom de Dieu. Il en rendra à chacun une récompense telle que le cœur de l'homme ne peut pas l'apprécier, car on y gagnera le Paradis. Jamais pour si peu il n'y eut si riche présent.

X.

Poésies du roi de Navarre, t. II, p. 132.

1.

Signor, saciez, ki or ne s'en ira
En cele terre, u Diex fu mors et vis
Et ki la crois d'outre mer ne prendra,
A paines mais ira en Paradis :
Ki a en soi pitié et ramembrance
Au haut Seigneur doit querre sa vengeance,
Et délivrer sa terre et son país.

2.

Tout li mauvais demorront par deça,
Ki n'aiment Dieu, bien, ne honor, ne pris.
Et chascuns dit : ma feme que fera ?
Je ne laierai à nul fuer mes amis :

1. Seigneurs, sachez que celui qui n'ira pas dans cette terre où Dieu vécut et mourut, et qui ne prendra la croix d'outre-mer, ne pourra pas entrer en Paradis. Celui qui n'a pas oublié un si haut Seigneur doit chercher à le venger et à délivrer sa terre et son pays.

2. Tous les lâches resteront par deçà ; ceux qui n'aiment ni Dieu, ni honneur, ni vertu, ni prix. Chacun se dit : Ma femme, que fera-t-elle ? je ne veux pas ainsi

Cil sont assis en trop fole attendance ,
K'il n'est amis fors que cil, sans dotance,
Ki por nos fu en la vraje crois mis.

3.

Or s'en iront cil vaillant bacheler
Ki aiment Dieu, et l'onour de cest mont,
Ki sagement voelent à Dieu aler;
Et li morveus, li cendreus demourront.
Avugle sunt, de ce ne dout-je mie,
Ki un secours ne font Dieu en sa vie,
Et por si pot pert la gloire del mont.

4.

Diex se laissa par nos en crois pener,
Et nous dira au jour, où tuit venront.
« Vos, ki ma crois m'aidates à porter,
» Vos en irez là, où li angele sont,

abandonner mes amis. Ceux-là se livrent à une attente vaine, car il n'y a de véritable ami que celui qui fut mis pour nous sur la croix.

3. Ils s'en iront ces bacheliers vaillans qui aiment Dieu et l'honneur en ce monde, et qui veulent aller au ciel avec sagesse. Mais les morveux, les lâches, resteront. Ils sont aveugles, on n'en peut pas douter, puisqu'ils refusent de secourir Dieu, et pour si peu perdent la plus grande gloire du monde.

4. Dieu se laissa pour nous en crois supplicier; il nous dira le jour où tous comparatiront : Vous qui m'avez aidé à porter ma croix, vous irez là où sont les anges,

» Là me verrez, et ma mère Marie ;
» Et vos, par qui je n'oi onques aïe,
» Descendez tuit en infer le parfont. »

5.

Cascuns quide demourer toz baitiez
Et que jamais ne doive mal avoir,
Ainsi les tient enemis et péchiez,
Que ils n'ont sens, hardement, ne poïr.
Biau sire Diex, ostez nos tel pensée,
Et nos metez en la vostre contrée,
Si saintement, que vos puisse veoir.
Douce dame, roïne coronée,
Proiez pour nos, virge bien eürée,
Et puis après ne nos puit mescheoir.

là me verrez et ma mère Marie. Mais vous de qui je n'ai eu nul secours, descendez tous au fond de l'Enfer.

5. Chacun croit être toujours heureux et croit n'avoir jamais de mal ; ainsi les trompent leurs péchés et le démon ; mais ils n'ont sens, ni courage, ni force. Beau sire Dieu, ôtez-nous telle pensée et conduisez-nous dans votre contrée si saintement que nous puissions vous voir.

Douce dame, reine couronnée, priez pour nous, Vierge bienheureuse, et dès lors le malheur ne pourra nous atteindre.

XI.

Poésies du roi de Navarre, t. II, p. 134.

1.

Au tans plein de felonie,
D'envie et de traïson,
De tort et de mesprison,
Sanz bien et sanz cortoisie,
Et que entre nos barons faisons
Tot le siegle empirier,
Que je vois escumenier
Ceaus qui plus offrent raison;
Lors vueil dire une chançon.

2.

Li roiaumes de Surie
Nous dit et crie à haut ton,
Se nos ne nos amendons,
Por Deu, que n'i alons mie,
N'i ferions se mal non :

1. Dans ce temps plein de félonie, d'envie et de trahison, d'outrages et d'indignités, sans vertu et sans courtoisie, où nous autres barons nous rendons le monde plus mauvais, où je vois lancer l'anathème contre ceux qui ont le plus de raison, je veux faire une chanson.

2. Le royaume de Syrie nous dit et nous parle hautement que si nous ne changeons pas de conduite nous n'y allions pas, car nous n'y ferions que du mal. Dieu

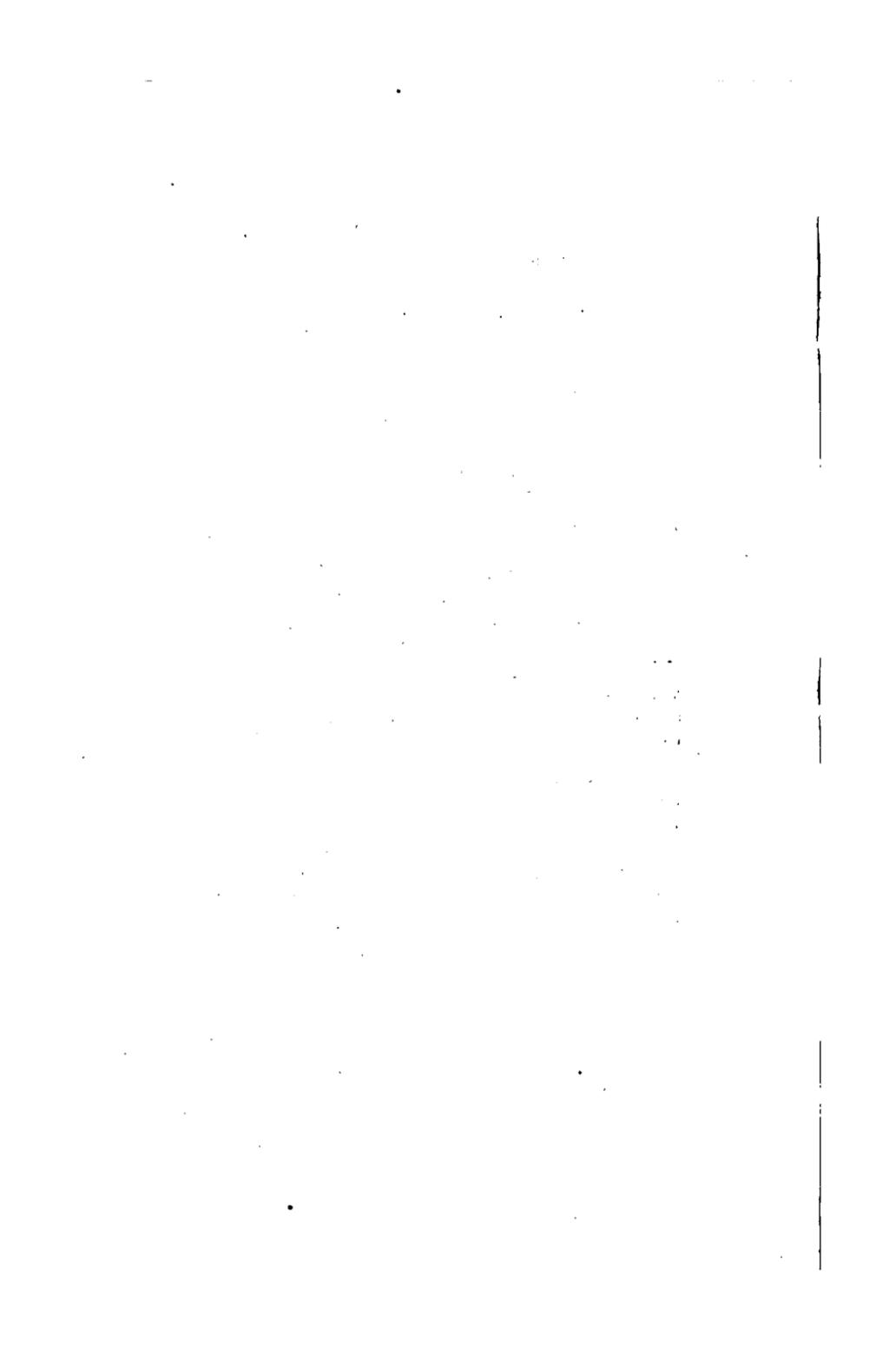
Dex aime fin cuer droiturier,
De tel gent se veut aidier,
Cil essauceront son non,
Et conquerront sa maison.

3.

Encor vault mielx toute voie
Demorer en son païs,
Que aler pauvres chaitis,
Là où il n'a solaz ne joie.
Phelipe, on doit Paraidis
Conquerre, par mal avoir,
Que vos n'i troverez voir,
Bon estre, ne jeu, ne ris,
Que vos aviez apris.

aime les cœurs pleins de droiture ; c'est d'eux qu'il attend son appui ; eux seuls exalteront son nom et pourront conquérir son temple.

3. Il vaut mieux, dites-vous, demeurer dans son pays que d'aller pauvres, chétifs, là où ne se trouve ni joie, ni consolation. Philippe, on doit conquérir le Paradis par des privations, car vous n'y trouverez certainement ni l'aise, ni les plaisirs, ni les joies, auxquels vous êtes accoutumé.



XIII^e SIÈCLE.



I ET II.

CHANSONS.

(XIII^e SIÈCLE.)

LES AMOURS DE FLORE ET BLANCHEFLEUR.

Les amours de Flore et de Blanche fleur ont été le sujet d'un roman chevaleresque assez célèbre pendant le moyen-âge, et dont les évènements se passaient dans l'Espagne moitié catholique, moitié musulmane. Nos trouvères, qui déjà au XII^e siècle répétaient ce roman, en avaient sans doute emprunté les différentes circonstances à quelques traditions mauresques. Cette histoire jouissait d'une grande célébrité, et l'on composait des lais d'amour sur Flore et Blanche fleur.

Les différentes versions de ce roman sont nombreuses. Une des plus anciennes parait avoir été écrite en provençal, et plusieurs troubadours du XIII^e siècle font allusion aux aventures des deux amans (1).

(1) Raynouard, Choix de poésies originales des Troubadours, t. II, p. 30A. — Page XVIII de l'introduction aux Chants populaires de la Grèce moderne, par M. Faurel,

L'un des manuscrits de la Bibliothèque du roi contient le récit, en vers français du XIII^e siècle, des amours de Flore et de Blanchefleur (1), et il est facile de signaler dans les littératures espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, des imitations de cette célèbre aventure. Boccace n'a pas dédaigné ce sujet, et l'un de ses ouvrages, le *Filicope*, n'est autre que l'histoire de Flore et Blanchefleur (2).

L'on trouve dans la Bibliothèque des romans (de février 1777, page 131) une analyse de la rédaction espagnole. M. de Tressan, auteur de cette analyse, considérait cette rédaction comme l'une des plus anciennes (3).

Le passage du roman auquel la première de nos deux chansons se rapporte est celui où les parens de Flore, afin de le détourner de son amour, ont fait élever un tombeau qu'ils disent être celui de Blanchefleur, vendue par eux à des cor-

on lit : « Un roman bien plus ancien, bien plus célèbre, et dont, selon toute apparence, l'original était provençal, le roman de Flore et Blanchefleur, après avoir été traduit dans toutes les langues de l'Europe, le fut pareillement en grec. »

(1) Mss de la Bibl. du roi, n° 6987. — Voyez le début de ce roman dans l'introduction, t. 1, p. ccxlix de la Chronique rimée de Philippe Mouskes, publiée par M. le baron de Reiffenberg. — Voyez un autre fragment, page 57 du Romancero français de M. Paris.

(2) Ginguenée, Histoire littéraire de l'Italie, t. III, p. 55.

(3) Cette analyse a été réimprimée, t. 1, p. 207 des quatre volumes donnés en 1796, sous ce titre : Romans de Chevalerie, par le comte de Tressan. Paris, in-8°.

saires. Flore demande à sa mère des nouvelles de son amante, et sa mère lui déclare qu'elle est à jamais perdue.

La seconde chanson est remarquable principalement par la manière dont elle est composée. C'est une conversation entre deux gardes de nuit et un amant dont ils semblent avoir protégé les plaisirs nocturnes. On sait que, pendant le moyen âge, sur tous les donjons féodaux on plaçait, la nuit, des sentinelles chargées d'annoncer les heures, et de surveiller ce qui se passait au dehors. Le texte de cette chanson, qui n'est que dans un seul manuscrit, présente quelque obscurité, et je ne suis pas toujours sûr d'en avoir complètement expliqué le sens. Le troisième couplet principalement me paraît altéré.

Manusc. de la Bibl. Roy. 1989. S. Germ. f° xxxvii, v°.
— Romancero français, p. 64.

1.

Floires revient seus de Montoire,
Cui fine amors a pris au laz.
Ses duex et ses pansers avoir,
De que s'espère est en porchaz.
S'il i ala dolanz et maz,
Son duel lui vuet encor acroire
Que si cruel li fera boire,
Dont il n'atendra nul solaz.

2.

Floires demande à sa venue,
Celi qu'il aime par amors :
Bele mère, q'est devenue
Ma dolce amie, Blancheflors? —
Bels fiz, granz duels nos en est sors.

1. Flores, qu'un amour sincère maîtrise, revient seul de Montoire. Douleur, espoir, combattent en lui; il veut connaître son sort. S'il s'en alla dolent et triste, sa douleur va bien s'accroître, et le rendra si malheureux qu'il ne pourra se consoler.

2. A sa venue, Flores demande celle qu'il aime par amour : Bonne mère, qu'est devenue ma douce amie, Blanchefleur? — Cher fils, elle nous a causé grande dou-

Floires l'entent, de duel tressue ;
Sa mie cuide avoir perdue ,
Senz recovrier et senz secors.

3.

Or puis avoir non Chante-plore
Qui de duel chante et de tristor.
Mult at Deus au monde, en pou d'ore,
Tolu quanqu'il avoit d'onor ;
Escossé en at tote la fior,
Et nature ses désonore ,
Là où la mors est au desore ;
Et ele emporte lo meillor.

4.

A toz amanz envoi ma plainte
Et de la mort me vuel clamer ;
A tant doit estre amors estainte
Et nuns ne s'i doit plus fier.

leur. Flores l'entend, il frissonne de terreur; il croit avoir perdu son amante sans nul espoir, sans nul recours.

3. A présent je puis me nommer Chante-pleure, qui de deuil chante de tristesse. Dieu a ravi au monde en peu d'instans son plus bel ornement. Toute la fleur en a été détruite et la nature a perdu sa parure, puisque la mort triomphe et qu'elle emporte la meilleure.

4. J'adresse ma plainte à tous les amans, laissez-moi réclamer contre la mort. A présent, que tout amour s'éteigne, nul ne doit plus s'y fier; et le Dieu d'amour

Bien puet li deus d'amors jurer,
S'il a cesti et il l'emporte,
Que jamais jor, dedanz sa porte,
Ne verra sa pareille entrer.

peut bien affirmer, lui qui s'est laissé ravir Blanchefleur,
que jamais dans son empire il n'en verra entrer de pa-
reilles.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 1989. S. Germ. f° LXXX r°.
— Romancero français, p. 66.

1.

(*La première gaitte.*)

« Gaite de la tor!
» Gardez entor
» Les murs, se Deus vos vole;
» C'or sont à séjor
» Dame et seignor,
» Et larron vont en proie. »

(*La gaitte corne.*)

— « Hu et hu et hu et hu!
» Je l'ai véu,
» Là jus soz la coudroie.
» Hu et hu et hu et hu!
» A bien près l'ocirroie. »

1. Guette de la tour, veillez autour des murs et que Dieu vous protège; car à cette heure sont enfermés dames et seigneurs, et les voleurs cherchent leur proie.

Hu, hu et hu et hu. Je l'ai vu là-bas sous la coudrette.
Hu et hu et hu et hu, je pourrais bien le tuer.

2.

« D'un douz lai d'amor
» De Blancheflor,
» Compains, vos chanterois ;
» Ne fust la poor
» Del traïtor
» Cui je redotterois. »
— « Hu et hu, etc.

3.

(La seconde gaité.)

— « Compainz en error
» Sui, qu'en cest tor
» Volentiers dormirois. »
— « N'aient pas péor,
» Voist à loisor
» Qui aler vuet par voie. »
— « Hu et hu et hu et hu ! »
— « Or soit téu,

2. D'un doux lai d'amour, sur Blanchefleur, ami, je chanterais, mais j'ai peur d'une surprise que je redoute.
Hu et hu, etc.

3. Ami, je suis si tranquille que volontiers je dormirais dans cette tour. — Qu'on n'ait pas de crainte; et aille à loisir celui qui veut aller par voie.

Hu et hu et hu et hu. Tais-toi, compagnon, tais-toi.

» Compains, à ceste voie. »
— « Hu et hu et hu et hu ! »
« Bien ai séu
» Que nous en aurons joie. »

4.

« Ne sont pas plusor
» Li robéor,
» N'i a c'un que je voie,
» Qui gist en la flor
» Soz covertor,
» Cui nomer n'oseroie.
» Hu et hu, etc. »

5.

« Cortois améor,
» Qui a séjor
» Gisez en chambre coie,

Hu et hu et hu et hu, car il est bien sûr que nous en serons récompensés.

4. Les voleurs ne sont pas nombreux; il en est un seul que je vois couché dans les fleurs et sous la couverture de celle que je n'oserais pas nommer.

Hu et hu, etc.

5. Amans courtois qui reposez tranquilles en chambre

» N'aiez pas fréor
» Que tresqu'à jor
» Poés demener joie. »

6.

(L'amant à la gaité.)

« Gaité de la tor,
» Vez mon retor
» De là où vos ooie.
» D'amie et d'amor,
» A cestui jor,
» Ai ceu que plus amoie. »
— « Hu et hu et hu et hu!
» Pou si géu
» En la chambre de joie,
» Hu et hu et hu et hu!
» Trop m'a néu
» L'aube qui me guerrole. »

close, n'ayez pas de crainte, vous pouvez jusqu'au jour
prendre vos ébats.

Hu et hu, etc.

6. Gaieté de la tour, protégez ma retraite de là-haut,
où je vous entends. J'ai obtenu ce jour l'amour de mon
amie, l'objet de tous mes vœux.

Hu et hu et hu et hu, je suis resté bien peu dans la
chambre de joie. Hu et hu et hu et hu, trop m'a nui
l'aube qui me fait la guerre.

7.

- « Se salve l'onor
» Au créator
» Etois, **tot tens voudrois**
» Nuit féist del jor;
» Jamais dolor
» Ne pésance n'aurioe.

» Hu et hu et hu et hu !
» Bien ai véu
» De biauté la monjoie,
» Hu et hu et hu et hu !
» C'est bien séu.
» Gaite à Deu ! tote voic. »
-

7. N'en déplaise au créateur; si j'étais le maître, je ferais du jour la nuit, et je n'aurais ni peine ni tourment.

Hu et hu et hu et hu, j'ai bien vu le chef-d'œuvre de la beauté. Hu et hu et hu et hu, c'est bien reconnu, guette, adieu, toutefois.

III.

CHANSON.

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSON SUR LE SIÈGE DE THOUARS

PAR PHILIPPE-AUGUSTE.

Cette chanson est relative aux guerres que Philippe-Auguste et le roi Jean-sans-Terre soutinrent l'un contre l'autre : le poète anonyme engage plusieurs barons puissans qu'il nomme ou qu'il désigne par leur dignité à secourir Towars.

Towars, aujourd'hui Thouars, simple chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres, donnait alors son nom à une vicomté considérable qui formait l'une des trois principales divisions du Poitou. Elle comprenait le pays d'entre la rivière de Dive et la mer, c'est-à-dire la plus grande partie du département des Deux-Sèvres et la totalité de celui de la Vendée. Ces lieux furent plusieurs fois le théâtre des guerres qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre pendant la première moitié du XIII^e siècle.

En 1207, Philippe-Auguste ayant envahi les ter-

res du vicomte de Thouars; celui-ci, trop faible pour résister, appela à son aide ses voisins les plus puissants. Sa conduite envers eux, dans les années précédentes, les avait complètement aliénés. Les seigneurs poitevins, en effet, voyaient dans Aimery le principal auteur de la trahison qui livra au roi Jean le malheureux Arthur, et plongea dans une captivité horrible les chevaliers qui défendaient sa cause (1).

Aimery, bientôt menacé lui-même, pour éviter la perfidie du roi Jean, se plaça sous la protection du roi de France, et lui fit serment de fidélité. Vers la fin de l'année 1203, il en avait reçu la sénéchaussée d'Aquitaine (2); mais, en 1206, Philippe-Auguste ayant suscité contre Jean-sans-Terre la famille des Lusignan, Aimery quitta le parti des Français pour embrasser de nouveau celui du roi d'Angleterre.

On conçoit que Philippe-Auguste ait voulu tirer une vengeance éclatante de cette perfidie du vicomte Aimery.

Pour conjurer l'orage qui le menaçait, Aimery ne chercha pas seulement à faire entrer dans son alliance les partisans du roi Jean-sans-Terre, mais il essaya encore d'en arracher plusieurs au roi de France.

La chanson qui suit a été composée à l'occasion de ces alliances; c'est l'œuvre, ou d'Aimery lui-même, ou d'un seigneur dévoué à sa cause.

(1) V. Chron. Turon. Ampliss. Coll., vol. v, p. 1039.

(2) Cartulaire, Ms. de Philippe-Auguste, f° 172.

Voici les renseignemens que j'ai pu trouver sur les personnages qui sont désignés dans cette chanson.

Les trois comtes ; ce sont Guy de Thouars, comte de Bretagne et frère d'Aimery ; Hugues-le-Brun, comte de la Marche, et Raoul d'Exoudun (1), son frère, comte d'Eu. Tous trois avaient signé, le 26 octobre 1206, pour le roi de France, la trêve conclue entre ce prince et le roi d'Angleterre.

Le vieillard de Bouin. Ce nom peut s'appliquer à Maurice, seigneur de Montaigu et de Commequiers, qui possédait la partie de l'île de Bouin, dépendante du Poitou ; l'autre moitié, relevant de la Bretagne, appartenait aux Chabot. Maurice était appelé le Vieux par opposition à son fils, qui portait le même nom que lui (2).

Savary de Moléon, c'est le prince de Talmont, si fameux comme guerrier et comme troubadour, dont le nom se trouve presque à chaque page des Chroniques du XIII^e siècle ; il était alors sénéchal de Poitou pour le roi d'Angleterre, et c'est à lui que s'applique le premier vers du troisième couplet.

Le sénéchal d'Anjou et du Maine, c'est Guillaume des Roches, que le meurtre du jeune Arthur avait irrévocablement détaché du roi d'Angleterre, et rendu le plus ferme soutien du parti français. Guillaume était sénéchal d'Anjou, Maine et Touraine, dès le temps du roi Richard, et, en le recevant à son service, Philippe Auguste l'avait confirmé

(1) Exoudun, près de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), et non Issoudun, comme on l'a dit mal à propos.

(2) Voyez les Chartes du Prieuré de Commequiers, Archives de la Vendée.

dans cette dignité ; par une mesure récente, il avait un peu restreint son pouvoir (1). L'auteur de la chanson cherche, mais en vain, à exploiter cette circonstance pour ramener Guillaume à la cause du roi Jean.

L'interprétation du troisième couplet présente quelques difficultés. J'ai dit que Savary de Mauléon était le sénéchal nommé dans le premier vers. *Hugues* me semble désigner le seigneur de Parthenay, Hugues l'archevêque, vassal du vicomte de Thouars, dont le château fut pris par le roi de France dans cette expédition. Quant à ce *Jean du Maine*, que l'auteur engage à se joindre aux deux seigneurs déjà nommés pour solliciter les secours d'Othon, roi et depuis empereur d'Allemagne, je ne sais qui ce peut être, à moins qu'il ne s'agisse du roi Jean lui-même qui, du vivant de son frère, avait possédé le comté du Maine. Pendant le règne de Richard, Othon gouverna le Poitou ; ses anciens vassaux ne comptaient pas moins sur sa sympathie pour eux que sur la haine qu'il portait à Philippe-Auguste, protecteur de son rival à l'empire. Quant aux trois derniers vers du troisième couplet, voici, je crois, à quels faits historiques ils font allusion. Alphonse VIII, roi de Castille, avait épousé Aliénor, fille d'Henri II d'Angleterre. Il réclamait comme appartenant à sa femme le comté de Gascogne, dont le roi Jean était en possession. En 1206, Alphonse mit le siège devant Bordeaux. Les Gas-

(1) Histoire de Sablé, première partie, par Ménage. Paris, 1684, in-fol., p. 201. Le septième livre entier de cette histoire est consacré à Guillaume des Roches.

cons, craignant de n'être pas secourus assez tôt par le roi Jean, demandèrent à Philippe-Auguste de venir à leur aide, offrant de se soumettre à lui. Allié du roi Alphonse, Philippe-Auguste refusa. C'est pourquoi le chansonnier accuse ce dernier d'avoir lâché les Bordelais pour un mulet d'Espagne.

Tels sont les éclaircissemens que j'ai pu trouver sur ce manifeste lancé par le vicomte de Thouars pour gagner des partisans. Les efforts d'Aimery furent couronnés de succès, et les seigneurs poitevins répondirent à son appel, puisque le roi de France repassa bientôt la Loire sans avoir pu s'emparer du château contre lequel il avait dirigé toutes ses forces (1).

La chanson sur Thouars se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, déjà plusieurs fois cité. Je l'ai publiée pour la première fois dans le Recueil de la Société de l'école des Chartes; et, à peu près à la même époque, M. Wright la plaça en tête d'un volume de poésies historiques relatives à l'Angleterre, imprimé pour la Société de Camden. Voici le titre de ce volume, dont j'aurai occasion de parler plus bas : *The political songs of England, from the reign of John to that of Edward II, edited and translated by Thomas Wright*, London, 1839, in-4° (les Chansons politiques de l'Angleterre, depuis le règne de Jean jusqu'à celui d'Édouard II, publiées et traduites par Thomas Wright).

(1) *Historiens de France*, t. XVIII, p. 245.

Manus. de la Bibl. Roy. S.-Germ. 1939, f° cix r°.

1.

Mors est li siecles briemant
Se li rois Touwairs sormontet ;
De ceu li vait malemant
Ke li faillent li troi conte ;
Et li vieillairs de Bouaing
I aurait grant honte,
C'après la mort à vif conte
Morrait asimante !

2.

Savaris de Maliéon,
Boens chiveliers à cuitainne,
Se nos fals à ces besons
Perdue avons nostre poinne.
Et vos, xanexals, asi
D'Anjow et dou Mainne ;
Xanexal ont an Torainne
Atre ke vos mis.

1. Ce serait une mortelle honte pour ce siècle, si le roi devenait maître de Thouars. Malheur à elle, si les trois comtes l'abandonnent, et honni soit le vieillard de Bonin ! Oui, car, après la mort du vicomte de Thouars, il mourra lui aussi !

2. Savary de Mauléon, bon chevalier de bataille, si tu nous fais défaut en cette extrémité, notre peine est peine perdue. Et vous sénéchal aussi, sénéchal d'Anjou et du Maine, déjà on a mis en Touraine un sénéchal autre que vous.

3.

Et vos, sire Xanexals,
Vos et dan Jehan dou Mainne,
Et Ugues, entre vos trois,
Mandeis à roi d'Allemaigne
Ke cist rois et cil Fransois
C'ameir ne vos dignent,
Cant por .i. mulet d'Espaigne,
Laxait Bordelois.

4.

Et vos, signors bacheleirs,
Ki ameis loïs et proeses,
Cant vos souliez garreir,
Touwaïrs iert vos forteresece ;
Ja Deus ne vos donst porteir
Ne manches ne treses,
Se Touwaïrt an teil tristesece
Laixiez oblieir.

3. Vous donc sire sénéchal, vous le seigneur Jean du Maine, et Hugues, à vous trois mandez au roi d'Allemagne que ce roi et ces Français, qui dédaignent de vous aimer, ont pour un mulot d'Espagne lâché le Bordelois.

4. Et vous, seigneurs bacheliers, qui aimez loyauté et prouesses, lorsque vous alliez guerroyer, Thouars était votre forteresse. Que Dieu ne vous accorde jamais de porter manches, ni lacs d'amour, si, dans une telle détresse, vous laissez Thouars en oubli.

IV A VII.

CHANSONS

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSONS FRANÇAISES

SUR LA RÉVOLTE DES BARONS

PENDANT

LA MINORITÉ DE SAINT-LOUIS.

1226-1230.

Lorsqu'après la mort de Louis VIII, Blanche de Castille, sa veuve, voulut conduire au sacre l'héritier de la couronne, âgé seulement de onze ans, elle ne rencontra de toutes parts que mauvais vouloir et difficultés. Presque tous les grands vassaux refusèrent de se rendre à la cérémonie, prétextant la perte trop récente de leur souverain, et disant que le deuil où ils étaient plongés s'accorderait mal avec les réjouissances d'un avènement. Mais, au fond, leur refus ne venait pas d'autres causes que du dépit qu'ils avaient de voir la régence déferée aux mains d'une femme, de la jalousie que leur inspirait le crédit dont le cardinal légat de Saint-Ange jouissait à la cour de France, et enfin de l'espoir conçu

par eux de rentrer dans la possession des droits, des prérogatives et des terres dont Philippe-Auguste et Louis VIII les avaient dépouillés. Ils commencèrent donc par présenter des requêtes et par poser des conditions (1). La régente, avant de répondre, conduisit son fils à Reims, où il fut sacré le 29 novembre 1226 ; puis elle temporisa, négocia, fit semblant de vouloir satisfaire tous les mécontents, quoique en réalité elle ne cherchât qu'à les désunir. Ceux-ci témoignaient bien quelque impatience ; ils chantaient la reine, ils l'accusaient de mettre la main sur les revenus du roi pour envoyer l'or de France en Espagne, ils tournaient en ridicule son fidèle conseiller le cardinal, dont elle exploitait la sainteté pour donner du relief aux favoris du plus bas étage. Mais les chansons n'avancent pas leurs affaires, ils eurent recours aux armes. Ils fortifièrent leurs châteaux, prononcèrent la déchéance de la dynastie capétienne, et substituèrent au fils de Louis VIII le sire de Coucy. Les choses allèrent si loin, suivant un chroniqueur, que le nouveau prétendant fit faire sa couronne royale (2). Mais il avait compté sans la reine Blanche. Avant que les confédérés eussent pu se réunir, la Champagne avait été envahie, et le comte Thibaut, l'un des plus puissans soutiens de la ligue, était rentré dans le devoir. Ce coup suffit pour réduire en fumée les espérances du sire de Coucy. On parla encore, on se rapprocha ; il y eut même un traité

(1) Matthæi Paris. hist. ad ann. 1226.

(2) Chronique de Reims, publiée par M. Louis Paris, p. 187.

conclu à Vendôme le 16 mars 1228, traité par lequel les principaux chefs de la révolte mariaient leurs héritiers et héritières aux enfans puînés de la maison royale. Tout paraissait terminé : la turbulence du comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, vint tout remettre en feu. Ce farouche baron, dont le surnom indique qu'il s'entendait mieux à manier les armes que le beau langage, osa cette fois convier l'Anglais à la fête qu'il préparait. Il promit au prince Richard de lui faire avoir le Maine, l'Anjou, même la Normandie; mais, toujours déconcerté par la diligence de sa redoutable ennemie, il vit les hommes du roi entrer à force d'armes dans son château de Bellesme, avant qu'il eût pu se joindre aux Anglais. C'était là le terme de ses espérances. Il fut heureux que Louis IX voulût bien le comprendre dans la trêve qui fut conclue pour trois ans entre la France et l'Angleterre.

Tel est l'exposé rapide des circonstances politiques auxquelles se rattachent les chansons qui vont suivre. Trois ont été composées par Hues de la Ferté, parent du sire de Coucy, et l'un des barons ligués contre l'autorité de la régente.

La première de ces chansons principalement attaque le caractère de Blanche de Castille. Non-seulement on l'accuse de détourner l'argent qui appartient au roi et de l'envoyer en Espagne, mais déjà on y fait allusion à son alliance avec le comte Thibaut.

La seconde est dirigée principalement contre Thibaut, comte de Champagne et de Brie. Ce dernier n'était entré dans la ligue que firent les

barons après le sacre du roi, que pour se venger d'une grave insulte qui lui avait été faite au moment où il se rendait à Reims pour assister à la cérémonie. Son étendard avait été jeté vilainement hors de la maison qu'il avait choisie pour demeure, par les officiers municipaux. Ils obéissaient, en agissant ainsi, soit aux ordres de la reine, soit à leur propre impulsion, car la rumeur populaire accusait le comte Thibaut d'avoir hâté par le poison la mort de Louis VIII (1).

Hues de la Ferté, dans le quatrième couplet, fait allusion à cette dernière circonstance quand il dit que Thibaut est plus habile dans l'art de chirurgie qu'au métier des armes. A cet égard, le chansonnier est d'accord avec d'autres contemporains. Voici ce fait comme on le trouve dans la chronique de Matthieu Paris, sous la date de 1226 (2).

« Alors Louis, roi des François, afin d'évi-
» ter la contagion qui désoloit ses guerriers, se ren-
» dit à une abbaye nommée Montpansier, qui n'é-
» toit pas fort éloignée du camp des assiégeans. Il
» se proposoit d'y attendre la prise de la ville (d'A-
» vignon). Là vint à lui le comte de Champagne :
» comme il avoit déjà, durant quarante jours, as-
» sisté au siège ; il demanda, suivant l'usage *galli-*
» *can* ; congé de retourner chez lui. Et comme le
» roi le lui eut refusé, le comte répondit que ses
» quarante jours de service faits, il n'étoit pas autre-

(1) Chronique rimée de Philippe Mouskes, t. II, p. 564.

(2) *Matthæi Parisiensis historia major*. In-f°, Parisiis, 1644. Sub anno 1226, p. 230. — Traduction de M. P. Paris, p. 173 du *Romancero*.

» ment tenu, et qu'en conséquence il se départi-
» tiroit. Le roi, irrité outre mesure de cette réso-
» lution, affirma avec serment que, s'il s'éloignoit
» ainsi, il mettroit en feu toute sa terre. Alors, comme
» le bruit en court, le comte fit donner un poison
» au roi, à cause de la reine qu'il aimoit criminellement
» d'une passion charnelle : ce sentiment libidineux
» ne lui permettoit pas de supporter un plus long délai.
» Or le roi, aussitôt après le départ du comte,
» étoit tombé gravement malade, et le poison
» atteignant les sources de la vie, il avoit enfin
» rendu l'ame. Cependant les autres affirment qu'il
» ne mourut pas de poison, mais de dysenterie. »

Dans le dernier couplet, Hues de la Ferté se plaint que la France est bien abâtardie quand une femme et telle que vous savez, dit-il, la tient sous sa puissance. Il termine par une allusion directe à ces relations qui, de l'aveu de tous les historiens, existèrent entre la régente et le comte de Champagne.

Ici se présente une question historique très-curieuse, qui a été plusieurs fois débattue (1) et dont la solution complète me paraît impossible. Je veux parler des amours de Thibaut, comte de Champagne, et de la reine Blanche, mère de saint Louis. Pour arriver à jeter quelque jour sur un point aussi délicat, le moyen le plus sûr, il me semble, c'est de réunir les témoignages contempo-

(1) Voyez à ce sujet le tome I^{er}, p. 1 et suiv. des *Poésies du roy de Navarre* (publiées par M. Levesque de la Ravallière). Paris, 1742 ; in-8°, 2 vol. Voyez aussi le *Romancero français* de M. P. Paris, p. 166 et suiv.

rains. A l'occasion de la mort de Louis VIII, j'ai cité un passage de Mathieu Paris, qui déclare nettement que le comte Thibaut avait pour la reine une passion criminelle. Après l'historien anglais qui se fait ici l'écho de tous les bruits populaires, je placerai le témoignage des Grandes Chroniques de France, dites Chroniques de Saint-Denis : « A celle » paix faire fu la royne Blanche qui dist : « Par Dieu, » conte Thibaut, vous ne déussiez point estre nos- » tre contraire ; il vous déüst bien remembrer de la » bonté que le roy mon fils vous fist, qui vint en » vostre aide pour secourre vostre contrée et vostre » terre, contre tous les barons de France qui la vou- » loient toute ardoir et mettre en charbon. » Le conte » regarda la royne qui tant estoit sage et tant belle » que de la grant biauté d'elle il fu tout esbahi. Si » li respondi : « Par ma foi, ma dame, mon cuer et » mon corps et toute ma terre est en vostre com- » mandement, ne n'est riens qui vous péüst plaire » que je ne féisse volentiers ; ne jamais se Dieu » plaist, contre vous, ni contre les vos je n'irai. » » D'ilec se parti tout pensis et li venoit souvent en » remembrance du doux regard de la royne et de » sa belle contenance ; lors si entroit en son cuer » une pensée douce et amoureuse. Mais quant il ly » souvenoit qu'elle estoit si haute dame, de si bonne » vie et de si nete qu'il n'en pouroit jà joïr, si muoit » sa douce pensée amoureuse en grant tristece. Et » pour ce que parfondes pensées engendrent mélau- » colie li fut il loë d'aucuns sages hommes qu'il s'es- » tudiant en biaux sons de vielle et en doux chaus » délitables. Si fist entre luy et Gace Brulé les plus

» belles chançons et les plus délitables et mélodieu-
» ses qui onques fussent oïes en chanson et en
» vielle. Et les fist escrire en sa sale à Provins et
» en celle de Troyes ; et sont appellées les chansons
» au roy de Navarre , car le royaume de Navarre
» lui eschéy de par son frère qui mourut sans hoir
» de son corps (1). »

Voici maintenant ce que l'on trouve sous l'année
1230 dans la Chronique en vers dite de Saint-Ma-
gloire (2) :

L'an mil deux cent et vingt et dix
Fu dan-Martin en flambe mis,
En tel point fut li quens Tibaut
Qu'il ala nus comme un ribaut.
Un autre ribaus avec lui
Qui ne fu connu de nului,
Por escouter que s'en disoit
De lui et com en devisoit.
Petit et grand, mauvais et bon
Le retraioient de trahison,
Et un et autre, et bas et haut.
Lors dit li-quens à son ribaut :
Compains, or voi-je bien de plain
Que d'une denrée de pain
Saoulerioie tous mes amis ;
Je n'en ai nul, ce m'est avis,
Ne je n'ai en nului fiance
Fors qu'en la roïne de France.

(1) Chroniques de Saint-Denis, édition de M. P. Paris, t. IV, p. 254.

(2) Chronique de France en vers, dite de Saint-Magloire, publiée par l'abbé Lebeuf, t. II, p. CXLIII. — T. VII, p. 1, des Chroniques nationales de M. Buchon, édit. in-8°.

Celle li fu loiale amie,
Bien monstra que ne l'haoit mie.
Par li fu finie la guerre
Et conquise tote la terre.
Maintes paroles en dist an
Comme d'Iseult et de Tristan.

Philippe Mouskes, dans son Histoire de France en rimes (1), n'ose pas répéter ce qu'il entendait dire au sujet de la reine et du comte de Champagne, mais il laisse échapper à ce sujet plusieurs aveux qu'il faut consigner ici. A propos de la mort du roi Louis VIII, il répète l'accusation portée contre Thibaut par Mathieu Paris :

Felippes li cuens de Boulogne
Entreprist moult cele besogne,
Et dist que li cuens de Canpague
Lui et tous les barons desdagne,
Et s'avoit son frère empuisnet
Le roi Loéys, et laissiet
Mauvaisement à Avignon
Et faite en avoit traïson (2).

Plus haut, il avait dit, à propos de la révolte des barons :

Mais en France ot .i. pau d'anui,
Quar li baron se descorderent
Al roi et forment s'aïerent,

(1) Chronique rimée de Philippe Mouskes, publiée par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1838, 2 vol. in-4°.

(2) Philippe Mouskes, t. II, p. 576.

**Pour le comte des Campegnois
Que durement créoit li rois
Tout par le conseil de sa mère
Qui vers les barons est amère (1).**

Enfin il dit encore , à propos de la mort du comte de Boulogne :

**Mais sour le conte de Campagne
Maitent sa mort tout li baron
Et tout li pais environ ,
Pour çou qu'il l'ot haï ançois.
S'an furent dolant li François,
Cevalier, bourgeois et vilain
Et trestous li pais à plain ;
Mais la reine en fu blamée (2).**

Si l'on ajoute à ces différens témoignages les accusations de Hues de la Ferté, il devient impossible de nier que l'amour du comte Thibaut pour la reine ne fût un bruit généralement répandu parmi les contemporains. Quant à la conduite de la reine Blanche dans cette occasion, l'histoire ne fait rien connaître à ce sujet ; car on ne peut citer comme une preuve la faveur avec laquelle Blanche traita le roi de Navarre. Il était très-naturel qu'elle protégéât un chef puissant qui, en s'alliant à elle, avait fait échouer la ligue puissante qui la menaçait.

Le troisième sirvente de Hues de la Ferté s'adresse principalement au roi ; il renferme plusieurs

(1) Philippe Mouskes, t. II, p. 576.

(2) Philippe Mouskes, t. II, p. 582.

renseignemens historiques assez précieux. Ce sir-vente parait avoir été composé le dernier, au moment où le roi, âgé de quatorze ans, allait gouverner par lui-même.

Dans le second couplet, Hues de la Ferté rappelle encore que ce fut pour son malheur que Louis VIII introduisit les Espagnols en France. Il nomme aussi Gautier-le-Cornu, archevêque de Sens, le principal conseiller du jeune roi, celui qui, en 1230, délia plusieurs barons du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à Pierre Mauclerc. Dans les trois derniers couplets, le chansonnier engage Louis IX à rappeler autour de lui les pairs à qui appartient le gouvernement de la France ; à renvoyer les clercs chanter dans leur église, et il lui cite l'exemple de Philippe-Auguste, son aïeul, qui s'empara de l'Anjou. Fidèle à sa haine contre Thibaut, comte de Champagne, et les partisans de la régente, il demande à Dieu de faire en sorte que le roi n'aime pas autant Thibaut de Brie et qu'il remette en prison Ferrand. Comme on le sait, Ferrand, comte de Flandre, ayant été fait prisonnier à la bataille de Bouvines, resta enfermé dans la grosse tour du Louvre jusqu'en 1226, époque où Blanche de Castille lui rendit sa liberté, et se procura ainsi l'appui de ce seigneur, l'un des plus puissans vassaux de la couronne. Ferrand resta toujours fidèle au parti de la régente ; c'est pourquoi Hues de la Ferté aurait voulu qu'il restât enfermé (1).

La quatrième chanson est moins facile à expliquer

(1) Voyez Chronologie histor. des comtes de Flandres, Art de vérifier les dates, t. XIII, p. 319, édit. in-8°.

que les trois pièces précédentes. Elle se rapporte cependant, sans aucun doute, au même fait, à la révolte des barons pendant la minorité de saint Louis. L'auteur anonyme de cette pièce, dans une sorte de dialogue entre deux partisans des princes lignés, Gautier et Pierre, se moque de tous les retards que mettent les barons à commencer la guerre; il les accuse de prolonger à dessein les trêves et de toujours laisser quelqu'un derrière eux à la cour de France, pour faire la paix.

Si l'on pouvait assigner une date à cette chanson, elle se rapporterait, je crois, à la fin de l'année 1227, bien que le dernier couplet, qui est fort obscur, semble faire allusion à des événemens postérieurs à cette date.

Dans le quatrième couplet, Gautier dit à son compagnon que, si l'on en croyait tels et tels seigneurs qu'il désigne par leur surnom, on verrait les *Basques* si bien corrigés que leur orgueil serait maté. Gautier veut parler ici des partisans de la régente Blanche de Castille et peut-être aussi du comte Thibaut, fils adoptif et héritier désigné de Sanche-le-Fort, roi de Navarre, auquel il succéda en 1235.

Quant aux seigneurs désignés par leur surnom, il faut les chercher parmi les chefs des barons révoltés; ce sont eux, en effet, auxquels le chansonnier fait allusion.

Le comte Hurel. Ne serait-ce pas Philippe, comte de Boulogne, surnommé *Hurepel*, qui, après avoir conduit à Reims le jeune roi pour l'y faire sacrer, embrassa cependant le parti des barons révoltés. Il n'avait prêté serment d'obéissance que dans l'espoir

de partager avec Blanche de Castille. Mais, quand il vit cette princesse suivre les conseils du cardinal légat, il devint l'un des chefs de la ligue formée en 1226. A la fin de 1228, après le traité de Vendôme, Hurepel sembla toujours tenir le parti du roi. Il accepta même de la régente une somme annuelle de six mille livres sur le trésor du Temple, et se joignit en 1229 à l'armée royale. Néanmoins, on peut croire qu'il entretenait toujours sous main des liaisons avec les révoltés, et beaucoup d'historiens lui ont fait prendre une part active dans la dernière révolte de Pierre Mauclerc, arrivée en 1230 (1).

Et Bertons. Celui-là n'est pas difficile à reconnaître : c'est Pierre Mauclerc, comte de Dreux et de Bretagne, qui fut, comme chacun sait, le chef des barons insurgés et le plus opiniâtre dans sa rébellion (2).

Le Barrois qui est tant osé, c'est Henri II, comte de Bar, fils de Thibaut et d'Isabelle. La preuve qu'il était un des chefs de la ligue, c'est qu'on lit dans la Chronique de Saint-Magloire, au sujet de l'expédition que les barons firent à la fin de 1228 contre Thibaut :

L'an MCC et xxviii,
Si com je pens et come je cuit,
Fu la grant allée des barons
Dont est encore li renoms.
Li cuens de Bar n'en revint pas,
Qu'il y fut pris, ce n'est pas gas.

(1) Art de vérifier les dates, t. xii, p. 362, édit. in-8°.

(2) Art de vérifier les dates, t. xiii, p. 210, édit. in-8°.

Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* ont, avec raison, relevé l'abbé Lebeuf, premier éditeur de cette chronique, qui dans ses notes fait mourir Henri dans sa prison. Il n'y resta que peu de temps au contraire, et ne mourut qu'en 1259, dans une expédition en terre sainte (1).

Quant au *sire des Bourguignons*, c'est le jeune Hugues IV, né en 1212, et qui, à peine échappé à la tutelle de sa mère, s'empressa de se joindre aux autres barons pour marcher contre le Champenois. Mais Philippe de Boulogne, ayant abandonné la ligue, le rappela bientôt à son devoir, et en 1229 il se joignit à l'armée royale (2).

Il m'est impossible de rien dire de certain au sujet des deux interlocuteurs de ce serventois (*Gautier et Pierre*). Je me permettrai seulement une conjecture. Au nombre des chansonniers du XIII^e siècle, ayant vécu pendant le règne de saint Louis, on trouve un Gautier de Soignies. Nous n'avons aucun détail sur sa vie; on peut seulement supposer que le surnom de *Soignies* lui venait du lieu de sa naissance. Or, Soignies est une petite ville du Hainaut, province qui dépendait dès lors du comté de Flandre. On pourrait donc croire sans invraisemblance que ce trouvère, lié d'abord au parti de Ferrand, comte de Flandre, et de Renaud de Dammartin, et voyant que depuis la bataille de Bouvines ces comtes étaient retenus en prison, avait embrassé les intérêts de Philippe Hurepel, gendre

(1) *Art de vérifier les dates*, t. xiii, p. 406, édit. in-8°.

(2) *Art de vérifier les dates*, t. xi, p. 53, édit. in-8°.

et héritier de Renaud de Dammartin. Ceci expliquerait l'expression de *notre quiens Hurel* du quatrième couplet.

Le dernier couplet est obscur, le sens difficile à saisir ; c'est pourquoi je n'ai pas voulu le traduire. Voici comment on peut l'expliquer. L'auteur semble dire que la paix finira par se faire, et que dans ce but les barons ont fait des avances au cardinal et au roi. Ce qui les a surtout irrités, semble-t-il dire, c'est le conseil de *dame Hersent*, et par cette épithète insultante il désigne la reine.

La *dame Hersent* est la femme du Renard dans le roman satirique de ce nom. Le rôle qu'elle joue est celui d'une femme rusée, dévote et débauchée. Une pareille qualification résumait toutes les attaques dont Blanche de Castille avait été l'objet.

I.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 7222. — Suppl. fr. 184.
— Romancero français, p. 182.

1.

Je chantaisse volontiers liement,
Se je trouvasse en mon cuer l'ochoison;
Et déisse et l'estre et l'errement
(Se j'osaisse en faire mention),
De la grant cour de France au dous renom,
Où toute valeur se baigne :
Des preudomes me lo, qui que s'en plaigne,
Dont tant i a, que bien porrons veoir
Par tens, je cuis, lor sens et lor savoir.

2.

De ma dame, vo di-je voirement
Qu'ele aime tant son petit enfançon,
Que ne veut pas qu'il se travaut souvent

1. Je chanterais volontiers gaiement, si j'en trouvais dans mon cœur le courage. Je dirais l'état et les manières (si j'osais en parler toutefois) de la grande cour de France au doux renom, où toute valeur abonde. Bien qu'on s'en plaigne, je me loue des prud'hommes, dont le nombre est si grand et dont nous pourrions facilement reconnaître, je le crois, le sens et le savoir.

2. De Madame, je vous dirai vraiment qu'elle aime tant son petit enfançon qu'elle ne veut pas qu'il se mêle

En départir l'avoir de sa maison
Mais ele en donne et départ à fuison :
Mout en envoie en Espagne ,
Et mout en met en efforcier Champaigne.
S'en fait fermer chastiaus, por mieus valoir ;
De tant sont jà, par li, créu si oir.

3.

Se madame fust née de Paris
Et elle fust roïne par raison ;
S'a- ele assés fier cuer, ce m'est avis,
Por faire honte à un bien haut baron,
Et d'élever un traïtor felon.
Diex en cist point la maintaigne,
Et gart son fil que jà feme ne praigne ;
Quar par home ne pui-je pas véoir
Qu'ele perde jamais son grant povoir.

de dépenser le bien de sa maison ; mais elle s'en réserve le partage. Elle en envoie beaucoup en Espagne, en consacrer une grande partie à enrichir la Champagne, ou à fortifier ses châteaux pour mieux résister. La fortune de ses enfans est ainsi augmentée par ses soins.

3. Si Madame était née à Paris, elle aurait le droit d'être reine ; elle a de plus le cœur assez fier, ce m'est avis, pour faire honte à un noble baron et élever un traître félon. Dieu puisse-t-il la maintenir ainsi et garder son fils de prendre femme, car je ne crois pas qu'il y ait un homme capable de lui enlever son grand pouvoir.

4.

Preudome sunt et sage et de haut pris,
S'en doivent bien avoir bon gueredon,
Cil qui li ont ensaignié et apris
A eslongier ceus de ci environ.
Et ele a bien fermée sa leçon,
Quar tout les het et desdaigne.
Bien i parut, l'autre jour à Compaigne,
Quant li baron ne porent droit avoir
Et nes daigna esgarder ne veoir.

5.

Que vont quérant cil fol brégier,
Qu'il ne viennent à ma dame servir,
Qui mieus sauroit tout le mont justicier
Qu'entr'aus trestout, d'un povre bourg joïr ?
Et del trésor, s'ele en fait son plaisir,

4. Qu'ils aient bonne récompense les hommes honnêtes, sensés, recommandables qui lui ont enseigné et appris à éloigner les seigneurs des environs. Et elle a bien retenu sa leçon, car elle nous hait tous et nous dédaigne. Bien y parut l'autre jour à Compiègne, quand les barons ne purent faire valoir leur droit et qu'elle ne daigna ni les voir ni les écouter.

5. Que vont cherchant ces conspirateurs insensés ? Que ne viennent-ils servir Madame, qui saurait mieux gouverner le monde entier qu'ils ne sauraient entre eux tous gouverner un village. Si elle dispose à son gré du trésor, je ne vois pas qu'ils aient le droit de s'en

Ne vois qu'à eus en ataigne ;
Conquise en a la justice romaine :
Si qu'ele fait les bons pour maus tenir,
Et les plus ords, en une heure, saintir.

Diex ! li las de Bretagne
Trovera-il jamais où il remaigne ?
S'ensi li vuet tote terre tollir,
Dont ne sai-jou qu'il puisse devenir ?

plaindre. Elle en a conquis la justice de Rome, et fait ainsi les bons pour mauvais tenir, et en une heure canoniser les plus lâches.

Dieu, le malheureux de Bretagne trouvera-t-il jamais quelque repos ? Si on veut ainsi lui enlever toute sa terre, je ne sais pas ce qu'il pourra devenir.

II.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 7222. — Suppl. fr. 184.
— Romancero français, p. 186.

1.

En talent ai que je die
Ce dont me suis appensés :
Cil qui tient Champagne et Brie
N'est mie droit avoués.
Quar puis que fu trespassés
Cuens Tibaus à mort de vie,
Sachiés, fu-il engendrés,
Resgardez s'il est bien nés?

2.

Déust tenir signorie
Teus hons, chastiaus ne cités?
Très dout qu'il faillit d'aie
Au roi où il fu alés.

1. J'ai l'envie de dire tout ce qui me vient à la pensée. Celui qui tient Champagne et Brie n'est pas un loyal seigneur; car sachez qu'il fut engendré depuis la mort du comte Thibaut. Regardez s'il est bien né?

2. Un pareil homme devrait-il avoir seigneurie, château ou cité, du jour où il faillit à venir en aide au roi

Sachiés, s'il fust retournés,
Ne l'en portast garentie
Hons qui fust de mère nés,
Qu'il ne fut deshiredés.

3.

Par le fil sainte Marie
Qui en la crois fu penés,
Tel chose a faite en sa vie
Dont déust estre apelés.
Sire Diex, bien le sayés,
Il ne se deffendist mie,
Quar il se sent encoupés.
Seignor barons, qu'attendés ?

4.

Quens Tibaut doré d'envie
De felenie frété,
De faire chevalerie
N'estes vos mie alosé.

qu'il était allé secourir ? Sachez que, si le roi était revenu, nul homme n'aurait pu l'empêcher de déshériter le comte.

3. Par le fils de sainte Marie, qui en la crois fut supplicié, il a fait telles choses dans sa vie pour lesquelles il mériterait d'être cité en justice. Seigneur Dieu, vous le savez bien, il ne se défendrait pas, car il se sent trop coupable. Seigneurs barons, qu'attendez-vous ?

4. Comte Thibaut, doré d'envie, frété de félonie, vous n'êtes pas très-renommé pour faire chevalerie.

Ainçois estes mieux mollés
A savoir de sirurgie ;
Viés et ors et borsefflés,
Totes ces teches avés.

5.

Bien est France abatardie ,
Signor baron entendés,
Quant feme l'a en baillie ,
Et tele comme savés.
Il et elle, lez à lez
Le tiengnent de compaignie.
Cil n'en est fors rois clamés
Qui piechà est coronés.

Mais vous êtes plus habile à la science de médecine.
Vous êtes vieux, sale, boursoufflé. Vous avez tous ces
vices.

5. La France est bien abâtardie, entendez-vous, sei-
gneurs barons, quand une femme la tient en sa puissance,
et une femme telle que vous savez. Lui et elle, côte à
côte, la conduisent de compagnie. Celui qui est depuis
peu couronné n'a du roi que le nom.

III.

Manusc. de la Biblot. Roy. 7222. — S. F. 18A.
— Romancero français, p. 189.

1.

Or somes à ce venus
Que la roïne et si dru
Ont pourchacié et méu
Que nos serons vil tenus.
Si dout qu'à ce veigne
Que France s'en plaigne,
Et chascuns, gros et menu,
Et li vieil et li chenu.

2.

Or verrons le fort escu
Maistre Gautier li cornu,
Qu'a, par son conseil, perdu
Au roi ce qu'il a rendu.

1. Nous voici donc arrivés à ce que la reine et son favori ont cherché et préparé; nous serons tenus pour vils, et je crains que le temps ne vienne où, dans la France, chacun plaindra les grands et les petits, les vieux et les jeunes.

2. Or, nous verrons le fort bouclier, maître Gautier Cornut, qui a fait perdre par ses manœuvres ce qu'il avait

Les barons desdaigne
Por la gent d'Espaigne
Qu'adès ont Dieu mescréu,
Le roi mort tant mar i fu!

3.

Rois, por Dieu, pourquoi crois-tu
Home parjure et vaincu?
Tes aïous qui prit d'Anju
.
Li cuens de Champaigne,
Et li rois d'Espaigne
Fussent vil et abattu
Et France fust en vertu.

4.

Sire, quar faites mander
Vos barons et accorder
Et vieignent avant li Per
Qui suent France guier;

rendu au roi. Il dédaigne les barons pour les gens d'Espagne, qui ne croient déjà plus en Dieu. Le roi mort y fut à son grand dommage.

3. Roi, pourquoi as-tu confiance dans un homme parjure et vaincu? ton aïeul, qui s'empara de l'Anjou Le comte de Champagne et le roi d'Espagne eussent été abattus, et la France serait en honneur.

4. Sire, faites appeler vos barons et qu'ils s'accordent; que les pairs à qui appartient le gouvernement de la

Et o vos maisnié
Vos feront aïe.
Et faites les clers aler
En lor église chanter.

5.

Se vous volés honorer
Vos prudomes et amer,
Ils feroient repasser
Les Englois outre la mer.
Rois, ne créés mie
Gent de femenie,
Mais faites ceus apeler
Qui armes saichent porter.

6.

Diex, qui le mont puet sauver,
Gart France de raüser
Et la baronnie!

France marchent devant, et avec vos gens ils vous viendront en aide. Renvoyez les clers chanter dans leur église.

5. Si vous voulez aimer et honorer vos prud'hommes, ils feront repasser la mer aux Anglais. Roi, ne croyez pas la gente féminine, mais faites appeler ceux qui savent manier les armes.

6. Dieu, qui peut sauver le monde, garde la France de faiblir et la baronnie! Dieu, veuille que le roi ait

**Et Thibaut de Brie
Doint Diex le roi mains amer,
Et Ferrant fasse ferrer !**

REPRISE FINALE.

Rois, la prophécie
Qu'on dit ne ment mie,
Que feme sut ceus grever
Qui ses barons sot amer.

moins de confiance dans Thibaut de Brie et fasse ferrer Ferrant.

Roi, il est bien vrai cet adage qui dit que les femmes savent toujours nuire à celui qui veut aimer ses barons.

IV.

Manusc. de la Bibl. Roy. 1989. — S. Germ., f^o CXLIX v^o.

1.

Gatiers, ke de Franse veneis
Et fustes aveus ces barons,
C'or nos dites, si vos savés,
Keis est la lor antansions.
Duraît toz jors mais lor tansons?
Ke jà ne's varont acordeis,
Ne jà ne seront ci melleit
Ke persiés an soit uns blasons.

2.

Pieres, je ne m'i os feir,
Trop les voi lans à commansier.
Lou bia tans on laixiet passeier
Tant c'or doit plovoir et nagier.

1. Gautier, qui venez de France, et qui étiez avec ces barons, dites-nous donc, si vous le savez, quelle est leur intention? Leurs querelles dureront-elles toujours? Ne les verrons-nous jamais d'accord, ou jamais n'iront-ils assez avant pour qu'un seul blason en soit percé.

2. Pierre, je n'ose y compter, tant je les vois lents à commencer. Ils ont laissé passer le beau temps, si bien qu'il va tantôt pleuvoir et neiger. C'est au fort de leur

Et cœnt plus les voi corresiés
Et de la cort par mal torneir,
S'an font un ou dous demoreir
Por truive an covert raloignier.

3.

Gatiers, om ait véut sovant
Mesavenir par grant deroi.
Mal peirt ke il aient talant
D'eaz vangier, se n'ont-il par foi.
Chacun jor asambleir les voi,
De lons viennent à tot grant gens.
Bien perdent honor et argent,
Cant il ne font ne son ne coi.

4.

Pieres, se nostre quiens Hurels
En est créus et li Bertons,
Et li Berrois k'est tant oseis,
Et li sires des Borguegnons,

courroux, quand je les vois au plus mal partir de la cour, qu'ils en font demeurer un ou deux, pour allonger sous main la trêve.

3. Gautier, souvent on a vu arriver mésaventures par suite de grands désarrois. Ne parait guère qu'ils aient à cœur de se venger; il n'en est rien peut-être. Je les vois s'assembler chaque jour, venir de loin avec beaucoup de gens; mais ils ne feront que perdre honneur et argent, tant qu'ils ne sauront ni faire du bruit ni se tenir cois.

4. Pierre, si notre comte Hurel en était cru, et le Breton, et le Barrois qui est si osé, et le seigneur des

Ansois ke passent Rovesons
Vareis Bacles si raûseis
Ke lors bobans seroit mateis ;
Jà rois ne lor iert garisons.

5.

Gatier, je eut certenement
Seur ma dame iert la pais, ce croi.
Onour ont fait ai esciant
Et lou chardenal et lou roi.
Mult les ont moyeit abeloy
Par lou consoil dame Harsent.
Mais or iroit la paille à vant,
Se panseroit chacuns de soi.

Bourguignons, avant que passent les Rogations, vous
verriez les Basques si bien repoussés que leur orgueil en
serait maté; le roi lui-même ne pourrait les sauver.

* * * * *

VIII.

CHANSON.

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSON DU ROI DE NAVARRE

SUR

LE MARIAGE DE IOLANDE,
fille de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne,

AVEC HUGUES DE LUSIGNAN,
fils du comte de la Marche.

ANNÉE 1231.

Cette chanson se rapporte aux événemens qui eurent lieu de l'année 1229 à l'année 1252, et complète celles que j'ai recueillies sur la révolte des barons.

Par le traité que ces derniers firent entre eux au mois de juillet de l'année 1227, Hugues IV, comte de Bourgogne, s'engageait à n'épouser ni la fille, ni la sœur, ni la nièce des comtes de Dreux, de Bretagne, de la Marche, de Boulogne, de Saint-Paul ou du sire de Coucy, sans le consentement de Thibaut, comte de Champagne. Tous ces seigneurs s'engageaient de plus à ne pas contracter d'union entre eux contre la volonté des uns ou des autres ;

suivant les termes du traité ils étaient liés pour cinq ans.

Thibaut ne tarda pas à rompre cette ligue en se soumettant à la régente.

A la fin de 1229, quand Pierre Mauclerc fit avec le roi de France une trêve de trois années, il essaya, malgré les revers qu'il avait essuyés, de renouer la ligue commencée en 1227. Une circonstance lui parut favorable à ses projets. Le 11 juillet 1250, Thibaut, comte de Champagne, perdit sa seconde femme, Agnès de Baujeu. Aussitôt, Pierre Mauclerc vint le trouver et lui proposa Iolande, sa fille, que, malgré ses fiançailles avec Charles de France, il avait rappelée de la cour du suzerain. Thibaut, ébloui par l'offre séduisante d'une jeune fille dont on vantait les charmes, accepta. Il allait monter à cheval pour se rendre à l'abbaye du Val-Secret, près de Château-Thierry, où Mauclerc avait amené sa fille, quand une lettre de la régente de France l'arrêta tout à coup. Elle était ainsi conçue : « Sire comte Thibaut de Champagne, ai entendu que avez convenancé et promis au comte Pierre de Bretagne de prendre à femme sa fille. Partant vous mande que si chier avez tout quant que vous amez au royaume de France, ne le fassiez point. Car vous savez que le comte de Bretagne a pis fait au roi que nul homme qui vive (1). »

Thibaut envoya donc au Val-Secret un message à Mauclerc pour s'excuser, et celui-ci retourna dans

(1) *Româneero français*, p. 148.

ses états, bien résolu à se venger du nouvel affront qu'il recevait du Champenois. De concert avec les barons restés fidèles à sa cause, Pierre Mauclerc engagea la reine de Chypre et de Jérusalem, Alix de Champagne, à réclamer ce comté. C'était la fille aînée de Henri II et de Marie, sœur du roi Philippe-Auguste. Henri étant mort sans enfans mâles, Thibaut IV, son frère, lui succéda ; quand il mourut, Thibaut V, dit le Posthume ou le Chansonnier, fut mis en possession du comté, sans égard aux prétentions d'Alix, qui, aux termes du droit féodal, n'étaient d'aucune valeur. Malgré tout, ces prétentions servirent de prétexte aux barons pour recommencer la guerre contre Thibaut. Elle fut terrible et malheureuse, et, sans l'appui du roi de France, Thibaut aurait pu être dépouillé de ses états.

Au moment où cette nouvelle coalition se formait contre Thibaut, Pierre Mauclerc, pour resserrer les liens qui l'unissaient à l'un de ses plus fidèles alliés, au comte de la Marche, maria Iolande, sa fille, au jeune Hugues, fils de ce dernier. C'est alors que Thibaut adressa à Robert d'Artois cette satire contre Mauclerc.

Cette chanson a été publiée pour la première fois dans les Poésies du roi de Navarre (t. II, page 84). L'éditeur de ces poésies, Levesque de la Ravallière, n'a pas su en comprendre le sens ; M. P. Paris l'a réimprimée, page 150 de son Romancero, et a fait sentir, dans son commentaire, toute la valeur historique de cette pièce du roi-poète.

I.

**Manusc. de la Biblioth. Roy. 7222. — 7613. — 66 et 67
Cangé. — 184 et 198 Suppl. — 59 Laval.**

1.

**Robert, véez de Pieron,
Com il a le cuer félon,
Quant à si lointain baron
Yuet sa fille marier,
Qui a si clere façon
Que l'en s'i porroit mirer.**

2.

**Hé Diex ! comme ci faut raison !
Elle a dous vis à foison ,
Gente de tote façon ,
Or vos en vueitte mener.
Robers ne vaut un bouton
S'il ainsi l'en laist aller.**

1. Robert, voyez la conduite de Pierre; comme il a le cœur félon quand il veut marier sa fille à un seigneur si éloigné; elle a tant de beauté que l'on pourrait s'y mirer.

2. Hé Dieu! comme il manque de raison. Elle a un doux visage; elle est jolie de toute manière, et voilà qu'on vous l'enlève. Robert ne vaut pas un bouton s'il la laisse aller ainsi.

3.

Sire, vos doit-on blasmer,
S'ainsi l'en lessiez porter
Ce que tant poëz aimer,
Et où avez tel pooir.
Ne l' devez laisser aller
Por terre, ne por avoir.

4.

Mout par-avez le cuer noir
Quant vos en savez le voir;
N'aurez force ne pooir
De li véoir ne sentir :
Et sachiez, si belle à voir
Doit-on près de li tenir.

5.

Robert, je veuil miex morir,
Se li venois à plaisir,

3. Sire, l'on doit vous blâmer si vous vous laissez ainsi ravir celle que vous pouvez tant aimer et sur qui vous avez tant de pouvoir. Vous ne devez pas la laisser aller ni pour terre ni pour argent.

4. Vous avez le cœur bien noir, puisque vous connaissez la vérité, et que vous n'avez ni la force ni la possibilité de vous rapprocher d'elle. Sachez qu'on doit retenir près de soi un aussi bel objet.

5. Robert, je veux mourir, si je parvenais à lui plaire,

Que l'en laissasse partir
Por trestote ma contrée.
Lez lui qui porroit gésir
Grant joie auroit rencontrée.
Sire, Diex vous doint joïr
De ce qu'avez désiré.
Robert, je me crien morir
Quant il l'ont fait maugré De.

plutôt que de la laisser partir, j'engagerais toute ma terre. Qui pourrait dormir auprès d'elle aurait rencontré le vrai bonheur.

Sire, Dieu vous accorde d'obtenir ce que vous avez désiré; Robert, que je meure s'ils n'ont pas agi contre la volonté de Dieu.

IX.

CHANSON.

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSON FRANÇAISE

SUR LES EXACTIONS COMMISES ENVERS LE CLERGÉ,

PAR HENRI III, ROI D'ANGLETERRE.

1236.

Voici à quelle occasion la complainte suivante fut composée. Le pape Alexandre IV, à son avènement, poursuivit le système de son prédécesseur, et dans le but d'opposer à Manfred, qui voulait s'emparer du trône des Deux-Siciles, un ennemi puissant, confirma, le 9 avril 1233, l'investiture de ce royaume à Edmond, fils d'Henri III, roi d'Angleterre. Ce prince s'engageait à payer au saint-siège une rente annuelle de deux mille onces d'or, à ne jamais rien accepter de l'empereur, ni argent, ni dignités, sous peine d'excommunication. Cependant l'élu du saint-siège éprouvait tous les jours de nouvelles difficultés, et Manfred gagnait sans cesse des partisans à sa cause. Quoi qu'il en soit, le pape Alexandre faisait savoir au roi d'Angleterre que,

s'il voulait venir à son secours et surtout envoyer de l'argent, il assurerait au prince Edmond la couronne des Deux-Siciles. Henri, ne pouvant se résoudre à laisser échapper un trône pour son second fils, s'engagea à payer toutes les sommes réclamées par le saint-siège, et à venir dans la Pouille avec une armée.

Pour tenir cette promesse, Henri III manquait d'argent. Les tenanciers de la couronne, les barons, appuyés sur la grande charte que Jean-sans-Terre avait été forcé de leur octroyer, refusaient tout subside, et blâmaient une entreprise dont le succès était plus qu'incertain. Henri III, ne sachant plus à qui s'adresser, profita de son alliance avec le pape pour obtenir du clergé ce qu'il ne pouvait obtenir des laïques :

« Les évêques et les abbés se trouvèrent contraints
» d'accepter des billets tirés en leur nom, mais sans
» leur consentement, pour la somme de vingt mille
» livres, en faveur de quelques banquiers de Venise
» et de Florence ; et il fut ordonné qu'un dixième
» des rentes annuelles du clergé serait versé à l'é-
» chiquier pendant cinq années consécutives, que
» les biens des ecclésiastiques morts intestat et une
» année de revenu de tous les bénéfices vacans ap-
» partiendraient à la couronne, et que tous les de-
» niers levés en Angleterre, en Irlande, en Écosse
» et en Norwége pour la croisade contre les infidè-
» les, seraient mis à la disposition de Henri (1). »

Le clergé se plaignit au pape et au roi, offrit à ee

(1) Histoire de J. Lingard, traduite en français par M. de Roujoux, t. III, p. 163.

dernier un don gratuit de cinquante-deux mille marcs d'argent, mais il ne put obtenir que la remise des billets tirés sur eux en Italie.

Ce fut alors qu'un clerc mécontent composa en français le chant qui suit. De graves reproches y sont adressés au pape et au roi, et le poète, en terminant, propose à ce dernier, comme un exemple de modération et de justice, le roi de France Louis IX (saint Louis).

Ce chant, qui se trouve dans un des manuscrits du Musée britannique à Londres, a été publié pour la première fois par M. Wright à la fin de 1839, page 420 de l'ouvrage suivant : *The political songs of England, from the reign of John to that of Edward II*; London, printed for the Camden Society, 1839, in-4°, page 42.

Manusc. Cotton. Jul. D. VII. f° 133, v° 1.

Istud Canticum factum fuit anno gratie m° cc° lvi°,
supra desolatione Ecclesie Anglicane.

1.

Or est acumpli à men acient
La pleinte Jérémie,
Ke oï avez sovent ;
Ke dit cument se sule
Cité pleine de fule,
Plurant amèrement ;
Or est sanz mariage
E mis en tailage
La dame de la gent.

Ce Canticum fut fait l'an de grâce mccc lvi, sur la désolation
de l'Église d'Angleterre.

1. Maintenant sont accomplies, suivant moi, les lamentations de Jérémie, que vous avez souvent entendues, qui disent comment est déserte la cité populeuse; comme elle pleure amèrement. C'est que la maîtresse du monde est veuve de son époux et qu'on la met à contribution.

2.

Cest est seint église
Trestut apertement,
Ke est jà hunie
E tut mis à vent :
Et si est maumise,
Nus véum cument.
Ele gent e plure,
N'a ad nul ke sucure
De sun murement.

3.

Jà fu clergie
Franche e à desus,
Amée e chérie,
Nule ren pot plus.
Ore est enservie,
Et trop envilie,
E abatu jus.
Par iceus est hunie,
Dunt dut aver aïe;
Jo n'os dire plus.

2. C'est la sainte église assurément qui est honnie et mise à l'encan. Nous voyons bien pourquoi elle est malheureuse ; elle gémit et pleure, elle ne trouve personne qui ait pitié de sa douleur.

3: Autrefois le clergé était libre, considéré, aimé et chéri ; nul état n'était plus puissant. A présent il est tombé en esclavage, bien avili et réduit à néant. Ceux qui devraient le secourir le honnissent ; je n'ose pas en dire davantage.

4.

**Li rois ne l'apostoile
Ne pensent autrement
Mès coment au clers tolent
Lur or e lur argent.
Co est tute la summe,
Ke la pape de Rume
Al rei trop consent.
Pur aider sa curune
La dime de clers li dune,
De ço en fet sun talent.**

5.

Jo ne quid pas ke li
Rois face sagement,
Ke il vit de roberie
Ke il de la clergie prent.
Jà ne fra bone prise,
Pur rober seinte église;
Il la say verament.

4. Ni le roi ni le pape ne pensent à autre chose qu'au moyen qu'ils emploieront pour enlever aux clercs leur or et leur argent. Et toute la raison en est que le pape est trop faible à l'égard du roi. Pour subvenir aux besoins de sa couronne, il lui accorde la dîme du clergé, et l'autre en use à sa volonté.

5. Je ne crois pas que le roi fasse sagement lorsqu'il vit des exactions qu'il exerce sur le clergé. Ce n'est pas une bonne prise de voler la sainte église; il le sait bien.

Ke vot aver semblance,
Regarde le rois de France
Et sun achevement.

Qui vent avoir un modèle regarde le roi de France et
sa manière d'agir.

X ET XI.

CHANSONS.

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSONS RELATIVES A LA RÉVOLTE
DES BARONS ANGLAIS
CONTRE HENRI III,
ET A SIMON DE MONTFORT,
COMTE DE LEICESTER, LEUR CHEF.

1258-1265.

Bien que les deux chansons suivantes n'aient pas un rapport immédiat avec l'histoire de France, je n'hésite pas à leur donner une place dans mon recueil. La langue dans laquelle elles sont composées, le personnage qui en est le sujet, rendent leur intérêt tout national. En effet, ces deux pièces, écrites en français dans la seconde moitié du XIII^e siècle, sont consacrées à célébrer les vertus et à défendre la cause de Simon de Montfort, le chef des barons anglais révoltés contre le roi Henri III. Ce fut une grande querelle, on le sait, que celle qui éclata entre les chefs de l'Angleterre à cette époque. Commencée sous Jean-sans-Terre, avec les

premières années du XIII^e siècle, elle durait encore en 1263. L'espace me manque pour faire connaître ici d'une manière convenable toutes les péripéties de ce drame si long et si sanglant. Je préfère renvoyer mes lecteurs aux chroniqueurs et aux historiens de l'Angleterre, à Matthieu Paris principalement, qui donne à ce sujet de longs et curieux détails, et, parmi les écrivains modernes, à John Lingard, qui a exposé avec habileté cette grande révolution.

Les deux pièces suivantes ayant principalement pour but d'exalter la mémoire de Simon de Montfort, quelques détails sur la vie de ce fameux personnage ne seront pas hors de propos.

C'était le deuxième fils du comte Simon de Montfort, que les croisades contre les Albigeois ont rendu si célèbre. Amaury, son frère aîné, devenu connétable de France, lui abandonna les biens que leur mère Amicia, la plus jeune des deux filles héritières du comte de Leicester, avait laissés en Angleterre. Simon alla dans ce pays pour y augmenter sa fortune. Il quitta la France après une violente querelle avec Blanche, mère de saint Louis, qui s'opposa à son mariage avec la comtesse de Flandre. Henri III l'accueillit avec empressement, lui donna le gouvernement de la Gascogne, et lui permit d'épouser sa sœur Éléonore, comtesse douairière de Pembroke. Simon, ayant commis de grandes exactions dans son gouvernement de Gascogne, fut accusé auprès du roi d'Angleterre par les grands tenanciers du pays. L'archevêque de Bordeaux fut chargé de porter leurs plaintes en Angleterre. Lei-

oster comparut devant la chambre des pairs et fut acquitté ; mais Henri III, irrité contre lui, ne voulut pas lui rendre son gouvernement, et l'appela traître. « Traître ! s'écria Leicester avec fureur, ah ! » roi, c'est vraiment de ce jour que vous portez une couronne, puisque cette parole ne vous coûte pas la vie. »

Bien que Henri III lui eut pardonné et rendu le gouvernement de Gascogne, Leicester fut toujours son ennemi. Il avait juré sa perte, et se mit à la tête des barons révoltés qui le reconnoissent comme leur chef. Ce fut lui qui, à la fameuse bataille de Lewes, s'empara d'Édouard, fils du roi, et de son cousin le roi des Romains. Il fut tué dans une autre rencontre qui eut lieu la même année, le 5 août 1265.

Simon de Montfort, étant né en France, n'avait pas, à l'égard des Anglais, les mêmes préjugés que les conquérans de race normande ; aussi, dans ses attaques contre l'autorité de Henri III, fut-il assez adroit pour intéresser le peuple à sa cause et pour lui faire croire qu'il combattait pour sa défense. Ayant réussi à enlever l'autorité royale des mains de Henri III, Leicester et ses partisans convoquèrent un parlement dans lequel furent admis, outre les grands tenanciers, deux chevaliers de chaque comté. Cette mesure, jointe à d'autres circonstances, rendit la cause des barons très-populaire. Leicester eut encore l'habileté de prendre en main la défense du clergé, qui avait été soumis par Henri III à des taxes considérables. « Aussi, quand Simon de Montfort fut tué, dit à ce sujet M. Augustin Thierry, » l'ancienne superstition patriotique du peuple en-

» mais se réveilla en sa faveur. Comme ennemi des
» étrangers et, selon les paroles d'un contemporain,
» défenseur des droits de la propriété légitime, il
» fut honoré du même titre que la reconnaissance
» populaire avait décerné à ceux qui, au temps de
» l'invasion normande, s'étaient dévoués pour la
» défense du pays : on donnait à Simon, comme à
» eux, le nom de défenseur des indigènes. L'on dis-
» sait que c'était mensonge de l'appeler traître
» et rebelle, et on le proclamait saint et martyr,
» aussi bien que Thomas Becket (1). »

A l'appui de ces paroles, l'historien cite le témoignage de Matthieu Paris. On pourrait y joindre encore celui de la seconde chanson française que je publie ici, dans laquelle il est dit que le comte de Montfort termina sa vie comme le martyr de Canterbury. Le peuple, ajoutant foi à la sainteté de Simon, se rendit en foule auprès de son tombeau, sur lequel plusieurs chroniqueurs assurent que de nombreux miracles furent opérés. Parmi les manuscrits du Musée britannique à Londres, on en trouve un qui contient la relation de ces miracles. Elle se termine par une sorte d'hymne en latin qui était récitée en l'honneur du comte Simon de Montfort (2).

(1) Histoire de la conquête de l'Angleterre, t. iv, p. 326, 5^e édit.

(2) Mss Cotton-Vespas. A vi. Voici quelques vers de ce cantique :

Salve, Symon Montis fortis,
Totius flos militiæ,
Duras pœnas passus mortis,
Protector gentis Angliæ.

Des poésies de différente nature relatives à la révolte des barons anglais, à la bataille de Lewes et à la mort de Simon, comte de Leicester, sont parvenues jusqu'à nous. M. Wright, qui a publié l'année dernière un recueil de chants historiques dont j'ai parlé précédemment, a recueilli cinq pièces sur ce sujet : une ballade en vers anglais déjà imprimée par Warton, tome 1, page 47 de son Histoire de la poésie anglaise ; deux poèmes en vers latins, dont l'un n'a pas moins de neuf cent soixante-neuf vers, inédits jusqu'à ce jour, et les deux chansons françaises que je reproduis ici.

La première, quoique incomplète, n'en est pas moins curieuse, et donne au sujet des principaux personnages qui ont figuré dans les événemens de cette époque des renseignemens précieux. M. Wright doit à sire Frédéric Madden, l'un des conservateurs du Musée britannique, la communication de cette pièce. L'original est écrit par une main contemporaine sur un rouleau de trente-deux pouces de long et de trois de large. Il fut évidemment composé à l'usage d'un jongleur qui le portait avec lui pour aider sa mémoire. Sur le verso, on trouve un poème-dialogue écrit en anglais d'une date plus récente. Il est intitulé : *Interludium de clerico et*

Sunt de sanctis inaudita,
Cunctis passis in hac vita,
Quemquam passum talla.
Manus, pedes amputari;
Caput corpus vulnerari,
Abscidit virilla.
Sis pro nobis intercesse
Apud Deum qui defen or
In terris extiteras.

puellâ (Jeu entre un clerc et une jeune fille). Ce rouleau était en 1838 la propriété du révérend Richard Yerburgh, vicaire de Steaford, dans le comté de Lincoln. M. Wright ajoute que plusieurs rouleaux du même genre existent; un, entre autres, dans la Bibliothèque du Trinity Collège, à Cambridge, sur lequel on lit la chanson d'Azincourt publiée par Percy.

La seconde pièce, relative à la défaite et à la mort de Leicester, fait partie d'un manuscrit du Musée britannique. Signalée par Warton, t. 1, p. 50 de son Histoire de la poésie anglaise, cette pièce fut imprimée par sire Fr. Palgrave en 1818, et en 1829 par Ritson, dans sa Collection d'anciens chants. M. Wright l'a donnée comme elle se trouve dans le manuscrit, c'est-à-dire en plaçant trois vers sur la même ligne. C'est un tort, suivant moi, et j'ai cru devoir, en la publiant de nouveau, restituer le rythme dans lequel elle fut composée.

Wright, Political Songs, p. 59.

1.

.
Mès de Warene ly bon quens,
Que tant ad richesses et biens,
Si ad apris de guere,
En Norfolk en cœ pens fist
Vint conquerrant ses ennemis,
Mès oes ne ad que faire.

2.

Sire Jon Giffard deit bien nomé,
Que n'ont gueres un pen...é.
En cele chivauchée;
Et si fu touz jors à devant,
Prus e sages et pernant,
Et de grant renommée.

1. Mais le bon comte de Varennes, qui a tant de richesses, s'est mis à faire la guerre en Norfolk, et dans cette pensée il est venu en armes contre ses ennemis. Mais à présent il n'a que faire.

2. Sire Jean Giffard doit bien être nommé, lui qui n'a guère gagné en cette expédition. Et pourtant il fut toujours au premier rang, preux, sage et hardi, et de grande renommée.

3.

Et sire Jon d'Ayville,
Que onques ni aima treyson ne gile,
Fu en lur compagnie,
Et sire Peres de Montfort
Si tint bien à lur acord,
Si ont grant seigneurie.

4.

Et de Clifford li bon Roger
Se contint cum noble ber,
Si fu de grant justice;
Ne suffri pas petit ne grant,
Ne arère ne par devant,
Fere nule meprise.

5.

Et sire Roger de Leyburne,
Que sà et là sovent se torne,
Mout ala conquerrant;

3. Et sire Jean d'Ayville, qui n'aima jamais ni trahison, ni ruse, fut en leur compagnie. Et sire Pierre de Montfort s'accorda bien avec eux. Il était de grande seigneurie.

4. Et le bon Roger de Clifford se comporta comme un noble baron. Il fut très-juste et ne souffrit pas que petit ni grand ne commît devant ou derrière aucun méfait.

5. Et sire Roger de Leyburne, qui çà et là se porte souvent, a beaucoup conquis. Il s'appliqua à gagner le

Assez mist paine de gainer,
Pur ses pertes restorer,
Que sire Edward le fist avant.

6.

Mout furent bons les barons ;
Mès touz ne sai nomer lur nons,
Tant est grant la some :
Pur ce revenk al quens Simon,
Pur dire interpretison,
Coment hom le nomme.

7.

Il est apelé de Monfort :
Il est el mond et si est fort,
Si ad grant chevalerie ;
Ce voir, et je m'acort,
Il eime dreit et het le tort,
Si avera la mestrie.

plus possible pour réparer les pertes que sire Édouard lui avait fait éprouver.

6. Les barons furent tous courageux ; mais je ne puis les nommer tous, tant ils sont en grand nombre. C'est pourquoi je reviens au comte Simon, pour expliquer comment on le nomme.

7. Il est appelé de Montfort, car il est au monde et il est fort. Il a une grande chevalerie, on n'en peut douter, et je le reconnais ainsi. Il aime la droiture et hait l'injustice ; il doit commander à tous.

8.

El mond est verèement ;
Là où la comun à ly consent,
De la terre loée
C'est ly quens de Leycestre,
Que baut et joins se puet estre
De cele renomée.

9.

Ly eveske de Herefort
Sout bien que li quens fu fort,
Kant il prist l'affère :
Devant ce esteit mult fer,
Les Engleis quida touz manger,
Mès or ne set que fere.

10.

Et ly pastors de Norwis,
Qui devoure ses berbis,
Assez sout de ce conte ;

8. Il est bien placé dans le monde, et le peuple de notre bonne terre obéit à sa voix. C'est le comte de Leicester qui doit être fier et joyeux de cette renommée.

9. L'évêque d'Herefort savait que le comte était hardi, quand il prit en main cette affaire. Avant il était bien fier et croyait manger tous les Anglais ; mais aujourd'hui il ne sait plus que faire.

10. Et le pasteur de Norwich, qui dévore ses brebis, en a trop appris à ce sujet, et il a perdu beaucoup de ses

Mout en perdi de ses biens,
Mal ert que ly lessa riens,
Ke trop en saveit de honte.

11.

Et sire Jon de Langelé,
Soune chose fu gainé,
Deheiz eit que l'en pleine !
Tot le soen en fist porter
De Cliffort mi sire Roger,
Ne vout que rien remeine.

12.

Ne à sire Mathi de Besile
Ne lesserent une bile,
En champ u en ville.
Tot le soen fu besilé,
E cointement fu detrussé
Par un treget, sanz gile.

biens. C'est pitié que de rien lui laisser, car il est trop méprisable.

11. Et si Jean de Langelé ses richesses ont été pillées, malheur à qui le plaindra ! Tout son avoir a fait emporter monseigneur Roger de Cliffort. Il n'a rien voulu lui laisser.

12. Ni au sire Mathieu de Besile à qui ne resta pas une bille, soit au champ, soit à la ville. Tout son avoir fut pillé ; il fut gentiment détroussé,

13.

Mès mi sire Jon de Gray
Vint à Lundres, si ne sai quoi,
Que must une destance
Par entre Lundres et ly,
Que tot son hernois en perdi,
Ce fu sa meschance.

14.

Et sire Willem le latinier
Vint a Lundres pur juer.

.

13. Et messire Jean de Gray vint à Londres, je ne sais pourquoi. Il s'éleva une querelle entre Londres et lui; il en perdit tout son avoir à son grand dommage.

14. Et sire Guillaume le latinier vint à Londres pour jurer

Wright, Political Songs, p. 125.

1.

Chaunter n'estoit,
Mon cuer le voit,
En un dure langage ;
Tut en ploraunt
Fust fet le chaunt
De nostre duz baronage.
Que pur la pees
Si loynz après
Se lesserent detrerre ,
Lur cors trancher,
E demembrer
Pur salver Engleterre.

Ore est ocys
La flur de pris
Que taunt savoit de guere,
Ly quens Monfort ;
Sa dure mort
Molt en plorra la terre.

1. Il faut chanter, mon cœur le dit, dans un triste langage. Le chant de notre cher baronage a été fait tout en pleurant. Pour avoir la paix, ils se sont laissés entraîner si loin, et pour sauver l'Angleterre ils ont compromis leurs corps et leurs membres.

Elle n'est plus la fleur sans prix, le comte de Montfort si habile à la guerre. Le monde entier doit bien pleurer sa mort.

2.

Si com je qui ,
Par un mardi ,
Firent la bataille.
Tot a cheval ,
Fust le mal ,
Sauntz nulle pedaile.
Très malement y fèrèrent
De le espie forbie ,
Qe la part
Sire Edward
Conquist la mestrie.
Ore est ocys, etc.

3.

Mès par sa mort ,
Le cuens Mountfort ,
Conquist la victorie .
Come ly martyr
De Caunterbyr ,
Finist sa vie ;

2. Ainsi que je le crois, la bataille fut faite un mardi; tout à cheval eut lieu ce malheur, sans aucun piéton. Ils frappèrent si mal du fil de l'épée que l'armée de sire Édouard gagna la partie.

Elle n'est plus, etc.

3. Mais, par sa mort, le comte de Montfort a remporté la victoire; ainsi le martyr de Cantorbéry a fini ses jours. Le bon Thomas ne voulait pas laisser périr

Ne voleit pas
Le bon Thomas
Qe périst sainte église ;
Ly cuens auxi
Se combati,
E morust sauntz feyntise.
Ore est ocys, etc.

4.

Sire Hue le fer,
Ly Despencer,
Très noble justice,
Ore est à tort
Lyvré à mort,
A trop male guise.
Sire Henri,
Pur veir le dy,
Fist le cuens de Leycestre,
Autres assez,
Comme vus orrez,
Par le cuens de Gloucestre.
Ore est ocys, etc.

sainte église ; de même le comte a combattu et est mort sans lâcheté.

Elle n'est plus, etc.

4. Sir Hugues-le-Fier le Dépensier, noble justicier, est livré à une mort trop cruelle. Et sire Henry, fils du comte de Leycester, et beaucoup d'autres qu'a fait périr le comte de Gloucestre.

Elle n'est plus, etc.

5.

Qe voleint moryr
E mentenir
La pees e la dreytüre,
Le seint martir
Lur fra joyr
S'a conscience pure.
Qe velt moryr
E sustenir
Les hommes de la terre,
Son bon désir
Acomplir,
Quar bien le quidom fere.
Ore est ocys, etc.

6.

Près de son cors
Le bon trésors,
Une heyre trovèrent
Les faus ribaus,
Tant furent maus!
E ceux qe le tuèrent

5. Ils ont voulu mourir et maintenir la paix et le bon droit. Aussi leur conscience, si pure, les fera jouir du saint martyre; qui veut en mourant soutenir les hommes de son pays, mérite d'accomplir ce qui fait l'objet de ses vœux.

Elle n'est plus, etc.

6. Auprès de son corps, trésor inestimable, les faux ribaux trouvèrent un cilice; ils furent bien surpris! Et

Molt fust pyr
Qe demembryr
Firent le prodhomme,
Qe de guerrer
E fei tener
Si bien savoit la sonme.
Ore est ocys, etc.

7.

Priez touz,
Mes amis douz,
Le fitz seinte Marie,
Qe l'enfant
Her puissant,
Meigne en bone vie ;
Ne vueil nomer,
Li escoler
Ne vueil qe l'em die ;
Mes pur l'amour
Le salvéour,
Priez pur la clergie.
Ore est ocys, etc.

ceux qui le tuèrent ont séparé les membres de cet homme de bien qui savait guerroyer et tenir sa parole.

Elle n'est plus, etc.

7. Priez tous, mes chers amis, le fils de sainte Marie, pour que l'enfant, seigneur puissant, demeure en bonne vie. Je ne veux pas faire connaître le nom de l'écolier, mais pour l'amour du Sauveur, priez pour le clergé.

Elle n'est plus, etc.

8.

Ne say trover rien
Qu'il firent bien,
Ne baroun ne counte.
Les chivalers
E escuiers
Touz sunt mys à hounte,
Pur lur léalté
E vérité,
Que tut est anéentie.
Le losenger
Purra reigner,
Le fol pur sa folie.
Ore est ocys, etc.

9.

Sire Simoun,
Ly prodhom,
E sa compagnie,
En joie vont en ciel amount,
En pardurable vie.
Mès Jhesu Crist,

8. Je ne saurais rien trouver que les barons ou les comtes aient fait de bien. Les chevaliers et les écuyers doivent avoir bien de la honte, car la loyauté et la sincérité sont anéanties. Le méchant pourra triompher et le fou faire des folies.

Elle n'est plus, etc.

9. Sire Simon, l'homme brave et ses compagnons vont monter au ciel dans la joie, dans la vie éternelle.

Que en croyz se mist
Dieu en prenge cure,
Que sunt remis,
E detenuz,
En prisone dure

Ore est ocys,
La flur de pris
Que taunt savoit de guerre,
Ly quens Montfort;
Sa dure mort
Molt en plorra la terre.

Mais que Jésus-Christ, qui fut mis en croix, et Dieu prennent pitié de ceux qui sont retenus dans une dure prison.

Elle n'est plus la fleur sans prix, le comte de Montfort si habile à la guerre. Le monde entier doit pleurer sa mort.

XII.

CHANSON.

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSON SUR LA PRISE DE NAMUR
PAR LE COMTE HENRI DE LUXEMBOURG.

1258.

Voici en peu de mots quels furent les événemens qui se passèrent devant Namur pendant l'année 1258. Henri III, dit le Blond, comte de Luxembourg, profitant d'une révolte des habitans de cette ville contre Marie de Brienne, femme de Baudouin, empereur de Constantinople, tenta de faire revivre les prétentions de sa mère sur le marquisat de Namur. S'étant présenté la veille de Noël devant la ville, les habitans lui en ouvrirent les portes. Les partisans de la comtesse, parmi lesquels se trouvaient quelques seigneurs français et champenois, se retirèrent dans le château dont le gouverneur Francon de Wesemal aurait défendu vigoureusement l'entrée, si les troupes flamandes commandées par Baudouin d'Avesnes, au lieu de temporiser, étaient venues franchement à son secours. Mais loin de là, elles

lâchèrent pied et prirent la fuite devant l'armée du comte de Luxembourg. Francon de Wesemal, ainsi abandonné, fut contraint de livrer la citadelle, où il ne put rester faute de vivres.

Les Français, indignés contre les Flamands, composèrent la chanson suivante.

On y reproche aux Flamands leur lâcheté ; on leur rappelle Bouvines, où ils furent si bien battus, et la guerre de Hollande, dans laquelle Guillaume, roi des Romains, leur fit plusieurs fois éprouver de grandes pertes, ainsi qu'au siège de Poilavache, qui eut lieu en 1258.

Cette chanson, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi, a été publiée en 1734 par Demarne, dans son ouvrage intitulé : *Histoire du comté de Namur* ; Liège, 1734, in-4°, page 278.

Manusc. de la Biblioth. Roy. 1989. S. Germ. f° CXLII r°.

1.

Prise est Namurs, cuens Harris est dedans,
Tant ait soffert lou siege et andureit;
Or ait chastial riche et fort et douteit;
Poc priset mais Hainnueirs et Flamans,
Ke li babau fissent davant Namur.
Et s'estoient de treves aséur,
Des mee nut s'an alèrent fuant,
Et lour havax mavaisement laixant.

2.

Or vont Flamant lor perde demandant
Et trowes fraintes crient à partir;
Lor mavestiet veulent ensi covrir,
Mais ne lor valt, trop est aparissans.

1. Namur est prise, le comte Henri est dedans, après un siège long et difficile; il le tient ce château si riche, si fort et si redoutable. Désormais on estimera bien peu les gens du Hainaut et les Flamands, qui ont fait si pauvre contenance devant Namur, et qui, après s'être assurés d'une trêve, s'en sont allés fuyant, demi-nus, et ont lâchement abandonné leurs bagages.

2. Maintenant les Flamands vont se plaindre de leur défaite; ils vont crier, en se sauvant, à la trêve rompue ainsi veulent-ils couvrir leur lâcheté, mauvais prétexte

Jà prodome rendre ne jugeront
Ceu ke mavais par mavestiet perdront ;
Ki doit garder mues bou harnax ke eit
Cui il estoit, cui lou demandent-il ?

3.

Comtesse, à tort dou conte vos plaindés,
De vos homes muès plaindre vos dovriés,
K'il ne valent miez .1. paigne viez.
Bien les avons mainte fois aproveit :
A Bovigne avint jà vert Fransois,
Et en Holande asimant par dous fois ;
A Poilavache à tans contre Tomes,
Puis perdirent il cuèr honor et harnax.

elle est trop apparente. Jamais prud'homme ne jugera, que l'on doit rendre aux lâches ce qu'ils ont perdu par leur lâcheté. Qui doit mieux garder les harnois que ceux à qui ils appartiennent ?

3. Comtesse, à tort vous vous plaignez du comte ; vous devriez bien mieux vous plaindre de vos hommes, qui ne valent pas mieux qu'un vieux peigne. Nous les avons bien souvent éprouvés : il en fut déjà ainsi à Bouvines, contre les Français, et aussi par deux fois en Hollande, à Poilavache contre. . . . Depuis, ils ont perdu cœur, honneur et bagages.

XIII.

CHANSON.

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSON SUR LES ÉTABLISSEMENTS

DU ROI SAINT-LOUIS.

1260-1270.

Cette chanson est une des plus curieuses de toutes celles que je publie ; elle est relative à un fait remarquable de notre histoire, à la promulgation des établissemens de saint Louis : elle prouve toute l'importance des réformes apportées par ce roi dans les coutumes féodales ; elle prouve encore que ces réformes furent considérées, par ceux qu'elles atteignaient, comme une véritable révolution. Il ne serait pas sans intérêt de pouvoir fixer la date de ce document historique, d'un genre tout nouveau. Pour le faire convenablement, il suffirait de déterminer celle des établissemens ; mais on sait qu'ils ne furent pas le résultat d'une seule ordonnance, et que saint Louis ne parvint que peu à peu à compléter l'œuvre qu'il avait entreprise. « Il ne précipita rien, dit à ce sujet M. Mignet, pour ne pas indisposer son siècle : en 1248, il restreignit dans ses domaines les guerres privées ; en 1257, il les sup-

» prima ; en 1260, il fit une ordonnance contre les
» combats judiciaires ; en 1270, il remplaça cette
» jurisprudence par celle des témoignages, et donna
» un code complet sous le nom d'Établissemens (1). »

C'est, je crois, à cette dernière année 1270 qu'il faut fixer la date de notre chanson. Une disposition plusieurs fois répétée dans les Établissemens irrita surtout les possesseurs de fiefs : ce fut le jugement par enquête rendu au nom du roi par ses baillis. La chanson qui suit est relative à cette partie des Établissemens (2).

En vain chercherait-on à connaître le nom de l'auteur de cette chanson ; on peut seulement présumer qu'elle fut composée par un baron ayant fief, puisque, dans un vers du troisième couplet, il dit : « J'aime bien rester le maître de mon fief. » Cette indication précieuse, sans aucun doute, devient, pour un monument du règne de saint Louis, vague et insuffisante. On sait que, vers le milieu du XIII^e siècle, beaucoup de seigneurs français, à l'imitation du roi de Navarre, du comte d'Anjou, du comte de Bretagne, composèrent des chansons. Le plus grand nombre d'entre elles étaient amoureuses, mais quelques-unes aussi furent satiriques et relatives aux événemens contemporains. L'auteur de la chanson suivante se faisait, en l'écrivant, l'interprète de tous les autres barons. Ce qui donne à ce document historique beaucoup de valeur, c'est qu'on peut le re-

(1) De la Féodalité et des Institutions de saint Louis, etc., par M. Mignet. 1822, in-8°, p. 106.

(2) Voyez les Établissements de saint Louis, liv. 2, chap. 33, 19, 13. — L. 2. ch. 27, 3.

garder comme le manifeste des seigneurs qui n'eurent pas la force ou le pouvoir de s'opposer aux innovations législatives du roi leur suzerain.

Au mérite de révélations historiques assez précieuses, cette chanson joint encore celui de la composition. Sous ce rapport, elle offre plusieurs passages saillans, dans lesquels l'expression est en harmonie avec la hauteur des pensées. A la fin du deuxième couplet, le chansonnier fait allusion à un ami du roi qu'il ne nomme pas, mais dans lequel on peut reconnaître Robert Sorbon. Je remarquerai encore l'adresse avec laquelle le poète, dans son troisième couplet, cherche à effrayer saint Louis, et à lui persuader que ses réformes législatives, tant admirées aujourd'hui, étaient une inspiration du diable qui voulait s'emparer de son âme.

Cette chanson, que j'ai découverte dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, a été publiée pour la première fois dans le Recueil de la société de l'École des Chartes (1).

(1) Bibliothèque de l'École des Chartes. 1^{er} vol., année 1839-40, p. 370.

Manusc. de la Biblioth. de l'Arsenal, n° 63, in-fol. B. L.,
f° 366, col. 2.

1.

Gent de France, mult estes esbahie !
Je di à tonz ceus qui sont nez des fiez :
Si m'aït Dex, franc n'estes vous mès mie ;
Mult vous a l'en de franchise esloigniez,
Car vous estes par enquete jugiez.
Quant deffense ne vos puet faire aïe
Trop iestes cruelment engingniez,
A touz pri.
Douce France n'apiaut l'en plus ensi,
Ançois ait non le país aus sougiez,
Une terre acuertie,
Le raigne as desconseilliez,
Qui en maint cas sont forciez.

1. Gens de France, vous voilà bien ébahis ! Je dis à tous ceux qui sont nés dans les fiefs : De par Dieu, vous n'êtes plus francs, on vous a privés de vos franchises, car vous êtes jugés par enquête. Vous êtes tous cruellement trompés et trahis, puisque nulle défense ne peut plus vous venir en aide. Douce France ! il ne faut plus t'appeler ainsi ; mais il faut te nommer un pays d'esclaves, une terre de lâches, un royaume de misérables, exposés à maintes et maintes violences.

2.

Je sai de voir, que de Dieu ne vient mie
Tel servage, tant soit il exploitié.
Hé ! loiauté, povre chose esbahie,
Vous ne trouvez qui de vous ait pitié.
Vous éussiez force et povoir et pié,
Car vos estes à nostre Roi amie ;
Mais li vostre sont trop à cler rengié
Entor lui.

Je n'en conois q'un autre seul o lui ,
*Et icelui est si pris du clergie
Q'il ne vous puet fere aïe.
Tout ont ensemble broïé
L'aumosne et le péchié.

3.

Ce ne cuit nus que je pœur mal le die
De mon seigneur, se Dex me face lie !

2. Ce que je sais en vérité, c'est qu'un tel asservissement ne vient pas de Dieu, tant soit-il exploité. Hélas ! loiauté, pauvre chose ébahie, vous ne trouvez personne qui ait pitié de vous. Vous pourriez avoir force, puissance et être en pied, car vous êtes l'amie de notre roi, mais vos partisans sont trop clair-semés autour de lui. Je ne vous en connais qu'un seul, après le roi, et celui-là est si bien sous la main du clergé qu'il ne peut pas vous venir en aide. Ils ont broyé tout ensemble la charité et le péché.

3. Et qu'on ne croie que je dis cela pour attaquer mon seigneur : Dieu m'en préserve ! mais j'ai peur que son

**Mais j'ai poor que s'ame en fust périe,
Et si aim bien saisine de mon fié.
Quant ce saura tost l'aura adrecié,
Son gentil cuer ne ne souffreroit mie;
Pour ce me plest qu'il en soit acointié
Et garni,
Si que par ci n'ait nul pouvoir seur lui
Deable anemi qui l'avoit aguétie.
G'eusse ma foi mentie
Se g'eusse ensi lessié
Mon seigneur desconseillié**

Âme n'en soit perdue, et puis j'aime bien rester le maître de mon fief. Quand il saura cela, il fera prompt justice; son noble cœur ne souffrirait pas le contraire. C'est pourquoi je veux qu'il en soit bien prévenu et instruit. Par ainsi le diable ennemi, qui le guette, n'aura sur lui nul pouvoir. J'aurais manqué à ma foi, si j'avais ainsi laissé mon seigneur déconseillé.

XIV ET XV.

CHANSONS.

(XIII^e SIÈCLE.)

CHANSONS DE COLIN MUSET

SUR

SA VIE DE MÉNESTREL.

Au portail de l'ancienne église de Saint-Julien-des-Menestriers, on voyait une statue représentant un jongleur qui, l'archet d'une main et le violon de l'autre, semblait préluder au récit de quelque chanson. La tradition voulait que cette statue fût celle de Colin Muset, jongleur-poète, qui mourut dans la première moitié du xiv^e siècle, et qui dans sa jeunesse avait chanté devant le roi de Navarre. Colin Muset, devenu vieux et riche, aurait contribué, antérieurement à 1520, à la construction de Saint-Julien, et c'est à titre de fondateur que sa statue figurait au portail de cette église.

On ne sait rien de plus au sujet de ce poète, et s'il n'avait eu soin de nous donner quelques détails sur sa vie de jongleur, on en serait réduit à cette vague indication. Mais Colin Muset, dans la chan-

son qui va suivre, nous dit qu'il avait été au service d'un comte, et réclame ses gages qui ne lui avaient pas été payés. A cette occasion, il parle de sa femme, de sa fille, de son valet, de sa servante, de son cheval, de tout son ménage enfin, dont il nous offre un assez riant tableau.

Cette chanson est composée dans le rythme consacré à la *pastourelle*, genre de poésie très-cultivé à la fin du XIII^e siècle et pendant tout le XIV^e. Colin Muset paraît s'être exercé surtout en ce genre, et l'on trouve dans les manuscrits plusieurs pastourelles qui portent son nom.

Dans celle qui commence par ces vers :

Volez oïr la muse Muset ?
En mai fu fete un matinot.

on remarque un passage qui prouve que le mot *viele*, au XIII^e siècle, signifiait un violon à cordes dont on jouait avec un archet. Leveque de la Ravallière, dans une dissertation sur l'ancienneté de la chanson, a cité plusieurs passages et reproduit divers monumens figurés, qui ne laissent aucun doute à ce sujet (1).

Les vers de Colin Muset sont faciles et ne manquent pas d'un certain mouvement poétique. Pour qu'on puisse en juger, j'ai joint à la chanson de ce trouvère une pastourelle dans laquelle il se nomme plusieurs fois.

(1) Poésies du roi de Navarre, t. I, p. 248 et suiv.

Manusc. de l'Arsenal. B. L. F. in-f°. N° 63, f° 237^{re}, col. 2.

1.

Sire cuens, j'ai viélé
Devant vous, en vostre ostel ;
Si ne m'avez rien doné,
Ne mes gages aquité,
C'est vilanie,
Foi que doi sainte Marie !
Ensi ne vos sieurré je mie.
M'aumosnière est mal garnie,
Et ma male mal fornée.

2.

Sire cuens, ça commandez
De moi vostre volenté.
Sire, s'il vous vient à gré,
Un beau don ça me donnez

1. Sire comte, j'ai devant vous joué de la viole dans votre hôtel, et vous ne m'avez rien donné, ni seulement acquitté mes gages ; c'est vilenie, par la foi que je dois à sainte Marie. Aussi je ne vous suivrai pas. Mon aumosnière est dégarnie et ma malle mal remplie.

2. Sire comte, allons, dites ce que vous voulez faire pour moi. Sire, s'il vous platt, faites-moi quelque beau don

Par cortoisie.

Car talent ai, n'en dotez mie,
De r'aler à ma mesnie.
Quant g'i vois borse desgarnie,
Ma femme ne me rit mie.

3.

Ains me dit : sire Angelez,
En quel terre avez esté,
Que n'avez rien conquesté
Aval la ville?
Vez com vostre male plie,
Elle est bien de vent farsie.
Honi soit qui a envie
D'estre en vostre compaignie.

4.

Quant je vieng à mon hostel,
Et ma fame a regardé

digne de votre courtoisie; car j'ai envie, n'en doutez pas, de retourner dans mon ménage. Quand j'y vais la bourse vide, ma femme ne me sourit pas.

3. Mais elle me dit : Sire Angelot, dans quelle terre avez-vous été, que vous n'avez rien gagné en courant la ville? Voyez comme votre malle plie; elle est de vent toute farsie. Honni soit qui a le désir d'être en votre compagnie.

4. Quand je rentre à la maison et que ma femme a regardé derrière moi le sac gonflé, et qu'elle m'a vu bien

Derrier moi le sac enflé,
Et je qui sui bien paré
De robe grise,
Sachiez qu'ele a tot jus mise
La conoille, sans faintise.
Ele me rit par franchise,
Ses deux bras au col me plie.

5.

Ma fame va destrousser
Ma malle, sanz demorer.
Mon garçon va abruver
Mon cheval et conréer.
Ma pucele va tuer
Deux chapons, par déporter
A la sauce aillie.
Ma fille m'apporte un pigne
En sa main, par cortoisie.
Lors sui de mon ostel sire,
A mult grant joie, sans ire,
Plus que nus ne porroit dire.

paré de robe fourrée, sachez qu'elle a aussitôt jeté bas sa quenouille, sans mentir. Elle me sourit franchement, ses deux bras plient à mon cou.

5. Ma femme va aussitôt défaire ma malle, mon garçon va panser mon cheval et le mener à l'abreuvoir, ma servante va tuer deux chapons pour les accommoder à la sauce piquante, ma fille en souriant m'apporte un peigne. Je suis roi dans ma maison, fêté, sans fâcheries, plus heureux que je ne puis dire.

Laborde, Histoire de la musique, t. II, p. 208.

1.

Volez oïr la muse Muset ?
En Mai fu fete un matinet,
En un verger flori, verdet,
 Au point du jor,
 Où chantoient cil oiselet
 Par grant baudor.
Et j'alai fere un chapelet
 En la verdor ;
Je le fis bel et cointe et net
 Et plain de flor.
Vis une dancele
Avenant et mult bele,
 Gente pucele,
 Bouchete riant,
 Qui me rapele :
 Vien ça, si viele
Ta muse, en chantant
Tant mignotement.

1. Voulez-vous ouïr la chanson de Muset ? Elle fut faite un matin du mois de mai, dans un verger vert et fleuri, au point du jour, tandis que les oiseaux chantaient à cœur joie. J'allai dans la verdure tresser une couronne ; je la fis belle, bien tournée, remplie de fleurs. Je vis une demoiselle avenante et bien belle, fille jolie, qui de sa bouche riante m'appelle : Viens ça, joue-moi ta chanson sur ta viole, en chantant gentiment.

2.

J'ai à li el praelet ,
O tout la viele et l'archet ;
Si li ai chanté le muset
Par grant amour.
Et quant je vis son chef blondet
Et sa color,
Et son gent cors amoureuset ,
Et si d'ator,
Mon cuer sautele
Pour la damoisele
Mult renouvele
Ma joie souvent.
Ele ot gonele
De drap de Cassele
Qui restincele.
Doux Dex ! je l'aim tant
Du cuer loieusement.

3.

Quand j'oi devant li viélé ,
Pour avoir s'amour et son gré ,

2. J'allai vers elle sur le pré, avec ma viole et mon archet, je lui chantai le *Muset* amoureusement. Quand je vis sa tête blonde, sa fraîcheur, son gentil corps amoureux et tant d'attraits, mon cœur sautilla pour la demoiselle, et ma joie s'accrut à chaque instant. Elle avait une robe d'étoffe flamande qui étincelait. Dieu bon ! je l'aime tant et de si grand cœur.

3. Quand j'eus bien joué devant elle, assez pour avoir son

Elle m'a bien guerredonné,
Soe merci !
D'un baiser à ma volonté,
Dex ! que j'aim si !
Et autre chose m'a doné
Com son ami,
Que j'avoie tant désiré,
Ce m'est merci.
Plus sui en joie
Que je ne soloie,
Quant cele est moie
Que je tant désir.
Je ne prendroie
Avoir ne monnoie.
Pour riens que voie
Ne m'en quier partir,
Ançois vuës morir.

A.

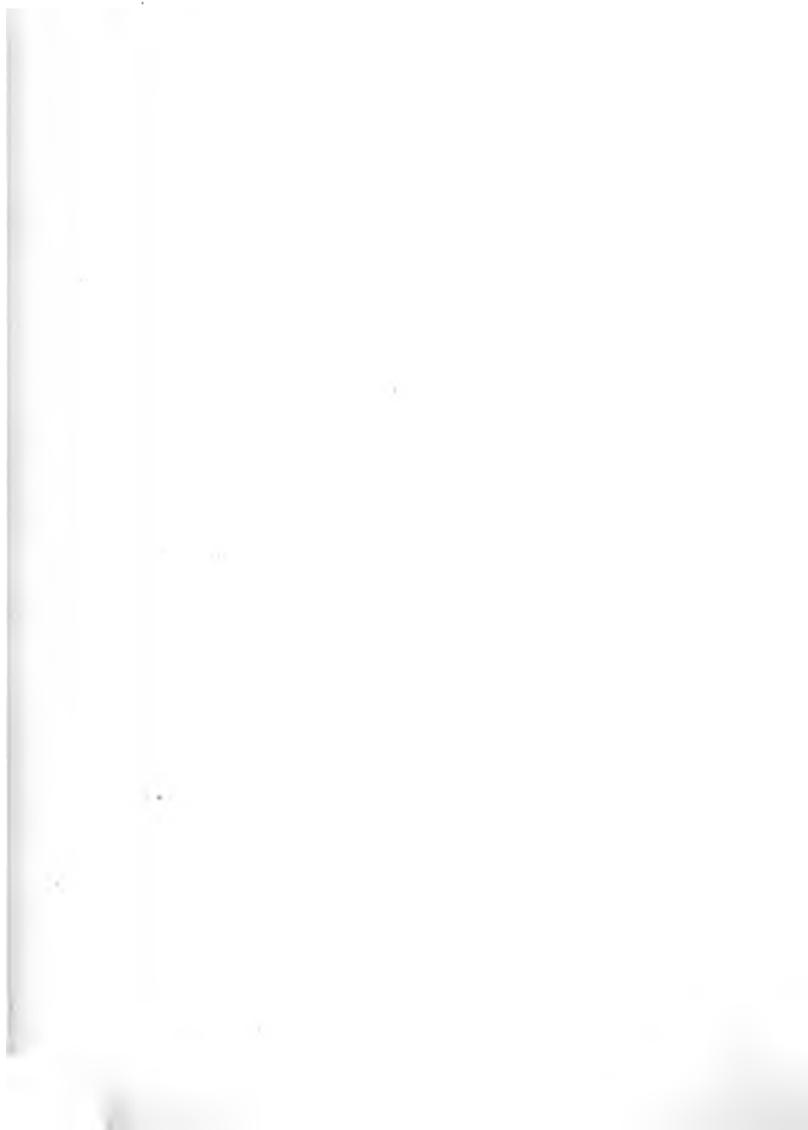
Or a Colin Muset musé,
Et s'a à devise chanté,

amour et sa bonne grâce, elle m'en a récompensé par un baiser, que je pris volontairement. Dieu ! quel plaisir ! Elle me donna aussi autre chose, comme à son amant, chose que j'avais bien désirée et qui rend très-heureux. Je suis plus joyeux que je ne fus jamais puisque j'ai obtenu celle que je désirais tant. Je ne prendrai ni argent ni rien qui soit au monde pour me séparer d'elle ; auparavant, j'aimerais mieux mourir.

4. Ainsi, Colin Muset a joué et chanté à plaisir pour la belle au frais visage, de cœur joyeux ; elle lui

**Pour la bele au vis coloré,
De cuer joli.
Maint bon morcel li a donné
Et départi,
Et de bon vin fort à son gré,
Ge l'vos affi.
Ensi à son siecle mené
Jusques ici.
Encore doignoie :
En chantant maine joie,
Mult se cointoie
Qu'amours veut servir.
Si a grant joie,
El vergier où doignoie,
Bien se convoie,
Bon vin fet venir
Trestout à loisir.**

a donné maint bon morceau, je vous assure, et du bon vin tout à son gré. C'est ainsi qu'il a vécu jusqu'à présent ; il se réjouit encore et mène joie, en chantant et proteste qu'il veut servir l'amour. Il a grand plaisir et revient au verger, où il fait venir bon vin tout à loisir.



XIV^E SIÈCLE.



I.

CHANSON.

(XIV^e SIÈCLE.)

CANTIQUE DE LA SECTE DES FLAGELLANS.

1349.

Entre les pratiques extraordinaires qu'une dévotion poussée à l'excès mit en usage pendant le moyen âge, l'une des plus étranges est la flagellation. Non-seulement cette pratique exista dans les mystères de la vie ascétique, mais une secte nombreuse se répandit par les villes et les campagnes de l'Europe entière, et ne craignit pas d'exercer en public cette hideuse et barbare macération.

L'usage de la flagellation, ayant été admis chez les païens, fut entièrement banni de la primitive église, et jusqu'au x^e siècle, on la considéra comme un simple châtiment. Ce fut Pierre Damien, évêque d'Ostie et cardinal, qui, vers 1130, approuva la flagellation, déjà pratiquée par certains religieux comme un moyen de pénitence : dès lors cette pénitence eut ses détracteurs et ses partisans.

Ce fut vers 1260, en Italie, à Peruse et à Rome, qu'on vit paraître pour la première fois des individus qui se flagellèrent en public. « La peur du jugement dernier les avait saisis, dit un contem-

» porain, et d'une telle manière que nobles et
» roturiers, jeunes et vieux, et les enfans même
» de cinq ans, s'en allaient par les rues des vil-
» les tous nus, et sans avoir aucune honte mar-
» chaient ainsi deux à deux en procession : chacun
» avait son fouet de courroies à la main et se fusti-
» geait les épaules jusqu'à ce que le sang en sor-
» tit (1). » Le même chroniqueur ajoute qu'ils allaient
ainsi, non-seulement de jour, mais encore de nuit,
avec des cierges allumés et au milieu du plus grand
froid de l'hiver : il y en avait des centaines, des
mille, des dix mille qui, avec des prêtres à leur
tête, portant des croix et des étendards, couraient
les villes et les campagnes. Cette folie ne fut pas
cependant admise dans toutes les parties de l'Eu-
rope. Plusieurs princes d'Italie, les rois de Bohême
et de Pologne firent chasser les flagellans de leurs
états.

En 1549, la peste ayant ravagé une grande partie
de l'Europe, on vit reparaitre la secte des flagel-
lans. Ils vinrent de la Souabe, dit un chroniqueur
allemand, ayant un chef particulier et deux supé-
rieurs. Lorsqu'ils eurent passé le Rhin, à une
heure après midi, le peuple y accourut en foule ;
ils firent un grand cercle devant le monastère de
Spire. Placés au milieu du cercle, quelques-uns
d'entre eux se déshabillèrent, ne conservant qu'une
chemise qui allait depuis les reins jusqu'aux talons,
ils marchèrent ainsi vêtus, l'un après l'autre, tout
autour du cercle, les bras étendus en forme de

(1) Histoire des Flagellans, etc., traduite du latin de
l'abbé Boileau. 1732, in-12, p. 154.

croix : ensuite chacun se prosterna par terre, et d'autres qui se tenaient debout sur eux une jambe de chaque côté, leur donnèrent un petit coup de fouet ce qui les fit relever tous, et alors ils se fustigèrent avec des fouets où il y avait des nœuds et quatre pointes de fer, ils chantaient en même temps des psaumes (1).

De l'Allemagne, les flagellans vinrent en France ; voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un chroniqueur français contemporain :

« En celuy an mil trois cent quarante-neuf dessus
» dit, au moys d'aoust, s'esmut au royaume de
» France en aucunes parties des gens qui se ba-
» toient de courgies de trois lanieres, en chescune
» des quelles lanieres avoit un neu ; au quel neu
» avoit quatre pointes ainsi comme d'aiguilles, les
» quelles pointes étoient croisiées par dedens le dit
» neu, et parroient dehors en quatre côtés du dit
» neu. Ils se faisoient seiguer en euls batans, et fai-
» soient plusieurs sérimonies, tant comme ils se
» batoient avant et après. Et ce faisoient en place
» comme en chascune ville où ils étoient, deux fois
» le jour, pendant trente-trois jours et demi. Et ne
» demouroient en ville que un jour et une nuit. Et
» portoient crois vermeilles en leurs chapeaulx de
» feustres, et en leurs espauls devant et derrière.
» Et disoient que ils faisoient toutes les choses qu'ils
» faisoient par la révelation de l'ange. Et tenoient
» et créoient que leur dicte pénance faiete pendant
» XXXIII jors et demi, ils demourroient pars, nés,

(1) Histoire des Flagellans, etc., tradulte du latin de l'abbé Boileau. Paris, 1732, in-12, p. 252.

» quictes et absouls de tous leurs pechiez, ainsi
» comme ils estoient après leur baptesme.

» Or vindrent cette gent en France, première-
» ment de la langue Thioise, comme de Flandres,
» de Breban et de Hainault, et ne passèrent point
» Lille, Douay, Bethune, Saint-Omer, Tournay,
» Arras et ès marches d'environ, les frontières de
» Picardie. Mais assez tost après, s'en esmurent plu-
» sieurs et par plusieurs tourbes de Lille, de Tour-
» nay, et des marches d'environ; et vindrent en
» France jusqu'à Troies en Champaigne, jusques à
» Reins, et ès marches d'environ. Mais ils ne pas-
» sèrent point plus avant. Quand li roi de France
» Phelippe si manda par ses lettres que l'en les préist
» par tout son royaume où l'en les trouveroit fai-
» sant leurs sérimonies. Mais nonobstant ce, ils con-
» tinuèrent leurs folies et multiplièrent en telle ma-
» nière, que dans le Noël ensuivant qui fust l'an 1549,
» ils furent bien huit cens mille et plus, si comme
» l'en tenoit fermement · mais ils se tenoient en Flan-
» dres, en Hainaut et en Brebant; et y avoit grand
» foison de grands hommes et de gentilshommes. »

Ces détails sur les flagellans sont extraits d'un ma-
nuscrit de la Bibliothèque royale, n^o Colb. 8298⁵,
contenant une chronique abrégée de l'histoire de
France depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an-
née 1420. M. P. Paris les a publiés pour la première
fois, t. v, p. 492 de son édition des chroniques de
Saint-Denis.

Après ces détails, on trouve un cantique en vers
français divisé en deux parties, que je donne ici en
entier.

Manusc. de la Biblioth. Roy., n° Colb. 8298³.

Item s'ensuit la teneur d'une prière qu'ilz (*les flagellans*)
disoient en chantant, quant ilz se batoient
de leurs escourgées.

1.

En commencent no pénitance,
Soit la Vierge et la Trinité
Et tout en parfaicte puissance
Des cieulx le haut divin secret.
Sire Dieu, croissiez vo vengeance,
Les fruis des ventres respitez
Car esté a en grant balance
Longtemps toute crestienté.

2.

Or, avant, entre nous tuit frère,
Batons noz charoingnes bien fort,
En remembrant la grant misère
De Dieu et sa piteuse mort,
Qui fut pris de la gent amère,
Et vendus et trahi à tort,
Et battu sa char vierge et clère;
Ou nom de ce, batous plus fort.

3.

O Maria, vierge royne,
O temple de virginité,
O glorieuse char divine,
Depriez pour crestienté.

Vostre filz nous à montré le signe
De croix par mortalité,
Rapaisiez-le, dame Engeline,
Et prenez no pénance en gré.

4.

O roy des roys, char précieuse
Dieux pères, Filz, sains Esperis,
Vostre saintisme char glorieuse
Fut pendue en croix par Juifs.
Et là fut grief et douloureuse,
Car du saint sanc bénéis
Fut la croix vermeille et hideuse.

5.

Loons Dieu, et batons noz pis,
Et en la douce remembrance
De ce que tu feus abeuvrez
Avec le crueux cop de la lance,
D'aisil o fiel fut destrampez,
Alons à genoulx par penance;
Loons Dieu, voz bras estandez,
Et en l'amour de sa souffrance
Chéons jus en croix à tous lez.

6.

Hélas ! qui n'a en remembrance
Les seingnies Dieu en escript,
Auxquelles n'ote vin, ne pitance
Mais fiel avec aisil confit.
Qui n'y pence il fait ignorance;
Or tous à genoulx sans respit,
Rechéons en croix sans balance
Pour Dieu qu'en croix expiravit.

7.

Or relevons de bon couraige
Et devers le ciel regardons
Que de mort soudaine et de rage
Dieux nous estint, coulpes batons ;
Et pour trestout humain lignaige,
Biaux sires Dieux, vous deprions
Qu'il part au pèlerinaige,
S'il vous plaist, qu'aumosne facions.

8.

Jhésus par tes trois dignes noms
Fay nous de noz pechiez pardons,
Jhésus par tes cinq rouges playes
De mort soudaine nous deslayes.
Or rebatons nostre char villainne
Que Dieux saulve crestienté
Et deffende de mort soudainne
Et si pensons à la griefité.
De la grief mort Dieu souveraine
Que piez croisiez chief encliné
Et bras tendus et en croix penez
Avec la playe du côté.

9.

O royaulx vierge corps Marie,
Dame, tu fus à son trépas.
Je suis doulente et esmarrie
Quant ses nerfs de piez et de bras
Véis rompre sa char transie,
Et sa face encliner sur son bras.
Terre croïa, pierre fut brisée,
Souleil faillit, mort suscitas.

10.

Par cest mort , vray Dieu de gloire
Nous méis à salvacion.
Or nous garnissiez de victoire
Contre toute temptacion.
Le sathan est de grant mémoire
Et nous de foible opinion,
Se nous pourroit retraire ancores
Dieux, se nous n'avions pardon
Or nous relevons qu'à Dieu plaise
Que no penance puist valoir.

11.

Batons noz piz , batons no face ,
Tendons noz bras de grant vouloir
Dieux qui nous a fait , nous préface
Et nous doit des cieux le manoir.
Et gart tous ceulx qu'en ceste place
En pitié nous viennent veoir
Jhésus ainsi comme devant.

1.

Ave regina pure et gente ,
Très-haulte Ave maris stella!
Ave précieuse jovante ,
Lune où Dieux s'esconsa.

2.

Ave sainte glorieuse ente
Ave tu plena gracia ;
Faictes finer, rose excellente,
Le mortuaire qui ores va.

3.

O créeresse de créature
Qui oncques ne fastes crée ,
Defendez-nous de grief morsure
Sire Dieux, et vous asrenez.

4.

Héé ! douce royaulx vierge et pure
Priez que pour nous soit pitez.
Au peuple laissez l'œuvre obscure
De péchié si vous amendez.

5.

Nous te prions , Vierge louée,
En ceste penance faisant
Pour toute créature née
Et requiers ton père et enfant.

6.

Que cest mortaire soit destournée,
Et saint Esperit voist régnaunt ;
Et nos cuers par humble pensée
Car d'ayde avons mestier grant.

7.

Se ne fust la vierge Marie
Le siècle fust piéça perdu.
Batons noz chars plaines d'envie
Batons d'orgueil plus et plus.

8.

Pour paresse et pour glotonnie
Et pour ire qui het vertus ;
Pour avarice et lecherie
Et pour tous péchiez decéus.

9.

En demonstant signifiace
Que tous nous convendra morir ;
Et en terre en très grant witance
No pécherresse char pourrir.

10.

Enfin de nostre pénitance
Nous fault à genoulx revenir ;
Tous mourrons c'est la remembrance
Qui nous fait tierce fois chéir.

11.

Jhésu, ainsi comme devant
Relevons-nous la tierce fois ;
Et loons Dieu à nuz genoulx
Jointes mains tenons l'escourgie.

12.

Crémons Dieu, aions les cuers doux
Et chantons à la départie,
Grace Dieu, car elle est en nous ;
Prions pour l'umaine lignie.
Baisons la terre, levons-nous.

II.

CHANSON.

(XIV^e SIÈCLE.)

BALLADE SUR LA NAISSANCE DE CHARLES VI

ET DE LOUIS D'ORLÉANS, SON FRÈRE,

PAR EUSTACHE DESCHAMPS.

1568-1571.

La naissance des deux fils de Charles V fut accueillie dans le royaume avec beaucoup de joie. Sans doute on y voyait un double gage pour l'avenir et l'espérance que la prospérité, rétablie par la sagesse de Charles V, ne serait pas interrompue.

Les mémoriaux de la chambre des comptes ont consacré quelques lignes à cet événement et confirment tous les détails énoncés dans la ballade qui va suivre : « Le dimanche troisième jour de décembre de l'an du Seigneur 1568, dit le registre officiel, premier jour de l'avant, presque au milieu de la nuit, à cette heure où l'on chante : *Ecce venit Rex, occurramus obviam salcatori nostro*, vint au monde le premier né de notre seigneur le roi Charles, à la grande joie de toute la ville de Paris. Le mercredi six décembre suivant, jour saint Nicho-

las, dans l'église du bienheureux Paul apôtre, à Paris, à la troisième heure, fut baptisé le dit enfant, et le tint sur les fonts de ses propres mains, monseigneur Charles de Montmorency assisté de monseigneur Charles de Dammartin, officiant le cardinal de Beauvais, archevêque de Sens, en présence de la reine de Navarre, d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, et d'une multitude qui criait : *Noël ! Noël !*

Le samedi treizième jour de mars 1371, une heure après le milieu de la nuit, deux heures avant le jour, naquit le second fils de notre seigneur le roi Charles, dans l'hôtel de Saint-Paul près Paris. Deux jours après, il fut baptisé dans l'église dudit Saint-Paul vers la douzième heure. Louis, comte d'Etampes, fut son parrain, au nom de monseigneur le comte d'Anjou, oncle de l'enfant. L'archevêque de Reims, Jean de Craon, officia, assisté de douze évêques vêtus pontificalement, et l'on nomma cet enfant Louis de France. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par monseigneur *Bertrand de Guesclin*, connétable de France, qui, après la cérémonie et l'enfant encore tout nud, lui présenta une épée nue, et lui dit en français : *Monseigneur, je vous donne ceste espée et la mets en vostre main, et prie Dieu qu'il vous doint autel et si bon cœur que vous soyez encore aussi preux et aussi bon chevalier comme fut oncques roy de France qui portast espée. Amen, amen, amen (1).*»

(1) Histoire de Charles VI, par Juvénal des Ursins. Édit. in-8°. Annotations, p. 531.

Eustache Deschamps, auteur de la ballade sur la naissance des deux fils de Charles V, fut un des meilleurs poètes du XIV^e siècle. Écuyer et huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, Eustache Deschamps resta toujours fidèle à la maison de France. Dans ses œuvres, souvent consacrées au récit des événemens contemporains, il aime à célébrer la gloire de son pays.

Les œuvres d'Eustache Deschamps contiennent pour l'histoire du XIV^e siècle des renseignemens précieux ; on peut y recueillir des faits politiques qui ne sont pas sans importance, mais on y trouve en plus grand nombre des détails précieux sur les mœurs, les usages et les coutumes de cette époque.

Ces poésies ont été publiées pour la première fois en 1832 par M. Crapelet ; voici le titre de ce volume : *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, chatelain de Fismes et bailli de Senlis. Publiées, pour la première fois, etc., par G. A. Crapelet, Paris, 1832. 1 vol. in-8°.*

BALLADE.

Poésies d'Eustache Deschamps , page 9.

1.

En Dimenche, le tiers jour de décembre,
L'an mil ccc avec soixante et huit,
Fut à Saint-Pol nez, dedens une chambre,
Charles li roys, trois heures puis minuit,
Fils de Charles cinquiesme de ce nom,
Roy des François, de Jehne de Bourbon,
Roine à ce temps couronnée de France,
Le premier jour de l'avent qui fut bon :
Par ce sçara chascun ceste naissance.

2.

Ou signe estoit, si comme je me membre,
De la Vierge; la lune en celle nuit,
En la face seconde; et si remembre
Qu'au sixte jour du dit mois fut conduit
Et baptisié à Saint-Pol, ce scet-on,
Où il avait maint prince et maint baron :
Montmorancy, Dampmartin sans doubtaunce,
Tous deux Charles levèrent l'enfançon :
Par ce sçara chascun ceste naissance.

3.

Troi ans après, quant li mois de mars entre,
A tiers jour, sabmedy, saichent tuit,

L'an mil CCC LX et onze , entendre
Puet un chascun la naissance et le bruit
De Loys , né frère du roi Charlon ,
Après mienuit trois heures environ ;
La lune estoit à neuf jours de croissance.
Marraine fut madame d'Alençon :
Par ce sçara chascun ceste naissance.

ENVOY.

Princes , parrains fut Bertran li prodom ,
Connestables qui tant ot de renom ,
De vostre frère , aiez-en souvenance ;
A Saint-Poul fut nez en vostre maison ,
Et baptisiez fut par Jehan de Craon :
Par ce sçara chascun ceste naissance.

III.

CHANSON.

(XIV^e SIÈCLE.)

CHANSON SUR LE NOUVEAU FORT.

1375.

On sait quelles sanglantes querelles signalèrent, pendant la première moitié du xiv^e siècle, les prétentions de Jean de Montfort et de Charles de Blois au duché de Bretagne. Ce dernier ayant été tué en 1364, à la bataille d'Aray, Jean de Montfort, fils aîné du rival de Charles de Blois, devint possesseur de ce duché. Bien qu'il eût fait hommage en 1365 au roi de France Charles V, Jean de Montfort n'en fut pas moins dévoué aux intérêts de l'Angleterre, et en 1372 une flotte anglaise entra dans le port de Saint-Malo. Aussitôt, par ordre du roi de France, Bertrand du Guesclin, connétable, entra en Bretagne, s'empara de Rennes, de Vannes et de plusieurs autres villes importantes. Jean de Montfort est obligé de chercher un refuge en Angleterre. Le roi Édouard s'empressa de fournir des troupes au duc, qui revint en Bretagne et s'empara, en débarquant, de la petite ville de Saint-Mathieu, puis, se

dirigeant sur Saint-Brieux , il mit le siège devant cette place.

Telle était la position des deux partis quand eurent lieu les événemens auxquels se rapporte la chanson suivante. Je laisserai parler Froissart qui explique cette chanson dont il nous a conservé le texte :

« Messire Jehan Deverues, comme hardi et entreprenant chevalier et bon homme d'armes de la partie des Anglois, estoit pour ce temps en l'isle de Camperlé (*Kimperlé*) et avoit toute celle saison faite sa route à part lui, et fortifié une motte à deux lieues près du dit Camperlé que on appelloit au pays le *Nouvel Fort*. Et avoit le dit messire Jehan Deverues, parmi l'aide de ses gens, et le retour et mans'ion de ce nouvel fort où il tenoit bonne garnison, tellement travaillé, herié et guerroyé le pays que nul n'osoit aller de ville à autre. Ni on ne parloit de autre chose en toute marche, ni en l'isle de Camperlé que de ce nouvel fort; et proprement les enfans en Bretagne, et les jeunes fillettes en avoient fait une cançon que on y cantoit tout communément; et disoit la cançon ainsi. »

Après avoir rapporté la chanson qu'on trouvera plus loin, Froissart continue en ces termes :

« Ainsi estoit messire Jehan Deverues par sa chevalerie, crié et renommé au pays. Et tant se multiplièrent ces cançons qu'elles vinrent en la connoissance de ces seigneurs de Bretagne qui se tenoient à Lamballe : si commencèrent à penser sus et à dire : Dieu le veut! les enfans nous apprendront à guerroyer. Voirement, n'est-ce pas

» chose bien éstante que nous savons nos ennemis
» si près de nous qui ont toute celle saison robé et
» pillé le pays, et si ne les allons point voir ? Il nous
» convient chevaucher vers ce nouveau fort et tant
» faire que nous l'ayons, et messire Jehan Deverues
» dedans. Il ne nous peut nullement échapper
» qu'il soit notre ; et nous rendra compte de tout
» son pillage. »

Aussitôt les seigneurs restés fidèles à la France, le sire de Clisson, le vicomte de Rohan, le sire de Laval, le sire de Beaumanoir et le comte de Rochefort qui avoient esté ordonnés principalement, comme le dit Froissart, de faire frontière contre les Anglais, se dirigèrent sur Kimperlé : « Adonc s'es-
» murent ces seigneurs et leurs gens une partie, et
» une partie en laissèrent en Lamballe pour la garder.
» Et chevauchèrent environ deux cents lances vers
» le Nouveau Fort, et firent tant qu'ils y vinrent.
» Si s'arrêtèrent par devant et l'environnèrent de
» tous lez, afin que nul n'en put issir. Et se mirent
» tantost en ordonnance pour aller assaillir ; et mes-
» sire Jehan Deverues et ses gens en bon arroi pour
» eux deffendre. Là eut par trois nuits grans assauts,
» et des blessés d'une part et d'autre. Et tellement
» l'avoient empris le sire de Clisson et eils barons de
» Bretagne, que de là ne partiroient si auroient con-
» quis ce nouveau fort et ceux qui dedans estoient,
» que ils n'en eussent point failli que voirement ne
» l'eussent-ils eu ; car le Nouveau Fort n'estoit point
» tel que pour tenir à la longue contre tels gens
» d'armes. Et l'eussent eu très le premier jour, si
» n'eust esté leur bonne apperte défense et la bonne

» artillerie qui dedans estoit et dont il l'avoit pour-
» veue. »

Mais la nouvelle que les barons français atta-
quaient vivement le nouveau fort et « qu'ils ha-
» *» rrioient et oppressoient durement monseigneur*
Jehan Devernes » ne tarda pas à veulr aux oreilles
du duc Jean de Montfort, toujours retenu devant
Saint-Brieux.

« Quand le duc de Bretagne ouit ce, ajoute
» Froissart, si dit : Tôt à cheval ! si chevauchons coi-
» teusement celle part. J'aurois jà plus cher la prise
» de ces cinq chevaliers que de ville ni de cité qui
» soit en Bretagne ; ce sont cils, avec monseigneur
» Bertran de Claiquin (*Bertrand du Guesclin*),
» qui m'ont plus fait à souffrir et lesquels je désire le
» plus. Nous ne les pouvons plus aisément avoir
» que en ce parti où ils sont. Et nous attendront là,
» je n'en fais nulle doute ; mais que nous nous ha-
» tons, car ils désirent à avoir le chevalier messire
» Jehan Devernes, qui vaut bien qu'on le secoure
» et r'ôte de ce danger. » A ces paroles es vous ces
» seigneurs tantôt armés et montés et une partie de
» leurs gens ! Et se partirent chacun qui mieux
» mieux, sans attendre l'un l'autre ; et écuyers et
» varlets commencèrent à courir et à suivre leurs
» maîtres. Ainsi soudainement se défit le siège de
» Saint-Brieuc des Vaux (1). »

On peut lire dans le même chroniqueur comment
le sire de Clisson et les autres barons français, pré-

(1) Chroniques de Jean Froissart, liv. I^{er}, part. 2, chap.
ccclxxx. Édit. du Panthéon littér., t. I, p. 698.

venus à temps, échappèrent au comte de Bretagne, et comment une trêve fut conclue entre les deux partis.

Jean Devereux, d'une ancienne famille normande qui avait passé en Angleterre lors de la conquête, rendit de grands services, dans les guerres contre la France, aux rois Édouard III et Richard II. Ce dernier le fit gouverneur du château de Leeds, dans le comté de Kent, et le retint pour servir auprès de sa personne avec cent hommes d'armes. Il fut ensuite capitaine de Calais, connétable du château de Douvres, gardien des Cinq Ports, et maître de la maison du roi. Nommé pour traiter avec les Flamands et les Français, il fut député au parlement, et mourut en 1393. Il avait épousé Marguerite, fille de Jean Barre, chevalier, dont il eut Jean, baron Devereux, mort en 1396 sans postérité.

Bien qu'elle ait été composée dans la seconde moitié du XIV^e siècle, la chanson sur le *nouveau fort* est remplie d'expressions et de tournures usitées dans le XIII^e siècle. C'est le langage parlé par le peuple qui, au dire de Froissart, est l'auteur de cette chanson; c'est pourquoi j'ai cru devoir en donner traduction, comme je l'ai fait pour le XII^e et le XIII^e siècle.

Quant au texte de la chanson, M. Lacabane, qui s'occupe d'une édition critique des Chroniques de Froissart, a bien voulu me le copier sur les meilleurs manuscrits.

Gardés vous dou Nouviau Fort,
Vous qui alés ces alues ,
Car laiens prent son déport
Messire Jehan Devrues.

1.

Il a gens trop bien d'acort ,
Car bon leur est viés et nues ,
N'espernent foible ne fort.
Tantost aront plains les crues
De le Mote Marciot ,
D'autre avoir que de viés oes ;
Et puis menront à bon port
Leur pillage et leur conques.

Gardés vous , etc.

Gardez-vous du nouveau fort, vous qui allez par ces
pays, car c'est là que vient se reposer messire Jean
Devereux.

1. Il y a des gens qui s'entendent pour trouver bon
et le vieux et le neuf; ils n'épargnent ni les faibles ni
les forts, et auront bientôt rempli les souterrains de la
Mote Marciot d'autre butin que de vieux œufs; et puis ils
mèneront à bon port leur pillage et leur conquête.

Gardez-vous, etc.

2.

Clisson, Rohem, Rochefort,
Biaumanoir, Laval, entrues
Que li dus à Saint-Brieu dort,
Chevauchés les frans alues
Fleurs de Bretagne outre bort
Estre en renommée sues,
Et maintenant on te mort,
Dont c'est pités et grans dues.

Gardés vous, etc.

3.

Remonstre là ton effort,
Se conquerre tu les pués,
Tu rendras maint sourceot
À nos mères, se tu voes.
En ce pays ont à tort
Pris moutons, pors et cras bues,

2. Clisson, Rohan, Rochefort, Beaumanoir, Laval, tandis que le duc dort à Saint-Brieuc, chevauchez les francs alleux. Fleur de Bretagne, toi qu'on voyait toujours courir les champs avec gloire, voilà qu'à présent l'on te mord ! ah ! c'est pitié et grand malheur.

Gardez-vous, etc.

3. Montre encore quelle est ta force ; si tu peux les vaincre, tu rendras bien des surcots à nos mères, si tu veux Ils ont à tort dans ce pays volé moutons, porcs et bœufs

Or peieront leur escot,
A ce cop, se tu t'esmuës.

Gardés vous dou Nouviau Fort,
Vous qui alés ces alues,
Car laiens prent son déport
Messire Jehan Devruës.

gras. Or, paieront à ce coup leur écot, si tu te mets en émoi.

Gardez-vous du nouveau fort, vous qui allez par ces pays, car c'est là que vient se reposer messire Jean Devereux.

IV.

CHANSON.

(XIV^e SIÈCLE.)

BALLADE SUR LA MORT DE BERTRAND DUGUESCLIN ,

PAR EUSTACHE DESCHAMPS.

1380.

De tous les hommes de guerre qui ont illustré notre pays dans le XIV^e siècle, Bertrand du Guesclin, connétable de France, est certainement le plus remarquable. Aussi le même honneur qui fut attaché au nom des Charlemagne, des Roland, des Godefroy de Bouillon lui fut-il réservé, et la dernière des chansons de geste, écrite en vers français, a été consacrée à célébrer la mémoire de Bertrand du Guesclin.

Des chants populaires sur le vaillant connétable paraissent avoir servi à la composition de ce poème long et fastidieux et qui, publié dernièrement, ne forme pas moins de deux volumes in-4^o (1). La perte de ces chants est regrettable, et c'est à leur défaut

(1) Chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvelier, trouvère du XIV^e siècle, publiée pour la première fois par E. Charrière. Paris, 1839, in-4^o, 2 vol.

que je reproduis ici l'une des ballades que composèrent plusieurs poètes sur la mort du héros. Celle-ci est l'œuvre d'Eustache Deschamps dont j'ai parlé précédemment, qui avait connu et approché Bertrand du Guesclin. Elle prouve, contre l'assertion de quelque personne, que jamais la gloire du vaillant capitaine ne fut mise en doute par les contemporains et que, même de son vivant, il fut apprécié comme il le méritait.

BALLADE.

Poésies d'Eustache Deschamps, page 27.

1.

Estoe d'onneur, et arbres de vaillance,
Cuer de lyon espris de hardement,
La flour des preux et la gloire de France,
Victorieux et hardi combatant,
Saige en voz fais, et bien entreprenant,
Souverain home de guerre,
Vainqueur de gens et conquerreur de terre,
Le plus vaillant qui onques fust en vie,
Chascun pour vous doit noir vestir et querre :
Plourez, plourez, flour de chevalerie !

2.

O Bretaigne, ploure ton esperance !
Normandie fay son entierement ;
Guyenne aussi, et Auvergne, or l'avence,
Et Languedoc, quier lui son monument ;
Picardie, Champaigne et Occident,
Doivent pour plourez acquerre
Tragediens, Arcibus requerre.
Qui en eue fut par plour convertie,
Afin qu'à tour de sa mort les cuers serre :
Plourez, plourez, flour de chevalerie !

3.

Hé ! gens d'armes , aiez en remembrance
Vostre père ; vous estiez si enfant.
Le bon Bertran , qui tant ot de puissance ,
Qui vous amoit si amoureuxment ,
Guesclin erioit. Priez dévotement ,
Qu'il puist paradis conquerre.
Qui dueil n'en fait , et qui n'en prie , il erre ,
Car du monde est la lumière faillie ;
De toute honneur estoit de droicte serre :
Plourez , plourez , flour de chevalerie !

V.

CHANSON.

(XIV^e SIÈCLE.)

CHANSON CONTRE HUGUES AUBRIOT,

PRÉVOT DE PARIS SOUS CHARLES V.

1381.

Sous le règne de Charles V, la prévôté de Paris était confiée à un homme qui signala son administration par de grands travaux et beaucoup de sévérité. Hugues Aubriot, chargé par le roi de rétablir le mur d'enceinte de la capitale, fit établir de distances en distances des tourelles élevées pour y placer des sentinelles. Il dirigea les constructions de la Bastille Saint-Antoine et du Petit Châtelet. Ce magistrat s'occupa aussi d'embellir la ville, fit faire le Pont Saint-Michel et creuser plusieurs égouts qui furent, par son ordre, recouverts d'ouvrages de maçonnerie ; enfin il détruisit beaucoup de maisons qui obstruaient le quartier des halles et ouvrit plusieurs rues. Hugues Aubriot ne se borna pas à ces travaux matériels ; il rendit une ordonnance pour obliger les femmes de mauvaise vie à rester dans les lieux qui leur étaient anciennement

assignés pour demeure ; il s'appliqua à réprimer les désordres que ne cessaient de commettre les écoliers de l'université de Paris. S'il faut en croire les deux historiens de cet ordre, Crevier et Duboulay, Hugues Aubriot, en entrant en charge, ne voulut prêter serment au recteur qu'avec certaines restrictions ; le roi avait été obligé de lui faire des représentations à ce sujet (1). Ce qui est certain, c'est qu'il défendit de vendre ou même de prêter des armes aux écoliers, et qu'une lutte sans cesse renaissante s'établit entre eux et lui. Le prévot, disaient ces derniers, avait fait creuser tout exprès deux cachots dans le Petit-Châtelet et les avait nommés le *Clos Bruneau* et la *rue du Fouarre*, deux des endroits de la ville affectés aux écoliers et où ils se rendaient le plus communément.

Tant que Charles V vécut, le prévot n'eut rien à craindre, mais aussitôt après la mort de ce prince il fut contraint de céder à ses puissans adversaires. Pendant la cérémonie des funérailles, quelques écoliers ayant troublé l'ordre, Hugues Aubriot les fit arrêter, mais il les rendit presque aussitôt à la liberté.

Le recteur profita de l'occasion pour appeler devant les tribunaux ecclésiastiques cet adversaire de l'université. Hugues Aubriot fut cité devant l'évêque de Paris, et un jacobin appelé Jacques de Morey, lors *inquisiteur sur les hérétiques*, dit un chroniqueur (2), accusa le premier

(1) Crevier, Histoire de l'Université, t. II, p. 458 et suiv.

(2) Chronique de l'Histoire de France, citée par M. P. Paris à la fin du t. IV des Chroniques de Saint-Denis.

magistrat de la ville du crime d'hérésie. Celui-ci dédaigna de répondre. Jugé par contumace, il fut excommunié et déclaré tel dans toutes les églises de Paris, *chacun jour à la messe et à vêpres*. Surpris de cet outrage, Hugues Aubriot se présenta au tribunal de l'évêque, et il y trouva des gens qui témoignèrent contre lui du crime dont on l'accusait. Ainsi il avait dit à un sergent qui s'excusait de ne s'être pas rendu à ses ordres en assurant qu'il était à l'église pour voir Dieu : « Ribaut, sais-tu pas bien que j'ay plus grant puissance de toy nuire que Dieu n'a de toi aidier ? » On lui reprochait encore d'avoir rendu à des juifs leurs enfans que des chrétiens avaient enlevés pour les faire baptiser ; Hugues Aubriot, convaincu d'hérésie, fut condamné à une prison perpétuelle, et de plus à faire amende honorable publiquement sur un échafaud devant le parvis Notre-Dame. Cette sentence fut exécutée le vendredi 17 mai 1384, « devant grant peuple, dit le chroniqueur, qui là estoit assemblé pour cette cause. »

Hugues Aubriot, délivré quelques mois après par les *Maillotins*, eut la prudence de quitter Paris et de se réfugier en Bourgogne, sa patrie, où il termina tranquillement ses jours.

La chanson suivante a été composée par quelque écolier au moment où Hugues Aubriot fut condamné.

Elle est d'autant plus curieuse qu'elle contient la confirmation des principaux actes attribués par l'histoire au prévot ; par exemple, l'élévation du Petit-Châtelet et les ordonnances rendues contre les

écoliers et les femmes de mauvaise vie. Le troisième et le quatrième vers du douzième couplet rappellent aussi que Hugues Aubriot avait donné à deux prisons du Châtelet le nom du *clos Bruneau* et de la *rue du Fouarre*. De même au quatorzième couplet on lui reproche d'avoir rendu aux juifs leurs enfans. Les accusations de luxe et d'orgueil portées contre le prévot nous révèlent plusieurs circonstances de sa vie privée. Son goût pour les montures de prix, pour les beaux meubles et les habitations commodes et bien peintes est signalé par l'auteur de la chanson, qui ne manque pas non plus de rappeler au magistrat déchu sa trop grande sévérité. Le dix-septième couplet fait allusion à quelques circonstances du procès intenté à Hugues Aubriot : on l'accuse d'avoir cherché, par l'entremise d'un nommé *Turquain*, son familier, à séduire l'official ; mais ce dernier, incorruptible, aurait au contraire fait mettre en prison ce serviteur trop zélé. Le refrain de cette pièce intéressante, toujours composé d'un proverbe, ne manque pas d'originalité.

On trouve cette chanson, avec d'autres pièces latines en prose, dans un manuscrit des premières années du xv^e siècle. M. P. Paris a publié cette pièce à la fin du t. vi de son édition des chroniques de Saint-Denis.

Manusc. de la Biblioth. Roy., n° 4641. B. f° CL.

1.

Hugues Aubriot bien me recors
Quant fus prévost premièrement,
Que j'ouy à cris et à cors
Dire de ton avenement :
« Bien viengne par qui haultement
» Dés or justice règnera,
» Or est venu qui l'aimera !

2.

Lors les droiz garder tu juras
Du roy et d'université,
Et puis après asséuras
Maintenir ceux de la cité.
Or n'as pas tenu vérité ;
Car chacun de toy se demente.
Trop tost se vente qui aulx plante.

3.

Ce fu très bon commencement :
Se amés eusses prudence,
Ne t'y tenis pas longuement
Par ta fole outrecuidance
Qui ores te met en balance
De fenir ta vie à grant honte.
Cil prent mal coup qui trop hault monte.

4.

Quant en hault degré te veïs ,
De tout te voulus entremetre ,
Et trop d'ordenances feïs
Sur femmes et gens saichans lettres ;
Pour ce en prison t'ont fait metre,
Come raison les y contraint.
Qui trop embrasse pou estraint.

5.

Tant com le grant Charle a vescu
Tu t'es porté trop fièrement ;
En tous cas estoit ton escu ,
Or va maintenant autrement ;
Car par ton fol desvoïement
Aucun ne l'aime ne ne prise.
Tant va le pot à l'eau qu'il brise.

6.

Par Paris aler tu souloies
Sur mule et frison d'Allemaigne ;
Gras coursiers , gros roussins avoies
Et des sergens à la douzaine.
Or n'y a nul qui ne se paine
Toy grever, festes et dimenches :
Bon fait bas voler pour les branches.

7.

Tu souloies **emprisonner**
Les gens, or es **emprisonnés** ;
Riens ne vouloies **pardonner**,
Ne sçay se riens t'iert pardonnés.
De rigueur fus abandonnés
Contre chascun plus qu'à sa coulpe.
Bien dois avoir d'autel pain soupe.

8.

Je vis ta chambre bien parée
De riches dras moult noblement,
Et ta maison bien painturée
Et hault et bas communement.
Mais tu es logiés autrement
Et as petite compaignie :
Hélas ! au dessoubs est qui prie.

9.

Courouciés es de tes oiseaux
Qu'oïr ne pués chanter en caige ;
Mais bien pués faire les appeaulx
Pour chanter en ton géolaige.
Tu as perdu ton poil volaige
Par trop estre à vent et à pluie,
Et dist-l'en : *beau chanter ennuye.*

10.

Je ne voy par nulle manière
Comment tu puisses eschapper ;
Car cil qui puissance a plenièrre
Mieulx ne t'en pourroit destrapper.
Bien a esté fait toy happer
Pour justicier et mettre en cendre ;
En la fin fault-il rendre ou pendre.

11.

Tu t'es mellés en toute guise ,
Par ton barat particulier,
De descort mettre par l'église
Encontre le bras séculier.
En mauvaistié es singulier ;
De ton ventre nuls biens n'en vist.
Tant gratte chièvre que mal gist.

12.

A Petit-Pont as ordené
Faire un chastelet fort et rude ;
Et aux chartres les as donné
Les noms des rues de l'estude ;
Tu y seras mis , bien le coyde ,
Car chascun dist , que bien avient ,
Tant crie-l'en Noël qu'il vient :

13.

Tu as fais mains faus jugemens
Par ta pure forsennerye,
Et si as mené proprement,
Tout ton temps, de Néron la vie.
Cressus es qui ne s'umilie
Que fortune jus abatti :

Medium tene beati.

14.

Tu te plains de faulse hérésie
Qui est en toy très grant diffame;
Tu es maistré de sodomie,
Si com dient homes et femes;
Tu as dampné de ceulx les ames
Que tu as aux juifs rendus :

Dignes es d'être ars ou pendus.

15.

Et quant aucun te disoit : « Sire ,
» De raison faites le contraire , »
Tu respondoies par grant ire :
« Or voe , or voe , laissez me faire ;
» Laissez crier qui voudra braire. »
Plus n'en vouloies escouter :

Mais sèvre chose est tout doubter.

16.

Tu as fait le moine voler
Par force de tes grans richesses ,
Mais rien n'y vaut le flaioler
Ne te fie point en promesses ;
Pour toy aidier ne t'esléesse ,
Savoir faut de toy n'auront cure :
Tant vault amour come argent dure.

17.

Bien l'a fait Turquain percevoir
Ton bon amy especial ;
Par or as cuidié decevoir
Et parvertir l'official.
Mais le vaillant juge et loyal
T'a mis en prison sans poursuite.
Selon seigneur magnie duite.

18.

Je croy bien tu as ainsy fait
A tieulx qui n'en font pas semblant ,
Afin d'anéantir ton fait ;
Mais ils n'en parlent qu'en tremblant ,
Et aucunes fois en emblant.
*Car tel cuide abaissier sa honte
Ou vengier , il acroist et monte.*

19.

Avise se de l'aultrui bien
As pensé, de le bientost rendre
A ceux ne donnes pas tes biens
Qui c'y ne te pevent deffendre ;
Tes faits sont de si grant esclandre
Ne sçay coment il en ira.

Mal acquis, mal départira.

20.

Quant tu aloies par les rues,
Ne sçay se t'en es advisés,
Chascun en disoit, neis tes drues :
« Bien doit estre eil desprisiés. »
Si es-tu ore et pou prisiés.
Et disoient aucuns souvent :

Petite pluye abat grant vent.

21.

Laiesses maisons, femmes, nepveus,
Et soies pour t'ame esveillies,
De rendre à Dieu graces et veus ;
Mieux ne pues estre conseilliches.
Je tien ton corps pour essillies.
Car chascun le dit, bien y pert :
Qui trestout convoite tout pert.

22.

Je ne te veuil plus faire plait ,
Aubriot , à Dieu te commant ;
De tes folies me desplait ,
Or en ira ne sçay coment.
L'en feroit bien un grant romant
De tes fais , mais cy je m'afin :
De bonne vie bonne fin.

VI.

CHANSON.

(XIV^e SIÈCLE.)

BALLADE SUR LA TRÈVE FAITE AVEC L'ANGLETERRE,

PAR EUSTACHE DESCHAMPS.

1394.

En 1394, une trêve de vingt-huit ans fut conclue entre la France et l'Angleterre, à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec le roi Richard II. Froissart a consacré le chapitre XLIII du livre 4 de ses Chroniques, au récit de cet événement. Malgré les assurances d'amitié qu'échangèrent entre eux les chefs des deux nations, beaucoup de gens n'ajoutèrent pas foi à cette réconciliation qui, en effet, ne fut pas de longue durée.

Le poète Eustache Deschamps partageait cette opinion, comme le prouve la ballade suivante dont il est auteur. Le dernier vers surtout exprime une grande vérité, mais qui ne devait s'accomplir que plus d'un siècle et demi après. Calais rentra sous la domination française seulement en 1558.

BALLADE.

Poésies d'Eustache Deschamps, page 71.

1.

Antre Beau Raym et le parc de Hédin,
Ou moys d'aoust qu'on soye les fromens,
M'en aloye jouer par un matin :
Si vi bergiers et bergières aux champs,
Qui tenoient là leurs parliers moult grans,
Tant que Bochiers dist à Margot la broingne
Que l'en aloit au traittié à Bouloigne,
Et que François et Anglois feront paix.
Elle respont : Foy que doy Magueloingne,
Paix n'arez ja s'ilz ne rendent Calays.

2.

Lors vint avant Berthelot du Jardin,
Qui respondit : La paix suis desirans ;
Car je n'ose descouchier le matin,
Pour les Anglois qui nous sont destruisans ;
Mais dire oy, il a passé dix ans,
Qu'à leur dessoubz quièrent toudis aloingne
Pour mettre sur leur fait et leur besoigne
Et puis courent le règne à grans eslays ;
Maint l'ont véu, et pour ce je tesmoigne,
Paix n'arez ja s'ilz ne rendent Calays.

3.

Après parla par grant courroux Robin
A Berthelot, et lui dist : Tu te mens ,
Car les François et les Anglois enfin
Veulent la paix , il en est désor temps ;
Trop a duré la guerre et li contens ,
Ne je ne voy nul qui ne la ressoingne .
Certes tout ce ne vault une escaloingne ,
Ce lui respont Henris li contrefais ;
Encor fault chascun sa broingne :
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays .

4.

Car l'autre jour oy maistre Martin
Qui racontoit le roy est mendre d'ans ,
Et qu'il estoit une loy en latin
Qui deffendoit rien vendre des enfans .
En Guyenne sont deux mille et cinq cens
Villes, chasteauns, qu'Anglois veulent qu'on doingne,
Et grant tas d'or, et que le roy esloigne
De roy en duc l'ommaige qui est fais .
Qui fera ce ! respon sote Caroingne,
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays .

5.

Guichars li bruns, qui fut nez à Séclin,
Dist que cilz faiz est douteux et pesans ;
Voire, et qu'Englès y pensent mal engin
De retenir ce port, qui est constans ;

Se ce ne fust , bien le fussent rendans ;
Mais ils pensent barat , guerre et alloingne
Faire au derrain. Ne le duc de Bourgoingne
Et de Berry ne feroient jamais
Tel paix à eux. Qui voula ? Si me perdoingne ,
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

ENVOY.

Princes , là fut Bertrisons et Hersans
Et Alizons , qui moult orent de sens ;
Et jugièrent , quand li parlars fut fait ,
Que telle paix seroit orde et meschans ;
Et concluirent aux bergiers eulx disans :
Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays.

VII.

CHANSONS.

(XIV^e SIÈCLE.)

COMPLAINTÉ SUR LA FOLIE DE CHARLES VI,

PAR CHRISTINE DE PISAN.

1393.

Mon intention n'est pas de reproduire en tête de cette notice la biographie de Christine de Pisan, déjà écrite plusieurs fois (1). Je rappellerai seulement que, née en Italie, cette femme célèbre fut amenée fort jeune en France par son père, et élevée à la cour de Charles V, qui lui fit sentir les bienfaits de sa protection. Après la mort de ce prince, elle consacra ses talens au jeune roi Charles VI, puis à son frère Louis d'Orléans; mais elle devait perdre l'un après l'autre tous ses protecteurs. Jusqu'en 1429, année où elle mourut, Christine ne cessa de composer de nombreux ouvrages en vers et en prose, prête à déplorer toutes les infortunes, toujours préoccupée des malheurs de sa patrie adoptive.

La complainte suivante a dû être écrite vers la fin

(1) Voyez à ce sujet : Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites, par Raimond Thomassy. Paris, 1838, in-8°.

de 1595. On sait qu'au mois d'août de l'année précédente, le roi, marchant contre le duc de Bretagne, fut atteint d'un premier accès de folie qui ne dura que trois jours; mais au carnaval de l'année 1595, ayant manqué de périr dans une mascarade, le roi tomba malade de nouveau et languit jusqu'à la fin de l'année. « On auroit de la peine à croire, dit » le moine de Saint-Denis, qu'il eût méconnu sa » femme, mais c'est bien pis de dire qu'il nia qu'il » fût marié, ny qu'il eût des enfans, qu'il se » fascha qu'on le traitât de roi, qu'il soustint » avec colère qu'il ne s'appelloit point Charles, et » que non-seulement il désavoua les fleurs de lys, » mais que partout où il voyoit ses armes ou celles » de la reyne, il les biffa, jusques à les gratter avec » furie sur la vaisselle d'or et d'argent (1). »

Après avoir employé tous les remèdes, et entre autres la magie, pour guérir le roi, on implora les secours de la religion : des prières publiques furent ordonnées par tout le royaume, et les évêques, avec leur clergé, la plupart nu-pieds, firent de grandes processions. C'est alors que Christine de Pisan composa les vers qu'on va lire. Elle aimait à s'associer aux douleurs et aux joies publiques, et l'on trouve dans ses nombreux ouvrages plusieurs pièces que j'appellerai de circonstance. Elles n'ont pas toutes le mérite littéraire de celle-ci; et l'on peut dire que le sujet, vraiment poétique, favorisa son inspiration.

(1) Histoire de Charles VI, par un religieux, moine de Saint-Denis; trad. par Le Laboureur, t. 1, p. 242. Paris, 1663, in-fol.

Manusc. de la Biblioth. Roy. Mouch. n° 6, f° xx v°.

1.

Nous devons bien, sur tout aultre dommage,
Plaindre cellui du royaume de France
Qui fu et est le règne et l'éritage
Des Chrestiens de plus haulte puissance.
Mais le Dieu fiert adès de poignant lance,
Par quoy de joie et de soulaz mendie;
Pour noz péchiez si porte la penance
Nostre bon roy qui est en maladie.

2.

C'est grant pitié, car prince de son aage
Ou monde n'iert de pareille vaillance,
Et de tous lieuz princes de hault parage
Desiroient s'amour et s'aliance.
De tous amez estoit dès son enfance;
Encor n'est pas, Dieu mercy reffroidie
Icelle amour, combien qu'ait grant grevance
Nostre bon roy qui est en maladie.

3.

Si prions Dieu de très-humble courage,
Que au bon roy soit escu et déffense
Contre tous maux, et de son grief malage
Lui doint santé, car j'ay ferme espérance
Que s'il avoit de son mal allégence,
Qu'encor seroit, quoy qu'adès on en die,
Prince vaillant et de bonne ordonnance
Nostre bon roy qui est en maladie.

XV^E SIÈCLE.



I.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADE DE CHRISTINE DE PISAN

SUR

LE COMBAT DE SEPT FRANÇAIS CONTRE SEPT ANGLAIS.

1403.

Au commencement de l'année 1402, messire Jean de Herpedenne, seigneur de Belle-Ville et de Montaigu, en Poitou, et sénéchal de Saintonge, fit savoir à la cour du roi, à Paris, que plusieurs chevaliers d'Angleterre, ayant désir de faire armes pour l'amour de leurs dames, portaient défi aux chevaliers de France (1).

Les Anglais, au nombre de sept, trouvèrent bientôt des adversaires : sept chevaliers, apparte-

(1) Jean Juvénal des Ursins, Histoire de Charles VI, sous l'année 1402. — Il y a quelque différence entre ce chroniqueur et le moine de Saint-Denis. Ce dernier, après avoir nommé les sept chevaliers, dit que ce furent eux qui envoyèrent un héraut défier les Anglais. (Voir Le Laboureur, t. 1, p. 449.) J'ai suivi Jean Juvénal, qui m'a paru mieux informé.

nant tous à la maison de Louis, duc d'Orléans, alors régent du royaume, obtinrent la permission de répondre à ce défi. Un héraut fut chargé de faire savoir aux Anglais que Montendre, près de Bordeaux, serait le lieu du combat, que ce combat serait à outrance, mais que le vaincu pourrait racheter sa vie par un diamant pour toute rançon. Les chevaliers anglais étaient le seigneur de Scales, Aymont Cloiet, Jean Fleury, Thomas Trayes, Robert de Scales, Jean Heron et Richard Witevale; les chevaliers français : Arnaud Guilhem, seigneur de Barbazan, Guillaume Batailles, Guillaume, seigneur Duchâtel, Guillaume de la Champagne, Ivon de Carouis et Archambaut de Villars.

Louis d'Orléans présida lui-même aux préparatifs du combat; il éprouva quelques craintes à l'égard du jeune Guillaume de la Champagne, lequel *onques n'avoit esté en guerre*, dit le chroniqueur; mais Barbazan, le plus fameux de tous les chevaliers, rassura le duc, en lui disant : « *Monseigneur, laissez-le venir; car s'il peut une fois tenir son ennemi aux mains, il l'abattra et desconfira.* »

Les combattans choisirent pour chefs, les Français Guilhem de Barbazan, les Anglais le seigneur de Scales, et le jour de la lutte fut fixé au 19 mai.

Les Français, après avoir entendu la messe et reçu le précieux corps de Jésus-Christ, se rendirent au lieu du combat, où les attendait le sénéchal de Saintonge qui, d'un commun accord, avait été choisi pour juge. Les deux partis en présence, le sénéchal cria que chacun fit son devoir, et la lutte

s'engagea. Des deux côtés les lances furent bientôt rompues et remplacées par les haches d'armes et les épées. Le combat devint terrible; l'acharnement était encore accru par les injures qu'échangeaient ces chevaliers, les Anglais renvoyant leurs adversaires « au brouet de la cour, » et ces derniers répondant à ces outrages par des reproches sur le meurtre ignominieux de Richard II. Archambaut de Villars porta d'abord un tel coup de hache sur la tête de Robert de Scales qui lutait contre Carrouis, qu'il l'étendit mort à ses pieds. Puis il vint en aide à Guillaume Duchâtel, attaqué par deux Anglais. Le jeune Champagne ayant aussi abattu son adversaire, secourut Batailles, qui avait été renversé; ainsi les Français, maîtres du terrain, obligèrent leurs adversaires à rendre les armes. S'il faut en croire une ancienne tradition de la maison de Faudoas, le seigneur de Barbazan tua de sa main le chef des Anglais.

Le sénéchal de Saintonge ramena à Paris les vainqueurs, qui furent reçus en triomphe; on les présenta, vêtus de blanc, au roi de France et aux seigneurs de sa cour, et ils furent comblés de présents. Suivant un historien (1), « on conserve précieusement au château de Faudoas l'épée de ce » seigneur de Barbazan, qu'on dit être un présent » que le roi lui fit au retour de ce combat. On y lit » d'un côté sur la lame ces mots gravés en lettres » d'or : *Ut lapsu graviore ruant*, et de l'autre : » *Barbazan sans reproche.* »

(1) Histoire généalogique de la maison de Faudoas, p. 68. Montauban, 1724, in-4°.

Le duc d'Orléans fut si joyeux de la victoire remportée par les sept chevaliers de sa maison, qu'il leur fit donner à chacun une somme de mille francs d'or, ainsi que le prouve la quittance suivante :

« Arnaud Guillan de Barbazan, Guillaume seigneur du Chastel, Guillaume de la Champagne, Guillaume Batailles, Pierre de Braban, dit Clignet, chevalier, Archambaut de Villars et Ivon de Karouis, escuiers, tous officiers et serviteurs de monseigneur le duc d'Orléans, reçoivent d'Alexandre le Boursier, receveur général des aydes, sept mille francs d'or que le roy a ordonné de départir, mille francs à chacun d'eux. Donnè le 16 octobre dernier par le roi, 24 mars 1402. »

Tel est le fait au souvenir duquel Christine de Pisan a consacré trois ballades que j'ai publiées pour la première fois dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1). L'une s'adresse au duc d'Orléans, l'autre aux sept chevaliers, la troisième aux dames qui ont été l'objet du combat.

Je me contenterai de reproduire ici la pièce composée à la louange des vainqueurs. Comme ces personnages n'ont pas joué tous un rôle important et que les historiens ne donnent que peu de renseignemens sur la plupart d'entre eux, j'emprunte à des actes originaux conservés à la bibliothèque du roi quelques détails qui les feront connaître.

1. LE SEIGNEUR DUCHATEL. Guillaume Duchatel, chambellan du roi Charles VI et du duc d'Orléans.

(1) Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 1, p. 376.

C'est à tort que M. de Barante, dans son histoire des ducs de Bourgogne, a confondu Guillaume avec son frère Tanneguy Duchâtel, et attribué à ce dernier la part que prit Guillaume au combat de Montendre.

2. BATAILLES. Guillaume Batailles, chevalier, était chambellan du duc d'Orléans, il donnait quittance en cette qualité le 8 janvier 1403. Louis le nomma depuis sénéchal d'Angoumois, et après le meurtre du prince, arrivé en 1407, Valentine, sa veuve, confirma Batailles dans l'exercice de cette charge. Il vivait encore en 1413.

3. BARBAZAN. Arnaud Guillelm de Barbazan fut premier chambellan du roi Charles VII, gouverneur de Champagne, de Brie et de Laonois. Monstrelet l'appelle *noble vassal, expert, subtil et renommé en armes*. D'autres l'ont honoré du surnom de *chevalier sans reproche*. Quand les amis du dauphin machinèrent la mort de Jean, duc de Bourgogne, ils eurent soin de cacher leur dessein à Barbazan, qui, en ayant connu le résultat, blâma rudement cette action et dit que « mieux vaudroit estre mort, que d'avoir esté à cette journée. » Après avoir servi fidèlement Charles VII, il fut tué au combat de Bullegneville, près Nancy, le 2 juillet 1431. *Voyez sur cet homme célèbre l'histoire de la maison de Faudoas, et le Roman du Jouvenel. Manuscrits français de la Bibliothèque royale, etc., par M. P. Paris, t. II, p. 137.*

4. CHAMPAIGNE. Guillaume de la Champagne, seigneur d'Apilly, chambellan du duc d'Orléans,

et depuis chambellan de Charles VI et capitaine de la ville d'Avranche.

5. **ARCHAMBAUT.** Archambaut de Villars, écuyer, maître d'hôtel de Louis, duc d'Orléans, capitaine de la ville et du château de Pontorson en 1407, puis capitaine de Blois; il vivait encore en 1434.

6. **CLIGNET.** Pierre de Braban, dit Clignet, seigneur de Landreville, chevalier, conseiller, chambellan du roi, lieutenant-général en Champagne, pensionnaire de Louis, duc d'Orléans. C'est en qualité de chevalier attaché à la maison de ce prince qu'il combattit en 1402. Devenu amiral au mois d'avril 1405, en remplacement de Renaud de Trie, il perdit cet emploi à la mort de Louis d'Orléans, son protecteur.

7. **KERALOUIS.** Ivon de Carouis, chevalier de Bretagne, fut, comme les six autres, attaché à la maison de Louis d'Orléans.

Manusc. de la Bibl. Roy. n° F. Mouchet, 6, f° xxxiii v°.

1.

Bien viengnez bons, bien viengnez renommez,
Bien viengnez vous, chevalier de grant pris.
Bien viengnez preux, digne d'estre clamez
Vaillans et fors et des armes apris.
Estre appelez devez, en tout pourpris,
Chevaleureux, très-vertueux et fermes,
Durs à travail pour grans coups ramener,
Fors et esleux; et pour voz belles armes,
On vous doit bien de lorier couronner.

2.

Vous, bon seigneur du Chastel, qui amez
Estes de ceulx qui ont tout bien empris.
Vous, Bataille, vaillant et affermez,
Et Barbasan en qui n'a nul mespris.
Champaigne aussi de grant vaillance espris,
Et Archambaut, Clignet aux belles armes,
Keralouys, vous tous .vii. pour donner
Exemple aux bons et grant joie à voz dames,
On vous doit bien de lorier couronner.

3.

Or avez vous noz nuisans diffamez;
Loué soit Dieu qui de si grant périlz

Vous a gecté ! Tant vous a enamez ,
Que vous avez desconfis , mors et priz
Les .vii. Anglois de grant orgueil surpris ,
Dont avez los et d'ommes et de femmes.
Et puisque Dieux à joye retourner
Victorieux vous fait ou corps les ames ,
On vous doit bien de lorier couronner.

Jadis les bons on couronnoit de palmes
Et de lorier, en signe de régner,
En hault honneur ; et pour suivre ces termes,
On vous doit bien de lorier couronner.

II.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

COMPLAINTÉ SUR LA MORT DE PHILIPPE-LE-HARDI

DUC DE BOURGOGNE,

COMPOSÉE PAR CHRISTINE DE PISAN.

1404.

A la fin du mois de mars 1404, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, comte de Bourgogne, de Flandres et d'Artois, célébra les fêtes de Pâques à Arras; après quoi il se rendit à Bruxelles, où sa tante l'avait appelé pour le mettre en possession du Brabant. Mais là il tomba malade. La saison était malsaine et la mortalité grande autour de Bruxelles; le duc voulut être transporté en Hainaut. On le coucha dans une litière, et, dans cet appareil, on le conduisit jusqu'à Halle, lieu de grande dévotion, où Notre-Dame accomplissait des miracles signalés. Ce fut son dernier voyage : il mourut le 27 avril, à l'hôtel du Grand-Cerf, après avoir fait à ses fils de sages remontrances auxquelles ceux-ci n'eurent garde de se conformer.

Il ne faudrait pas prendre trop à la lettre les beaux témoignages que Christine rend du défunt ; dans la complainte qu'on va lire. De son vivant, Philippe-le-Hardi avait moins songé à servir la France qu'à établir sa dynastie ; il avait dépensé pour l'agrandissement de sa maison les beaux écus de son neveu Charles VI. Lui mort, la fortune publique n'avait fait que perdre un dilapidateur ; partant, les autres princes du sang, obligés jusqu'alors de partager avec lui, gagnaient bien plus qu'ils ne perdaient à son trépas ; et Dieu sait s'ils pleurèrent les torrents de larmes que Christine les invita à répandre ! Mais la pauvre poétesse ne s'arrêtait pas à de pareilles considérations. Le duc Philippe avait été l'un de ses protecteurs ; c'est par son ordre que, cette même année 1404, elle écrivait le *Livre des fais et bonnes meurs du roy Charles le Sage*. Peut-être perdait-elle par sa mort la récompense promise à son travail, car ce libéral prince laissait ses finances en un si pitoyable état, que sa veuve déposa sur sa bière ses clefs et sa ceinture ; pour témoigner qu'elle ne voulait pas recueillir la succession de son mari.

On dit proverbialement *Christine-la-Désolée*, et il y a tout lieu de croire que cette locution est venue des pleurs intarissables que Christine de Pisan a versés en ce monde. Mais en quelle circonstance cette pitoyable veuve s'est-elle montrée plus désolée qu'à la mort du duc Philippe ? Aussitôt qu'elle apprend cette triste nouvelle, elle interrompt tous les travaux qui l'occupent : son livre de *Mutation de fortune* reste ina-

chevé; son Histoire de Charles V devient le dépositaire de ses regrets. Voici les paroles qu'elle fait entrer au milieu de son récit : « Comme » obscurcie de plains, plours et lermes, à cause de » nouvelle mort, me convient faire douloureuse in- » troyte et commencement à la seconde partie de » cette œuvre présente; adoulée, à bonne cause de » survenue perte, non mie singulière à moy ou » à aulcuns, mais générale et expresse en maintes » terres et plus en cestuy royaume, comme des- » pouillié et deffait de l'un de ses souverains pil- » liers. » Et un peu après : « Hélas! le très bon » prince, ameur de toutes bonnes et vertueuses cho- » ses, encore nous estoyent propices et comme né- » cessaires ses anciens jours trop tost faillis aux » ordonnances politiques de cestuy royaume, pré- » sentement demouré amortis de joye et remplis de » ténèbres ès clairs jours de may, etc. (1) » Il ne man- que que le rythme pour que cette prose lamentable devienne complainte, aussi bien que le poème suivant.

(1) Le livre des fals et bonnes meurs du sage roy Charles V. 2^e partie, prologue.

Manusc. de la Biblioth. Roy., n° 7217.

1.

Plourez, François, tout d'un commun vouloir :
Grans et petis, plourez ceste grant perte !
Plourez, bon roy, bien vous devez douloir ;
Plourez devez vostre grevance apperte !
Plourez la mort de cil qui, par desserte,
Amer deviez et par droit de lignaige,
Vostre loyal noble oncle, le très saige,
Des Bourguignons prince et duc excellent ;
Car je vous dy qu'en mainte grant besongne
Encor direz trestuit à cuer dolent :
« Affaire eussions du bon duc de Bourgogne. »

2.

Plourez, Berry, et plourez tuit sy hoir ;
Car cause avez, mort la vous a ouverte !
Duc d'Orléans, moult vous en doit chaloir ;
Car par son sens mainte faulte ert convertte !
Duc des Bretons, plourez ; car je suis certe
Qu'affaire avez de luy en vo jeune age !
Plourez, Flamens, son noble seignourage !
Tout noble sanc, allez vous adoullant !
Plourez, ses gens ! car joie vous eslongne ;
Dont vous direz souvent en vous doullant :
« Affaire eussions du bon duc de Bourgogne. »

3.

Plourez, Roïne, et ayez le cuer noir
Pour cil par qui feustes ou trosne offerte !
Plourez, dames, sans en joie manoir !
France, plourez : d'un pillier es déserte,
Dont tu reçoys eschec à descouverte ;
Gar toy du mat ! quant mort par son oultrage
Tel chevalier t'a toulu, c'est dommaige !
Plourez, pueple commun, sans estre lent ;
Car moult perdez, et chascun le tesmoingne,
Dont vous direz souvent mate et relent :
« Affaire eussions du bon duc de Bourgogne. »

III.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

COMPLAINTÉ SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE
APRÈS LA BATAILLE D'AZINCOURT.

1415.

Nous n'avons rien à dire sur la bataille d'Azincourt : elle est dans toutes les mémoires. M. Michélet, après avoir tracé dernièrement le plus magnifique tableau qu'ait jamais inspiré cette grande défaite, a terminé son récit par ce juste rapprochement (1) : « Après la bataille de Meloria, perdue » par les Pisans, on disait : Voulez-vous voir Pise ? » allez à Gènes. On eût pu dire après Azincourt : » Voulez-vous voir la France ? allez à Londres. » En effet, tous les bons seigneurs de France avaient été emmenés au-delà du détroit, ceux du moins qui n'avaient pas reçu la mort dans la mêlée. Il ne restait plus que les factieux, le duc de Bourgogne, le comte d'Armagnac, et derrière eux des capitaines de routiers qui allaient exploiter à leur pro-

(1) Histoire de France, t. iv, p. 317. 1840.

fit les divisions intestines. Le roi, en délire, s'était déchargé de son pouvoir sur son fils aîné. « Loiz, » dauphin de Viennois et duc de Guyenne..... de » l'aage de vint ans ou environ, suffisamment grant » et gros de corps, pesans et tardif et po agile, *vo-* » *luntaire* et moult curieux à magnificence d'ha- » bitz.... et si avoit bon entendement tant en latin » que en françoiz; mais il emploioit po, car sa con- » dicion estoit d'emploier la nuit à veiller et po » faire, et le jour, à dormir (1). » Quelle espérance pouvait-on concevoir? L'église, dont l'intervention avait été si utile en d'autres temps, semblait arrivée elle-même au jour de sa ruine. Le schisme l'avait ébranlée, perdue de crédit et d'honneur, presque dissoute; les hommes les plus sages en étaient à regarder sa plaie comme incurable.

Au milieu de cette effroyable confusion, « aucuns » clerks du royaume de France, » dit Monstrelet (2), » moult esmerveillés, firent les vers qui s'ensuivent:

(1) Registre du Parlement de Paris, cité par M. Michélet, t. IV, p. 327.

(2) Liv. I, chap. CLVI.

1.

Cy veoit-on que par pitense adventure
Prince régnant, plein de sa voulenté,
Sang si divers qui de l'autre n'a cure,
Conseil suspect de parcialité,
Poeples destruit par prodigalité,
Feront encor tant de gens mendier
Qu'à ung chascun fauldra faire mestier.

2.

Noblesse fait encontre sa nature ;
Le clergié craint et cèle vérité ;
Humble commun obéit et endure ;
Faulx protecteur luy font adversité.
Mais trop souffrir induit nécessité
Dont advendra, ce que jà voir ne quier,
Qu'à ung chascun fauldra faire mestier.

3.

Foible ennemi, en grant desconfiture
Victorien et pou débilité ;
Provision verbal qui petit dure,
Dont nulle riens n'en est exécuté ;
Le roy des cieulx meisme est persécuté !
La fin viendra, et nostre estat dernier
Qu'à ung chascun fauldra faire mestier.

IV ET V.

CHANSONS.

(XV^e SIÈCLE.)

VAUX-DE-VIRE

DU TEMPS DE L'OCCUPATION DES ANGLAIS.

1415-1430.

Dès le commencement du XV^e siècle, il existait dans le Bocage-Normand une société de joyeux confrères qui s'appelaient les *galants*, les *compagnons galois* ou les *gales-bon-temps*. La ville de Vire était leur chef-lieu ; leur dévotion avait pour objet la bouteille. C'est parmi ces bonnes gens que s'est développée en France la *chanson bachique* ; leurs gais couplets, qu'on nommait *Vaux-de-vire*, à cause du faubourg où se tenaient leurs réunions, sont les premiers que notre langue ait consacrés à l'éloge du *piot*. Vaux-de-vire est resté dans la langue, où il est devenu par corruption *vaudeville*, mot dont l'acception a changé bien des fois avant qu'il arrivât jusqu'à nous. On sait ce qu'il signifiait du temps de Louis XIV, où déjà les théoriciens avaient perdu de vue son

étymologie, quoiqu'ils eussent conservé le sentiment de son origine :

Le Français, né malin, forma le vaudeville;
Agréable indiscret qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche et s'accroît en marchant.
La liberté françoise en ses vers se déploie;
Cet enfant du plaisir veut naître dans la joye.

(BOILEAU. — *Art poétique.*)

Or, pendant que les galants de Normandie créaient, sans s'en douter, une littérature qui devait faire si belle fortune, de tristes événements vinrent tout à coup jeter le trouble dans leurs fêtes. Les Anglais, maîtres du pays par la conquête, envahirent leurs maisons et leurs caves, prirent les vins pour eux et laissèrent l'eau de la cruche aux vaincus. Croyaient-ils prendre la muse normande par la soif et la réduire à se taire ? Ils ignoraient la maxime : Qu'il ne faut pas retirer à un peuple conquis ce qu'il a de plus cher au monde. Le désespoir inspira des vaux-de-vire, comme avait fait autrefois l'ivresse. On trouve çà et là, dans les chroniques du temps, des indices qui donneraient à croire qu'il se forma dans le Bocage une sorte de chouannerie qui ne laissa pas de repos aux Anglais tant qu'ils occupèrent la province. Quelques vaux-de-vire de cette époque confirment et prouvent, à n'en pas douter, que les instigateurs de la résistance étaient les gens altérés dont nous parlions tout à l'heure. La haine contre les *goddam* (ou les *godons*, comme ils disaient alors) les avait réunis autour d'un de leurs confrères, capitaine de la compagnie, dont il ne nous est presque rien resté que le nom. Ce maître-galant s'appelait Olivier Basselin, ou

Vasselin, ou Bisselin. Il paraît qu'il avait couru la mer dans sa jeunesse. Fixé depuis sous les murs de Vire, à l'endroit qu'on appelle le Pont-des-Vaux, il y exploitait un moulin à foulon; il fut témoin de la prise de Vire, en 1447. L'une des chansons que nous donnons ici apprend qu'il périt pour avoir pris les armes contre les ennemis de la France. Deux vers, adressés à Farin Duguast plus de cent ans après la mort de Basselin, sembleraient indiquer que ce joyeux vivant finit ses jours à la potence :

Étois-tu point du temps que les Anglois,
A Basselin, firent si grand vergogne ?

Interprétation qui s'accorde très-bien avec les termes de notre vau-de-vire :

Hélas ! Olivier Basselin,
Vous ont les Anglois mis à fin.

Nous ne saurions en dire davantage de ce chansonnier si fameux en son temps. Ses œuvres ont été publiées à la fin du xvi^e siècle, par un avocat de Vire nommé Jean le Houx; mais celui-ci s'est permis trop de corrections au style de son auteur, pour qu'on puisse donner aucune des pièces de son recueil comme échantillon de la verve de Basselin. Un manuscrit du xv^e siècle, conservé aujourd'hui à Bayeux, renferme cent deux vau-de-vire moins suspects, dont quelques-uns ont été publiés par M. Louis Dubois en 1821, et par M. Julien Travers en 1833. C'est à ces nouveaux recueils que nous empruntons les deux pièces suivantes : la première est un appel aux armes qu'on peut regarder comme l'ouvrage de Basselin; l'autre est une lamentation sur la mort du poète normand.

IV.

Manusc. de la Biblioth. de Bayeux. Vaux-de-vire, publiés
par Dubois, p. 177.

1.

He ! cuidez-vous que je me joue ,
Et que je voulsisse aller
En Engleterre desmourer ?
Ils ont une longue coue.
Entre vous , genz de village
Qui aimez le roy françoys,
Prenez chascun bon courage
Pour combattre les Engloys.

2.

Prenez chascun une houe ,
Pour mieulx les desraciner ;
S'yls ne s'en veuillent aller ,
Au mayns faictez leur la moue.
Ne craignez point, allez battre
Ces godons , panches à poys :
Car ung de nous en vault quatre ,
Au mains en vault-il bien troys.

3.

Afin qu'on les esbafoue
Aultant qu'en pourrez trouver ,

Faictes au gibet mener,
Et qu'en nous les y encroue.
Por Dieu ! se je les empoigne ,
Puis que j'en jure une foy ,
Je leur monstrey sans hoigue
De quel poisant sont mes doigtz.
Ils n'ont laissé porc , ne oue ,
Ne guerne , ne guernellier,
Tout enstour nostre cartier.
Dieu s'y met, mal en leur joue !

V.

Vaux-de-vire, publiés par Dubois, p. 169.

1.

Helas ! Olivier Vasselín,
N'orrons nous point de vos nouvelles ?
Vous ont les Engloys mys à fin.

.
Vous soulliez gayement chanter
Et desmener joyeulse vie.

2.

Et les bons compaignons hanter
Par le pays de Normendye,
Jusqu'à saint Lô en Coustentin ;
Oncques ne vy tel peleryn.

3.

Les Engloys ont fait desraison
Aux compaignons du Vau de Vire.
Vous n'orrez plus dire chanson
A ceux qui les souloyent bien dire.

4.

Nous prieron Dieu de bon cuer fin
Et la douce vierge Marye,
Qu'el doint aux Engloys malle fin.
Dieu le pere sy les mauldye !

VI A XI.

CHANSONS.

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADES DE CHARLES D'ORLÉANS

SUR SA CAPTIVITÉ ET SUR SA DÉLIVRANCE.

1430-1440.

Charles d'Orléans réunissait en lui tous les avantages qui concilient à un prince l'affection de la multitude. Beau, spirituel et débonnaire, il empruntait à ses malheurs quelque chose qui rendait ses qualités encore plus aimables. Privé de son père par un exécrationnel attentat; témoin de la douleur à laquelle sa mère avait succombé; voué dès l'adolescence à devenir chef de parti; puis partageant l'infortune de tant d'autres à la journée d'Azincourt; prisonnier des Anglais, qui le gardèrent vingt-cinq ans dans leur île : il y avait dans cette pauvre destinée de quoi toucher les âmes les plus dures. Aussi le chroniqueur nous montre-t-il son retour fêté en France comme un grand bonheur pour le pays. « Partout où il passait et séjournoit, on lui

faisoit aussi grant honneur et révérence comme on eust fait à la personne du roy de France ou à son filz le dauphin. Et avoient les gens moult grant confidence et espérance que par son retour et desprisonnement rendroit grant consolacion au royaume de France ; et par especial la plus grant partie du poeple y estoient moult affectez et désiroient longtemps par avant à le veoir en sa franchise comme lors le véoient (1). » L'intérêt que les bonnes gens du xv^e siècle portaient au duc d'Orléans n'est pas diminué pour nous. S'il ne lui a pas été permis de prendre sa part des grands exploits qui eurent lieu de son temps, nous ne saurions toutefois oublier, sans être coupables d'ingratitude, le père de Louis XII, le poète élégant dont les écrits ont inspiré plus d'une fois Saint-Gelais et Marot.

Charles d'Orléans a excellé dans la ballade. Il a su y faire passer tour à tour l'enjouement de son esprit et la profonde affliction de son cœur. On rencontre ce double caractère dans les six pièces que nous reproduisons ici. La première est adressée au duc Jean de Bourbon, son compagnon de captivité qui, moins heureux que lui, mourut sur la terre étrangère le 13 janvier 1454.

Dans la seconde, le poète exprime de la manière la plus délicate quels regrets venaient l'assiéger, à la vue de la mer qui le séparait de sa patrie. Le sentiment d'espérance qui relève son courage dans les derniers couplets assigne pour date à ces vers l'époque où il fut question pour la première fois

(1) Monstrelet, liv. II, chap. cclii.

d'un rapprochement entre la France et l'Angleterre, l'année 1433. Sans doute c'est le même événement qui a provoqué les vœux exprimés dans la troisième ballade. La quatrième est une pièce légère et gaie qu'il adresse à ses amis pour les dispenser de prendre le deuil sur la foi d'un certain bruit qui le faisait passer pour mort. « Ne vous mettez point en frais d'habits noirs, leur dit-il; le drap gris est meilleur marché... Je ne veux pas que mes héritiers pleurent... La souris vit encore. » Ce dernier trait revient à la fin de chaque couplet avec beaucoup de grâce et de naturel.

Les deux dernières chansons imprimées ici sont de l'an 1440. Elles ont été faites lors de la délivrance de Charles d'Orléans et adressées par lui au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui avait voulu acquitter de ses deniers la rançon d'un si aimable prince. La vivacité du rythme témoigne assez de l'allégresse du poète.

Le couplet qui commence par ces mots : *Puisque je suis votre voisin*, fit certainement époque dans sa vie. C'est le premier qu'il composa à son retour en France, soit à Calais, soit à Gravelines où les historiens disent qu'il s'arrêta avant d'aller se jeter dans les bras de son libérateur. Ce qui honore extrêmement son caractère, c'est qu'au lieu de se préoccuper de lui-même dans cet instant d'ivresse, il ne songe qu'à la paix du royaume. On dirait qu'il n'est heureux de sa délivrance que parce qu'elle lui permettra de réconcilier Charles VII et Henri VI. On pressent tout ce qu'il est prêt à dépenser d'efforts et de bienveillance pour amener cette fameuse trêve

du 20 mai 1444, dont il fut le signataire et le principal négociateur.

Les poésies de Charles d'Orléans ont été imprimées pour la première fois en 1809, sous ce titre : *Poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII et oncle de François I^{er}, rois de France. Paris, 1809, 1 vol. in-12.* Bien que cette édition ait été faite d'après le beau manuscrit de la bibliothèque de Grenoble, écrit par Antoine Astezan, secrétaire du duc d'Orléans, elle est remplie de fautes. M. Aimé Champollion, qui prépare une nouvelle édition de ces poésies, a bien voulu me communiquer le manuscrit de la bibliothèque de Grenoble qui est entre ses mains. J'ai pu y copier les six chansons qui suivent.

VI.

Manusc. de la Biblioth. de Grenoble, n° cii, r°.

AU DUC DE BOURBON.

1.

Mon gracieux cousin , due de Bourbon ,
Je vous requier, quant vous aurez loisir,
Que me faites par balade ou chançon,
De vostre estat aucunement sentir :
Car quant à moy , saichez que sans mentir,
Je sens mon cueur renouveler de joye ,
En esperant le bon temps advenir,
Par bonne paix que brief Dieu nous envoie.

2.

Tout Crestien qui est loyal et bon ,
Du bien de paix se doit fort resjoir,
Veu les grans maulx et la destruction
Que guerre fait par tous pays courir :
Dieu a voulu Crestienté punir,
Qui a laissié de bien vivre la voye :
Mais puis après , il la veult secourir
Par bonne paix que brief Dieu nous envoie.

3.

Et pour cela , mon très-chier compaignon ,
Veulliez de vous desplaisance bannir,

En oubliant votre longue prison,
Qui vous a fait mainte douleur souffrir.
Merciez Dieu, pensez de le servir,
Il vous garde de tous biens grant montjoye ;
Et vous fera avoir votre desir,
Par bonne paix que brief Dieu nous envoie.

Resveillez-vous en joyeux souvenir,
Car j'ay espoir qu'encore je vous voye,
Et moy aussi, en confort et plaisir,
Par bonne paix que brief Dieu nous envoie.

VII.

Manusc. de la Biblioth. de Grenoble, f° xcix, v°.

PRIÈRE POUR LA PAIX.

1.

Priez pour paix, douce vierge Marie,
Royne des cieulx et du monde maistresse,
Faictes prier par vostre courtoisie,
Saints et Saintes, et prenez vostre adresse
Vers vostre filz, requérant sa haultesse,
Qu'il lui plaise son peuple regarder,
Que de son sang a voulu racheter,
En desboutant guerre qui tout desvoye :
De prières ne vous veuilliez lasser,
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

2.

Priez, prélats et gens de sainte vie,
Religieux, ne dormez en peresse ;
Priez maistres et tous suivans clergié,
Car par guerre fault que l'estude cesse.
Moustiers destruits sont sans qu'on les redresse,
Le service de Dieu vous fault laisser ;
Quant ne pavez en repos demourer,
Priez si fort que briefment Dieu vous oye.
L'église vault à ce vous ordonner :
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

3.

Priez, princes, qui avez seigneurie,
Roys, ducs, contes, barons, plains de noblesse,
Gentilz hommes avec chevalerie ;
Car meschans gens surmontent gentillesse ;
En leurs mains ont toute vostre richesse :
Debatz les font en hault estat monter,
Vous le povez chascun jour veoir au cler,
Et sont riches de voz biens et monnoye
Dont vous deussiés le peuple supporter.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

4.

Priez, peuple, qui souffrez tyrannie :
Car voz seigneurs sont en telle foiblesse,
Qu'ils ne pevent vous garder pour mestrie,
Ne vous aidier en vostre grant destresse.
Loyaux marchans, la selle si vous blesse
Fort sur le dos, chascun vous vient presser,
Et ne povez marchandise mener,
Car vous n'avez seur passage ne voye
Et maint péril vous convient-il passer.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

5.

Priez, galans joyeux en compaignie,
Qui despendre désirez à largesse ;
Guerre vous tient la bourse desgarnie.
Priez, amans, qui voulez en liesse
Servir Amour, car guerre par rudesse
Vous destourbe de vos dames hanter,

Qui maintes fois fait leurs vouloirs tourner;
Et quant tenez le bout de la courroye ,
Ung estrangier si le vous vient oster.
Priez pour paix , le vray trésor de joye.

Dieu tout puissant nous vueille conforter
Toutes choses en terre , ciel et mer :
Priez vers luy que brief en tout pourvoye ;
En luy seul est de tous maulx amander.
Priez pour paix , le vray trésor de joye.

VIII.

Manusc. de la Biblioth. de Grenoble, f° xcix.

REGRETS DU PAYS.

1.

En regardant vers le pays de France ,
Ung jour m'avint, adouré sur la mer,
Qu'il me souvint de la douce plaisance
Que souloie ou dit païs trouver.
Si commençay de cuer à souspirer,
Combien certes que grant bien me faisoit ,
De veoir France que mon cuer amer doit.

2.

Je m'avisay que c'estoit non-sçavance
De telz soupirs dedens mon cuer garder ;
Veu que je voy que la voye commence
De bonne paix , qui tous biens puet donner.
Pour ce , tournay en confort mon penser ;
Mais non pourtant mon cuer ne se lassoit
De veoir France que mon cuer amer doit.

3.

Alors chargeay en la nef d'espérance
Tous mes souhaitz , en les priant d'aler
Oultre la mer , sans faire demourance ,

Et à France de me recommander.

Or nous doint Dieu bonne paix sans tarder,
Adonc auray loisir, mais qu'ainsi soit
De veoir France que mon cueur amer doit.

Paix est trésor qu'on ne peut trop louer :
Je hè la guerre, point ne la doy priser;
Destourbé m'a long-temps, soit tort ou droit,
De veoir France que mon cueur amer doit.

IX.

Manusc. de la Biblioth. de Grenoble, f^o cr, v^o.

SUR LE BRUIT QU'ON AVAIT RÉPANDU DE SA MORT.

1.

Nouvelles ont couru en France
Par maints lieux que j'estoye mort,
Dont avoient peu desplaisance
Aucuns qui me hayent à tort.
Aultres en ont eu desconfort,
Qui m'ayment de loyal vouloir,
Comme mes bons et vrays amis.
Si fais à toutes gens sçavoir
Qu'encore est vive la souris.

2.

Je n'ay eu ne mal, ne grevance,
Dieu mercy! mais suis sain et fort;
Et passe temps en espérance
Que paix, qui trop longement dort,
S'esveillera et par accort,
A tous fera liesse avoir.
Pour ce, de Dieu soient maudis
Ceux qui sont dolents de veoir,
Qu'encore est vive la souris.

3.

Jeunesse sur moy a puissance,
Mais Vieillesse fait son effort
De m'avoir en sa gouvernance :
A présent faillira son sort.
Je suis assez loing de son port,
De ploures vueil garder mon hoir,
Loué soit Dieu de paradis
Qui m'a donné force et povoir,
Qu'encore est vive la souris.

Nul ne porte pour moy le noir,
On vent meilleur marché drap gris.
Or tiengne chacun pour tout voir,
Qu'encore est vive la souris.

X.

Manusc. de la Biblioth. de Grenoble, f° cv, r^a

AU DUC DE BOURGOGNE.

1.

Des nouvelles d'Albion,
S'il vous en plaist escouter,
Mon frère et mon compaignon,
Saichiez qu'à mon retourner,
J'ay esté de çà la mer
Receu à joyeuse chiére;
Et a fait le Roy passer
En bons termes ma matière.

2.

Je doy estre une saison
Eslargy pour pourchasser
La paix et aussi ma raençon;
Se je puis seurté trouver
Pour aler et retourner,
Il fault qu'en haste la quiere;
Se je vueil brief achever
En bons termes ma matière.

3.

Or, gentil duc Bourgongnon,
A ce cop vueilliez m'aydier,

Comme mon entention
Est vous servir et amer,
Tant que vif pourray durer.
En vous ay fiance entière
Que m'aiderez à finer
En bons termes ma matière.

Mes amis, fault esprouver
S'ilz voudront à ma prière,
Me secourir pour mener
En bons termes ma matière.

XI.

Manuscrit de la Biblioth. de Grenoble, f° ciii, r°.

AU MÊME.

1.

Puisque je suis vostre voisin
En ce pays présentement ,
Mon compagnon , frère et cousin ,
Je vous requier très-chièrement
Que de vostre gouvernement
Et estat me faictes sçavoir ,
Car j'en orroye bien souvent ,
S'il en estoit à mon vouloir .

2.

Il n'est jour, ne soir, ne matin ,
Que ne prie Dieu humblement ,
Que la paix prengne telle fin
Que je puisse joyeusement ,
A mon désir prouchainement
Parler à vous et vous veoir .
Ce seroit très hastivement
S'il en estoit à mon vouloir .

3.

Chacun doit estre bien enclin
Vers la paix, car certainement

Elle departira butin
De grands biens à tous largement :
Guerre ne sert que de tourment,
Je la hê, pour dire le voir :
Bannie seroit plainement,
S'il en estoit en mon vouloir.

Va ma balade prestement
A Saint-Omer, monstrant comment
Tu vas pour moy ramientevoir
Au duc à qui suis loyaument,
Et tout à son commendement
S'il en estoit à mon vouloir

XII.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADES DU SIÈGE DE PONTOISE.

1441.

C'est ici l'un des plus beaux faits d'armes du règne de Charles VII; non pas que la ville de Pontoise fût en ce temps la plus forte place du royaume; mais il fallut aux Français un grand esprit de conduite dans leur plan d'attaque et une persévérance qu'on ne leur connaissait pas, pour forcer une garnison anglaise que soutenaient deux armées rôdant aux alentours sous la conduite du duc d'York et de Talbot. A sept reprises différentes, ces deux habiles capitaines ravitaillèrent les assiégés et offrirent la bataille aux Français; mais le roi, le dauphin et l'amiral veillaient à ce que leurs gens n'abandonnassent pas les fortes positions qu'ils leur avaient fait prendre dans l'abbaye de Saint-Martin et sur toute la prairie de l'Oise. Le chroniqueur Jean Chartier insiste longuement en cet endroit, pour faire sentir de quelle importance il était de n'aban-

donner pas le siège. « Le roy ne fut pas lors con-
» seillié de livrer bataille aux Anglois, lesquels
» comme il sembloit ne demandoient autre chose ;
» mais bien fut conseillé et se résolut de bien garder
» et conserver toujours ceste abbaye (ce que notre
» ballade appelle la *closture du Moustier*) et le
» pont qui estoit fortifié de costé et d'autre , comme
» dit est ; et de là faire cependant tousjours guerre
» aux Anglois estant dans icelle ville, pour la réduire
» enfin à se rendre, estant la seule cause pourquoy il
» estoit là venu. Et qu'il se pouvoit bien par ce
» moyen passer de donner bataille aux Anglois, qui
» seroit trop hasarder ; car pour icelle bataille don-
» ner, il auroit fallu qu'il eust abandonné la dite
» abbaye de Saint-Martin et ce pont qu'il avoit gran-
» dement fortifié, et aussi lever et quitter entière-
» ment son siège et de plus y perdre et laisser toutes
» ses bombardes et autre artillerie ; que mesme il
» pourroit bien arriver que quand il auroit fait tout
» cela et qu'il seroit du tout deslogé, qu'il ne com-
» batroit pas pour cela les Anglois qui n'auroient
» pas voulu peut-être alors donner bataille, ou bien
» que l'on ne les auroit pas veu en bon point pour
» les pouvoir attaquer, veu et attendu la manière
» que souvent ils avoient coustume de tenir en tels
» cas, c'est à sçavoir de se fortifier en ces rencon-
» tres, de bois, pieux sur bout, de charroys, de
» canons et autre artillerie. » Sans contredit, garder
les retranchements étoit le plus sûr et le plus honora-
ble ; et si cette inaction valut aux Français quelques
brocards de la part de leurs ennemis, outre qu'ils se
vengèrent des insultes en ripostant sur le même ton

(ce qu'on va voir dans nos ballades), ils obtinrent finalement l'une des plus heureuses victoires dont il soit fait mention. Car étant venue la saison où le duc d'York et Talbot furent obligés d'aller se refaire en Normandie, le champ resta libre ; en deux jours la place fut foudroyée, la brèche ouverte, Pontoise gagnée au prix de six hommes qu'y perdit le roi de France. Ce fait s'accomplit le 19 septembre 1441.

Il suffit de ce rapide exposé pour faire comprendre la polémique en vers qui occupa un instant les assiégés et les assiégeants de Pontoise.

Chronique de Jean Chartier, historien de Charles VII.
In-f°, p. 117.

BALADE ENVOYÉE PAR LES ANGLOIS AUX FRANÇOIS.

1.

A vous galans, qui de nouvel
Avez mis le siège à Pontoise,
Vous faites rage de revel,
Et d'escrier bien à vostre aise :
Mais la fin en sera mauvaise,
Ains que vostre œuvre soit usée.
Commencement n'est pas fusée.

2.

Cuidez-vous bien si tost conquerre
Le droict payz appartenant
Au roy de France, d'Angleterre,
Dont chacun de vous est tenant ?
Vuidez le tout incontinent,
Car pour vous n'y a pas bon estre.
Peché rompt le col à son maître.

3.

Bien contrefaites les vaillans,
Et semble qu'ayez tout conquis,
Disant qu'estes bons bataillans
Dès l'heure que fustes nacquis ;
Qui auroit bien partout enquis,
Entour vous plusieurs y sont faux.
Tousjours le mortier sent les aux.

4.

Ceux qui ont été par deux fois
Des deux partis, leurs faicts sont beaux!
Avec vous en a plus de trois,
Qui bien contrefont les loyaux,
Pendues au vent soient leurs peaux,
Pour monstrier au monde exemplaire!
Trahison à Dieu ne peut plaire.

5.

Vous estes logez à quartier
Pour doubte des premiers coureurs,
En la closture du moustier :
Bien appert qu'estes fort paoureux.
Oncques ne fustes si heureux
De nous venir aux champs combatre.
Grant orgueil est bon à rabatre.

6.

De grand langage trop avez,
Dont vous usez soir et matin :
Et semble tousjours que devez
Combattre l'Amoral-Baquin
Mais c'est la mesgnie Hanequin
Que de vous à qui le cœur faut.
Tant plus en y a et pis vaut.

7.

Si voulez oüyr bon conseil,
Allez-vous-en de cette marche,
Et prenez seur chemin à l'œil,
Pour doubte qu'on ne vous desmarche :
Car on mettra vos peaux en perche
Si longuement cy demeurez :
Fuyez tost, et vous en courez.

RESPONSE

FAITE

PAR LES FRANÇOIS AUX ANGLOIS,

SUR LA BALADE QUE DESSUS.

1.

Entre vous, Anglois et Normans,
Estans léans, dedans Pontoise,
Fuyez-vous-en, prenez les champs,
Oubliez la rivière d'Oise,
Et retournez à la cervoise
De quoy vous estes tous nourris.
Sanglans, meseaux, puants, pourris.

2.

Vous dites que commencement
N'est pas fusée, ce n'est mon.
Icy serez premièrement
Tuez, puis après à Vernon.
Vous n'avez flesches, ne canon,
Qui vous puisse de mort défendre.
Martigny vous fera tous pendre.

3.

Peché rompt à son maître le col :
Cela sçavons nous trestous bien.
Apprestez chacun un licol,

Ne vous souciez plus de rien :
Car ma foy, comme je tien,
Du pied ferez la bénisson
Par la ville de Maubuisson.

4.

Je cuide si vostre mortier
Sent les aulx, que c'est bien petit ;
Gueres ne vous y faut broyer
Pour recouvrer vostre apétit.
Quant Talbot d'avec vous partit,
Il vous promit chiens et oyseaux,
Pour ce qu'estes vaillans vassaux.

5.

Tous les natifs de Normandie,
Qui ont vostre party tenu,
Sont traistres, je n'en doute mie,
Autant le grand que le menu.
Le roy est cy devant venu
Pour remettre tout à raison :
Car à Dieu ne plaist trahison.

6.

Vostre grant orgueil abatrons,
Soyez en seurs comme de mort.
Et bien les peaux vous fourbirons,
A la venue du duc d'Yorek.
Or retournez au vent du nord,
Et ne parlez plus de combatre :
Male fievre vous puisse abatre.

7.

Je cuide bien que le cœur faut
A vous tous ensemble à butin ,
Quant vous pensez que d'un assaut
Serez pris ou soir ou matin :
Oncques ne vistes tel butin,
Que ferez-vous quant vos voisins
Ferreront sus ces pélerins ?

8.

Le sûr est de partir sur l'heure,
Grand bien vous est de le cognoistre :
Or ne faictes plus de demeure
Et vous signez de la main dextre.
Au gibet par la main du maistre
Passerez comme je vous compte.
Il est temps que vous rendiez compte.

XIII A XV.

CHANSONS.

(XV^e SIÈCLE.)

CHANSONS SUR L'EXPULSION DES ANGLAIS.

Depuis le mois de mai 1444 jusqu'en mars 1449, la bonne intelligence dura entre les Français et les Anglais, quoique ceux-ci eussent encore en leur pouvoir les deux plus belles parties du royaume, la Normandie et la Guyenne. Mais le roi Charles VII avait expressément défendu qu'on les inquiétât, parce qu'il avait besoin de repos pour mettre l'ordre dans son gouvernement. Ce sage prince était donc occupé à faire bien tranquillement et du mieux qu'il pouvait, quand tout à coup un hérault lui arrive du pays de Bretagne, et lui apprend comme quoi le jour de l'Annonciation, un capitaine aragonnais, à la solde de l'Angleterre, appelé François de Surienne, s'est emparé à l'improviste de la ville de Fougères, appartenant au duc de Bretagne; que ses gens se sont répandus par les maisons et par les églises, pillant les biens du peuple et les objets sacrés, violant les femmes et les filles, emmenant les bourgeois prisonniers, et mettant à mort ceux qui voulaient se défendre; qu'enfin le duc s'adresse au roi, comme à son naturel seigneur, pour qu'il l'aide à se ven-

ger d'un si grand outrage fait à ses sujets sans le moindre motif. Le roi, bien étonné, envoie une ambassade à Rouen, porter plainte au duc de Somerset, lieutenant-général du roi d'Angleterre sur le continent. Celui-ci, qui avait fait faire le coup, répondit bonnement qu'il désavouait le dit François de Surienne; « qui estoient parolles frivoles, » observe avec raison le chroniqueur (1), puisque le duc nedisait mot des dommages à payer. L'affaire alla au Conseil du roi d'Angleterre, puis fut renvoyée à un congrès composé d'arbitres des deux partis; et comme à ce congrès, ainsi qu'au conseil, ainsi qu'à Rouen, c'était toujours la même défaite; à savoir qu'on désavouait la prise, mais sans qu'on s'offrit jamais à la rendre, le 13 mai 1449, un capitaine français, nommé Robert de Floques ou Floquet, se dirigea sur Pont-de-l'Arche avec une bande de Bretons, et fit de cette ville ce que messire François de Surienne avait fait de Fougères. Adieu les trêves, les pourparlers et la domination des Anglais en ce royaume. Le roi Charles approuva l'entreprise de Floquet; incontinent toutes les garnisons de France s'ébranlèrent; les capitaines se mirent aux champs, tombant les uns sur la Guyenne, les autres sur la Normandie. Ce fut la plus belle campagne qu'on eût jamais vue en France, grâce aux nouvelles ordonnances qui régissaient les armées. En un an et six jours, les Anglais eurent tout perdu dans le nord, excepté Calais. Au midi, ils se maintinrent quatre mois de plus, mais ne gardèrent pas un pouce de terrain.

(1) Jean Chartier, édit. Godefroi, p. 176.

C'est à ces événements que se rapportent les chansons qu'on va lire. La première est du fameux Alain Chartier, qu'on appelait au *xvi^e* siècle le *père de l'éloquence française*. Elle se trouve dans le recueil de ses œuvres publié par Duchesne en 1617, 1 vol. in-4°.

La seconde est un *vau-de-vire* publié pour la première fois en 1835, par M. Julien Travers (1), et composé après la recouvrance de Vire. Il y est fait allusion à la bataille de Formigny dans ces deux vers de belle facture :

Et la dernière des batailles
Par leurs trépas nous a vengés.

Effectivement, cette journée mémorable, qui eut lieu le 14 avril 1450, entraîna la conquête de tout le Bocage normand.

«Tost après la deffaicte de Fromegni, dit Jean » Chartier, et sans aucun intervalle, ni prendre de » repos, toute la compagnie des François ala mettre » le siège devant la ville de Vire, en laquelle estoient » en garnison quatre à cinq cens Anglois dont estoit » cappitaine messire Henry de Norbery... Mais ce » siège n'y fut pas longuement tenu devant, d'autant » que ce cappitaine la fit rendre par composition.»

Enfin nous donnons en dernier lieu un chant de triomphe composé par Charles d'Orléans après la soumission totale de la Normandie et de la Guyenne. Ce n'est pas trop dire que d'avouer que cette simple ballade s'élève jusqu'à la hauteur de l'ode.

(1) Les *vaux-de-vire* édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx. Paris, 1833, in-18.

XIII.

Œuvres d'Alain Chartier. Man. de la Bibl. roy., n° 7215 2.3.

Commence la Balade de Fougères que les Anglois anciens ennemis de France prindrent pendant et durant les trêves comme parjurés.

1.

Anglois, Anglois, chastiez vous
De l'ung promettre et l'autre faire,
Qui la trêve avez, comme fous,
Rompue, pour Fougiers forfaire.
Car David pria Dieu deffaire
Ceux qui voullent guerre et non paix.
L'on doit juger selon les saictz.

2.

Il n'est point de plus juste loy
Que quant aucuns, se Dieu ma gard,
Qui ont usé de male foy
Sont puniz par leur mauvais art.
Vous avés gecté un hazart
Dont vostre couche est déperie.
Aux trompeux de la tromperie.

3.

Mieux vous fust d'avoir acendü
Que la trêve eust esté passée,
Qu'avoir Fougiers cueilly, tondu

Et vostre foi ainsi cassée
Pour richesse avoir amassée ;
Dont est reproche sur vous maint.
Qui trop embrasse poy estraint.

4.

Quant ceulx partirent de Rouen
Qu'envoyastes à l'entreprise,
Vous ne cuidiez pas meschouen
En souffrir marque ne prinse.
Et puis les avez, par faintise,
Désavoués tout en appert.
Mal se muce à qui le cul pert.

5.

S'autres gens que vous faict l'avoient
Chacun s'en devoit esbaïr ;
Mais ceux qui costumiers vous voient
D'essaiër à chacun trahir,
Sont provoqués à vous haïr,
En priant Dieu qu'il vous punisse.
Sapience aussi vaint malisse.

6.

Les François n'autres leurs voisins
Ne font point telles mirlifiques ;
Non font mesmes les Sarrazins
Contre leur sermens auctentiques.
Et pour ce, les faux hérétiques
Réduis, si portent deux fanons.
Traistres et faulx sont mauvais noms

7.

A Dieu et aux gens détestable
Est foy mentie et traïson ;
Pour ce n'est point mise à la table
Des preux l'image de Jason ,
Qui , pour emporter la toïson
De Colchos , se voutl parjurer.
Larrecin ne se peut céler.

8.

On dit souvent que trop grant aïse
Si est trop fort à endurer,
Et pour ce , avant que je me taise ,
Vueil encontre vous murmurer,
Tousjours vous voulez forvoier
Faisant ce qu'oncques preux ne fist.
Tant grate chièvre que mal gist.

9.

Quant la trêve , à vostre requeste ,
Fut octroiée et confermée ,
Vous faisiez de paix la feste
Pour cuider rompre nostre armée ;
Mais quant point ne s'est deffermée ,
Fougères avez prins en tourne.
Il n'est chance qui ne retourne.

10.

S'en rompant la commune trêve,
Soubs vostre fiance et enseigne,

L'Arragonnois a prins la fève
Ou gasteau du duc de Bretagne,
Floquet la recouvre et regaigne
Comme son servant et amy.

Encontre ung fault et demy.

11.

Tant comme les Cartagiens
Eurent sur Roumains advantaige,
Contre le conseil et les sens
Du vieil Hannon, conseiller saige,
Ils refusèrent par oultraige
Paix qu'ilz ne peurent recouvrer.

Quant temps en est on doit ouvrer.

12.

Charles, nostre bon roy françois
N'a point fait faire telz assaulx;
Non a pas son nepveu François
De Bretagne, ne ses vassaulx,
Jusques à tant que pour vos maulx
Chastier, il a pris des gens.

Bon chien se desfend o les dents.

13.

Trop plus vous nuist le Pont-de-l'Arche
Que ne vous puet aider Fougères,
Car il est près de vostre marche
De Rouen, et sur les rivières,
Et si est près de noz frontières
Que est ung point qui vous deçoit.

Fol ne croit tant qu'il reçoit.

14.

Vous l'assiégeriez voulentiers
Et y allumissiez vos cierges,
Se n'eussiez paour qu'entrementiers
Aucuns vous chantassent des vierges
Ou que l'en vous donnast des verges
Comme à gens maudis et haïs.

Traistres doivent estre trahiz.

15.

Jamais homme saige ne simple
Ne doit à vous passer contract,
S'il ne veut estre d'une guimble
Affublé par vostre barat.
Qui s'en cuide issir sans débat
Pour certain il est bien Jehannin.

En la queue gist le ventin.

16.

D'autres gens que vous sont en gloire
Pour leurs vertus, ès temps allés,
Comme il appert en mainte histotré,
Qui depuis sont fort ravallez.
Vous doncques, qui ainsi alez
Contre vertu gardez se heurt.

Tel cuide vivre qui se meurt.

17.

Agamemnon, le chevetaïne
Des Grecs qui prinrent la grant Troye,

Quant il revint à son demaine
De Grèce, comme droit l'octroie,
N'eust pas o sa femme la joie
D'une nuit, sans estre tué.

Grant orgueil est tantost mué.

18.

Quant Hannibal, duc de Cartaige,
Eust subjugué moult de Romains,
Fortune muable et vollage
Le remena du plus au mains;
Tant que d'un cousteau qu'en ses mains
Pourtoit, se tua par sa coulpe.

Meurtre requiert d'autel pain soupe.

19.

Pensez-vous que Dieu jamais souffre
Voz iniquités et injures,
Sans vous punir, quant le cas s'offre,
Comme ses autres créatures?
Pas n'avez les têtes plus dures
Que les Bretons, la mercy Dieu!

Vieilles debtes viennent à lieu.

20.

Si vous conseille de bonne heure
De Normandie vous départir,
Et sans plus y faire demeure
De voz mesfaiz vous repentir.

Car j'ouse dire sans mentir
Que Dieu hait toute iniquité.

A la parfin vaine vérité.

21.

De Cartage ayez en mémoire
Et de Troye la punicion ;
Que leur oultraige et vaine gloire
Fist tourner à destruction.
De France en paix la nacion
Laissez , sans plus vous y bouter.
La fin de guerre est à doubter.

XIV.

Vaux-de-vire publié par M. Travers , p. 219.

1.

Cuydoient toujours vuidier nos verres,
Mectre en chartre nos compaignons,
Tendre sur nos huys des sidones,
Et contaminer ces vallons.

2.

Cuydoient toujours dessus nos terres
S'esbattre en joye et grant soulas;
Pour resconfort embler nos verres,
Et se gaudir de nos repas.

3.

Ne beuvant qu'eau , tous nos couraiges
Estoyent la vigne sans raizin.
Rougissoyent encor nos visaiges;
Ainçois de sildre, ne de vin.

4.

S'embesoignant de nos futailles
Dieu a féru ces enraigiés,
Et la dernière des batailles
Par leurs trépas nous a vengiés.

5.

Beuvons tous ! des jours de destresse
Jectons le record dans ce vin.
Ores ne me chault que lyesse :
Beuvons tous du vespre au matin.

XV.

Manusc. de la Biblioth. de Grenoble, f^o cx, v^o.

1.

Comment voy-je les Anglois esbahis !
Resjoys-toy, franc royaume de France.
On apperçoit que de Dieu sont haïs,
Puisqu'ils n'ont plus couraige ne puissance.
Bien pensoient par leur oultre-cuidance,
Toy surmonter et tenir en servaige ;
Et ont tenu à tort ton heritaige :
Mais à présent Dieu pour toy se combat ;
Et se monstre du tout de ta partie ;
Leur grant orgueil entierement abat,
Et t'a rendu Guienne et Normandie.

2.

Quant les Anglois as pieçà envais ,
Riens n'y valloit, ton sens ne ta vaillance ;
Lors estoies, ainsi que fut Taïs
Pecheresse, qui pour faire penance
Enclouse fut par divine ordonnance.
Ainsi as-tu esté en reclusaige
De desconfort et douleur de couraige ;
Et les Anglois menoient leur sabat
En grant pompe, baubans et tyrannie.
Or a tourné Dieu ton deuil en esbat ;
Et t'a rendu Guienne et Normandie.

3.

N'ont pas Anglois souvent leurs roys trahis ?
Certes oyl : tous en ont congnoissance ;
Et encore le Roy de leur pays
Est maintenant en douteuse balance.
D'en parler mal chacun Anglois s'avance :
Assez monstrent par leur mauvais langaige,
Que volentiers lui feroient oultraige.
Qui sera roy entr'eulx est grand desbat :
Pour ce, France que veulx-tu que te die ?
De sa verge Dieu les pugnist et bat,
Et t'a rendu Guienne et Normandie.

Roy des François, gagné as l'avantaige.
Parfaiz ton jeu, comme vaillant et saige :
Maintenant l'as plus belle qu'au rabat.
De ton boneur, France, Dieu remercie.
Fortune en bien avecques toy s'embat,
Et t'a rendu Guienne et Normandie.

XVI.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADE SUR LA DEVISE DE JACQUES CŒUR.

1445.

« Le roy Charles VII avoit en son royaume un homme de petite génération, qui se nommoit Jacques Cœur, lequel, par son sens, vaillance et bonne conduite, se façonna tellement qu'il entreprint plusieurs grosses marchandises; et si fut ordonné estre argentier du roy Charles; dans lequel office il s'entretint long espace de temps en grand règne et prospérité. Il avoit plusieurs clerks et facteurs sous lui, qui se mesloient des dites marchandises par tous les pays et royaumes chrestiens, et mesmes jusques en Sarrasinerie. Sur la mer, il avoit à ses despens plusieurs grans vaisseaux qui alloient en Barbarie et jusques à Babylone quérir toutes marchandises, par la licence du souldan et des Turcs infidelles; aussi en leur payant treuage, il faisoit venir des dits pays des draps d'or et de soye, de toutes façons et de toutes couleurs; plus des fourrures

servants tant à homme qu'à femme, de diverses manières, tant martres, genettes et autres choses estranges, de quoy on n'eust sceu finer pour or ni pour argent es marches de par deça. Il faisoit en oultre vendre par ses facteurs, tant à l'hostel du roy comme en plusieurs lieux audit royaume de France et dehors, toutes sortes de marchandises de quoy corps d'homme pouvoit penser et s'imaginer. Dont plusieurs gens, tant nobles comme marchands et autres, estoient fort esmerveillés. Il gaignoit chacun an tout seul plus que ne faisoient ensemble tous les autres marchands du royaume.... Au reste il fit un de ses enfants archevesque de Bourges, un autre escuyer tranchant du roy, l'autre eschanson dudit seigneur; il les fit annoblir, et finalement en son dit règne il acquit tant de biens et de chevance que nul ne le scauroit estimer. » Tel est le tableau de la haute fortune de Jacques Cœur, tracé par un contemporain (1), et le chroniqueur n'exagère pas. Ce qu'il appelle *le règne* du marchand de Bourges s'applique merveilleusement aux vingt années durant lesquelles tout le commerce extérieur de la France, et en même temps toute l'administration financière du royaume, furent concentrés entre les mains d'un seul : usurpation d'ailleurs bien légitime puisqu'elle s'était accomplie par l'unique ascendant de la probité et de l'intelligence. De somptueux édifices témoignent encore de la puissance de Jacques Cœur; la devise qu'il s'était faite nous révèle son génie : *A cœur vaillant rien d'impossible.*

(1) Mathieu de Goucy, chap. cix.

Il se sentait doué de cette volonté forte qui surmonte tous les obstacles, et il osait le publier, ne prévoyant pas qu'un jour sa vertu et sa persévérance succomberaient aux efforts de l'envie.

Un pauvre poète conçut pourtant cette pensée au moment où l'argentier de Charles VII était le plus en faveur. Témoin que la persévérance ne conduisait pas tous les hommes au but de leurs désirs, il s'avisait de trouver la devise de Jacques Cœur incomplète, et dans la ballade que nous rapportons ci-après, il soutint avec assez d'élégance et de vivacité que la *vaillance* ne peut rien si elle n'est secondée par la fortune. Il parait du reste que le fond de cette thèse repose sur un mauvais jeu de mots. L'auteur de la ballade s'appelait Vaillant; il était pauvre, selon le privilège de son métier, faisait tout au monde pour s'enrichir et voyait la fortune échapper à ses mains à mesure qu'il s'avancait pour la saisir. C'est donc autant pour son propre compte que pour celui des autres, qu'il discute la maxime de Jacques Cœur.

Personne n'a encore parlé du poète Vaillant; une dizaine de petites pièces contenues, avec celle que nous publions, dans le manuscrit 8009 de la bibliothèque royale, sont peut-être tout ce qui reste de lui. On voit, d'après ce mince bagage poétique, qu'il habitait la Touraine et qu'il soupirait pour une demoiselle de la cour appelée Louise. Amoureux transi s'il en fût, il s'est livré dans sa passion à tous les écarts de goût que Molière et Boileau ont ridiculisés deux siècles plus tard. Nous citerons, pour terminer cette notice, quelques passages d'une lon-

gue épître de Vaillant , qui n'est autre chose que la matière du fameux impromptu de Mascarille :

Oh ! oh ! Je n'y prenois pas garde ;
Tandis que, sans songer à mal, je vous regarde,
Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur.
Au voleur ! au voleur ! au voleur ! au voleur !

« Hélas ! comment me pourray-je recommander en vostre bonne grâce par façon qu'il en puisse mieux valoir au cuer qui souloit estre mien , qui a présent est en voz mains ? Las ! je ne sçay ; mais à l'avanture de toute ma puissance bien humblement m'y recommande , et néantmoins mes recommandacions , force m'est que de vous me plaigne et requiere justice à madame vostre très belle et bonne maistresse , se vous mesmes ne me faites raison. Car quant je party de vous , vous me fistes destrousser de tout mon vaillant et oster par voz brigans de boys mon povre cuer qui , combien qui feust vaillant , contre eulx ne peult resister lors. N'oncques , puis le bois de Chasteau-Neuf où estoient ambushes , je ne le vis , car crainte et honte qui font subgiez d'onneur me garderent de retourner et de suyvir les diz brigans ; et me convint le lesser là et habandonner entre leurs mains.... Ellas ! ma seule maistresse , ne vueilliez pas ma mort ; ne veuillez pas avoir deuz cuers ; vous plaise m'envoier le vostre qui tant sera chery , aymé et plus chier tenu que mon euil , etc. »

Manusc. de la Biblioth. roy., 8009, f^o r^o. ultimo.

1.

Que vous aiez vaillant et sens,
Trésor d'onneur, et d'autre avoir,
Jaquez Cueur, je le vous consens :
Chascun le peut veoir et savoir.
Mais, pour dire du voir le voir,
Fortune vous est fort paisible ;
Aultrement ne puis concevoir
Qu'à cueur vaillant rien feust possible.

2.

J'ay cueur vaillant ; sy ont cinq cens
Qui ne puent acquester n'avoir.
Quant monter cuide, je descens,
Combien que face mon devoir.
Se par fortune on n'a povoir ;
Il n'est nul, tant soit-il sensible,
Qu'en rien y me peust decepvoir
Qu'à cueur vaillant rien feust possible.

3.

Car je me gouverne en tous sens
Le mieulx que puis, matin et soir ;
Mais de fortune ne me sens
Fors mal, qui me fault recevoir ;

Ne ne me puis d'elle r'avoir
Tant m'est dure, forte et terrible.
Croire ne puis, sans son vouloir,
Qu'à cueur vaillant rien feust possible.

Prince, fortune fait pleuvoir
Là où lui plaist, bien est visible.
Sans lui ne puis appercevoir
Qu'à cueur vaillant rien feust possible.

XVII.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

LES ANES VOLANS.

1461-1464.

Les couplets qu'on va lire étaient destinés à accompagner une image satirique dont le manuscrit nous a conservé la description : « Ung homme assis en une chaire soubz ung beau pavillon, habillé comme ung empereur; et souffle en une trompe de laquelle sort ung asne vollant qui est moitié dans la trompe et moitié hors, et a une mitre en la teste et une crosse entre les bras; et y a deux autres asnes vollans. »

Quel est ce personnage assis sur un trône et habillé comme un empereur? Il est nommé *Faveur* au premier vers du premier couplet; mais on a pris trop de soin à le parer des insignes royaux, pour que l'allusion échappât aux lecteurs. *Faveur*, c'est Louis XI, et les *anes volans* qui sortent de sa trompe, ce sont les gens sans éducation, mais pleins d'esprit, dont il aimait à s'entourer. Je ne saurais dire quel est le premier âne, *pesant et lourd, muet et sourd*, qui, malgré ses infirmités,

a obtenu de si beaux offices; sa pesanteur s'accorderait assez avec l'embonpoint de Jean de Montauban, amiral et réformateur général des eaux et forêts. La petite littérature de ce ministre, les belles places qu'il cumulait, les immenses revenus qu'il y savait joindre, justifient l'expression de *ung asne... que fortune a voulu accoler*. Dans le second âne, si bien instruit des recettes du cabaret et issu d'assez pauvre maison, je crois reconnaître Charles de Melun, petit vassal du comte de Dammartin, que Louis XI éleva à la dignité de grand-maître de son hôtel, renommé d'ailleurs pour ses débauches en tout genre (1). Le troisième âne, l'âne mitré qui va naitre, c'est Balue, déjà conseiller au parlement et dispensateur de tous les bénéfices du royaume; Balue, qui poursuivait et allait obtenir le siège épiscopal d'Évreux, quoiqu'il ne sût pas le latin et fût incapable de lire son bréviaire. Cette dernière circonstance nous donne la date précise de la chanson, puisque Balue reçut l'évêché d'Évreux en commande au mois de décembre 1464. On trouve dans le même manuscrit un certain nombre de devises en vers. Parmi ces devises, j'ai remarqué celle-ci, qui n'est pas sans avoir rapport à la chanson des ânes:

« Des asnes abillés en advocas sur des mulles et une femme nommée France qui leur chausse des esperons : »

Se nous avons prospérité
Beaucoup plus que nous ne valons,
France nous a mis aux tallons
Les esperons d'auctorité.

(1) Voyez ci-après, p. 358.

Manusc. de la Biblioth. roy., 7685, f° LXVII.

1.

FAVEUR.

Je suis Faveur qui au son de ma trompe
Souffle , et produiz des choses nonpareilles.
Il n'est nul droit que par moi ne corrompe
Tant soit il bon ou loial à merveilles.
Je fais voler asnes à grans oreilles
Soudainement assez haut par les branches.
Les gens sachans mascheront ces groselles,
Soit tort ou droit, c'est la façon des manches.

2.

UNG ASNE VOLANT.

Je suis ung asne que Faveur fait voler,
Lequel on voit ainsi pesant et lourd,
Que fortune a voulu accoler
Et avancer par service de court.
Et nonpourtant que je suis muet et sourt,
Faveur m'a fait avoir de grans offices.
Asnes ont bruiet, selon le temps qui court,
En haulx estaz sans y estre propice.

3.

LE SECOND ASNE VOLANT.

Et moy je suis ung asne tout parfait,
Né et issu d'une povre caverné.

Si m'a fortune tant par ditz que par fait
Soufflé si fort que les princes gouverne.
J'ay bien aprins l'escolle de taverne
A riens savoir, affin d'acquérir bruit.
J'abas tout bois soit de fou ou de verne,
Sans coups ferir, pœur le danger du fruit.

4.

LE TIERS ASNE

issant de la trompe Faveur.

Je ne suis pas encore du tout né
Ne sorti hors de la trompe Faveur,
Et si ne say pas le *Domine me*,
Car norry suis de chardons sans saveur.
Mais fortune, où rien n'y a de seur,
Si m'a soufflé en ung bon evesché
Qui est ami de Faveur, frère ou seur,
N'est-ce pas bleh, sans riens savoir prescher?

5.

L'ACTEUR.

Retenez bien, gens lectrés et sachans,
Cecy ne puet trop longuement durer
Que ces asnes malheureux et meschans
N'allent aux champs les chardons pasturer.
Mais cependant vous faudra endurer
En attendant que Faveur ne soit plus.
Vos bons renoms vous feront pardurer,
Et le vray Dieu parlera le surplus.

XVIII.

CHANSON,

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADES SUR LA GUERRE DU BIEN-PUBLIC.

1465.

La guerre du Bien-Public semble avoir inspiré autant de refrains que celle de la Fronde, avec laquelle elle a bien d'autres rapports, quoiqu'elle ait été plus sérieuse. On lit dans le cabinet de Louis XI que, lorsque le jeune frère du roi, feignant d'aller en partie de chasse, s'enfuit en Bretagne avec messire Odet d'Aydie, on fit sur cette escapade une chanson dont le premier couplet était conçu à peu près en ces termes : « Sus ! sus ! les chiens et les » faucons ! Qu'on s'ébatte et qu'on se réjouisse, on » attendant qu'Odet d'Aydie mette en train d'autres » amusemens, dont plus d'un n'aura pas lieu de rire, » quoiqu'il n'y sera épargné. Aux grands maux » les grands remèdes » (1). Pour bien comprendre ce

(1) Cab. de Louis XI, chap. 1.

Or mettez sus chiens et oyseaux,
Aussi toute gaudisserie,
Jusqu'à ce que Oudet d'Aydie
Aura remis sus Jeux nouveaux,
Lesquelz ne seront trouvés beaulx ;
Mais ils pourront bien cher couster.
Ung grant mal est bon à oster,

couplet, il faut se rappeler que, depuis un an, Louis XI avait interdit la chasse dans les pays du domaine, et prohibé les chiens, les faucons, les filets, enfin tout l'attirail de la vénerie. Odet d'Aydie était un Gascon, capitaine de cent lances et bailli du Contentin sous Charles VII, que le nouveau roi avait destitué à son avènement. Cet homme fut l'âme de toutes les intrigues qui préparèrent l'insurrection. Le reste de l'histoire est assez connu ; tout le monde sait comment, après la fuite du duc de Berry, les grands seigneurs de France se déclarèrent tout à coup en révolte ouverte, et comment trois armées, réunies sans que le roi s'en fût douté, faillirent s'avancer simultanément sur Paris, l'une de la Bretagne, l'autre du Bourbonnais, la troisième des pays de la domination bourguignonne. Mais Louis XI, qui avait plus d'activité à lui seul que tous ses ennemis ensemble, alla au pas de course dissoudre les confédérés du midi, empêcha la jonction du duc de Bretagne et du comte de Charolais, retarda ce dernier en lui laissant la douteuse victoire de Montlhéry, et sauva sa capitale par tant de coups frappés à propos. Lorsque les rebelles, s'étant enfin retrouvés, vinrent mettre le siège devant Paris, ils étaient las de la campagne, merveilleusement disposés à laisser là le drapeau du Bien-Public, pour peu que le roi voulût avoir égard à leur bien particulier. Ce qui fut fait, car chacun des chefs emporta son morceau, et, comme on dit, le peuple paya le dommage avec les intérêts.

Or, au mois de juillet 1463, lorsque les Bourguignons s'avançaient à la rencontre de leurs alliés

les Bretons, ils traversèrent Saint-Denis et vinrent, par la plaine de Clichy, jusqu'au pont de Saint-Cloud, dont ils se rendirent maîtres. Là ils firent une assez longue halte, dans l'attente que les Parisiens allaient leur ouvrir leurs portes; mais il n'en fut rien, car, au lieu de capitulation, ils ne reçurent à leur adresse qu'un feuillet de papier où étaient écrites les deux ballades qu'on va lire (1).

La première est un dialogue plein de vivacité entre deux mécontents qui s'entretiennent du mauvais état des affaires. L'un des interlocuteurs conclut à cette fin, qu'il n'y aura de salut que dans le concours des trois états du royaume; et l'envoi, qui s'adresse au comte de Charolais, est une exhortation à ce prince de remettre la cause du Bien-Public entre les mains d'une assemblée nationale.

La seconde est une satire contre Louis XI, dans laquelle sont énumérés tous les griefs que la noblesse, le clergé et le tiers élevaient contre lui. On lui reproche son aversion pour les princes, ses préférences pour les gens de bas étage, l'empire absolu de ses favoris, les impôts dont il écrase le peuple, les destitutions dont il frappe les juges, les humiliations qu'il fait subir au clergé. Le tableau des désordres amenés par tant d'abus est offert à l'héritier de Bourgogne comme une leçon qui doit lui apprendre à bien se gouverner.

(1) Mémoires de Jacques Duclercq, liv. V, chap. xxix.

Mémoires de Jacques Duclercq, édit. du Panth. litt., p. 266.

1.

D'où venez vous? — D'où? Voire, de la cour.
— Et qu'y faict on? — Qu'y faict on? Rien quy vaille.
— A brief parler quel est bruiet de la cour? —
Mauvais. — Oy? — Oy certainement. —
Aurons-nous pis? — Oy certainement.
— Comment cela? — On en voit l'apparence.
— Quy portera ce faix entierement?
— Quy? — Voire quy? — Les trois estats de France.

2.

Dont vient cecy? De quoy sy grief mal sourd?
— Dont voir deà? — Dictes le hardiment.
— Je criens, pensant qui tient l'argent sy court.
Diray-je? — Oy; dictes le baudement.
Et quy sont-ils? — Je ne parle autrement.
— En ont-ils eu? — Si en ont à poissance!
— Quy leur en baille, sy très abondamment?
— Quy? — Voire quy? — Les trois estats de France.

3.

Que dict Paris? Est-il muet et sourd?
N'ose-il parler? — Nenny, ne Parlement.
— Et le Clergié, le vous tient-on bien court?
— Par vostre foy, oy publiquement.

- Noblesse, quoy ? — Va moitié pirement ;
Tout se périt, sans avoir espérance.
- Qu'y peut pourvoir à cecy bonnement ?
- Qu'y ? — Voire qu'y ? — Les trois estats de France.

- Prince, qu'y veult leur donner allegeante ?
- A qu'y ? — A eux. Je vous prie humblement.
 - De quoy ? — Que vous ayez leur règne en remembrance
 - Qu'y peut donner bon conseil prestement ?
 - Qu'y ? — Voire qu'y ? — Les trois estats de France.

LA SECONDE BALLADE.

1.

Quant vous verrez les princes recullés
Et eux-mesmes meus en dissention :
Quant vous verrez les sages aveuglés
Pour soustenir police et union ;
Quant les flatteurs par leur séduction
Informeront les seigneurs au contraire ,
Quant on croira des fols l'opinion ,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

2.

Quant vous verrez les nobles désolés
Pour supporter basse condition ;
Quant vous verrez meschants gents appelés
En hault estat et domination ;
Quant le mesfait n'aura pugnition,
Quant vous verrez plaindre le populaire
De mangerie et d'imposition ,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

3.

Quant vous verrez le clergié ravallés ;
Oster aux juges leur juridiction ;
Quant vous verrez vieulx servans désolés
Et dépourveus de leur provision ;

Quant le petit voudra le grand desfaire;
Et en l'église noise et destruction,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

Prince , pour Dieu ayez affection
D'entretenir la justice ordinaire ,
Ou autrement et pour conclusion ,
Soyez asseurs qu'aurez beaucoup à faire.

XIX.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

**BALLADE POUR LE COMTE DE DAMMARTIN
CONTRE CHARLES DE MELUN.**

1466.

Charles de Melun était un assez petit seigneur de l'isle de France, lequel, sans que son nom ni ses services le recommandassent, fut élevé par le roi Louis XI aux plus hautes dignités, et placé même au-dessus des princes du sang; car non-seulement il fut grand-maitre de France, ce qui lui donnait le gouvernement militaire de la maison du roi, mais encore il remplit les fonctions de conuétable jusqu'au moment où le comte de Saint-Pol fut pourvu de cet office. On ne saurait dire quelle a été la cause d'une fortune si subite. Quelques chroniqueurs représentent Charles de Melun comme un homme très-actif, très-entendu et très dévoué au roi; d'autres en font un joyeux vivant, qui courait les aventures nocturnes avec son ami Balue, qui trouvait à tout propos le mot pour rire, et s'acquittait au mieux des devoirs de la table, « appelé pour cette cause le Sardanapalle de

son temps, grand engorgeur de vins et de brouets (1). » A l'avènement de Louis XI, il s'était montré des plus âpres contre Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, dont il était vassal pour sa terre de Nantouillet. Ayant obtenu pour lui la confiscation de tout ce que son seigneur possédait dans l'isle de France, il se jeta sur cette proie avec une avidité qui fait frémir. Il emballa lui-même et fit transporter dans ses châteaux tous les effets du disgracié. Il chassa la comtesse de Dammartin sans lui laisser emporter une chemise, et cette pauvre dame, qui avait alors un enfant à la mamelle, eût été réduite à mendier ou à mourir de besoin, sans la charité d'un paysan qui la recueillit dans sa chaumière. Une si grande dureté fut payée son prix par messire Charles de Melun. Après la guerre du Bien-Public, le roi se réconcilia avec Antoine de Chabannes, et le favori de la veille fut non-seulement dépouillé de ses offices, mais encore accusé de haute trahison, et livré comme tel au prévôt des maréchaux, qui lui fit couper la tête sur le marché des Andelys.

Nous avons encore les actes du procès subi par Charles de Melun. Les chefs qui motivèrent sa condamnation sont loin d'y être légalement établis; et à ce propos Lestoille dit plaisamment qu'on *luy fit accroire qu'il estoit criminel de lèze majesté*; mais il est démontré aussi que, lors des poursuites dirigées contre le comte de Dammartin en 1463, il avait détourné la déposition d'un témoin

(1) Cabinet de Louis XI, chap. 1.

favorable au prévenu. Ce seul grief suffisait à la haine d'un ennemi qui voulait prendre sa revanche.

Notre ballade nous transporte à l'an 1466, au moment où l'on avait déjà obtenu la disgrâce de Charles de Melun, sans toutefois qu'il fût encore question de le livrer à la justice criminelle. Le chansonnier nous le montre livré à ses réflexions, ne riant plus, mais toujours occupé du soin de sa marmite; faisant le gracieux devant tout le monde, pensant à *quelqu'un* que l'auteur ne nomme pas, mais que le lecteur devinera facilement. Puis vient le refrain qui s'adapte avec beaucoup de naturel à tous ces traits satiriques.

Cette pièce n'a jamais été imprimée. Nous la donnons d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale qui parait avoir été exécuté au commencement du **xvi^e** siècle.

Manusc. suppl. fr. n° 208.

1.

Dont viens-tu, Martin? — De Melun.
Et que dit-on? — J'ay veu Charlot.
— Par ta foy? — Il est tout commun,
Aussi camus comme ung rabet.
— En bon point? — Rond comme ung sabot.
— Quelle chière fait-il? — Triste et morne.
— Et que fait-il? — Sans dire mot,
Il actent que le vent se tourne.

2.

Est-il gracieux? — A chacun.
— Et courtois? — Comme ung angelot.
— A-il plus de portier? — Nès ung,
En sa vie tant ne me plot.
Il contrefait le dorelot;
Il se liève dès qu'il ajourne.
— Que peult-il? — Assez faire un plot,
Il actent que le vent se tourne.

3.

— Que dit-il? — Ses heures à jung,
En regardant bouillir le pot.
— A quoy passe il temps? — A quelqu'un,
Contemplant le bon temps qu'il ot.

— Est-il assuré? — Non , pas trop.
— De quoy a-il peur? — Qu'on l'enfourne.
— Qu'attend-il? — Il n'est pas si sot ,
Il actent que le vent se tourne.

Prince , que dix-tu? — Ce falot
Craint que ses coups on luy retourne ;
Pour retourner à son tripot
Il actent que le vent se tourne.

XX.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

COMPLAINTE

DES NEUF PAYS DU DUC DE BOURGOGNE.

1467.

Philippe de Valois, duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Bourgogne (Franche-Comté), etc., etc., mourut le lundi 15 juin 1467, à l'âge de 71 ans. Il avait été le prince le plus somptueux de son temps, le seigneur le plus aimé de ses sujets. Le surnom de *Bon*, qui lui fut décerné pendant sa vie, lui restera éternellement dans l'histoire. Il fut regretté de tout le monde, et surtout des peintres, musiciens, littérateurs et autres gens de condition libérale pour lesquels il avait toujours eu la plus grande estime. De là les rimes sans nombre qui ont été consacrées à la mémoire du bon duc.

Entre autres *dicts* ou pièces d'apparat composées en cette circonstance, on peut remarquer l'œuvre d'un seigneur de la cour de Bourgogne, appelé de

son nom et de son fief, Jehan Dehaynin, sire de Louvignies. C'est une complainte dans laquelle sont transformés en panégyristes du défunt, les duchés et comtés de la domination bourguignonne. Chacun de ces personnages prend la parole à son tour et expose sa doléance en un langage tout infecté de prononciation flamande, *sentant les lieux que fréquentait l'auteur*. Du reste, comme si l'invention de cette allégorie était trop peu pour le génie du sire de Dehaynin, il a voulu rendre sa tâche bien plus difficile en s'astreignant à commencer tous les vers de chacun de ses couplets par une même lettre, de telle façon que les initiales des neuf couplets formassent un acrostiche dont le mot est *Philippus*. Si ce n'est pas là ce que le poète appelle *pleurer avec art*, on ne peut disconvenir que cette façon d'exprimer sa douleur ne soit tout à fait originale.

L'auteur de ce tour de force, sans doute bien admiré dans l'ancien temps, était d'ailleurs un brave, chevalier, qui combattit vaillamment pour son seigneur, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, et qui nous a laissé des mémoires instructifs sur les guerres de son temps. C'est dans ces mémoires que se trouve insérée la complainte des neuf pays de Bourgogne (1).

(1) Voyez Laerna Santader, *Mémoire historique sur la Bibliothèque de Bruxelles*. Bruxelles, 1809, in-8°, p. 127.

BOURGOGNE.

Plorer me faut , je ne puis m'en tenir
Pour tant que j'ay le corps décapité.
Plaisant solas me souloit maintenir ,
Pensant tel estre à toujours respité
Pareil de luy en proesse et pité ;
Per double fois chroniquer le témoin
Portant mon nom Philippe de Bourgoigne.

BRABANT.

Hier florissoit la fleur des fleurs du monde ;
Hector très-preux , Ulixes en prudence ,
Huy comme ung aultre est corps vil et immonde ,
Horreur le tient et n'a pas de credense.
Ha , triste mort remplie d'impudense ,
Haïr te doy , car tu as en robant ,
Honneur osté au pays de Brabant.

FLANDRE.

Joie rendoit son plaisant corps en vie,
Jadis à tous en bien te regardant.
Jaloux des bons , non travaillé d'envie ,
Jonne toujours de cœur au regardans ,
Jà ne verrés sodoier sont gardans ,
Joindre à leur gré pour leur front sang espendre
J'ai mieux trouvé au bon pasteur de Flandre.

ARTOIS.

Longue jonesse eust mieux vallu , néantmoins
Loé soit Dieux qu'il nous a tant duré ;

Les yeuls au chief joignons pour lui les mains.
Luy plustost mort on eust plus enduré,
Lyons souvent pour droit aventuré,
Leaulté plus prisant que les haults rois,
Le plus de tout doit sa mort plaindre Artois.

HAINAUT.

Intellectif, discret et sage à droit,
Juste en jugeant, vray naturel Lyon,
Impétueux alors non orendroit,
Je dis à cheus où fu rebellion
Juge piteux fu amant million ;
Invainca chief fault à ses sodoiers
Ja recouvrable au corps des Haynuiers.

HOLLANDE.

Pourquoy plorés gent ainsi forsenée,
Ployés vos pleurs car il n'est à ravoir,
Puisqu'il est mort de manière senée.
Prions pour luy et nous ferons savoir
Prinche nouvel succède à recevoir
Pais luy doint Dieux, honneur et gloire grande,
Plus n'en diray quoiqu'en die Hollande.

ZÉLANDE.

Proesse et sens sont mis en riche lame
Plaindre leur fault : mes quoy il faut penser,
Pompeux atour ne fait point riche l'ame,
Pechié se doit de vertu compenser.
Plaise toy donc du bon duc d'y penser,
Père piteux et rechoyt caste offrande,
Peuple le fait qui le pleure en Zélande.

NAMUR.

Ung deul nouvel , quelque chose on en die,
Vient à mon cœur, en contemplant sa mort.
Vertu y pert , discrétion mendie
Voirre en son temps ou sans plus sa mort ;
Vaillant pryerre a grant puissance amort
Vive es chieux l'ame en ait partie
Visse exclus au comté de Namur.

LE COMTÉ DE BOURGOGNE.

Son bruyant bruit , dont luy vif abondoit ,
Sous terre gist ne reste mie que la fame ;
Ses faits sont fès, il a fait come on doit.
Sa mort l'amort qui toute riens affame,
Soit l'ame en bruit come en terre on l'a fame.
Sainte et sain chiès vive et sans vergogne
Suplie à Dieu le comté de Bourgogne.

XXI ET XXII.

CHANSONS.

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADES

SUR LA RIVALITÉ DE LOUIS XI

ET DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

1467.

Si jamais deux hommes ont été faits pour se haïr, ç'a été Louis XI et Charles de Bourgogne. « Entre ces deux princes, dit Georges Chastellain (1), de tout temps y avoit rancune, et quelque pacification qui s'en péust faire huy, demain tout revint et retourna en son premier estat. Avoient condicions et meurs incompatibles, et volontés toutes discordantes. Et plus alloient avant les jours, et plus enchéoient en grans différens ensemble et en désespérables aigreurs, plus toutes fois l'ung que l'autre; l'ung dissimulant, et l'autre par senblant moins accountant et plus soy descouvrant. Le roy certes, estoit homme subtil et faint : savoit reculer pour saillir plus loing; savoit faire l'umble et le doux à couverte fin, savoit concéder et donner pour rece-

(1) Chronique des ducs de Bourgogne, part. III, chap. CCX.

voir au double, et savoit porter et souffrir grief sur l'espérance de sa vertu, qui de tout enfin lui poroit rendre vengeance. Ainsi donques estoit ce roy ici fort à craindre, à cause de son engin le plus agu du monde. Et le duc Charles faisoit à craindre, à cause de son grant corage, lequel il descovroit et sembloit monstrier par effect, qui de nul ne tenoit compte, ne de rien ni d'empereur. Et quant ce venoit à la guerre aux Francois, si se tenoit-il fier et fort assez avecques son Édouard, contre tout homme. »

Le chroniqueur habile qui a fait ce parallèle et qui connaissait si bien les deux princes dont il a retracé l'histoire, Georges Chastellain, est l'auteur de l'une des ballades imprimées ci-après. Il la composa vers le milieu de l'année 1467, au moment où les Liégeois, pour la troisième fois depuis trois ans, venaient de se soulever contre le duc de Bourgogne, à l'instigation du roi de France. On s'attendait à une guerre générale. Le roi avait fait avancer vers la Champagne 400 lances et 6000 francs archers destinés à soutenir les Liégeois. De part et d'autre on se provoquait par des écrits injurieux. Rien, mieux que la ballade de Chastellain, ne montre quelle indignation régnait à la cour de Bourgogne. Le poète appelle Louis XI l'*universelle araignée*, par uné image aussi juste que hardie; il lui reproche son ingratitude, l'hospitalité qu'il a reçue dans la maison de Bourgogne, la défaite qu'il a essuyée à Montlhéry. Les quatre derniers vers sont une menace contre les révoltés de Liège. Charles-le-Téméraire est le personnage dans la bouche duquel sont mises ces furibondes apostrophes. Le *lyon rampant*, qui

revient à la fin de chaque couplet, est une allusion au lion grimpeur sur une montagne, qui faisait la devise du duc de Bourgogne. Le *cerf volant*, son ennemi, c'est le roi de France, qui avait pour emblème un *cerf ailé*.

Ces commentaires n'aplaniront pas toutes difficultés pour le lecteur. Le style poétique de Chastellain est tourmenté, obscur, hérissé de mots étranges qu'il forgeait lui-même quand la langue ne les fournissait pas. Son imagination et son érudition l'entraînaient à des écarts où l'on a grand'peine à le suivre. Il a été le Ronsard de son temps; admiré comme celui-ci tant qu'il a vécu; tombé dans l'oubli après sa mort. Il était Flamand, natif d'Alost. Peut-être est-ce à cause de son origine étrangère que ses innovations ne firent pas fortune en France; peut-être aussi sentait-on déjà, au xv^e siècle, que les seuls ornemens dont la langue fut susceptible, étaient ceux qui ne nuisaient ni à la clarté ni à la simplicité. Il faut avouer que, sous ce dernier rapport, les poètes français du règne de Louis XI sont bien supérieurs à Chastellain. Sans nous écarter de notre sujet, nous en produisons un exemple frappant dans la ballade qui fut écrite en réponse à celle du *Lion rampant*. Elle est d'un certain Gilles des Ormes, qui n'était ni vanté, ni admiré comme le poète flamand; mais certes ce qu'il voulait dire il le disait mieux que son antagoniste; et s'il s'élève moins haut que lui, il a aussi l'avantage de tomber moins bas. La manière ingénieuse dont il retourne le refrain des Bourguignons lui assure la palme de la controverse.

I.

Manusc. 4086, f° 1, r°.

1.

Souffle, Triton, en ta bucce argentine ;
Muse, en musant en ta douce musette,
Donne louange et gloire célestine
Au dieu Phébus à la barbe roussette.
Quant du vergier où croist mainte noisette,
Où fleurs de lys yssent par millions,
Accompagné de mes petitz lyons,
Ay combatu l'universel araigne
Qui m'a trouvée par ses rébellions
Lyon rampant en crotte de montaigne.

2.

Le cerf vollant qui nous fait cest actine
Fut recueilly en nostre maisonnette,
Souef nourry, sans poison serpentine,
Par nous porté sa noble coronette ;
Et maintenant nous point de sa cornette !
Ce sont povres rémunéracions.
Mais Dieu voyant mes opérations,
M'a fait avoir victoire en la Champaigne,
Et veult que soit sur François mencions
Lyon rampant en crotte de montaigne.

3.

Louange à toy, glorieuse Virgine,
Dame Palas, qui régis mon aubette,
Quant de l'estoc où je prins origine
Ay extirpé la venimeuse herbeste !
Tant qu'il n'y a homme qui plus barbette
Sans excepter royne, roc ne pyons,
Comme ung Hector ou ung des Scypions,
Ou comme Arthus en la Grande-Bretaigne,
Suis demeuré entre les champions
Lyon rampant en croupe de montaigne.

Tremblez, Liégeois ! Tremblez par légions !
Car vous verrez, si je veul ou je daigne,
Comme je suis, ès basses régions,
Lyon rampant en croupe de montaigne.

II.

Manusc. 7686, f° III, r°.

1.

Changez propos , cerf volant , nostre chef ,
Disposez-vous à guerre et à bataille ;
Vestez armet en lieu de couvre-chef ,
Et en vos mains glaivè qui poigne et taille .
Faytes crier le ban , et que tout aille
Sur ce lyon qui vostre honneur entame ;
Qui prent voz biens et dit qu'il ne craint àme ,
Ne roy , ne roc , n'en ville n'en Champaigne .
Lors le ferez , au plaisir Notre-Dame ,
Lyon couchant au pied de la montaigne .

2.

N'actendez plus : courez luy sus et brief ;
Ne le doubtez , je vous supply , pas maille !
Car , si Dieu plaist , jà ne vous sera grief .
S'il a grans gens , le plus n'est que canaille
Qui n'ont harnois ne conduite qui vaille ,
Et ont le cueur failly comme une femme .
En l'assaillant , acquerez loz et fame ,
Et vous tendrons ung second Charlemaigne .
Lors le ferez , au plaisir Nostre-Dame ,
Lyon couchant au pied de la montaigne .

3.

Je vous requiers , évitez ce meschef ,
Ne souffrez plus qu'il vous rançonne et taille.
Or sans hurter n'en viendrez ja à chef ,
Car il est fier comme est un rat en paille.
N'ayez ja peur que gendarme vous faille
Ne le commun qui tant vous craint et ame.
Adventurez à ce cop corps et ame ,
Il en est temps , ou à perte ou à gagne ;
Lors le ferez , au plaisir Notre-Dame ,
Lyon couchant au pied de la montaigne.

Prince puissant , que l'Église réclame
Très chrestien , si vous pouvez sans blasme ,
Tirez à vous l'hermyne de Bretagne ;
Lors le ferez , au plaisir Nostre-Dame ,
Lyon couchant au pied de la montaigne.

XXIII.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

PLAINTES

DES NORMANDS CONTRÉ LES GENS DE GUERRE.

VERS 1474.

Voici un vau-de-vire qui est resté long-temps dans le répertoire populaire. Le sieur de Bras de Bourgueville, qui a fait imprimer, en 1888, une description historique de la Normandie, dit, en parlant de Vire : « C'est aussi le pays d'où sont procédées les chansons que l'on appelle vaux-de-vire ; » et il donne pour exemple :

En la duché de Normandie
Il y a si grand pillerie (1).

Témoignant, par cette courte citation, que de son temps tout le monde en savait la suite. Cette chanson célèbre était perdue pour nous, lorsque M. Louis Dubois la retrouva dans le manuscrit de Bayeux, dont j'ai parlé ci-dessus (2) : M. Pluquet, s'avant

(1) De Bourgueville, *Les recherches et antiquités de la province de Normandie*, p. 56.

(2) Voyez p. 299.

antiquaire de Normandie, ayant été consulté sur cette pièce, déclara qu'elle était de Basselin, et qu'elle avait trait à quelque circonstance de la domination anglaise (1). Je ne partage pas cet avis. Les gens dont se plaint le chansonnier, et qu'il appelle les *court-vêtus*, ne sont certainement pas les Anglais. On le voit par le second couplet, où il dit qu'il leur donnerait bien volontiers s'il avait quelque chose à lui. Or, jamais les compagnons de Vire n'ont été disposés à *faire courtoisie* aux ennemis du royaume. Les court-vêtus, selon nous, ce sont les gens de guerre que Louis XI entretenait en Normandie, dans la crainte d'une nouvelle surprise. On sait que depuis 1463 jusqu'en 1482, ce roi fut obligé de maintenir ses états sur le pied de guerre. Durant ce temps, le désœuvrement des garnisons engendra par toutes les provinces des désordres sans nombre. Malgré les édits les plus sévères, les gens d'armes *vivoient sur le peuple*, comme on disait alors, c'est-à-dire qu'ils faisaient main-basse sur l'argent, le grain et les bestiaux des laboureurs, ou qu'ils forçaient les villages à se racheter, moyennant finances, des dégâts dont ils les menaçaient. Les francs-archers, à l'imitation des cavaliers, se mirent aussi à faire butin sur les gens de pauvre état. Comme ils étaient habillés aux frais de leurs paroisses, ils se faisaient donner sans cesse de nouveaux equipemens pour les vendre; et comme les capitaines s'étaient créé un petit droit de courtage sur ces changemens d'habits, ils en favorisaient l'abus au

(1) Voyez les *Vaux-de-Vire de Basselin*, publiés par M. L. Dubois. Caen, 1821; in-8°, p. 159.

lieu de le prohiber. Ceux de Guyenne et de Normandie étaient les plus intraitables ; ils avaient amassé tant de hardes , de bagages et de dépouilles , qu'il leur fallait faire réquisition forcée de charrettes et de chevaux lorsqu'il s'agissait de passer d'une garnison dans une autre. Je ne saurais donner une plus juste idée de ces excès , qu'en rapportant ici le préambule d'une ordonnance rendue à Paris le 12 janvier 1475 , dans le but d'y porter remède :

« Loys , par la grâce de Dieu , roy de France , à tous ceulx qui ces présentes verront , salut. Comme plusieurs plaintes et doléances nous aient esté faictes des grans et aucuns innumérables maulx , dommaiges , pilleries , concussions , exactions , qui ont esté par cy devant et encores sont chacun jour fais , commis et perpetrez en diverses manières , au faict et entretenement de noz francs archiers , et sous umbre et à l'occasion d'iceulx , à la très grande foule , charge et oppression de noz subgetz et habitans de nostre royaume ; et à ceste cause , nous , désirans de tout nostre cuer reprimer et du tout abatre et oster les dictz maulx , pilleries et autres malefices deffendus , et nos dictz subgetz relever des charges et oppressions indeues , ayons , par l'advis et déliberation de plusieurs seigneurs de nostre sang , de noz chefs de guerre , des gens de nostre royaume , de nostre grant conseil , de noz finances , faict les ordonnances qui son suivant , etc., etc. » (1).

Notre chanson n'est-elle pas d'accord dans tous ses termes avec cette relation si authentique ?

(1) Voir la suite dans le tome xviii des Ordonnances , des rois de France , p. 72.

Vaux-de-Vire, publiés par L. Dubois, p. 157.

1.

A la duché de Normandie
Il y a si grant pillerye
Que l'on n'y peult avoir foyson.
Dieu doint qu'elle soyt appaysie,
Où il faudra que l'on s'enfuye
Et laisser chascun sa mayson.
Quant à moy je n'y seray plus
Pour la doubte des cours vestus.
Plus ça : n'y a point d'ayssement
Qui nous vieignent voir trop soubvent.

2.

Ils viengnent, par grant ruderye,
Demander ce que n'avons mye
Et nous donnent maint horion.
Encor faut-il que l'on leur dye :
Mes bons seignours, je vous en pryé,
Prenez tout ce que nous avon.
Je leur donnasse volentiers,
Se je pensoye avoir de quoy,
Mes, sur ma foy ! tous mes deniers
Et tout mon bien est hors de moy.

3.

Je ne puy faire cortioizie ;
Car povreté me contrarye

Et me tient en subgection.
Je n'ay plus amy ne amye,
En France ne en Normandye
Qui me donnast ung porcion.
Dieu veuille mecre bonne paix
Par toute la crestienneté !
Mais que ce soyt à tout jamais !
Si vivrons tous en loyaulté.

Se crestienneté füst unye,
Nous menasson joyeulse vye
Et mecrions trisfesse en prison.
Ceulx par qui c'est, Dieu les mauldye
Et aussy la vierge Marye,
Sans avoir jamais guarison !

XXIV.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADE

SUR LA MORT DU DUC DE BOURGOGNE.

1477.

C'était un beau sujet pour les poètes que le désastre et la mort de Charles-le-Téméraire sous les murs de Nancy. Lui, le plus redoutable des chevaliers, il avait tourné le dos devant René de Lorraine, un adolescent soutenu par quelques bandes de soudards recrutés en Allemagne; lui, le plus puissant prince de l'Europe, il avait été assommé dans un coin, sans bruit et sans gloire, dépouillé comme un mort vulgaire, et son corps était resté trois jours la pâture des corbeaux et des loups. Toutefois cette grande infortune n'inspira guère que des déclamations vides de sens. Des panégyristes sans discrétion, ou des détracteurs sans pitié, ont exploité à l'envi la mémoire du prince déchu; nul n'a su élever la poésie à ce sentiment profond du mal-

heur, si bien exprimé dans l'immortelle prose de Philippe de Comines (1) :

« Je l'ay vu maintes fois habiller et deshabiller en grande reverence et par grans personnages ; et à ceste dernière heure luy estoient passés ses honneurs. Et périt luy et sa maison au lieu où il avoit consenty par avarice de bailler le connestable, et peu de temps après. Dieu luy veuille pardonner ses péchés ! Je l'ay vu grant et honorable seigneur, et autant estimé et requis de ses voisins, un temps a esté, que nul prince qui fust en chrestienté, ou par adventure plus... Il désiroit grande gloire, et eut bien voullu ressembler à ces anciens princes, dont il a esté tant parlé après leur mort ; il estoit autant hardy comme homme qui ait régné de son temps. Or, sont finies toutes ces pensées ! Et le tout a tourné à son préjudice et honte ; car ceulx qui gagnent ont toujours l'honneur. » Il est honorable à un ennemi de parler ainsi de l'homme qui le détestait le plus au monde. Voici une pièce inédite, écrite avec assez de verve, mais dans laquelle on regrette de ne pas trouver la même modération. Elle est extraite du manuscrit de la Bibliothèque royale, Franc. suppl., 208 ; elle a pour titre : *Nouvelles portées en enfer par ung hérault de la mort du feu duc de Bourgogne, le jour qu'il fut tué en bataille devant Nancy.*

Réveillez-vous, Charon, ne dormez plus
Sur l'obscur bord des infernaux paluz.
Equipez tost vostre barque ennuyeuse
Où vous passez malinte âme douloureuse.
Venez quérir ceste ombre tant cruelle

(1) Mémoires, liv. v, chap. ix,

Qui a laissé sa charoigne mortelle,
Qui ne fust onques du sang humain saoulée,
Du propre sang de luy tainte et souillée.
O noble duc de Lorreine René!
De bonne heure certes vous fustes né,
D'avoir vaincu avec les Allemens
Cil qui troubloit les quatre éléments:
Grâces sont deues et mérites ausy
A la noblesse et peuple de Nancy,
Qui résisté ont à son entreprise,
Jusques à tant que par vous ait mort prise,
Et font la fin qu'il avoit desservie,
Correspondant à sa damnable vie.
De trahison estoit plain et d'orgueil:
Or gist en vers, couché soubz ung cercueil
Qu'il six piés a tant seulement d'espace.
Bien doit avoir aux enfers lieu et place;
Car il n'alma onques paix ne concorde,
Ne n'eust pitié, foy ne miséricorde,
Mais cruauté, felonnie et rancune.
Qui veut le pleure, Dieu j'en loue et fortune.

Le même sentiment d'implacable rancune dépare la chanson que je reproduis ici; comme la meilleure qui ait été composée sur la bataille de Nancy. L'auteur n'en est pas connu, mais l'éloge de Louis XI, qui termine le quatrième couplet, explique assez que sa muse était aux gages du roi de France.

Manusc. de la Biblioth. Roy. n° 7685, f° LXXIV.

Ballade de la mort du duc de Bourgogne qui fut tué à Nancy en Lorraine.

1.

Or est le parc orgueilleux destendu ;
Le fier lyon ne l'a pas bien gardé.
Il a très mal son latin entendu ,
Et à son cas simplement regardé.
Il a trouvé avoir ung peu tardé
Au desloger du pays de Lorraine ,
Car à la fin il y est demouré ,
Et les moutons , la toison et la laine.

2.

Devant le choc il a trop attendu
Et de plusieurs s'est mal contre gardé ;
Aucun tor fait luy a esté rendu.
Mieux lui vaulsist s'en estre retourné
Il se fust bien autre part séjourné.
Mais advenir luy devoit l'adventure ,
Longtemps y a qu'il fut prophétisé :
Cent ans accru tout se paye en une heure.

3.

Le fier courage d'un homme est abbatu
Pour peu de chose quant à droit est mené ;
On s'est à luy hardyement combatu
Oncques ne fut n'a point ramené.

Tellement fut ilec son demené
Pris à néant par façon dangereuse,
Qu'un dernier jour luy fut là ordonné
Et luy survint une heure malheureuse.

4.

Maints povres gens ont du mal soustenu ,
Trop plus par luy que plusieurs n'ont cuydé ;
Mais qu'a il fait ne qu'est-il devenu
Luy qui estoit sus tous outrecuydé ?
Il a le parc pitusement vuydé.
Puisqu'il est mort ayons bonne espérance :
Car celluy seul à qui Dieu a aydé
S'est travaillé de mettre paix en France.

5.

Pour ce pencez à ce qu'est advenu
Sur ung tel chef qu'estoit tant estimé ;
Regardez bien quoy qu'il est devenu ,
Souvieigné vous comment il est finé
Luy qui eust d'or ung milion finé,
D'hommes autant et estoit si grant maistre.
Tant fut desfaict et tant exterminé
Qu'à peine nul ne le pouvoit congnoistre.

XXV.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

CHANSON DE MOLINET

SUR LA JOURNÉE DE GUINEGATE.

Molinet fut un chanoine de Valenciennes, pensionné de la maison de Bourgogne, et qui a écrit en son temps Dieu sait combien de vers et combien de prose. Sans discuter ici son mérite littéraire, nous lui appliquerons ce que Rabelais a dit du chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, savoir « qu'il est baveux comme un pot à moutarde. » Les trente couplets de la chanson qu'on va lire sont plus que suffisants pour établir ce point.

La bataille de Guinegate eut lieu le 7 août 1479 ; à peu de distance de Therouenne. Molinet l'appelle dans ses chroniques la journée de la Vieville ou de Guinegate, à cause que le plus fort de l'action se passa entre deux villages ainsi nommés. Voici dans quelles circonstances eut lieu cet engagement mémorable. Le jeune archiduc d'Autriche Maximilien, marié depuis peu à l'héritière du duc de Bourgogne,

était venu mettre le siège devant Théroouenne, emporté par les Français dans la campagne de 1477. Les capitaines de l'Artois, de la Champagne et de la Picardie, informés de cette entreprise, se réunirent à la hâte et obtinrent du roi la permission de livrer une bataille, quoique depuis celle de Montlhéry Louis XI n'aimait plus qu'on tentât la fortune en si grand appareil. Mais cette fois les capitaines montraient si bonne volonté, leurs compagnies étaient si bien disciplinées, *si bien en point*, comme on disait alors, qu'on s'imaginait que ce serait le dernier jour des Flamands. A la tête des Français était le maréchal Philippe de Crèvecœur, autrefois attaché aux ducs de Bourgogne; mais qui depuis la mort de Charles-le-Téméraire s'était jeté dans l'autre parti. Il avait avec lui les plus renommés généraux du temps, comme Jean de Dailon, seigneur du Lude, gouverneur du Dauphiné, le maréchal André de Laval, sire de Lohéac, Jean de Torcy, grand-maître des arbalétriers de France, et d'autres encore qu'on trouvera nommés dans le quatorzième couplet de notre chanson. Les Flamands, quoi qu'en dise Molinet, n'avaient de chefs expérimentés que le prince d'Orange et Jacques de Savoie, comte de Romont. Ces deux hommes habiles suffirent pour assurer à leur parti une victoire que leurs ennemis n'eurent pas pour l'avoir crue trop facile. Car, pendant que les gens d'armes français s'occupaient les uns à poursuivre quelques fugitifs, les autres à piller les charrois, l'infanterie, qu'ils auraient dû défendre, fut écrasée par le comte de Romont; toute l'artillerie fut enlevée, et quand nos coureurs et nos pillards voulurent

lurent revenir à la charge, ils trouvèrent que la bataille était perdue pour eux.

S'il en est qui désirent en savoir plus long sur la journée de Guinegate, nous les renvoyons aux chroniques de notre Molinet. Ils y trouveront amplement de quoi satisfaire leur curiosité au chapitre 66, lequel commence par ces mots : « Tant excellens » et de merveilleux compte furent les haults et » glorieux exploits du duc Maximilien et de sa baronie à la journée de la Vieville, que ma foible » plume assez rude n'en polroit escrire le *dixiesme*. » Mais le bon chanoine se moque un peu de son lecteur en parlant de la sorte, car certainement il n'est personne qui ne trouve son récit dix fois trop long. Notre crainte est qu'on ne porte le même jugement sur son poème. Toutefois, nous rapportons celui-ci dans son intégrité parce qu'on y trouvera les choses les plus plaisantes : par exemple, cette prosopopée du commencement, dans laquelle le poète évoque tous ensemble, les instrumens à vent, à corde et à percussion qui étaient en usage de son temps. Ils sont vingt-neuf substantifs, qui s'alignent en huit vers ; c'est l'inventaire d'un luthier mis en rines. Par contre, vous lirez plus loin des strophes composées uniquement d'épithètes. Puis viennent les outrages les plus bizarres prodigués aux vaincus ; les éloges non moins étranges dont sont rémunérés les vainqueurs. Après quoi Molinet amène tant bien que mal une furibonde invective contre Therouenne, dans laquelle il expose les antiquités fabuleuses de cette ville. Enfin, il termine par des *vivats* en l'honneur de Maximilien.

Cette singulière composition, les développemens dont elle est surchargée, les jeux de mots dont elle abonde, tout cela est fait pour donner un curieux échantillon de ce qu'était le bel esprit en Flandre à la fin du xv^e siècle.

Manusc. 7685, f° LXXXV, v°.

1.

Chante Clio, joue de ta musette
Et si l'accorde à la harpe orphéine ;
Chante Amphion, desgorge ta voisette,
Qui de ta harpe assez propre et doulsette
Édifias la cyté Thébéïne.
Chante Mercure, à la verge auréinè,
Qui les cent yeulx Argus fait sommeiller,
Vécy le temps qu'on se doit réveiller.

2.

Chante Appolo joyeusement à fin
Que du dieu Pan la fleute se accorde ;
Chante Arion qui fuz par un daulphin
Nageant en mer porté sur son doz fin,
Quant il ouyt la doulseur de ta corde.
Nymphes de bois, déesses de concorde,
Dieux amoureux et sereines de mer,
Chantez de voix doulses sans point d'amer.

3.

Sonnez, tabours, trompes, tubes, clarons,
Flustes, bedons, simphonuyes, rebelles,
Cymballes, cors doux, manicordions,
Decacordes, choros, psalterions,

Orgues , herpes , naquaires , chalemelles ,
Bons échiquiers , guisternes , doucemelles
Cornemuses , timbres , cloches sonnantes ,
Pipetz , flajolz , lucqs et marionnettes.

4.

Chantez , nottez , deschantez , gringotez ,
Petitz enfans qui sçavez contrepoinct ,
Et nous monstrez par voz chantz fleuretez
Comment François ont esté escrotez ,
Ruez par terre et gallez mal à point .
Regraciez Dieu et n'oubliez point
Que c'est œuvre sainte et miraculeuse
Pour réprimer leur vantise orgueilleuse .

5.

Ung jeune prince , humble et plain de vaillance ,
A rué jus , auprès de la Viesville ,
L'orgueil de France et dix-huit cens lances ,
Dont les cinq cens vertes , perces ou blances
Ont sur le champ receu mort noire et vile ,
Et de leurs francs archiers plus de dix mille ,
Tesmoing tous ceulx qui d'avoir furent dignes
Pour six patars deux de leurs brigandines .

6.

Il a gagné par sa chevalerie ,
Le champ , le val , la montaigne et la plaine
De ces François riches de pillerie ,
Et trente-cinq pièces d'artillerie ,

Vivres et vins pour boire à pance plaine.
Chantez, Flamans, beuvez à longue alleue
Ches vins franchois en lieu de keute ou bierre,
Voz ennemiz sont mortz et mis en bierre.

7.

Chantez comment François furent domptez,
Battuz, boutez, pillez, esparpillez,
Desordonnez, destrumpuz, desmontez,
Desbrigandez, desfaictz, desbarretez,
Esgargatez, esgueullez, exillez,
Percez, lancez, despouillez, desbillez,
Escoutillez de terribles taillans
Oncques Flamans ne furent si vaillans.

8.

Chantez comment furent François vaincuz,
Desbuissonnez, desmembrez, desvestuz,
Desbastonnez, desmanchez, desfullez,
Escartellez, esbouillez, esballez,
Esservellez, esbahyz, esperduz,
Chassez, confuz, cravantez, confonduz,
Perduz, penduz, noyez et mis en coffre,
A telz pardons il n'y a point grant offre.

9.

Chantez comment François furent gallez,
Chollez, foulez, roulez, escharbouillez,
Affistollez, pour bondis pestellez,
Hallez, touillez et battuz de tous lez;

Escarmoufflez , fatrouillez , badrouillez ,
Traitez , taillez , retournez , retouillez ,
De sang souillez en très-grant habondaunce.
Onques François ne furent à tel dance.

10.

Ruthéniens , gens de fer et d'acier,
Hardiz Flamans , vigoureux léonceaux ,
Il n'est canon , ne traict de franc archier
Ne François nul qui vous puist desmarchier,
Ains devant vous fuyent comme porceaulx.
Ilz ont senty les cornüz espinceaulx
Dont vous sçavez achever tels poupars ;
France vous craint comme petitz lyepars.

11.

Devant Courtray , les esperons dorez
Chéurent jadis en vostre astre et parroche,
Mais maintenant vous estes estorez
En ce hault loz cremus et adorez.
Honneur vous vient , prouesse vous approche,
Vive Romont , chevalier sans reproche ,
Qui vous acquiert avec les desmanchez
Le très-bon bruyt dont estes exaulsez.

12.

Tygres , grifons , lyons , dragons fumans
Ne sout plus fiers que ceulx qui conduisoient
Anglois , Flamans , Bourguignons , Allemans ,
Et ceulx qui lors féirent aux sacquemans

François fuytitz , qui combatre n'osoient.
Ains par despit rivaudiers occisoient
Prestres , heraulx , mères , enfans petitz ,
Et les paiges des chevalliers gentilz .

13.

O qu'as-tu fait , France très-crestienne ,
Tu es rabie ou fol , ou hors du sens ;
Avoir soulois faveur celestienne ,
Mais tu as or fureur herodienne
Puisque tu as occis les innocens
Qui vont criant par milliers et par cens ,
Vengeance à Dieu de ceulx qui sont soubz France ;
Ung jour viendra que France aura soufrance .

14.

France soustient tirans et Mamelutz ,
L'euvre et le nom tesmoigne ce que c'est .
Barbarins , Turcs et Tartarins veluz
Ont plus beaulx noms et sont pyteux trop ple
Que Crievecueur , Chame , Maigny , Clochet ,
Torcy , Daillon , de Loheac , Brochet ,
Sauvagiere , Mannoury , Pot-la-Vache ,
Querquelevant , Pombriant et Gobache

15.

O fleur de lyz plaine de scorpions ,
Tu ne scauras tantost quel saintet requerre :
Rolant est mort , noz vaillans Scipions
Viennent en bruyt et sont mis à la guerre ;

Preux et hardiz au besoiing pour conquerre
La toison d'or en l'isle de Colcos,
Et pour donner aux François de leurs cops.

16.

Nous avons ducs, maint conte et maint vassal,
Julliers, Rommont, Sainct-Pôl, Nanssau, Joigny,
Cleves, Crohy, Luxembourg, Mingoal,
Bernes, Fiennes, de nostre ost mareschal,
Bevres, Lannoy, Haubourdin, Montaigny,
Santes, Boussut, Chanterainé, Wargny,
Renti, Famars, Damprecau, Capdoraz,
Et Sallezart qui vault d'or cent caratz.

17.

Regarde, France, et voy comment besongne
Ton fort flayau, le hault prince d'Orange;
Il a conquis tel honneur, qui qu'en groingne,
Sour les tiens ou pays de Bourgongne.
Qu'il n'y a roy ne roc qui ne s'y renge;
Son bruyt, son loz, sa vertu, sa louange
Sont renommez en Puille et en Calabre.
Il fait trembler France comme feuille en l'arbre.

18.

Que te semble il du comte de Chimay,
De nostre barbe et du sanglier d'Ardainne?
Ilz ont tenu François en tel esmay
Vers Luxembourg depuis le mois de may,

Qu'ilz n'ont rompu mur, tranché, ne doz d'ane.
Mais plus battuz, plus pellez que doz d'ane,
En leur pourpris nous rendent vireton;
Cop après cop gros chesnes abbat-on.

19.

Toy, Therouenne, abismeuse tainière,
Gueulle d'enfer, gouffre de Sathanie,
Tu fuz jadis par triumpbant maniere,
Terre troyenne et royale banière,
Terre d'honneur, terre sans zizanie.
Maintenant es terre de tiranye
Terre sans fructz, terre prophane et vaine,
Terre stérille et vile terrewaine.

20.

Meroveüs, de Troye fugitif,
Duc courageux, descendu de hault roc,
Fut tout puissant père progénitif
Et te donna nom et bruit primitif,
Ainçois que France eut eu ne roy, ne roc.
Rome n'avoit ne corps, ne chef, ne croc,
Quant tu avois Aganipus à roy,
Tu as changé ton nom et ton array.

21.

David régnañt en Sion la montaigne
Des Belgiens les tours bien amassées.
Puis vint Artus, roi de la Grant-Bretaigne,
Qui te brûla mieulx que verte chastaigñe,

Sainture, tours et murailles cassées.
Mais Brunehaut, dont on voit les chaussées,
Te donna roy, rccouvrance et richesse.
Quant guerre ruyt, tout amoureux ry cesse.

22.

Le roy Suart et Terulphe, son filz,
En ton giron furent roys coronnez;
César, depuis, te vint prendre en ses filz
Et tes enfans furent puis desconfiz
Par les Wandelles en très-grant courroux nez,
Ruez, tramez et par terre vannez;
Et lors tu fus Théroienne appelée
Terre tremblant, terre vaine et pellée.

23.

Nous congnoissons et de plante et de laict,
Ton nom, ton sang, ton père et ta naissance.
Tu crois François qui ont assez de plait
Et ont séduit, de quoy il nous desplait,
Ton simple cueur. Reviens à congnoissance,
Car si tu faiz planière obéissance
A Marie ta priucesse et ta dame,
Pardon auras enfin de corps et d'âme.

24.

Quel nom, quel bruyt, quel titre te donrai-je,
Prince invaincu, puissant duc d'Autriche?
Tu as dompté par ton hardy courage
Noz ennemys plains de fouldre et d'orage,

Desquelz France est la honteuse nourrice.
Mercy à Dieu et à sa génitrice!
Tu as acquis par haultz faiz glorieux
L'excellent nom de très victorieux.

25.

Duc , archiduc , duc sans per et sans peur,
Duc sur tous ducz le plus resplendissant ,
Tu es seul filz de roy et d'empereur
César Auguste , aucteur et répareur
Du bien publique en son poing florissant.
A ton père est ce monde obeissant ,
Chascun luy doit foy, tribut et hommage
Ou nom de Dieu dont il porte l'ymage.

26.

Ce que se fait par juste élection
Comme ung romain empereur triumpgant,
Et de plus grant poix et perfaictiou
Que n'est ung roy dont la succession
Directement vient de père à l'enfant.
L'un est mouton ; l'autre est droit éléphant,
Et si des roys aucuns sont bons et sages
Dix en y a qui ont autres usages.

27.

Tous autres roys portent simple coronne
Et sont sacrez de main episcopalle ;
Mais l'empereur qui le monde avironne
D'or et d'argent et de fer se coronne

Et est bénist de propre main papalle,
Dedans Rome la cité principale.
Chef de ce monde et ressort des humains
Reçoit le fruct de l'empire en ses mains.

28.

Or es-tu donc seul filz du roy des roys ,
Filz d'empereur, filz du plus grant du monde.
Nul sinon toy n'a trouvé en ses roitz
Si noble sang, si fors bras ne si roidz ;
Car seul replens en gloire noble et monde
Et en toy seul haute noblesse habonde
Plus qu'en nul autre. Encores tel es-tu
Que tu passes tous autres en vertu.

29.

Tu as bonté, beauté, pytié, clémence,
Magnificence, auctorité, puissance,
Force, justice, tempérance, prudence,
Raison, science, advis, convalescence,
Bénivolence, humilité, sagesse,
Rapom, richesse, bonneur, port, hardiesse,
Grandeur, haultesse, entendement, mémoire,
Sérénité, bruyt, triumphe et victoire.

30.

Vive ton filz, ton espouse et ton père !
Viz et prospère en ta félicité !
Dieu est pour toy, fortune s'y adhère
Qui considère et voit le dur mystère,

Et peine austère où les tiens ont esté,
Et prens pyté de leur adversité.
Tu as dompté noz ennemys cornuz :
Vive le duc Maximilianus !

XXVI.

CHANSON.

(XV^e SIÈCLE.)

BALLADE SUR LA PAIX D'ARRAS.

1482.

La paix d'Arras, signée le 23 décembre 1482, fut le dénouement du règne de Louis XI. Elle constituait la France dans les limites que lui donnèrent deux siècles plus tard les conquêtes de Louis XIV, et (ce qui charmait davantage le vulgaire) elle rendait le repos à la France, forcée depuis dix-sept ans de se tenir sur le qui-vive. Il était naturel qu'une conclusion si heureuse mit toutes les populations en liesse; aussi les chroniqueurs abondent en détails sur les réjouissances qui signalèrent le commencement de l'an 1483. « D'icelle bonne paix, dit la chronique scandaleuse, fut resjoy et joyeux très-noble et très-révérénd père en Dieu monseigneur le cardinal de Bourbon, qui, à l'occasion d'icelle, fit faire en son hostel de Bourbon, à Paris, une moult belle moralité, sottie et farce, où moult de gens allèrent pour les veoir jouer, qui moult prisèrent ce

qui y fut fait. Et eussent les choses dessus dites esté plus triumpantes, n'eust esté le temps, qui moult fut plouvieux et mal advenant, pour la belle tapisserie et le grant appareil fait en la cour du dit hostel; laquelle cour fut toute tendue de la tapisserie de mondit seigneur le cardinal, dont il avoit grande quantité, et belle. » Par toutes les grandes villes il y eut mêmes divertissemens. C'est à Reims que fut composée la ballade qu'on va lire, probablement à l'occasion d'un groupe que la ville avait fait sculpter pour les fêtes, et qui représentait la Flandre et la France réconciliées par la paix.

Maitre Guillaume Coquillard, official du diocèse de Reims, est l'auteur présumé de cette pièce. Elle se trouve dans le recueil imprimé de ses œuvres (1).

(1) Les poésies de Guillaume Coquillard, official de l'église de Reims. Paris, Coustelier, 1723, in-12.

Poésies de Guillaume Coquillart, p. 183.

Ballade quand on cria la paix à Reims.

1.

Vous esperitz et vertueulx courages,
Plaisans, honnestes, royaulx et pacifiques,
Sallez à cop de voz nobles bernages,
Engins subtilz, caulx et scientifiques,
Et regardez les euvres délfiques
Dont Dieu nous a si grandement dottez,
Que tous nous deux sont au jour d'uy muez
En joyes et chants, en plaisirs et en jeux,
Par ces troys dames lesquelles cy voyez :
C'est France et Flandre et la Paix entre deux.

2.

Vouloir divin a produit ces ouvrages,
Par luy sont faitz ces œuvres mirifiques ;
Du ciel sont cheutes ces plaisantes images
Doux maintiens et humains angeliques,
Ne sont ce pas précieuses reliques ?
Pensez que ouy, ainsi fault que croyez
Et pour ce, enfans, soyez tous avoyez
De rendre loz à Dieu celestieulx
Pour ces trois corps qui vous sont envoyez,
C'est France et Flandres et la paix entre deux.

3.

Tremblez à cop, envenimez langaiges,
Cuers desloyaulx et gens diabolicques,
Pervers maulditz, pleins de crueux oultraiges,
Ne descordez à ces joyeux cantiques.
Muer vous fault voz lances et vos picques,
Et que d'armures vous soyez desarmez,
Affin que mieulx ceate paix advoez ;
Et que de cuer loyaulx et vertueux
Vous maintenez tousjours ces pointz Hez,
C'est France et Flandre et la Paix entre deux.

Prince François, tes faictz glorifiez
Nous gratulons d'ung désir convoiteux ;
Puisque ces trois ensembles aliez
C'est France et Flandre et la Paix entre deux.

XXVII, XXVIII ET XXIX.

CHANSONS.

(XV^e SIÈCLE.)

LES VERTS MANTEAUX.

BALLADES SUR LES FACTIONS DE 1484.

Aux fameux états de 1484, pendant que les princes du sang intriguaient auprès des députés pour se faire adjuger une part dans le gouvernement, au mépris des dernières volontés de Louis XI, le duc de Lorraine s'avisa de venir présenter sa requête comme les autres. Il ne pouvait pas se dire de la famille royale vu qu'il n'y touchait que par sa mère, fille du roi René; mais à défaut de naissance il faisait sonner bien haut l'immense service qu'il avait rendu à la monarchie en détruisant la puissance bourguignonne. Il voulait qu'on lui donnât voix au conseil, plus le duché de Bar, que son grand-père avait engagé à la couronne, plus la Provence, dont il se prétendait injustement déshérité. C'est le 4 février 1484 que ces demandes furent exposées devant les états; l'assemblée s'en référa au conseil.

Les princes français, qui considéraient le duc de Lorraine comme un étranger, trouvèrent fort mauvais qu'il vint se mêler des affaires du royaume : mais Anne de Beaujeu, qui avait bien retenu cette maxime de son père : « qu'il faut diviser pour régner, » se montra plus favorable aux prétentions du nouveau venu. Elle lui fit rendre le duché de Bar, avec remise de la somme pour laquelle cette terre avait été engagée; et à l'égard du comté de Provence, elle lui promit que la validité de ses droits serait examinée et que justice lui serait faite dans le terme de quatre ans. C'était lui accorder une partie de ce qu'il demandait, celle qu'on ne pouvait décemment retenir, en lui laissant l'espérance du reste, qu'on était bien résolu de ne lui donner jamais. Au moyen de cette transaction à laquelle se laissa prendre le duc de Lorraine, il devint chef de parti, dévoué à la régente et en opposition ouverte à la faction des princes dirigée par le duc d'Orléans.

Il semble que nous soyons bien loin de nos ballades, nous y touchons. Les gens du duc de Lorraine portaient le vert pour livrée : de là la dénomination de *verts manteaux* donnée à ceux de son parti. Ce sont donc les Lorrains qui parlent dans la première des chansons qu'on va lire. Ils menacent leurs adversaires de les mettre à la raison s'ils ne cessent de mécontenter tout le monde. Dans la seconde, un affidé des princes répond que personne ne sera mis à la raison sinon les *vers de terre*, et ce, par l'office du bourreau et le moyen de la potence. Là cesse la polémique. La troisième ballade est une

œuvre de tiers parti. Ce sont les doléances d'un sage qui prévoit dans les dissensions de la cour une nouvelle guerre du Bien Public. La pensée qui termine le dernier couplet fait honneur à l'auteur, quel qu'il soit, qui l'a conçue.

Ces trois ballades se trouvent parmi les œuvres de Coquillart (1). Il est impossible qu'il les ait faites toutes les trois; mais on peut lui en attribuer une. Les opinions émises dans la troisième sont celles qui, je crois, lui conviendraient le mieux.

I.

1.

Princes qui tenez les très-grans estaz,
Sans regarder la façon et manière,
Vous courroucez tant de gens en ung tas
Que pour vous va c'en devant derrière.
Pour ce maintenez raison droiturière,
Qu'en ce printemps et nouvelle saison
Les Vers Manteaulx en feront la raison.

2.

Que pensez-vous? Prenez-vous voz esbatz
A mectre sus une telle matière?
Par ce moyen vous forgez grans desbatz
Qui dureront au moins l'année entière.
Et vous dy bien, se ce temps dure guère
Et Dieu reçoit de chascun l'oraison,
Les Vers Manteaulx en feront la raison.

(1) Poésies de Coquillart, p. 179.

3.

Vous faictes tant de gens crier « hélas ! »
En haulte voix, faisant à Dieu prière,
Qu'ensemble touz puissez descendre en bas
Ou puits d'enfer, la teste la première ;
Car aussi bien sont métaulx, champs, banière,
Ce temps d'iver. Vous verrez qu'à saison
Les Vers Manteaulx en auront la raison.

Prince, regarde à qui baillié tu as
Toute la charge en ta noble maison ;
Et pense bien comment garder porras,
Les Vers Manteaulx en feront la raison.

II.

1.

Verrez Manteaux appelez vers de terre
Qui sans raison vous plaignez des estatz ,
Advisez de la paix ou de la guerre
Lequel des deux , pour prendre voz esbaz ,
Vous vaudra mieulx ; car je croy que ung tas ,
Se n'y pensez par bonne occasion ,
Arbres et fourches en feront la raison.

2.

Quant on voudra , serez tenus en serre
De si très-près que vous crierez « hélas ! »
Que vous fault-il ? Quérez-vous la desserre
Des malheureux tombez jusquez au bas ?
Je vous prometz que desditz et desbatz
Pour le plus tard celle noble saison ,
Arbres et fourches en feront la raison.

3.

Aller vous fault , gens paoureux , ailleurs querre
Que ceste cour ; ce n'est pas vostre cas.
Tirez avant , se n'est pas une aultre erre ,
Et que ce soit plus viste que le pas ;
Ou aultrement par le juste compas ,
Pour le plus tard celle noble saison ,
Arbres et fourches en feront la raison.

Prince royal , qui devez tout conquerre ,
Ne pardonnés si grande deeraison
A telz mignons ; que pour devoir aquerre ,
Arbres et fourches en feront la raison.

III.

1.

S'il advient que les Manteaux Vers
Ayent cours, comme chascun pense,
Et que tout voise de travers,
Je dis : ains que l'an ne commence,
Mal contens, ayez espérance :
Congnoissez que le temps s'applique
De ramener sans différence
Ung autre nouveau bien publique.

2.

Soubz ombre de sermens couvers
On baille à qui veult la puissance,
Maiz les fais seront descouvers,
S'il plaist à la divine essence.
Lors on verra la conséquence
De leur faulse et dampnée pratique ;
Car par eulx reviendra en chance
Ung autre nouveau bien publique.

3.

Ung tas de rassotez couars
Ont voulu par leur aliance
Fraper à tors et à travers
Sur les bons serviteurs de France :
Qui fut la vraye cause et substance
Du jadis mauvais bien inique ;
Et les seigneurs pleins d'arrogance
Forgent un nouveau bien publique.

Ha ! prince de haulte excellence,
On te met en une grant picque,
Car soubz ton manteau d'innocence
Se forge un nouveau bien publique

TABLE.

INTRODUCTION.....	Pages I
Chanson historique latine.....	I à V
Chansons d'Abélard.....	V
Chanson de Geste au XII ^e et au XIII ^e siècle.....	VII
Les troubadours.....	XII
Chanson amoureuse en France.....	XIV
Noms des principaux seigneurs qui l'ont cultivée.....	XV
Les trouvères et les jongleurs; leur vie.....	XVII
Leurs confréries.....	XXIX
Leurs statuts.....	XXX
Les ménestrels aux XIV ^e et XV ^e siècles; noms de plusieurs d'entre eux.....	XXXII
De la chanson au XV ^e siècle; la ballade.....	XXXIII
De la chanson à boire; Olivier Basselin et ses Vaux-de-Vire.....	XXXV
Méthode suivie dans ce recueil.....	XXXVII
Indications de différentes chansons des XII ^e , XIII ^e , XIV ^e et XV ^e siècles, dont le texte entier est perdu.....	XXXVIII
Appendice. Trois chansons d'amour inédites....	XLVI

XII^e SIÈCLE.

I. Chanson latine-française, adressée à Abélard par Hilairé, son disciple.....	3
Texte de cette chanson.....	6
II-III. Chansons par Audefroy-le-Bâtard.....	11
Belle Erembors, texte.....	15
Belle Argentine, texte.....	19
IV. Chanson de Quènes de Béthune contre l'impolitesse des seigneurs de la cour de France, qui s'étaient moqués de son langage (année 1180).....	28
Texte.....	30
V. Chanson de Quènes de Béthune contre une dame.....	32
Texte.....	36

VI-VII. Deux autres chansons par Quènes de Béthune.	40
Texte.....	41-43
VIII. Chanson du comte de Bar sur sa captivité...	45
Texte.....	47
IX. Chanson du roi Richard Cœur-de-Lion sur sa captivité; année 1199.....	50
Texte.....	50
X. Chanson française du roi Richard Cœur-de-Lion au dauphin d'Auvergne, année 1199.	60
Texte.....	63
XI. Chanson française et provençale sur la mort du roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, année 1199.....	68
Texte.....	71
XII. La reine d'Avril, chanson en dialecte poltevin.	76
Texte.....	79
Onze chansons sur les croisades des XII ^e et XIII ^e siècles.....	83
I. Chanson sur les croisades, texte.....	91
II. Chanson sur les croisades.....	94
III. Chanson — — du châtelain de Coucy, texte.....	101
IV. Lai de la dame de Fayel, texte.....	105
V. Chanson sur les croisades, texte.....	109
VI. Chanson — — texte.....	113
VII. Chanson — — texte.....	116
VIII. Chanson — — texte.....	118
IX. Chanson — — texte.....	122
X. Chanson du roi de Navarre, texte.....	125
XI. Chanson — — texte.....	128

XIII^e SIÈCLE.

I. Chansons. Les amours de Flore et Blanchefleur.....	133
Texte.....	136
II. La Gaité de la Tour, texte.....	139
III. Chanson sur le siège de Thouars, par Philippe-Auguste.....	144
Texte.....	146

IV-V-VI-VII. Chansons françaises sur la révolte des barons pendant la minorité de saint Louls (année 1226-1230).....	151
I. Chanson, texte.....	165
II. Chanson, texte.....	169
III. Chanson, texte.....	172
IV. Chanson, texte.....	176
VIII. Chanson du roi de Navarre sur le mariage de Yolande, fille de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, avec Hugues de Lusignan, fils du comte de la Marche (année 1231).....	179
Texte.....	182
IX. Chanson française sur les exactions commises envers le clergé, par Henri III, roi d'Angleterre (année 1236)..	183
Texte.....	183
X-XI. Deux chansons relatives à la révolte des barons anglais contre Henri III et à Simon de Montfort, comte de Leicester, leur chef.....	192
Texte de la 1 ^{re} chanson.....	198
Texte de la 2 ^e chanson.....	204
XII. Chanson sur la prise de Namur, par le comte Henri de Luxembourg (1258)	211
Texte.....	213
XIII. Chanson sur les établissemens du roi saint Louls.....	215
Texte.....	218
XIV. Chanson de Collin Muset sur sa vie de ménestrel.....	221
Texte.....	223
XV. Pastourelle de Colin Muset, texte...	226

XIV^e SIÈCLE.

I. Deux cantiques de la secte des flagellans (année 1349).....	233
Texte des cantiques.....	237

II. Ballade sur la naissance de Charles VI et de Louis d'Orléans, son frère, par Eustache Deschamps.....	243
Texte de la ballade.....	246
III. Chanson sur le nouveau fort (année 1375)...	248
Texte.....	253
IV. Ballade sur la mort de Bertrand Duguesclin, par Eustache Deschamps (année 1380)....	256
Texte.....	258
V. Chanson contre Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V.....	260
Texte.....	264
VI. Ballade sur la trêve faite avec l'Angleterre, par Eustache Deschamps (année 1394).....	272
Texte.....	273
VII. Complainte sur la folie de Charles VI, par Christine de Pisan (année 1393).....	276
Texte.....	278

XV^e SIÈCLE.

I. Ballade de Christine de Pisan sur le combat de sept Français contre sept Anglais (année 1402).....	281
Texte.....	287
II. Complainte sur la mort de Philippe-Hardy, duc de Bourgoigne, par Christine de Pisan (année 1404).....	289
Texte.....	292
III. Complainte sur l'état de la France après la bataille d'Azincourt (année 1415).....	294
Texte.....	296
IV-V. Vaux-de-Vire du temps de l'occupation des Anglais (années 1415-1430).	297
Texte.....	300
VI à XI. Six ballades de Charles d'Orléans sur sa captivité et sa délivrance (années 1430-1440).....	303
I. Au duc de Bourbon.....	307
II. Prière pour la paix.....	309

III. Regrets du pays.....	312
IV. Sur le bruit qu'on avait répandu de sa mort.....	314
V. Au duc de Bourgogne.....	316
VI. Au même.....	318
XII. Ballades du siège de Pontoise (année 1441).....	320
Texte.....	323
Response faite par les François aux Anglois sur la ballade que dessus..	325
XIII-XIV-XV. Trois chansons sur l'expulsion des Anglois.....	328
1 ^{er} texte.....	331
2 ^e texte.....	338
3 ^e texte.....	339
XVI. Ballades sur la devise de Jacques-Cœur (année 1445).....	341
Texte.....	345
XVII. Les ânes volants (années 1461-1464). ..	347
Texte.....	349
XVIII. Deux ballades sur la guerre du bien public (année 1465).....	351
1 ^{er} texte.....	354
2 ^e texte.....	356
XIX. Ballade pour le comte de Dammartin contre Charles de Melun (année 1466).....	358
Texte.....	361
XX. Complainte des neuf pays du duc de Bourgogne sur sa mort (année 1467). ..	363
Texte.....	365
XXI-XXII. Deux ballades sur la rivalité de Louis XI et de Charles-le-Téméraire (année 1467).....	368
Texte de la 1 ^{re} ballade.....	371
Texte de la 2 ^e ballade.....	373